

RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL



أنتم  
المستقبل



الشركة العامة  
SOCIETE GENERALE



# SOMMAIRE

---

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>05</b>
<b>HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b>	<b>09</b>
<b>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE</b>	<b>17</b>
Rapport d'activité	18
Gestion des Risques	32
Rapports à l'Assemblée Générale Ordinaire	38
Principaux indicateurs bilantiels	40
Rapports financiers	42
<b>RAPPORT ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE)</b>	<b>171</b>
Construire un avenir meilleur et durable	172
Enjeux prioritaires RSE pour Société Générale Maroc	174
Cadre de pilotage de la durabilité	176
Gouvernance et éthique	182
Employeur responsable	189
Transition énergétique et lutte contre le changement climatique	199
Développement des territoires	205
Adoption des meilleurs standards pour nos clients	211
Assurer une gouvernance saine et éclairée	217
<b>DAR AL AMANE</b>	<b>227</b>
<b>LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DIFFUSÉS EN 2023</b>	<b>232</b>



A person in silhouette is shown from the side, looking at a laptop on a desk. The background is a bright, blurred office space with a sofa and a coffee cup. The text 'LE MOT DU PRÉSIDENT' is centered in bold black letters, with a red underline under 'PRÉSIDENT'.

# LE MOT DU PRÉSIDENT

# NOS CLIENTS : NOTRE RAISON D'ÊTRE



**Ahmed EL YACOUBI**  
Président du Directoire

**D**epuis notre fondation, notre groupe s'est solidement établi en tant qu'acteur financier majeur. Grâce à un modèle de banque universelle éprouvé et à des synergies fructueuses entre nos filiales spécialisées, nous avons toujours été un pilier de stabilité et d'innovation, jouant un rôle essentiel dans le soutien et la croissance de l'économie nationale.

Au fil des décennies, nous avons su nous adapter continuellement, en veillant à chaque fois à rester proches de nos clients, de leur apporter de la valeur et de l'expertise qu'un groupe comme le nôtre se doit d'offrir tout en restant fidèle à nos valeurs. Ces dernières années, et face aux nouveaux paradigmes, nous avons redéfini notre approche relationnelle, élargi notre offre de produits et renforcé notre proposition de valeur. Le Plan Jossour 2025 incarne cette transformation et cette ambition, et nos performances historiques de cette année 2023, valident encore une fois la pertinence stratégique de nos transformations, attestent de la confiance de nos clients et confirment la bonne exécution par nos équipes de cette ambitieuse feuille de route.

Nous avons maintenu une croissance des dépôts et affiché un Produit Net Bancaire (PNB) de 4,8 milliards de dirhams en social et 5,6 milliards en consolidé, soit une augmentation de 9,10% et 7,26% respectivement. Notre Résultat Net consolidé a atteint 1.362 millions de dirhams, marquant une hausse de 8,27% par rapport à 2022, tandis que le Résultat Net social a progressé de 6,21%.

Plus spécifiquement, la reconnaissance de notre excellence et de notre responsabilité sociale a été soulignée par des prix prestigieux dont quatre prix reçus lors des African Banking Awards 2023, ainsi que le prix de la Meilleure banque étrangère et de la Banque de l'année par le magazine THE BANKER.

Côté distinctions, nos filiales figuraient aussi au podium des agences de notation et des professionnels. Sogécapital Gestion a été confirmée en 2023 par Fitch Rating « Strong (Mar) », et a reçu pour la troisième année consécutive le prix de « Best Asset Manager » au Maroc par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ». Sogécapital bourse a

## **« Nous réitérons notre engagement à rester fidèles à nos valeurs et à notre raison d'être : nos clients. »**

obtenu pour la troisième année consécutive le prix du meilleur broker au Maroc par EMEA FINANCE lors des African Banking Awards démontrant ainsi ses capacités commerciales et une qualité d'exécution aux meilleurs standards.

Dans cette dynamique de succès, notre transformation digitale a joué un rôle clé, nous permettant de nous positionner comme une banque omnicanale dynamique et réactive aux besoins de nos clients. L'amélioration de nos services à distance et l'enrichissement de l'expérience client à travers l'agilité technologique ont été des piliers de cette transformation. L'accent mis sur le marché Premium et notre approche ciblée sur les professionnels et les TPE ont renforcé notre positionnement et notre engagement envers l'inclusion financière et la responsabilité sociétale. Pour nos clients Corporate, nous avons consolidé notre position de leader dans les solutions de paiement, enregistrant des succès notables et étant distingués par Euromoney comme leader du marché en cash management et paiements domestiques. Notre banque a également continué à améliorer ses processus de trade finance, renforçant son offre et son expertise. L'affacturage a connu une croissance impressionnante, avec une augmentation de 70 % du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente, témoignant de l'engagement de la banque à répondre aux besoins de trésorerie de ses clients.

Sur un autre plan, l'intégration des principes de la stratégie Jossour 25 dans nos initiatives RSE a marqué une étape significative dans notre quête d'un avenir meilleur, durable et responsable.

Notre gouvernance et notre éthique, alignées avec l'axe de modernisation relationnelle de notre plan de transformation stratégique, ont permis de développer des agences relationnelles innovantes et la création d'outils numériques rendant l'autonomie des clients encore plus concrète et notre modèle bancaire encore plus inclusif.

En tant qu'employeur responsable, notre certification EDGE Move pour l'égalité professionnelle témoigne de notre engagement et la bonne progression de notre chantier stratégique « Diversité et inclusion ».

Le lancement du SG Social Impact Fund, un fonds de placement à vocation sociale, et notre soutien aux arts plastiques à travers des expositions et des prêts d'œuvres d'art, illustrent notre volonté de contribuer activement à une économie décarbonée et à la préservation du patrimoine culturel marocain.

En ce début d'année 2024, nous pouvons contempler avec fierté et humilité le chemin parcouru. 110 ans au service de nos clients et au développement socioéconomique du royaume. Cette longévité témoigne également de notre confiance dans notre capacité à continuer à bâtir avec nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires un groupe bancaire de référence opérant aux meilleurs standards internationaux au service du développement et des transformations positives du Royaume.

Au moment où nous nous apprêtons à écrire un nouveau chapitre, de cette longue et riche histoire, plein de nouvelles promesses, nous réitérons notre engagement à rester fidèles à nos valeurs et à notre raison d'être : nos clients.





# PRÉSENTATION DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

---

# PRÉSENTATION DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**RAISON D'ÊTRE** **“ Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes. ”**



**25 millions**

de clients particuliers, entreprises  
et investisseurs institutionnels

**126 000**

collaborateurs

**2 493 M €**

de résultat net

**13,1 %**

Ratio CET1 de solidité financière

Société Générale est une banque européenne de premier plan avec plus de 126 000 collaborateurs au service d'environ 25 millions de clients dans 65 pays à travers le monde. Nous accompagnons le développement de nos économies depuis près de 160 ans, en proposant à nos clients entreprises, institutionnels et particuliers un large éventail de services de conseil et de solutions financières à valeur ajoutée. Nos relations durables et de confiance avec les clients, notre expertise de pointe, notre capacité d'innovation unique, nos compétences ESG et nos franchises leader font partie de notre ADN et servent le cœur de notre objectif : créer de la valeur durable pour toutes nos parties prenantes.

Le Groupe opère dans trois domaines d'activités complémentaires, intégrant des offres ESG pour l'ensemble de ses clients :

► **LA BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE, BANQUE PRIVÉE ET ASSURANCES**

Avec la banque de détail SG, les activités de banque privée, les activités d'assurance et Boursobank, leader de la banque en ligne.

► **LA BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS**

Acteur de premier plan qui propose des solutions sur mesure aux

grandes entreprises et investisseurs avec un leadership mondial unique dans les dérivés actions, les financements structurés et l'ESG.

► **LA BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL, SERVICES DE MOBILITÉ ET DE LEASING**

Regroupant des banques universelles bien établies sur leurs marchés (en République tchèque, en Roumanie et dans plusieurs pays d'Afrique), Ayvens (nouvelle marque ALD | LeasePlan), acteur mondial de la mobilité durable, ainsi que des activités de financements spécialisés.

Engagée à construire avec ses clients un avenir meilleur et durable, Société Générale entend être un partenaire de premier plan dans la transition environnementale et le développement durable en général. Le Groupe figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Bloomberg Gender-Equality Index, Refinitiv Diversity and Inclusion Index, Euronext Vigeo (Europe et zone euro), STOXX Global ESG Leaders Index, et MSCI Low Carbon Leaders Index (Monde et Europe).

# UNE PRÉSENCE HISTORIQUE EN AFRIQUE



**Fort d'un réseau de détail étendu et de bonne qualité sur le continent, Société Générale bénéficie d'un positionnement unique qui combine à la fois les avantages d'une banque internationale et la proximité d'une banque locale. En Afrique, Société Générale accompagne les économies locales et sert 4,5 millions de clients dont 175 000 entreprises.**

Société Générale est aujourd'hui l'une des banques internationales les plus fortement implantées en Afrique, mais c'est le fruit d'une longue histoire avec le continent.

La Tunisie en 1956, la Guinée en 1958, le reste de l'Afrique subsaharienne en 1960, et finalement l'Algérie en 1962 : les pays africains sous administration française sont décolonisés. Conformément à la législation des pays devenus indépendants, Société Générale modifie le

statut de ses implantations africaines. Le réseau de succursales se transforme en un réseau de filiales. C'est le cas de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, fondée en novembre 1962, en partenariat avec l'État ivoirien et d'autres banques internationales. Il en est de même au Sénégal, au Cameroun ou encore au Maroc (où le Groupe était déjà présent en 1913).

Le groupe Société Générale a ensuite connu une seconde phase de développement sur le continent africain à la fin des années 90 : le Burkina Faso, la Guinée Equatoriale, la Tunisie, l'Algérie, Madagascar, le Bénin et le Ghana.

En 2015, Société Générale entame une nouvelle étape avec la création de Société Générale Togo et de Société Générale Moçambique (suite à la prise de participation majoritaire dans Mauritius Commercial Bank Mozambique).

## UN RÉSEAU SOLIDE

De par son ancrage historique, mais également grâce à un savoir-faire reconnu, Société Générale est aujourd'hui une banque leader dans la plupart des pays d'Afrique, avec des parts de marché élevées (supérieures à 10 % dans plus de la moitié des pays où le Groupe est présent, et parfois supérieures à 20 %).

### **Société Générale Côte d'Ivoire**

**1<sup>ère</sup> banque de Côte d'Ivoire & 1<sup>ère</sup> banque de la zone UEMOA**

### **Société Générale Cameroun**

**2<sup>ème</sup> banque au Cameroun**

### **Société Générale Sénégal**

**1<sup>ère</sup> banque au Sénégal & 1<sup>ère</sup> banque en matière de financements**

### **Société Générale Madagasikara**

**1<sup>ère</sup> banque à Madagascar**

### **Société Générale Algérie**

**1<sup>ère</sup> banque à capitaux privés en Algérie**

### **Société Générale Maroc**

**5<sup>ème</sup> banque à capitaux privés & 1<sup>er</sup> groupe financier ayant un actionnaire de référence internationale au Maroc**

### **Société Générale Guinée**

**1<sup>ère</sup> banque en Guinée**

**110 ans**  
au Maroc

**+ 60 ans**  
au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal

**+ 40 ans**  
en Guinée

# GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

Présente au Maroc depuis 110 ans, Société Générale est résolument engagée dans une stratégie de développement pérenne et durable, menée au service de l'économie nationale pour contribuer à la croissance du pays et accompagner la dynamique de bancarisation.



Plus de **3 600**  
collaborateurs

Plus d'**1,4 million**  
de clients

**5** Délégations  
Régionales

**16** Filiales  
spécialisées

**9** Centres  
d'Affaires

Près de **500** guichets  
automatiques

Près de **350** agences  
au Maroc

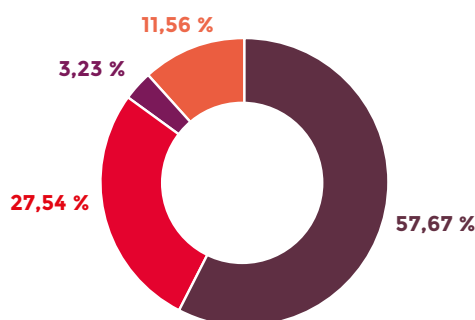
dont **34** Espaces  
Libre-Service

Année après année, Société Générale Maroc s'est attachée à étoffer sa gamme de produits, à renforcer la qualité de ses services et à développer ses relations de confiance et de proximité avec ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises.

Forte de la mobilisation permanente de ses collaborateurs, des synergies nouées avec ses filiales spécialisées, de l'expertise délivrée par ses filières métiers, Société Générale Maroc s'impose comme un groupe financier de premier plan, solide et performant.

Empreinte de valeurs d'excellence vis-à-vis de ses clients et partenaires, Société Générale Maroc confirme aussi le plein exercice de sa responsabilité sociétale et environnementale, par son engagement renouvelé dans des actions tangibles et concrètes en faveur du développement durable, de l'éducation, de l'insertion professionnelle ou encore de l'inclusion financière.

## COMPOSITION DU CAPITAL AU 31/12/2023



■ Groupe Société Générale France 57,67 %

■ Groupe Deveco Souss 27,54 %

■ Patrimoine Gestion et Placements 3,23 %

■ Divers 11,56 %

## DISTINCTIONS 2023 DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

	<p>Société Générale Maroc designée « <b>Meilleure banque en matière de finance durable au Maroc</b> » par le magazine « Global Finance » à l'occasion du Sustainable Finance Awards 2023</p>
	<p>Société Générale Maroc nommée <b>Bank of the Year 2023</b> par le magazine « The Banker »</p>
	<p>À l'occasion de la 21<sup>ème</sup> édition des « Best Sub – Custodian Bank Awards », Société Générale Maroc a remporté, pour la quatrième année consécutive, le trophée « <b>Meilleure banque sous-Dépositaire au Maroc</b> » pour l'année 2023.</p>
	<p>Lors de la cérémonie des « Impériales » organisée le vendredi 13 mai 2023 à Casablanca, la campagne « Kayn » de SoGé a remporté 3 prix dans 2 catégories différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prix campagne intégrée 360 de la catégorie Campagnes Medias</b></li> <li>• <b>Prix craft Vidéo</b></li> <li>• <b>Prix craft Musical de la catégorie Craft.</b></li> </ul>
	<p>Société Générale Maroc a obtenu la certification <b>EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) au deuxième niveau MOVE</b>. Elle est donc la 1<sup>ère</sup> banque en Afrique certifiée EDGE niveau 2 Move pour la diversité Genre.</p>
	<p>Société Générale Maroc remporte le prix « <b>Meilleure banque des PME au Maroc</b> » décerné par le prestigieux « Global Finance Magazine » lors de la 3<sup>ème</sup> édition annuelle des PME Bank awards 2024.</p>
	<p>Société Générale Maroc obtient la certification <b>ISO37001 pour son système de management anti-corrupcion</b>. Cette distinction, délivrée par le cabinet international EuroCompliance -accréditation 17021-1 par le COFRAC-, témoigne de notre engagement indéfectible envers des pratiques éthiques et transparentes, renforçant ainsi notre résolution de lutter contre la corruption à tous les niveaux.</p>
	<p>Société Générale s'est distinguée encore une fois dans le domaine du Cash Management, et a été récompensée par le magazine Euromoney dans 2 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>ère</sup> place dans la Catégorie « Market Leader »</b></li> <li>• <b>2<sup>ème</sup> place dans la Catégorie « Best Service »</b></li> </ul>
	<p>Société Générale Maroc a été consacrée par le magazine EMEA Finance lors de l'édition 2023 des African Banking Awards en remportant plusieurs prix prestigieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Meilleure banque étrangère (Best foreign bank)</b></li> <li>• <b>Meilleure banque d'investissement (Best investment bank)</b></li> <li>• <b>Meilleure société de gestion pour la filiale Sogécapital Gestion</b></li> <li>• <b>Meilleure société de bourse pour la filiale Sogécapital Bourse</b></li> </ul>
	<p>SoGé a été « <b>ELUE SERVICE CLIENT de l'année 2024</b> » dans la catégorie banque à distance.</p>
	<p>Dar Al Amane a été « <b>ELUE SERVICE CLIENT de l'année 2024</b> », pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive, dans la catégorie banque participative.</p>
	<p>Société Générale Maroc a obtenu la certification <b>PCI-DSS</b>, une certification confirmant son alignement aux normes les plus élevées en matière de sécurité des données bancaires, notamment pour les services d'assistance et de traitement monétique en ligne.</p>

Ces consécration récompensent la résilience, mais aussi le dynamisme et la capacité d'aller de l'avant de Société Générale Maroc.

En s'appuyant sur une stratégie de croissance rentable, responsable et pérenne, la banque capitalise sur ses fondamentaux et valorise ses métiers d'expertise historiques tout en affichant sa dynamique d'ouverture vers de nouvelles activités et de nouveaux modèles relationnels...

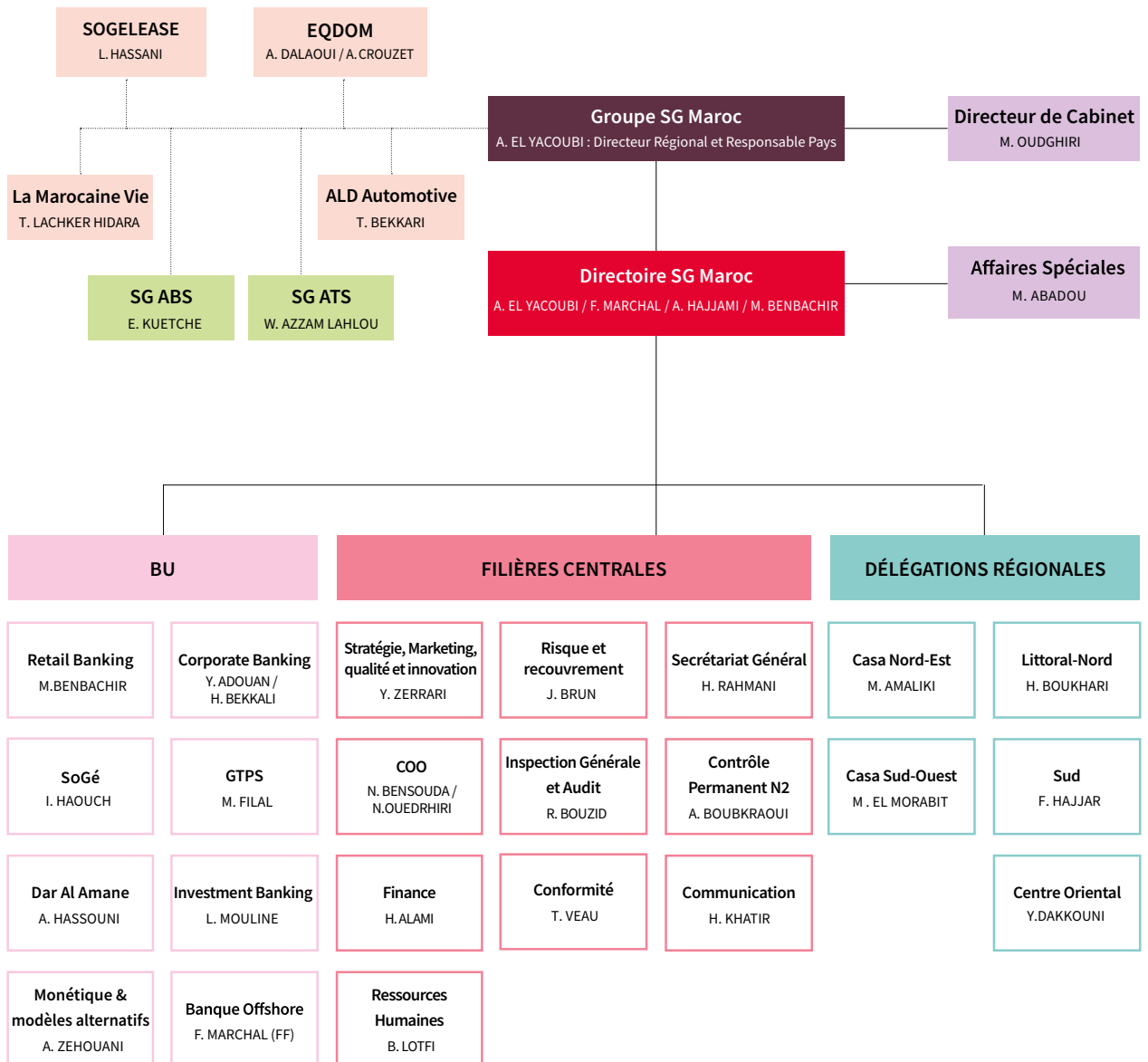
Elle conforte ainsi sa position de partenaire bancaire solide, fiable et innovant, traduisant une nouvelle fois sa volonté de placer ses clients au cœur de ses préoccupations.

Ces récompenses illustrent aussi, sans aucun doute, l'élan d'un collectif fort, solidaire et mobilisé au service de la clientèle.

## ORGANISATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

Société Générale Maroc est organisée autour de :

- **Un Directoire**, assurant un pilotage collégial de la stratégie de Société Générale Maroc, comprenant 4 membres : le Président du Directoire, 2 Directeurs Généraux et 1 Directeur Général Adjoint ;
- **10 « Services Unit »**, intervenant en tant que filières centrales et jouant un rôle normatif, de contrôle et de mutualisation sur l'ensemble de la Région Maroc (Banque et filiales) ;
- **8 « Business Unit »**, responsables du périmètre de leur activité de façon transversale. Elles interviennent ainsi tant au niveau des décisions de l'activité commerciale (développement du PNB et du fonds de commerce, maîtrise du coût du risque) que de l'exécution au quotidien (qualité des opérations, satisfaction clients...);
- **5 « Délégations Régionales »**, dont le rôle a été renforcé pour plus de rapidité de décision et de pertinence locale. L'axe régional est ainsi affirmé, en donnant plus d'autonomie aux Délégations Régionales.



## GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU MAROC

Premier Groupe financier privé avec un actionnaire de référence internationale, couvrant tous les domaines d'activités.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

**ALD AUTOMOTIVE**  
Location longue durée

**ATHENA COURTAGE**  
Courtage en assurances

**EQDOM**  
Crédit à la consommation

**FONCIMMO**  
Immobiliers hors exploitation

**INVESTIMA**  
Capital investissement

**LA MAROCAINE VIE**  
Assurance-Vie

**SOGEFONCIERE**  
Foncière

**SOGEFINANCEMENT**

**SOGECAPITAL GESTION**  
Gestion d'actifs

**SOGECAPITAL INVESTISSEMENT**  
Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC)

**SOGECAPITAL PLACEMENT**  
Fonds commun de placement

**SOGECAPITAL BOURSE**  
Intermédiation en bourse

**SOGELEASE**  
Leasing

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE**  
Banque offshore

**SOGECONTACT**  
Centre de relation clients

**NEMA CAPITAL**  
Gestion d'OPCI

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION GROUPE

DÉNOMINATION	% INTÉRÊT
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Top
INVESTIMA	48,04%
SOGECAPITAL BOURSE	100,00%
SOGECAPITAL GESTION	99,95%
SOGECAPITAL PLACEMENT	99,97%
SOGELEASE	100,00%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	99,94%
SOGEFINANCEMENT	100,00%
ATHENA COURTAGE	96,93%
FONCIMMO	100,00%
SOGECONTACT	99,87%
EQDOM	55,21%
LA MAROCAINE VIE	49,01%
ALD AUTOMOTIVE	15,00%
SOGEFONCIERE	100,00%
NEMA CAPITAL	49,99%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	100,00%





# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



**D**epuis 110 ans, Société Générale Maroc joue un rôle essentiel dans le soutien au développement économique du pays. Le groupe Société Générale au Maroc s'est solidement établi en tant qu'acteur financier majeur, grâce à son modèle de banque universelle éprouvé et à des synergies fructueuses entre ses filiales spécialisées. Progressivement, le Groupe a redéfini son approche relationnelle, élargi son offre de produits et renforcé sa proposition de valeur, instaurant ainsi une relation privilégiée avec ses clients, basée sur l'expertise, le conseil et la proximité. Portée par l'engagement de ses équipes, Société Générale Maroc a affiché d'excellentes performances en 2023 et maintient son engagement envers ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises. Elle continue d'offrir un accompagnement adapté grâce à ses métiers diversifiés et à ses filiales spécialisées, illustrant ainsi son engagement constant à répondre aux besoins de sa clientèle.

## UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE AMBITIEUSE

Tout au long de son déploiement, le plan « Avenir 19-21 » a permis d'établir les fondamentaux d'une transformation durable qui a initié l'évolution du modèle bancaire de Société Générale Maroc, mettant en avant l'innovation et l'excellence opérationnelle en tant que leviers de croissance favorisant l'émergence de nouvelles expériences-clients à forte valeur ajoutée. Forte de ces réalisations, Société Générale Maroc s'inscrit dans un nouveau plan stratégique ambitieux dans la continuité des chantiers préalablement entamés, capitalisant sur les enseignements post-crise.

### JOSSOUR 25, DES PASSERELLES VERS LA BANQUE DE DEMAIN

Ce plan s'inscrit également dans les orientations et la raison d'être du Groupe : **« Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes ».**

Le programme de transformation Jossour s'inscrit dans les tendances structurelles du marché et a pour objectif de transformer les modèles relationnels et opérationnels de la banque à horizon 2025. Plusieurs inflexions majeures et profondes sont initiées pour répondre aux besoins et nouveaux usages des clients, délivrer une proposition de valeur bancaire différente et lever sur les capacités digitales et Data, le tout adossé à un modèle opérationnel industriel, agile, et efficient.

L'ambition stratégique Jossour s'articule autour de **5 axes majeurs** :

**1**

**Modèles relationnels et opérationnels** : accélérer la transformation Retail et consolider la transformation Corporate, driver de croissance et de rentabilité. Cette dynamique est matérialisée par :

- **L'industrialisation du nouveau Modèle Relationnel Retail** grâce au développement des agences relationnelles qui constitueront 73% du réseau à horizon 2025 avec plusieurs typologies innovantes d'agences spécialisées par segments et les « Agences sans caisse ». Ce dispositif est accompagné par :
  - La mise en place des outils Self Care clients (ELS, Applications, Concept de « Smartstores » / accès Transactionnel « open » dans l'ensemble des agences...) avec objectif d'équiper 140 points de ventes en ELS et GAB Multifonctions et d'améliorer le taux des départs des opérations de 60%.
  - Accélération de la transformation du modèle relationnel de Société Générale Maroc, avec la mise en place de 85 agences Premium à fin 2023, dont l'objectif est d'apporter un conseil et des parcours personnalisés aux clients à valeur.
- **Une digitalisation au service du nouveau modèle relationnel** par la création de la marque **SoGé** (un modèle distant et full-digital avec des expériences client simplifiées) et une autonomisation clients **Retail et Corporate**. La banque s'est fixée à ce titre pour objectif à horizon 2025 de réaliser 25% d'acquisition client via le canal digital (15,4% à date), 60% sur l'usage du canal Digital et des ventes à distance de 25%. SoGé étoffe sans cesse son offre de services pour mieux répondre aux besoins d'une clientèle plurielle, que ce soit en matière d'autonomisation, de proximité relationnelle, de qualité de service. Avec ce dispositif, SoGé participe à la démarche d'inclusion financière et économique au Maroc.
  - **Lancement de SoGé Ado, première offre destinée aux jeunes de 12 à 18 ans et à leurs parents !** L'offre SoGé Ado met ainsi à la disposition des jeunes de 12 à 18 ans, sous la supervision des parents, une proposition de valeur complète de services bancaires et extra-bancaires fluides et simples, pour les assister au quotidien dans la gestion de leur budget et le développement de leur autonomie financière.

**2**

**Innovation & Technologie** : une volonté de transformer la banque en entreprise technologique agile, orientée client et résultats, en faisant du modèle opérationnel un avantage compétitif. À ce titre la banque se projette sur :

- **L'industrialisation du delivery** avec 90% des projets agiles à horizon 2025,
- **Accroissement et intensification** de la part du build vs buy
- **Une automatisation des process Front to back** pour une meilleure efficacité et impact client (Time to yes, time to cash...)
- **Une meilleure exploitation de la donnée** en capitalisant sur les nouvelles capacités et technologies Data/Intelligence artificielle afin de proposer des solutions ciblées aux clients/prospects.

**3**

**Capital Humain** : renforcer l'accompagnement des collaborateurs dans cette transformation, la préparation et le développement des nouvelles compétences par rapport aux métiers bancaires de demain ainsi que l'accélération des partenariats de formations externes en encourageant les initiatives Upskilling / Reskilling. Par exemples, une initiative Reskilling DEV en partenariat avec une grande école EFREI Paris a été lancée, ainsi que l'initiative Finance / Contrôle de Gestion.

**4**

**RSE** : L'engagement continu du Groupe pour un développement profitable et durable en faveur d'une économie plus inclusive place la Responsabilité Sociétale et Environnementale en tant qu'axe stratégique transverse. Société Générale Maroc renforce la composante RSE, avec l'ambition de devenir le best in class en matière éthique et un acteur national de référence sur le volet RSE, précurseur en matière de transition énergétique et solidaire avec une stratégie orientée mécénat culturel et social.

**5**

**Transformation** : s'approcher du best in class en termes de coefficient d'exploitation avec une excellence opérationnelle de 30 Millions d'Euros de Frais Généraux sécurisés à date, avec une structure de coûts allégée et un mindset du « mieux dépenser », une top line drivée par des services à valeur ajoutée grâce à des expertises produits, une Target C/I améliorée de 10 Pts à horizon 2025. Ces performances permettront de dégager la capacité d'investissement sur des activités génératrices de valeur, pour capter de la croissance.

**Le positionnement renforcé du Maroc en tant que plateforme technologique pour le Groupe en Afrique.** En plus des filiales spécialisées, le dispositif du Groupe au Maroc compte notamment près de 1000 ingénieurs répartis entre les activités architecture et SI et les services liés aux activités des marchés de la banque de financement (SGABS et SGATS).

# UNE ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE POUR UNE BANQUE OMNICANALE OUVERTE ET DYNAMIQUE

Société Générale Maroc poursuit sa transformation digitale en investissant constamment dans l'évolution de ses services, offrant ainsi des expériences client simplifiées, rapides et efficaces.



## LE DÉVELOPPEMENT DES CANAUX ET SERVICES À DISTANCE ET DE L'ACTIVITÉ MONÉTIQUE

Grâce à une stratégie volontariste et aux différentes actions entreprises par la BU Monétique & Modèles alternatifs (MMA), les principaux indicateurs de performance monétique ont évolué favorablement :

- Un taux d'équipement cartes à 91% contre 88% en 2022 malgré un assainissement stock cartes opéré sur toute l'année (comptes inactifs, KYC...)
- Un taux d'usage au paiement de 47% en évolution continue
- Un taux d'équipement Mobiwan de 76% contre 74% en 2022.

Cela s'est aussi reflété sur le PNB monétique avec un atterrissage à 127,3 Millions en phase avec l'objectif assigné.

Plusieurs projets ont été portés par la Direction Développement Commercial Monétique & Paiements, permettant ainsi de simplifier l'offre produits et d'accélérer la digitalisation et le self care clients.

Plusieurs succès ont été enregistrés en 2023 :

### • Sur le volet équipement et offre produits :

- Rationalisation, revue tarifaire des cartes et refonte des plafonds avec l'arrêt systématique des gratuités ;
- Une offre Retail resserrée et équilibrée Visa et MasterCard avec l'introduction de deux cartes Mastercard Titanium (nouvelle version Online et contactless) et Essentielle ;

- Une offre corporate plus en adéquation avec les instructions de l'office des changes avec l'introduction de la carte Busines biométrique à double rattachement (compte devise et dirham) ;
- Lancement d'une carte dédiée aux opérations de dépôt espèces et remises chèque pour la clientèle CLIPRO et Corporate dont l'objectif est d'autonomiser les clients sur une large plage horaire et de contribuer au déport des opérations à faible valeur ajoutée ;
- Montée en charge continue de Mobiwan avec la mise en place de nouvelles fonctionnalités liées au paiement (mise en place push notifications, plafonds transactionnels revus à la hausse, enrichissement de l'offre SG store et mise en avant des cartes premium (3 341 cartes créées par l'agence directe soit 9% des créations de cartes unitaires du réseau).

### • Sur les usages de paiements :

- Plusieurs campagnes d'activation des cartes Société Générale, SoGé et Dar Al Amane en fil rouge axées sur le cashback qui a permis d'activer 10% des cartes non actives ;
- Deux loteries menées durant la période estivale pour booster les usages (chèques cadeau, vouchers voyage) ;
- Accompagnement de la force de vente à travers plusieurs formations terrain et la mise à disposition de supports d'aide à la vente (catalogue cartes et comparatifs produits).

### • Efficacité opérationnelle et Optimisation du cash :

- L'Agence Directe créée en 2021 a élargi son périmètre d'intervention pour prendre en charge outre les demandes monétique du SG Store (cartes, bracelets et dotations) toute la partie migration des cartes dans le cadre de la simplification de l'offre ainsi que la prise en charge de l'activation sur les cartes des dotations de voyages privés et E-commerce provenant de Mobiwan. Cette structure de 3 ETP a permis ainsi de traiter près de 9% de la production globale en cartes unitaires et plus de 52 500 demandes d'activation de dotations en 2023.
- Lancement officiel de l'agence mobile comme outil de conquête dès mars 2023. Plus de 1 800 kilomètres parcourus à travers le Maroc permettant ainsi de réaliser plus de 530 Entrées En Relation équipées en cartes et plus de 9 Mdh de PPI grâce à la forte appropriation du dispositif par le réseau.
- Plusieurs initiatives portées par la BU ont été également mises en production permettant de générer des économies à la filière et font l'objet d'un suivi dans le cadre du programme Jossour. A titre d'exemple :
  - L'industrialisation du process d'envoi des PINs /AMD par SMS, outre le volet RSE, a permis de générer un gain annuel de 1,27 Mdh
  - L'Optimisation des frais de gestion liés au transport et au traitement du cash

à travers le déploiement et l'adoption généralisée du CMS dès 2022 a permis un gain annuel de 2,3 Mdh

- L'optimisation des cassettes gabs (arrêt des billets de 20 dh) et du nombre de passages hebdomadaires a permis à la filière monétique d'économiser près de 3,71 Mdh/an.

Pour accompagner la transformation du Réseau et accélérer le déport des opérations, la Direction commerciale Monétique et Paiement travaille aussi bien sur le maillage des ELS/ALS que la montée en charge des nouvelles fonctionnalités.

Ainsi, les concepts d'agence libre-service (ALS) et ELS ont été homogénéisés avec un branding et une charte spécifique : « smartstore by Société Générale ». Ces espaces permettent de maintenir notre présence de manière « smart » et agile tout en garantissant un maillage optimal du réseau.

Les premiers prototypes de smarstores ALS sont en cours de déploiement au niveau des principales gares de l'ONCF avec une ambition d'atteindre 80 sites à horizon 2025. À date, 7 sites sont opérationnels et 20 sites sont sourcés en cours de mise en place courant 2024.

Pour les ELS adossés aux agences bancaires, 15 nouveaux sites ont été livrés courant 2023 pour atteindre 36 ELS soit 45 % de la feuille de route à fin 2025.

Le taux de déport espèces moyen est de 30 % pour une cible de 50 % ; très disparate en fonction du lancement du site.

L'objectif de ces espaces est de proposer des parcours utilisateurs fluides, pratiques et personnalisés, tout en offrant des services adaptés aux besoins spécifiques de chaque client :

- **Accessibilité 24/7 grâce aux accès par carte bancaire déployés sur l'ensemble des sites :** Les clients peuvent effectuer des transactions à n'importe quelle heure de manière sécurisée ;
- **Services à valeur ajoutée :** Ces espaces proposent une gamme variée de services, tels que le retrait d'argent, le dépôt, les remises chèques et le paiement de factures. Une carte dédiée aux dépôts cash et chèque est désormais proposée gratuitement pour la clientèle CLIPRO et la CORPO. La nouvelle gamme de gabs Diebold introduite cette année par la Banque nous permettra également de proposer grâce aux fentes plus grandes des montants plus importants de dépôt (passer de 20 kdh par semaine à 60 kdh) ;
- **Self Care :** certains sites proposent des phone boot permettant aux clients de démarrer leur entrée en relation avec Société Générale ou SoGé en toute sécurité, simuler des crédits ou se connecter (dans un 2ème temps) avec des conseillers à distance. Tous les espaces sont des points de capture pour la clientèle SoGé qui souhaite déposer du cash ou des chèques ;
- **Implantations au plus près de nos clients :** en effet, les SmartStores seront implantés dans différentes régions, avec des formats variés adaptés à leur environnement, dans des zones urbaines à forte densité (gares, centres commerciaux...) afin d'être plus proches de notre clientèle cible.

## **SOGÉ, LA BANQUE 100% EN LIGNE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC, POURSUIT SA TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT**

La banque en ligne de Société Générale Maroc -SoGé- a pour ambition de simplifier la vie de ses clients au travers d'une relation bancaire full distante, en leur assurant autonomie et mobilité. Elle se positionne dans le paysage bancaire marocain en tant que seule et unique banque offrant un service 100 % distant, dès l'entrée en relation mais aussi tout au long de la relation bancaire.

Lancée en pleine période de pandémie COVID et d'accélération des usages distants, SoGé gagne en maturité et s'affirme de plus en plus comme étant la « banque de demain » pour une clientèle essentiellement composée de jeunes et jeunes actifs, au mode de vie rythmé par les nouvelles technologies, le refus des contraintes et la simplification de la relation avec l'argent...



Dans ce contexte, SoGé réinvente la relation client, en veillant à offrir des parcours client simples, pratiques et fluides, avec à l'appui un service client de qualité, joignable et réactif via de nombreux canaux distants (téléphone, mail, échanges via application mobile...).

Au cœur des nouveaux usages de consommation, SoGé offre une nouvelle relation de proximité avec ses clients, alliant le meilleur du digital et de l'humain. Ce nouveau modèle relationnel a permis à SoGé de décrocher en 2023 la distinction « Elu Meilleur Service Client ».

Parallèlement, le rythme d'acquisition de la nouvelle banque en ligne s'est sensiblement accéléré à la faveur du lancement d'un programme de marketing viral baptisé « Boosters digitaux », à compter du mois d'août 2023. Ce programme a su toucher son marché cible et a rapidement permis de doubler la volumétrie mensuelle des demandes d'entrées en relation. Avec un portefeuille clients de près de 20 000 clients à fin 2023, SoGé ambitionne de continuer à se développer pour compter plus de 170 000 clients à horizon 2025.



Au cours des prochains mois, SoGé poursuivra son développement dans une dynamique d'ouverture et d'innovation, afin de répondre à une appétence de plus en plus prononcée des Marocains pour une gestion autonome de leur budget et de leurs opérations courantes. Les offres de services et les parcours digitaux continueront sans nul doute de se développer, en explorant les technologies de la Banque du futur en faveur de nouvelles expériences bancaires, toujours plus efficaces, rapides et diversifiées.



## AGILITÉ ET CRÉATION DE VALEUR : UN POSITIONNEMENT POUR UNE TRANSFORMATION DYNAMIQUE

**Société Générale Maroc confirme son positionnement en tant qu'entreprise technologique, au service de ses clients, avec une année 2023 marquée par des réalisations significatives qui soulignent son engagement continu à repenser l'expérience client et collaborateur grâce à des développements et enrichissements remarquables de ses solutions informatiques.**

Société Générale Maroc a en effet franchi des étapes importantes, en particulier en ce qui concerne le déploiement massif de l'approche Agile et la modernisation de son infrastructure informatique.

Ces avancées témoignent de sa volonté constante d'optimiser ses capacités opérationnelles et de maximiser la valeur ajoutée pour ses parties prenantes.

En adoptant une approche axée sur l'innovation, Société Générale Maroc renforce sa position en tant qu'acteur de référence dans le secteur financier, offrant des solutions à la pointe de la technologie et anticipant les besoins changeants du marché.

Les enjeux de Société Générale Maroc se traduisent en quatre axes principaux :

- Se développer comme catalyseur de la transformation bancaire et **partenaire technologique stratégique**, impulsant l'innovation et renforçant la synergie avec le Business ;
- Définir la Direction des Systèmes d'Information comme **producteur technologique à l'état de l'art** adoptant le bon Mix Build / Buy et intégrant des enablers technologiques performants scalables et mutualisables ;

- Embarquer les **tendances en rupture** et leverager sur les **capacités data /IA** pour maîtriser les risques et générer de nouvelles opportunités ;

- Garantir une **production maîtrisée, résiliente et sécurisée**.

L'année 2023 a connu l'accélération des chantiers d'urbanisation et de transformation IT, notamment sur le volet Digital et Data avec l'enrichissement des canaux existants et le développement de nouveaux canaux en capitalisant sur les capacités du socle applicatif mutualisé.

Les réalisations 2023, qui ont porté sur plusieurs chantiers structurants de transformation, témoignent de cette accélération :

- 1. Le poste de travail Agence s'est enrichi avec de nouvelles capacités permettant une meilleure connaissance client et offrant un pilotage et une animation commerciale fine et ciblée :**

C'est désormais le canal privilégié pour exposer toute l'offre produits et services de la banque, ainsi que des opportunités identifiées par nos modèles analytiques pour permettre au réseau de conseiller au mieux le client.

## 2. L'expérience client sur les canaux distants a été simplifiée, enrichie et sécurisée par la mise en œuvre de plusieurs fonctionnalités à forte valeur ajoutée avec notamment :

### ■ La mise à jour de l'application Mobile Société Générale

- La refonte a permis de repenser complètement l'expérience utilisateur et de l'inscrire dans de nouveaux standards bancaires, permettant ainsi de renforcer le positionnement de l'application parmi les meilleures de la place, selon nos clients.  
Au-delà de la dimension graphique, cette nouvelle version intègre plusieurs nouveautés pour faciliter l'accès client aux produits dont la personnalisation des opportunités, l'intégration des deals/conventions avec les partenaires, et la redirection vers le parcours d'Entrée en relation mixte physique et digitale.
- La sécurisation des transactions des clients sur le Digital a également été renforcée, permettant d'exécuter les opérations transactionnelles uniquement depuis des téléphones vérifiés et approuvés.

### ■ La nouvelle version de l'application SoGé (*banque 100% en ligne avec pour ambition de simplifier la vie de ses clients au travers d'une relation 100% à distance, en leur assurant autonomie, simplicité et sécurité*) a connu plusieurs améliorations pour offrir plus de services à nos clients tels que :

- stimuler les usages transactionnels (les Bons plans SoGé, les virements instantanés, l'augmentation des plafonds de l'appli et la géolocalisation des Espace Libre-Service),
- faciliter le parcours en simplifiant la gestion des pièces justificatives.

### ■ Le portail dédié à la clientèle Corporate a aussi été enrichi par de nouvelles fonctionnalités :

- le virement de masse pour permettre d'initier, valider et de signer des virements multiples ;
- la gestion du multiclent permettant aux entreprises à filiales de gérer leurs comptes depuis une seule interface et accès unique
- le nouveau service campagne des bilans fiscaux pour permettre aux clients de soumettre leurs bilans fiscaux via le canal digital et de pouvoir poursuivre l'étude de renouvellement des lignes autorisations.

## 3-Société Générale Maroc est plus que jamais convaincue du caractère central de la DATA, pour une meilleure connaissance client et qualité de services et aussi pour répondre à des exigences réglementaires fortes.

Un travail conséquent a été réalisé sur l'amélioration et l'automatisation des modèles d'IA prédictif :

- La segmentation comportementale pour améliorer le ROI des campagnes, favoriser une meilleure compréhension du client et développer la vente croisée de produits
- Le scoring d'appétence pour développer la vente de produits de financement retail et/ou bancassurance
- La détection des risques Corporate...



## UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE DYNAMIQUE SUR L'ENSEMBLE DES MARCHÉS

**F**idèle à sa vocation de banque universelle, Société Générale Maroc s'est attachée, cette année encore, à développer des relations de partenariat, de confiance et de proximité avec ses clients particuliers, professionnels et entreprises. Une stratégie résolument centrée sur le client, portée par la volonté d'être une banque relationnelle de référence et d'offrir les meilleurs standards en matière de qualité de service.

### MARCHÉ PREMIUM & ESSENTIELS

2023 a été l'année de l'accélération de notre transformation, en renforçant notre modèle Premium autour du banquier comme cœur de la relation, contribuant ainsi à une dynamique commerciale forte.

Cette stratégie s'est révélée essentielle dans un environnement macro-économique défavorable, qu'il s'agisse du pic inflationniste sur le 1er semestre pour nos clients ou de la politique de resserrement monétaire pour notre compétitivité.

En dépit de ce contexte, l'investissement continu de nos équipes, à travers les diverses actions et campagnes qui ont jalonné l'année, mais également une démarche de prospection ciblée pour concrétiser les opportunités identifiées, ont permis de maintenir nos marges et de réaliser des résultats de très bonne facture.

L'acquisition de nouveaux clients, essentielle dans cet environnement dégradé, a été conforme aux ambitions de la Banque grâce notamment à la stratégie de parrainage et de valorisation de nos partenariats.

Nos encours de crédits ont ainsi enregistré une forte croissance, grâce également à une baisse des remboursements enregistrés et par un suivi rigoureux et anticipatif de notre activité de recouvrement, aussi bien commercial, amiable que contentieux. Les encours de dépôts se sont quant à eux inscrits en hausse significative, grâce aux efforts de collecte et à un pilotage quotidien des variations, gage de réactivité de notre force de vente auprès de la clientèle.

En termes d'équipement, Société Générale Maroc a poursuivi ses actions d'adaptation des produits proposés au profil des clients.

Sur le marché des Marocains Du Monde (MDM), Société Générale Maroc a poursuivi sa stratégie axée sur un modèle relationnel centré sur le digital. C'est ainsi qu'un ensemble de processus full distants (entrée en relation, vente...) a été déployé pour répondre aux différents besoins des clients MDM depuis leur pays de résidence, et ce via le centre relation client « MDM DIRECT ».

Dans notre volonté d'être au plus proche de nos clients, l'année 2023 a également été marquée par la participation avec succès de notre Banque dans plusieurs salons de l'immobilier à l'étranger dédiés aux MDM, organisés par nos promoteurs partenaires. Ceux-ci ont permis de recruter de nouveaux clients, de distribuer de nouveaux crédits immobiliers et d'améliorer notre image de marque auprès de cette population.

## MARCHÉ DES PATRIMONIAUX

La Banque patrimoniale a continué en 2023 de déployer son programme de transformation avec l'ambition de mettre à la disposition de nos clients patrimoniaux un dispositif centré sur l'excellence dans la connaissance client et la proactivité relationnelle.

Le modèle de distribution, basé sur un dispositif d'Agences dédiés pour la gestion de la relation et complété par l'ensemble des agences de réseau Société Générale Maroc pour le traitement des opérations courantes, a pour objectif de délivrer une promesse de valeur unique, un conseil expert et personnalisé ainsi que de générer de la satisfaction et de la recommandation.

Dans un contexte marché mitigé, marqué par la poursuite de la tendance haussière des taux courant la première moitié de l'année et des tensions inflationnistes impactant les marchés financiers, la Banque patrimoniale affiche des réalisations honorables au titre de l'année 2023 grâce notamment à :

- L'évolution de l'encours moyen des OPCVM de 9%.
- La hausse de près de 12 % de l'encours de l'épargne en Assurance vie.

L'année 2023 a connu une véritable opérationnalisation du programme de transformation qui continue à être déployé avec une feuille de route 2024 axée notamment sur le Stream RH via le lancement d'un ambitieux programme d'accompagnement des équipes.

## MARCHÉ DES PROFESSIONNELS ET DES TPE

L'année 2023 a été caractérisée par divers chocs climatiques et inflationnistes survenus de manière concomitante mais aussi une reprise partielle des niveaux de production et des exportations. Une reprise qui devrait se confirmer sur 2024 et renforcer à moyen terme la croissance du PIB.

Face à cette conjoncture, le Marché des Professionnels & TPE a fait preuve d'une bonne résilience en enregistrant une évolution positive de ses indicateurs stratégiques en ressources et emplois. Des résultats expliqués par un bon niveau de production dans l'ensemble malgré la décélération de la demande globale sur les crédits immobiliers et à la consommation.

Notons aussi l'excellente dynamique observée sur les Crédits destinés au financement des besoins de la « Vie Professionnelle » particulièrement le leasing et le CMT. L'évolution de ces deux types de financement a dépassé les niveaux de référence d'avant Covid tout en respectant un niveau de risque largement inférieur à celui de l'année d'avant.

La qualité de notre Fonds de commerce s'est améliorée davantage du fait du positionnement du réseau sur des segments à forte valeur tels que la Profession Libérale et les toutes petites entreprises (TPE).

Des performances qui confirment notre feuille de route de transformation et de développement du Marché et nos orientations en termes de modèle relationnel. 2023 a connu, en effet, une accélération du déploiement de la transformation du marché à travers la concentration des clients à valeur dans des dispositifs Premium (Corners TPE, Agences PRO & TPE, Agences Premium...) et un renforcement des expertises offertes à travers des gestionnaires spécialisés, une offre enrichie et des animations et un pilotage dédiés.

Etant alignée avec la stratégie nationale d'inclusion financière, Société Générale Maroc maintient également son engagement d'accompagner les porteurs de projets en apportant conseil et financement à cette frange de professionnels. Ainsi, la banque

continue à promouvoir l'entrepreneuriat féminin à travers le programme She's Next en partenariat avec VISA, à soutenir l'initiative étatique via le programme intégré d'appui et de financement de l'entrepreneuriat (PIAFE) mais aussi à sponsoriser des programmes d'accompagnement et de mentorat via un partenariat avec le Réseau Entreprendre Maroc.

Sur le plan de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Société Générale Maroc s'est fixée comme ambition de pérenniser son engagement sociétal à travers la promotion d'offres extra-bancaires mettant en avant des entrepreneurs, fintech et startup offrant diverses solutions innovantes et digitales au service de la clientèle PRO & TPE.

## MARCHÉ DES ENTREPRISES

### FINANCEMENTS CORPORATE ET STRUCTURÉS

Société Générale Maroc a poursuivi son soutien de l'économie nationale à travers l'accompagnement de la clientèle Corporate dans le financement de leurs projets d'investissement et de croissance, consolidant ainsi son positionnement de partenaire privilégiée de premier plan.

À l'instar de 2022, l'année 2023 a été marquée par (i) la diversification du portefeuille à travers la mise en place d'un nombre important de financement en faveur de contreparties opérant dans différents secteurs d'activité et (ii) le maintien de la présence de la banque auprès des larges Corporate.

Par ailleurs, Société Générale Maroc a poursuivi son soutien aux PME permettant de renforcer sa position de partenaire. Ceci s'est traduit par la mobilisation de ressources et de l'expertise nécessaires à l'accompagnement de la clientèle PME afin de les accompagner au mieux dans leurs activités. Ainsi, Société Générale Maroc s'est focalisée sur le conseil et le suivi de ces PME dans leurs projets d'investissements et ce, dans différents secteurs porteurs.

### FINANCEMENTS TOURISTIQUES

Société Générale Maroc a maintenu son engagement et son soutien des opérateurs du secteur du tourisme et ce, dans un contexte de reprise du secteur et des perspectives d'évolution prometteuses au regard des événements internationaux d'envergure que le Maroc s'apprête à accueillir (CAN 2025 et Coupe du Monde 2030).

### FINANCEMENTS IMMOBILIERS

En 2023, Société Générale Maroc a maintenu son engagement résolu envers le secteur de la promotion immobilière. Malgré les défis persistants, la banque a apporté son soutien à une variété de projets résidentiels de différents standings, en mettant en avant la qualité des relations établies avec ses clients historiques et une politique d'accompagnement sélective pour les nouvelles entrées en relation. Les ambitions de Société Générale Maroc sont confortées par le lancement du nouveau dispositif d'aide directe qui vise à stimuler davantage le secteur immobilier après la clôture du programme de logements sociaux à 250 000 DH. Les encours de crédit de la promotion immobilière continuent à afficher une rotation significative, atteignant 50 % témoignant ainsi de la résilience du portefeuille. Dans ce contexte, la banque demeure déterminée à maintenir son rôle de partenaire de confiance, assurant un accompagnement de proximité avec ses clients.

## DES SOLUTIONS DE PAIEMENTS ADAPTÉES À NOS CLIENTS CORPORATE



### CASH MANAGEMENT & PAIEMENTS DOMESTIQUES

Société Générale Maroc se distingue cette année encore comme la banque de référence dans le domaine du cash management. Elle a été récompensée une fois de plus par le magazine britannique Euromoney dans deux catégories de l’Award Cash Management au Maroc : dans la catégorie « Market Leader » pour la cinquième année consécutive et dans la catégorie « Best Service » pour la troisième fois. Cette double distinction confirme l’expertise et le positionnement de premier plan de Société Générale Maroc sur cette activité.



Société Générale Maroc continue ainsi à fournir localement les meilleurs services du secteur en matière de gestion de trésorerie à sa clientèle. Tout au long de l’année 2023, elle s’est inscrite dans la continuité de sa stratégie d’enrichissement de son offre digitale destinée aux entreprises à travers notamment le lancement d’une nouvelle offre SwiftNet, destinée aux grands Corporate pour gérer leurs flux de trésorerie à travers un canal unique, mondial, standard et sécurisé.

Le PNB des Flux domestiques a connu une nette progression de +5,1 % par rapport à 2022 grâce notamment au succès des virements instantanés qui ont été lancés en juin 2023.

### TRADE FINANCE

En 2023, l’activité Trade Finance a poursuivi ses chantiers d’amélioration continue à travers une optimisation de ses processus de traitement et le renforcement des expertises.

2023 a été également l’année de déploiement d’un nouveau dispositif de pilotage sur toute la chaîne de valeur permettant ainsi d’assurer un meilleur suivi de la production et des délais de traitement.

Aussi, des performances très positives ont été enregistrées sur l’activité commerce international en 2023 avec un PNB en hausse de 16 %.

### AFFACTURAGE

Société Générale Maroc met à la disposition de sa clientèle une gamme complète de produits d’affacturation qui combine différents services de factoring, à la fois pour le financement des besoins d’exploitation pour le marché domestique ainsi que pour le marché international.

Le chiffre d’affaires réalisé cette année est en progression de 70 % par rapport à 2022 grâce à cette diversification et à la volonté d’accompagner la clientèle de la banque dans le financement de leur besoin de trésorerie.

# UNE EXPERTISE DE CONSEIL RECONNUE EN OPÉRATIONS HAUT DE BILAN



**F**orte de son expertise, Société Générale Maroc, à travers la Direction du Conseil qui regroupe les activités de Banque d'Affaires, s'illustre dans sa capacité à accompagner les entreprises, PME et grands groupes marocains et internationaux, dans leurs opérations de haut de bilan.

C'est ainsi qu'en 2023, Société Générale Maroc a accompagné la filiale dédiée aux énergies renouvelables d'un groupe international coté en bourse comme Conseiller financier exclusif dans le cadre de la valorisation d'un projet éolien onshore, ainsi que dans le cadre de la valorisation d'un portefeuille de projets d'énergies renouvelables au Maroc, avec des sources d'énergie éolienne et solaire.

Société Générale Maroc a également accompagné au cours de l'année, comme Conseiller financier exclusif, un groupe international à capitaux privés dans le cadre de ses projets de développement par croissance externe au Maroc.

Société Générale Maroc a en outre accompagné ROYAL AIR MAROC (RAM) dans le cadre d'une mission de conseil financier portant sur une approche de structuration financière d'une de ses participations.

La dynamique commerciale mise en œuvre par la Direction du Conseil en 2023 a également permis à Société Générale Maroc d'accompagner plusieurs grands groupes internationaux et filiales de multinationales dans le cadre de la mise en œuvre au Maroc de leurs plans mondiaux d'actionariat salariés, à l'instar des missions réalisées avec succès et des visas de l'AMMC obtenus pour le compte des groupes AIRBUS, DECATHLON et TOTALENERGIES.

Par ailleurs, Société Générale Maroc est intervenue en tant que Conseiller financier exclusif de RCI FINANCE MAROC – opérant sous la marque MOBILIZE FINANCIAL SERVICES – dans le cadre

(i) de la réalisation d'une émission obligataire par placement privé pour un montant de 450 millions MAD, (ii) de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF) à travers notamment la réalisation d'une émission de BSF en 2023 pour un montant de 450 millions MAD ainsi que dans le cadre (iii) de ses projets de développement au Maroc.

Société Générale Maroc a également accompagné EQDOM dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement, à travers notamment la réalisation de 6 émissions en 2023 pour un montant total de 1 050 millions MAD. De même, Société Générale Maroc a accompagné SOGELEASE dans le cadre du même type de programme, à travers notamment la réalisation de 3 émissions de BSF en 2023 pour un montant total de 930 millions MAD.

Société Générale Maroc a en outre poursuivi au cours de l'année 2023, de façon ciblée, sa stratégie de prospection visant à se positionner en amont sur des opérations de haut de bilan potentielles.

Enfin, l'activité Conseil de Société Générale Maroc a réalisé les démarches nécessaires, au cours de l'année 2023, pour être agréée par l'AMMC en tant que Conseiller en Investissement Financier (CIF) - dans la catégorie n°2 (Conseil aux émetteurs) - et ce, dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire destiné aux Banques d'Affaires de la place, introduit par la circulaire de l'AMMC n°01/20, publiée au Bulletin Officiel n°7168.

## DES SYNERGIES RENFORCÉES AVEC LES FILIALES SPÉCIALISÉES POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE

**S**ociété Générale Maroc consolide son engagement envers ses clients à travers ses filiales spécialisées, des acteurs de premier plan dans leurs secteurs respectifs. Ces filiales affirment leur positionnement sur le marché national en proposant une gamme diversifiée de produits et services. Cette démarche témoigne de la volonté continue de Société Générale Maroc d'offrir des solutions complètes et adaptées à ses clients.



### SOGECAPITAL GESTION

Le début de l'année 2023 a connu un contexte marché très difficile avec une hausse importante des taux obligataires et une baisse du marché actions. A partir de fin juin, et avec la pause observée par la Banque Centrale dans son cycle de resserrement monétaire, l'optimisme est revenu au niveau des marchés financiers permettant une reprise d'un trend positif en termes de collecte.

Malgré cette volatilité, Sogécapital Gestion a enregistré en 2023 une évolution très positive de son activité avec encours sous gestion moyen de 30 milliards MAD, en hausse de 18% par rapport à l'année précédente grâce aux bonnes performances relatives de ces fonds et de la diversité de sa base clientèle.

Pionnier dans l'investissement responsable, Sogécapital Gestion a été la première société de gestion marocaine à signer les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unis (UNPRI) en 2021. En 2023, Sogécapital Gestion a revu et affiné sa politique ESG. Cette année a également connu le premier exercice de reporting aux PRI sur ses pratiques ESG. Les livrables de ce

reporting seront rendus publics sur le site [unpri.org](http://unpri.org) en 2024.

Sogécapital Gestion s'est également illustrée en 2023 par la publication en avril d'une note sur les impacts économiques et financiers de l'organisation de la Coupe du Monde de Football de 2030 par le Maroc. Cette étude a connu un grand succès médiatique notamment après la confirmation de l'organisation de l'événement par le Royaume.

Enfin, Sogécapital Gestion a été confirmée en 2023 par Fitch Rating « Strong (Mar) », et reçu pour la troisième année consécutive le prix de « Best Asset Manager » au Maroc par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

#### Sogécapital Gestion en chiffres :

• **30** milliards MAD  
d'actif sous gestion  
(au 31/12/2023)

• **34** fonds au total

### SOGECAPITAL BOURSE

La Bourse de Casablanca a clôturé l'année 2023 sur une performance positive, le Masi, gagnant 12,8% à 11 865,32 points, et le MASI 20 progressant de 15,44% à 961,59 points.

Cette embellie s'explique par la poursuite de la détente des taux obligataires, l'annonce de la participation du Maroc à l'organisation de la coupe du Monde 2030 et la décélération de l'inflation au Maroc et à l'international.

Le volume des échanges en actions a globalement atteint 55 milliards de dirhams, soit une baisse de 5% par rapport à décembre 2022.

L'année 2023 a également été marquée par plusieurs opérations publiques dont les plus importantes sont l'introduction en bourse de CFG Bank et les Offres Publiques d'Achat obligatoires portant sur les actions de SANLAM et du Crédit du Maroc auxquelles SOGECAPITAL BOURSE a participé.

Dans ce contexte, SOGECAPITAL BOURSE a réussi à maintenir sa part de marché et un volume de transactions à des niveaux élevés grâce à une dynamique commerciale soutenue et la confiance témoignée par ses clients.

SOGECAPITAL BOURSE a obtenu pour la troisième année consécutive le prix du meilleur broker au Maroc par EMEA FINANCE lors des African Banking Awards démontrant ainsi ses capacités commerciales et une qualité d'exécution aux meilleurs standards.



## SOGLELEASE MAROC

Malgré un contexte économique et concurrentiel difficile, SOGLELEASE renoue avec la croissance des revenus et l'amélioration des indicateurs financiers.

À fin décembre 2023, l'activité leasing affiche une hausse de la production de 2,4% vs décembre 2022. La production s'élève à 2 166 MMAD vs 2 114 MMAD en 2022.

L'encours financier est en quasi-stagnation passant de 6,94 milliards de dirhams en 2022 à 6,86 milliards de dirhams en 2023.

Le PNB affiche une hausse de 5% en décembre 2023 vs décembre 2022.

Le Coût Net du Risque s'inscrit en baisse de 16% vs 2022 grâce aux efforts du recouvrement amiable et contentieux et à une bonne gestion du risque à l'octroi.

Sogelease maintient donc un haut niveau de rentabilité lié à l'optimisation des coûts, la maîtrise du CNR et la résilience de l'activité.

La feuille de route de Sogelease repose sur une croissance rentable et durable, à travers :

- La satisfaction client et fournisseur par l'amélioration du "time to yes" et "time to cash" ;
- Le développement du marché retail pour l'ériger en marché stratégique ;
- La diversification du portefeuille, en appréhendant de nouveaux secteurs porteurs ;
- Le repositionnement sur le marché du crédit-bail immobilier à travers une stratégie plus adaptée.

- La maîtrise de notre CNR à travers la montée en compétence des équipes sur les règles et l'anticipation des impacts ainsi que l'amélioration du process recouvrement ;
- L'accentuation de la synergie avec Société Générale Maroc pour cibler un taux d'équipement plus important des clients de la banque en produit leasing ;
- La maîtrise des frais généraux ;
- L'accroissement progressif du PNB avec une moyenne de +5% par an.

## ALD AUTOMOTIVE

L'année 2023 a été marquée par la finalisation de l'acquisition de 100% de LeasePlan par ALD Automotive pour créer un géant mondial de la mobilité avec plus de 3,4 véhicules gérés dans le monde.

Cette acquisition a donné naissance à une nouvelle marque « Ayvens », révélée en octobre 2023 avec la promesse « Better with every move » et qui sera lancée opérationnellement au Maroc à partir du 13 mai 2024.

En parallèle, le Groupe a lancé son nouveau plan stratégique « Power Up 2026 » autour de quatre priorités clés : centricité client, efficacité opérationnelle, responsabilité et rentabilité.

Dans ce contexte, ALD Automotive Maroc a amorcé différents chantiers de transformation pour accompagner ses ambitions et répondre à un niveau d'exigence accru, à savoir :

- Des changements organisationnels, notamment la création d'une Direction Stratégie et Transformation afin de renforcer son agilité et sa capacité à innover dans un environnement en perpétuel changement.
  - Une approche commerciale centrée sur les clients et leur satisfaction afin de consolider sa position d'acteur de référence de la LLD.
  - L'investissement dans le capital humain à travers des programmes de développement pour renforcer les compétences des collaborateurs et favoriser leur épanouissement professionnel.
  - Le renforcement de la culture d'entreprise à travers des séminaires et des team building dédiés.
  - La consolidation des synergies avec Société Générale Maroc
- Par ailleurs, ALD Maroc a consolidé en 2023 sa position de leader de la location longue durée avec plus de 11 000 véhicules à la route et une part de marché de 22%.

### ALD AUTOMOTIVE en chiffres :

• **22%** de part  
de marché

• Plus de **11 000**  
véhicules gérés

## LA MAROCAINE VIE

Dans un environnement économique encore défavorable (inflation tenace, hausses successives du taux directeur, changements fiscaux introduits par la loi de finances 2023 liés à l'assurance retraite, etc.), La Marocaine Vie est parvenue à renouer avec la croissance, affichant en 2023 une hausse de 1,7 % de son volume d'activité par rapport à l'année précédente, promettant de belles perspectives pour 2024.

Grâce à de solides fondamentaux et à une dynamique de conquête commerciale, la compagnie enregistre en 2023 un chiffre d'affaires de plus de 2,306 milliards de dirhams.

Pesant plus de 72 % de son chiffre d'affaires, atteignant à elle seule 1,664 milliard de dirhams, la bancassurance affiche un taux de croissance avoisinant les 10 %, porté essentiellement par une envolée de l'activité épargne, enregistrant une progression de plus de 8 % en 2023, avec en parallèle des activités en direct et avec des partenaires externes qui continuent de gagner du terrain.

La retraite complémentaire résiste parallèlement dans un contexte désavantageux, marquant certes un peu le pas par rapport à l'année précédente (-11 %), un recul néanmoins fortement atténué par une retraite collective en pleine forme qui poursuit son élan.

L'encours global poursuit également sa progression, enregistrant aussi une hausse de près de 10 % par rapport à l'année précédente, s'élevant désormais à 13,660 milliards de dirhams, avec une nouvelle fois une augmentation de la proportion des unités de compte sur la même période, de l'ordre de 2 %.

2023 a également été marquée par un certain nombre de réalisations importantes dans les différents métiers de La Marocaine Vie.

L'accélération de sa dynamique de robotisation, avec la mise en place de 9 robots sur les 12 mois de l'année, accélérant et fiabilisant ses processus, et la poursuite de la digitalisation des parcours clients et de gestion, avec notamment la dématérialisation de l'ensemble de ses correspondances clients via l'application mobile de Société Générale Maroc, ont

notamment été à nouveau des occasions pour la compagnie de réaffirmer la place centrale de la transformation digitale dans sa stratégie, en synergie avec la banque, au bénéfice de leurs clients communs.

En 2023, La Marocaine Vie a également ouvert un nouveau chapitre de son ambition RSE, en se transformant pour devenir RSE by Design, l'engageant à ne plus séparer la RSE du business pour la considérer de façon intrinsèque, à travers un plan d'action opérationnel, actionnable et suivi, défini collégialement, et des responsables désignés de tous les métiers pour sa mise en œuvre.

Les prix du Jury et de l'Innovation RSE décernés à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> édition des Trophées de l'Assurance du Maroc et d'Afrique pour ses réalisations en 2023 sur ses deux dimensions transversales clés (la digitalisation et la RSE), illustrent précisément la reconnaissance de la volonté de La Marocaine Vie d'être un acteur à la fois innovant et engagé, en faveur de la société et de l'environnement.

Parallèlement, une gestion plus rigoureuse des risques en 2023 a contribué à consolider la solidité de la compagnie et à conforter sa capacité à conserver la confiance de ses clients et de toutes ses parties prenantes.

La Marocaine Vie a en effet progressé dans la maîtrise de ses risques techniques et opérationnels, notamment à travers un renforcement du pilotage du dispositif de supervision managériale et une mise à jour de la cartographie des risques, et la clôture scrupuleuse et dans les temps des préconisations de contrôle de niveau 2, d'audit et d'inspection.

Le récent rapport d'audit SI de l'ACAPS porte par ailleurs une appréciation très positive sur le niveau de maturité de ses dispositifs informatiques et de cybersécurité, avec un niveau de conformité SI de la compagnie évalué à 95,6 %.

En 2023, Al Maghribia Takaful, filiale d'assurance participative de La Marocaine Vie, a également lancé une nouvelle offre Multirisque Bâtiment, gagnant du terrain sur le marché Takaful, et permettant à sa maison mère de proposer pour la première fois de son histoire une offre d'assurance non-vie.



## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE

En 2023, le dispositif commercial mis en place par Société Générale Banque Offshore et composé des deux agences commerciales TANGER FREE ZONE et KENITRA ATLANTIC FREE ZONE, a reconduit sa principale orientation stratégique relative à l'accompagnement des opérateurs économiques installés dans les différentes Zones d'Accélération Industrielle (ZAI) du Royaume. Cet accompagnement est fondamentalement axé autour :

- De la gestion des flux à l'international à travers le Trade Center dédié ;
- Du financement des investissements (installation, extension, équipements...);
- Du financement des cycles d'exploitation à travers des solutions adaptées.

L'année 2023 a été aussi marquée par la contribution significative de l'activité « Escompte Sans Recours » (ESR) dans les performances financières de la filiale. Lancée en 2022, cette activité complète l'offre commerciale en produits et services et offre une solution de financement aux opérateurs du Commerce International.

Ainsi, les réalisations de la filiale ont été marquées par :

- La concrétisation de nouvelles entrées en relation clients qui viennent renforcer les parts de marché de la banque au niveau des ZAI ;
- Le développement continu des flux de l'international gérés pour le compte des clients ;
- L'évolution positive des agrégats financiers grâce aux financements et aux commissions bancaires.

Sur le plan stratégique, Société Générale Banque Offshore a défini quelques orientations pour l'exercice 2024 en l'occurrence :

- Assurer une veille permanente par rapport au développement des ZAI au niveau du Royaume ;

- Poursuivre la stratégie de soutien et d'accompagnement des écosystèmes des ZAI notamment industriels ;
- Continuer de développer l'activité crédits (ESR, crédits d'investissements et crédits d'exploitation) ;
- Renforcer davantage les parts de marché de la filiale dans les ZAI par le recrutement de nouveaux clients ;
- Perpétuer les actions de synergie avec les différentes lignes métiers et entités du groupe Société Générale Maroc (Retail, Corporate, Leasing...).

## EQDOM

Malgré un environnement économique difficile, l'année 2023 a confirmé la reprise de la croissance de la production entamée depuis le premier semestre 2023, ressortant ainsi à +26%.

Le produit net bancaire affiche une baisse de 6% à 545 MMAD qui s'explique essentiellement par le renchérissement du coût de refinancement conjugué à un effet de base 2022.

En liaison avec le développement de l'activité, les charges générales d'exploitation marquent une variation de +3%. Quant aux dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance, elles ont enregistré une baisse de 18% par rapport à 2022, ressortant à 106 MMAD, attestant à la fois de la bonne gestion du risque et de l'efficacité du dispositif de recouvrement.

En définitive, le résultat net de l'exercice ressort à 90 MMAD, contre 91 MMAD en 2022.

# GESTION DES RISQUES



La gestion des risques à Société Générale Maroc revêt une importance particulière. Elle est basée sur :

- Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation ;
- Un dispositif de contrôle et de maîtrise des risques solide, avec des outils de gestion efficaces, conformes aux règles internationales et aux recommandations des autorités de tutelles ;
- Un appétit pour le risque formalisé annuellement et bien encadré ;
- Une gouvernance et une structure de comité adaptées à la complexité des activités bancaires ;
- Une culture risque solidement enracinée avec une sensibilisation continue.

## UN ÉQUILIBRE ENTRE GESTION DES RISQUES FORTE ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Société Générale Maroc recherche un développement durable en adoptant un modèle de banque équilibré et diversifié. Elle vise à établir des relations à long terme avec sa clientèle bâties sur la confiance méritée et à satisfaire les attentes de toutes ses parties prenantes en leur apportant des solutions financières responsables et innovantes.

Cela se traduit par :

- Une organisation adaptée qui offre une variété de produits et de services à ses clients, avec une prépondérance des activités de banque de détail ;
- Un modèle équilibré géographiquement sur toutes les régions du Royaume du Maroc ;
- L'appui et la capitalisation, pour les activités de Grande Clientèle, sur l'expertise internationale du groupe Société Générale (Salle des Marchés, activités de Conseil...)
- Une politique de croissance ciblée, privilégiant les domaines d'expertise existants, un fonds de commerce de bonne qualité et la recherche de synergies au sein du modèle de banque diversifié ;

- Une contribution de manière positive et durable aux transformations économiques, sociales et environnementales du Royaume du Maroc ;
- L'inscription des enjeux RSE au cœur de sa stratégie et des relations avec ses parties prenantes ;
- L'attention portée à sa réputation qu'elle considère comme un actif de grande valeur qu'il est essentiel de protéger.

Dans le cadre de sa gestion des risques, Société Générale Maroc veille à ce que son dispositif soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- Maintenir sa solidité financière, en fonction du profil de risque visé, de sa stratégie, et conforme à son appétit pour le risque ;
- Préserver sa flexibilité financière pour financer son développement stratégique ;
- Allouer de manière équilibrée et adéquate des fonds propres entre ses métiers et marchés, en vue d'optimiser le couple rendement/risque de ses fonds propres ;
- Maintenir une bonne résilience en cas de scénarii de stress ;
- Répondre aux attentes des régulateurs.

# UN PILOTAGE DES RISQUES INSTALLÉ AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE

Chaque année, Société Générale Maroc conduit un exercice de revue de son « appétit pour le risque », soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance. L'enjeu est de définir le niveau de prise de risque acceptable au regard des ambitions de développement des métiers. L'ensemble des risques encourus fait l'objet d'une évaluation régulière, adaptée à chaque type de risque.

## L'APPÉTIT AUX RISQUES AU SEIN DES PROCESSUS DE GESTION ET DE PILOTAGE DES RISQUES

L'Appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que Société Générale Maroc est prête à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques. Il est formalisé dans un document (Risk Appetite Statement) qui décrit les principes, les politiques et les encadrements quantitatifs majeurs qui fixent l'Appétit pour le risque.

Société Générale Maroc élabore son « Risk Appetite Statement » en s'appuyant sur les processus clés d'identification des risques, et en cohérence avec les principaux processus stratégiques de la banque tels que le budget, le plan stratégique et financier (PSF), le processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque est ainsi formalisé :

- De manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques ;
- De manière quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement des risques par des limites et des seuils d'alerte.

L'Appétit pour le risque fait l'objet d'une fixation, par les instances de gouvernance de Société Générale Maroc, d'une déclinaison opérationnelle dans les métiers et d'un suivi régulier, dont les principes sont édictés dans le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'Appétit pour le Risque : « Risk Appetite Framework ».

Cette approche permet un pilotage adéquat des risques, dans le cadre de la stratégie de la banque, et dans le respect des exigences de Bank Al-Maghrib ainsi que de celles du groupe Société Générale.

# DES RISQUES ENCADRÉS, PILOTÉS ET ATTÉNUÉS

Les principaux risques encourus sont décrits ci-après :

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ;
- Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

Le suivi et la gestion du risque de liquidité au sein de Société Générale Maroc sont établis sur différents horizons de temps :

- Sur le court terme (horizon de 3 mois) : ce suivi se fait dans le cadre d'un Comité de Trésorerie qui se tient bimensuellement ;
- Sur le moyen et long terme : ce suivi se fait à cadence mensuelle au niveau du Département ALM de Société Générale Maroc et est reporté trimestriellement au Comité ALM. Le risque de liquidité est alors analysé sur un horizon allant jusqu'à 20 ans.

## RISQUE DE FINANCEMENT

Le risque de financement se définit comme le risque pour Société Générale Maroc de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

La capacité à lever des financements s'articule autour de :

- La possibilité de levée sur le marché de Titres de Créances Négociables (dettes allant jusqu'à 7 ans) ;
- La possibilité d'émettre de la Dette Obligataire Subordonnée sur le long terme (10 ans ou plus) pour les besoins prudentiels et de couverture ALM sur le long terme.

## RISQUES STRUCTURELS DE TAUX

Le risque structurel de taux désigne le risque – avéré ou prospectif – que présente, pour les fonds propres et les résultats de la Banque (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire.

Pour la mesure du risque de taux, Société Générale Maroc se base sur des indicateurs pouvant être scindés en deux types :

### 1. Indicateurs de la valeur

- Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;

■ La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

**2. Indicateurs de revenu**, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress-test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

## RISQUES STRUCTURELS DE CHANGE

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/hors bilan structurelles.

Le risque structurel de change de Société Générale Maroc se compose historiquement de :

- La position de change billets liée à l'activité de change manuel auprès des agences ;
- La position de change structurelle de Société Générale Maroc.

## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de Société Générale Maroc d'accompagner le financement de l'économie et de construire des relations à moyen et long terme avec ses clients (notamment d'être la banque relationnelle de référence).

L'Appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de Société Générale Maroc :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédéfinis dans le cadre du budget annuel et du plan financier ;
- Une variabilité de la CNR compatible avec la tolérance prédéfinie de Société Générale Maroc quant à la détérioration de sa solidité financière sous hypothèse de stress ;
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différenciées selon le degré de risque.

## RISQUE DE CONTREPARTIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE MARCHÉS

Le risque de contrepartie est le risque de crédit sur les opérations de marché. La valeur future de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché.

Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. Chaque type de transaction génère une typologie de risque de contrepartie spécifique.

Ces expositions sont encadrées par des limites que le Front Office est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces lignes sont définies en fonction du besoin du client et validées par la filiale Risque.

## RISQUE PAYS

L'activité de Société Générale Maroc peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire marocain (ex : garantie reçue par Société Générale Maroc émise par une banque non marocaine dans le cadre de financements locaux ou confirmation de crédits documentaires export). Société Générale Maroc met en place, sur avis du groupe Société Générale, une limite maximale d'exposition par pays pour encadrer ce risque.

## RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- Un ensemble de stress-tests multi-facteurs historiques (scénarios déjà observés par le passé) et hypothétiques (scénarios élaborés avec les économistes de la banque) permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles d'occurrence décennale. Ces indicateurs estiment la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé ;
- Ces scénarios sont complétés par un ensemble de stress-tests adverses calculés par activité ou facteur de risque pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique (dislocation, liquidité, concentration...);
- Les indicateurs en « sensibilité » et en NPV « Net Present Value » permettent d'encadrer la taille des positions. Les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités ;
- Autres indicateurs utilisés : durée de détention maximale d'une position, spread de crédit ainsi que le stress-test de crédit ;
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value » ;

Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec les Front Offices.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel, des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Il comprend notamment le risque de non-conformité, le risque de conduite inappropriée (misconduct) et le risque d'atteinte à la réputation.

### • Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Société Générale Maroc :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation de Société Générale Maroc, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de Société Générale Maroc fait l'objet d'une analyse spécifique ;
- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

#### • Risque de non-conformité

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Société Générale Maroc s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, Société Générale Maroc veille notamment à :

- Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;
- Travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs.

Le programme « Culture and Conduct » développe une culture de conformité chez les collaborateurs et leur assure l'exercice d'un droit d'alerte.

#### • Risque de conduite inappropriée (*misconduct*)

Le risque de conduite inappropriée résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements de la banque ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le code de conduite de la banque, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour les parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la banque. Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, l'environnement et la société civile...

Société Générale Maroc vise les plus hauts standards de qualité de service, d'intégrité et de comportements de ses collaborateurs ; elle n'a pas d'Appétit pour le risque en matière de conduite inappropriée.

Société Générale Maroc a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

- Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle et à l'intégrité de ses pratiques ;
- Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein de la banque : les Valeurs, le Code de Conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendus des collaborateurs ;
- Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes comportementaux.

#### • Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-avant, Société Générale Maroc encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

Société Générale Maroc se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifiques ;
- Un dispositif de contrôle interne robuste ;
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôles des risques (KRI) ;
- La promotion d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels.

# UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ROBUSTE

Le Dispositif du contrôle interne s'inscrit dans le cadre d'une approche globale, visant à sécuriser les activités et par là, à assurer un socle solide pour un développement sain et pérenne du Groupe.

C'est pourquoi Société Générale Maroc s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne structuré et pérenne, en charge d'assurer et d'animer les contrôles essentiels et nécessaires au bon fonctionnement de ses différentes activités.

## LES 3 LIGNES DE DÉFENSE :

Le dispositif de contrôle interne est articulé autour d'un dispositif de contrôle permanent et d'un dispositif de contrôle périodique, distincts et indépendants tout en étant complémentaires et coordonnés. Il s'appuie aussi sur des référentiels, des méthodologies et des outils adaptés, permettant de couvrir, de

suivre et de superviser les zones de risques identifiées.

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense », en accord avec les textes du Comité de Bâle :



## LA DIRECTION DU CONTRÔLE PERMANENT & RISQUES OPÉRATIONNELS (CPRO)

La Direction CPRO, à travers ses coordinateurs de Contrôle Permanent Niveau 1, a pour missions essentielles de :

- Veiller à la mise en place d'un dispositif de contrôle couvrant l'intégralité des activités de la banque et de ses filiales directes, ainsi qu'au maintien d'un niveau de contrôle pertinent et exhaustif dans le cadre des activités opérationnelles de la banque, à travers :
  - L'accompagnement des métiers dans l'identification et l'évaluation de leurs risques ainsi que la définition et la mise en place des contrôles liés à chaque activité opérationnelle (contrôles standards définis par le Groupe, contrôles complémentaires jugés pertinents par les entités opérationnelles) ;
  - La vérification de la pertinence des contrôles existants lors de la survenance de pertes opérationnelles et la modification éventuellement des points de contrôle inadéquats ;
  - La mise en place des contrôles nécessaires à la couverture des nouvelles activités ou produits approuvés en Comité Nouveaux Produits ;
  - La sensibilisation des métiers aux risques opérationnels à travers des formations, la mise en place des flash report partagés trimestriellement avec les responsables des BU/SU (taux SM, anomalies, plans d'actions, KRI, pertes opérationnelles, PSE) et la mise en place des réunions trimestrielles avec les responsables des BU/SU et délégations régionales afin d'échanger sur les sujets à vocation risques et dispositif en place pour mitigation.
- Encadrer et animer le dispositif de contrôle permanent de niveau 1. À ce titre, la Direction CPRO est amenée à :
  - Intervenir en soutien des entités opérationnelles pour la bonne appropriation et la bonne exécution de leurs contrôles et Supervision Managériale ;
  - Veiller au renforcement et la mise en qualité continue du dispositif de contrôle à travers la mise en place des Mitigants et leurs pilotages, tout en assurant une couverture adéquate des zones de risque ;
  - Préparer, à partir des contrôles et des constats relevés, des états de synthèse trimestriels à destination du management de la banque, du Groupe et des Comités de gouvernance ;
  - Alerter ces instances sur les anomalies graves recensées ou les déficiences constatées dans l'organisation des contrôles.
- Veiller à la réalisation de la Supervision Managériale, en procédant à (au) :
  - La vérification de la réalisation effective de la Supervision Managériale par l'ensemble des acteurs ;
  - Suivi, en collaboration avec les entités opérationnelles, de la régularisation des anomalies détectées par les travaux de Supervision Managériale ;
  - Suivi de la réalisation des plans d'actions initiés pour corriger les dysfonctionnements relevés par les travaux de Supervision Managériale.

## LA DIRECTION DU CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 2

La Direction du Contrôle Permanent de Niveau 2 a été créée en 2018. Afin d'assurer une totale indépendance de ses activités, elle est rattachée au Président du Directoire et a pour missions essentielles de :

- Procéder à la revue des résultats des contrôles de niveau 1 sur la base des rapports issus de l'outil de gestion des contrôles de Supervision Managériale. Les vérifications effectuées par les équipes de contrôle permanent de niveau 2 couvrent l'ensemble des activités et s'exercent sur des contrôles sélectionnés en fonction des risques sous-jacents, et pour partie de manière aléatoire. Elles portent sur le design des contrôles mis en place et leur exécution, sur les anomalies identifiées et les actions correctrices mises en place ;
- À l'issue de chaque mission, identifier les axes d'améliorations éventuels, les communiquer aux managers des métiers concernés et/ou aux propriétaires des processus le cas échéant.

## LA DIRECTION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

Constituant la troisième ligne de défense, le contrôle périodique de Société Générale Maroc, assuré par la Direction de l'Inspection Générale (DIG), effectue des audits indépendants des entités opérationnelles, réalisés de manière objective, approfondie et impartiale conformément aux normes et procédures du groupe Société Générale et du Régulateur.

Dans le cadre de ses missions, la DIG vérifie notamment la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, l'application adéquate des procédures ainsi que l'efficacité et la pertinence du dispositif de contrôle permanent. La DIG évalue également la sensibilité aux risques du management de l'entité auditée.

## PROGRAMME DE TRANSFORMATION DU CONTRÔLE PERMANENT

Le programme PCT est rentré dans sa deuxième année de mise en RUN. Plusieurs actions/ chantiers sont toujours en cours afin de garantir une efficacité pérenne et une cohérence adéquate de notre dispositif de contrôle permanent :

- Amélioration de la maîtrise des zones de risques à travers la mise en place et la formalisation des mitigants opérationnels (comités, contrôles opérationnels, IT Driven, ...) ;
- Couverture de nouvelles zones de risque à travers le déploiement de nouveaux contrôles de la bibliothèque de contrôle normatif du Groupe ;
- Revue du design des contrôles existants afin d'améliorer la qualité de la couverture des risques ;
- Amélioration en continue de la qualité d'exécution des contrôles en assurant une gouvernance de suivi du Run et avec un emboarding plus fort des responsables d'activités ;
- Mise en place de la cartographie des risques par processus dont l'objectif est d'identifier, et d'évaluer les risques opérationnels de la banque et définir des actions de mitigation pour la couverture des risques élevés et très élevés. 2 lots finalisés à date (Retail, Corporate, GTPS, Conformité et DREC). La démarche se poursuit pour couvrir l'exhaustivité des périmètres Société Générale Maroc et filiales.

# RAPPORTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

**E**n application des statuts de notre banque et de la loi 17/95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en vue de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la banque et de ses filiales au cours de l'exercice 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En vertu de cette loi, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2023.

Tous les documents prévus par la loi : comptes annuels, rapport de gestion du Directoire, ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales.

Le Conseil de Surveillance a tenu en 2023, quatre réunions (le 17 mars, le 26 mai, le 21 septembre et le 24 novembre) au cours desquelles il a examiné les rapports de gestion du Directoire et a pris connaissance des performances commerciales de notre établissement.

Par ailleurs, les différents comités créés par le Conseil de Surveillance : Comité des Rémunérations et des nominations, Comité d'Audit et des Comptes et Comité des Risques, se sont réunis régulièrement et leurs conclusions ont été soumises au Conseil de Surveillance pour approbation.

Le Président du Conseil de Surveillance a également été informé, de manière régulière, à travers les différents Comités d'Informations, sur l'évolution de l'activité de la banque et les différents projets en cours.

## RAPPORT DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

**C**onformément à l'article 17 des statuts et des dispositions de la loi 17/95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation les rapports du Conseil de Surveillance, du Directoire et des Commissaires aux comptes, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 1 091 858 150 dirhams ainsi que la proposition d'affectation et de répartition de ce bénéfice.

Nous vous demanderons d'approuver ces documents tels qu'ils vous seront présentés.

Nous vous demanderons également de donner aux membres du Directoire quitus et décharge de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ensuite, nous vous demanderons de ratifier la nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance.

Nous vous demanderons également d'approuver la cooptation de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Enfin, vous aurez à fixer le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

# PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance, du Directoire et des Commissaires aux Comptes, les approuve expressément.

Elle approuve également, tels qu'ils lui ont été présentés, les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, approuve ledit rapport et la conclusion des conventions qui y sont mentionnées.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire, en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus et décharge de leur gestion pour ledit exercice. Elle donne également quitus aux membres du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve aussi l'affectation et la répartition des bénéfices proposées.

Le résultat de l'année sera ainsi affecté de la manière suivante :

Capital	2 152 500 000
Nombre d'actions	20 500 000
Résultat net	1 091 858 150
Report à nouveau	-
<b>Résultat distribuable</b>	<b>1 091 858 150</b>
<b>AFFECTATION</b>	
Réserve légale*	-
Réserve Extraordinaire	10 250 000
<b>Total Réserves</b>	<b>671 608 150</b>
<b>Total dividendes</b>	<b>681 858 150</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>-</b>
Taux de distribution (Dividendes/Résultat)	37,55 %

\* Limite correspondante à 10% du capital déjà atteinte

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 le montant brut des jetons de présence à 5 750 000 dirhams incluant la rémunération accordée aux Conseillers.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Laurent GOUTARD, en sa qualité de membre et Président du Conseil de Surveillance et de sa décision de quitter ses fonctions au sein du Conseil de Surveillance de la Banque. L'Assemblée Générale remercie Monsieur Laurent GOUTARD pour la qualité des débats, son engagement ainsi que ses contributions durant ses mandats.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, soumise à l'accord de Bank Al-Maghrib, de Monsieur Jean-Luc PARER en tant que Président du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Laurent GOUTARD, démissionnaire, et ce pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la démission de Monsieur Alexandre MAYMAT de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance.

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la démission de Monsieur Pierre PALMIERI de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance.

## DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Laurent SAUCIE, en remplacement de Monsieur Alexandre MAYMAT en qualité de membre du Conseil de Surveillance et ce pour la durée restante de son mandat. Ainsi le mandat de Monsieur Laurent SAUCIE expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

## ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur François BLOCH, en remplacement de Monsieur Pierre PALMIERI en qualité de membre du Conseil de Surveillance et ce pour la durée restante de son mandat. Ainsi le mandat de Monsieur François BLOCH expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

## DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie, sous réserve de l'accord de Bank Al-Maghrib, la cooptation de Monsieur Bruno DELAS, en remplacement de Monsieur Laurent GOUTARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance et ce pour la durée restante de son mandat. Ainsi le mandat de Monsieur Bruno DELAS expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

## TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

# PRINCIPAUX INDICATEURS À FIN DÉCEMBRE 2023

## PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Société Générale Maroc affiche une croissance du PNB de +9,10 % en social et de +7,26 % en consolidé. La bonne performance du PNB est portée par l'augmentation de la marge d'intérêts et de la marge sur commissions.

## FRAIS GÉNÉRAUX

Société Générale Maroc affiche une progression des frais généraux de +0,65 % en social et de +4,18 % en consolidé, tout en maintenant un programme d'investissement ambitieux.

## RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE)

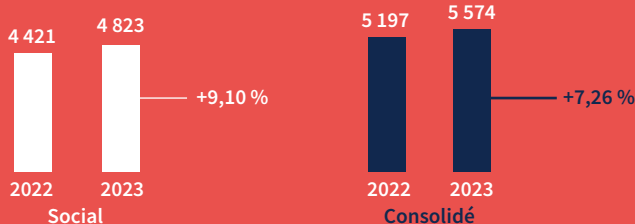
Le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse de +16,11 % en social et de +10,26 % en consolidé. Ces hausses s'expliquent par la croissance du PNB et à une progression limitée des frais généraux.

## COÛT NET DE RISQUE

Société Générale Maroc affiche un Coût Net du Risque en social de +1,01 % et en consolidé de -9,03 %.

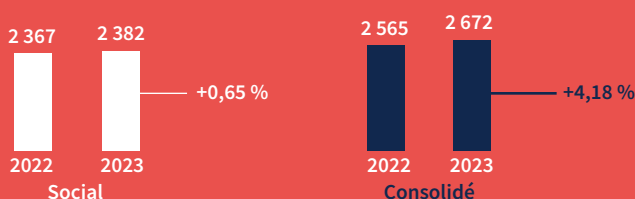
## PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

En millions de Dirhams



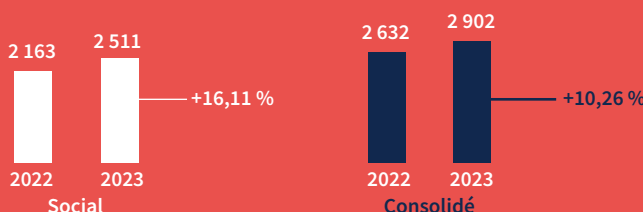
## FRAIS GÉNÉRAUX

En millions de Dirhams



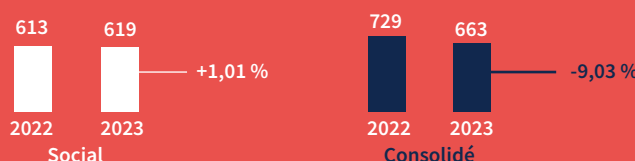
## RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En millions de Dirhams



## COÛT NET DE RISQUE

En millions de Dirhams



## RÉSULTAT NET

La hausse du Résultat Net en social et en consolidé est portée essentiellement par l'augmentation du RBE conjuguée à la baisse du Coût Net du Risque.

## FONDS PROPRES

Société Générale Maroc affiche à travers ses fonds propres une solidité financière accompagnant ses objectifs de croissance et sa conformité aux exigences réglementaires.

## CRÉDITS

La baisse s'explique principalement par un effet de base exceptionnel sur les crédits de trésorerie enregistré en 2022.

## DÉPÔTS

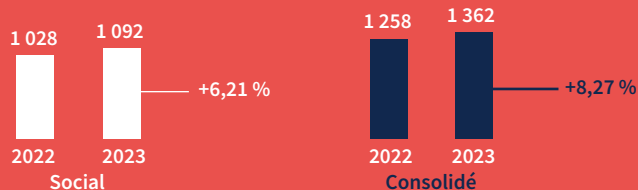
Cette évolution est due à la diminution des encours de certificats de dépôts compensée par une dynamique de collecte clientèles toujours favorable.

## CRÉDITS PAR SIGNATURE

Les engagements par signature enregistrent une hausse de +21,46% en social et de +20,18% en consolidé.

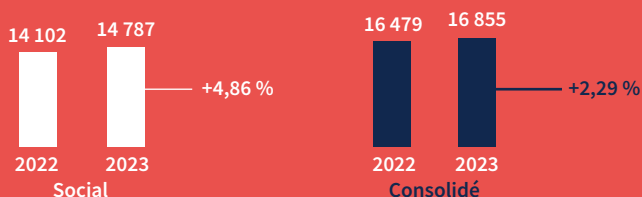
## RÉSULTAT NET

En millions de Dirhams



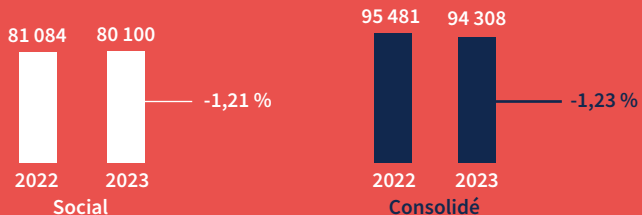
## FONDS PROPRES

En millions de Dirhams



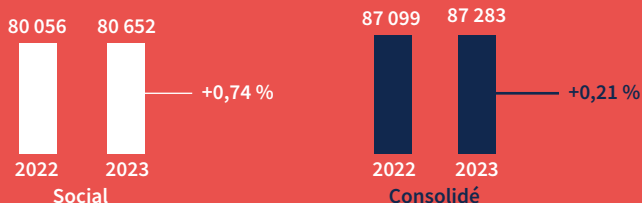
## CRÉDITS

En millions de Dirhams



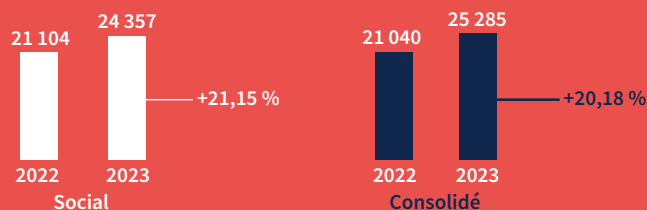
## DÉPÔTS

En millions de Dirhams



## CRÉDITS PAR SIGNATURE

En millions de Dirhams



# RAPPORT FINANCIER

## COMPTES SOCIAUX

### BILAN AGRÉGÉ AU 31/12/2023 AVANT ET APRÈS RÉPARTITION DU RÉSULTAT

ACTIF	En milliers de Dirhams	
	Avant répartition	Après répartition
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 490 953	1 490 953
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 759 304	11 759 304
. A vue	2 529 401	2 529 401
. A terme	9 229 903	9 229 903
Créances sur la clientèle	78 194 822	78 194 822
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	28 450 811	28 450 811
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	20 610 708	20 610 708
. Crédits et financements participatifs immobiliers	24 708 338	24 708 338
. Autres crédits et financements participatifs	4 424 964	4 424 964
Créances acquises par affacturage	1 905 482	1 905 482
Titres de transaction et de placement	2 198 460	2 198 460
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 181 314	2 181 314
. Autres titres de créance	-	-
. Certificat de SUKUK	-	-
. Titres de propriété	17 146	17 146
Autres actifs	1 168 738	1 168 738
Titres d'investissement	6 945 273	6 945 273
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 945 273	6 945 273
. Autres titres de créance	-	-
. Certificat de SUKUK	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2 380 769	2 380 769
. Participation dans les entreprises liées	1 811 813	1 811 813
. Autres titres de participation et emplois assimilés	568 956	568 956
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 229 135	1 229 135
Immobilisations corporelles	1 048 834	1 048 834
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>108 321 768</b>	<b>108 321 768</b>

PASSIF	En milliers de Dirhams	
	Avant répartition	Après répartition
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	102 849	102 849
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 842 041	7 842 041
. A vue	637 638	637 638
. A terme	7 204 403	7 204 403
Dépôts de la clientèle	72 572 087	72 572 087
. Comptes à vue créditeurs	54 371 291	54 371 291
. Comptes d'épargne	10 196 751	10 196 751
. Dépôts à terme	3 836 164	3 836 164
. Autres comptes créditeurs	4 167 881	4 167 881
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	3 487	3 487
Titres de créance émis	8 075 990	8 075 990
. Titres de créance négociables émis	8 075 990	8 075 990
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	3 068 919	3 478 919
Provisions pour risques et charges	1 655 897	1 655 897
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 634 601	1 634 601
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	213 233	213 233
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	9 908 307	10 590 165
Capital	2 152 500	2 152 500
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 091 858	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>108 321 768</b>	<b>108 321 768</b>

## BILAN AGRÉGÉ AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 490 953	5 628 834
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 759 304	6 097 334
. À vue	2 529 401	1 867 227
. À terme	9 229 903	4 230 108
Créances sur la clientèle	78 194 822	78 826 414
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	28 450 811	32 652 618
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	20 610 708	16 358 355
. Crédits et financements participatifs immobiliers	24 708 338	24 147 327
. Autres crédits et financements participatifs	4 424 964	5 668 114
Créances acquises par affacturage	1 905 482	2 255 455
Titres de transaction et de placement	2 198 460	2 008 434
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 181 314	1 978 851
. Autres titres de créance	-	2 211
. Certificat de SUKUK	-	-
. Titres de propriété	17 146	27 372
Autres actifs	1 168 738	1 130 894
Titres d'investissement	6 945 273	7 894 086
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 945 273	7 894 086
. Autres titres de créance	-	-
. Certificat de SUKUK	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2 380 769	2 218 190
. Participation dans les entreprises liées	1 811 813	1 692 305
. Autres titres de participation et emplois assimilés	568 956	525 885
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 229 135	1 075 914
Immobilisations corporelles	1 048 834	1 065 959
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>108 321 768</b>	<b>108 201 514</b>

En milliers de Dirhams

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	102 849	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 842 041	9 428 416
. À vue	637 638	842 089
. À terme	7 204 403	8 586 326
Dépôts de la clientèle	72 572 087	71 709 816
. Comptes à vue créditeurs	54 371 291	53 713 883
. Comptes d'épargne	10 196 751	10 211 893
. Dépôts à terme	3 836 164	4 217 478
. Autres comptes créditeurs	4 167 881	3 566 563
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	3 487	4 399
Titres de créance émis	8 075 990	8 342 149
. Titres de créance négociables émis	8 075 990	8 342 149
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	3 068 919	3 045 516
Provisions pour risques et charges	1 655 897	1 367 701
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 634 601	1 631 301
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	213 233	201 410
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	9 908 307	9 290 216
Capital	2 152 500	2 152 500
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 091 858	1 028 091
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>108 321 768</b>	<b>108 201 514</b>

**HORS BILAN AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
<b>HORS BILAN</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>24 357 352</b>	<b>21 103 517</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	8 228 241	6 367 026
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 805 796	3 832 968
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	12 323 315	10 553 524
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	350 000
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>14 269 095</b>	<b>14 773 477</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 288 316	7 097 020
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	7 980 779	7 049 557
Titres vendus à réméré	-	-
Titre de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	-	626 900

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AGRÉGÉ DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>6 298 232</b>	<b>5 580 757</b>
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	365 838	156 482
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 764 553	3 425 560
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	154 713	189 657
4. Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	219 397	218 685
5. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
6. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
7. Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
8. Commissions sur prestations de service	730 545	687 403
9. Autres produits bancaires	1 063 143	902 935
10. Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	42	35
<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 475 137</b>	<b>1 160 010</b>
11. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	245 698	127 969
12. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	371 727	211 667
13. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	286 520	275 958
14. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
15. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
16. Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
17. Autres charges bancaires	566 877	540 302
18. Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	4 315	4 115
<b>III. PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>4 823 096</b>	<b>4 420 747</b>
19. Produits d'exploitation non bancaire	142 215	167 462
20. Charges d'exploitation non bancaire	65 282	58 103
<b>IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 382 072</b>	<b>2 366 553</b>
21. Charges de personnel	1 100 992	1 130 349
22. Impôts et taxes	47 115	49 799
23. Charges externes	840 941	837 018
24. Autres charges générales d'exploitation	15 309	17 080
25. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	377 715	332 306
<b>V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>2 690 616</b>	<b>1 950 768</b>
26. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 646 038	1 710 084
27. Pertes sur créances irrécouvrables	649 537	209 311
28. Autres dotations aux provisions	395 041	31 373
<b>VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>2 064 648</b>	<b>1 337 345</b>
29. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 891 007	1 309 583
30. Récupérations sur créances amorties	23 097	9 887
31. Autres reprises de provisions	150 544	17 875
<b>VII. RÉSULTAT COURANT</b>	<b>1 891 989</b>	<b>1 550 130</b>
32. Produits non courants	88 054	21 040
33. Charges non courantes	201 695	94 296
<b>VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 778 348</b>	<b>1 476 875</b>
34. Impôts sur les résultats	686 490	448 784
<b>IX. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 091 858</b>	<b>1 028 091</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>8 593 150</b>	<b>7 106 605</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7 501 291</b>	<b>6 078 514</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 091 858</b>	<b>1 028 091</b>

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Aux Actionnaires  
**SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES**  
55, Bd Abdelmoumen,  
Casablanca

### **Audit des états de synthèse**

#### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14 787 266 KMAD dont un bénéfice net de 1 091 858 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

**SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES**  
**PAGE 2**

<b>Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle</b>	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;</li> <li>- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 779 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 80 100 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;</li> <li>- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;</li> <li>- tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;</li> <li>- tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.</li> </ul>

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

**SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES**  
**PAGE 4**

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 22 avril 2024

**Les Commissaires aux Comptes**

Fidaroc Grant Thornton



Ghali Guessous  
 Associé

PwC au Maroc



Mohamed Rqibate  
 Associé

## ÉTAT DES SOLDES DE GESTION DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams	
<b>I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
1.(+) Intérêts et produits assimilés	4 167 635	3 669 519
2.(-) Intérêts et charges assimilés	903 945	615 594
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>3 263 690</b>	<b>3 053 925</b>
3.(+) Produits sur financements participatifs	117 469	102 180
4.(-) Charges sur financements participatifs	-	-
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>117 469</b>	<b>102 180</b>
5.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
6.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
7.(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
8.(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
<b>Résultat des opérations d'Ijara</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
9.(+) Commissions perçues	811 960	766 763
10.(-) Commissions servies	92 532	75 149
<b>Marge sur commissions</b>	<b>719 428</b>	<b>691 615</b>
11.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	84 002	28 699
12.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	207	8
13.(+) Résultat des opérations de change	570 870	477 328
<b>14.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés</b>	<b>1 347</b>	<b>-3 712</b>
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>656 426</b>	<b>502 324</b>
15.(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
16.(+) Divers autres produits bancaires	220 419	220 635
17.(-) Diverses autres charges bancaires	150 064	145 851
<b>(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPOTS D'INVESTISSEMENT ET DES MOUWAKIL</b>	<b>-4 273</b>	<b>-4 080</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>4 823 096</b>	<b>4 420 747</b>
18.(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-2 893	4 533
19.(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	137 859	162 330
20.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	64 681	58 103
21.(-) Charges générales d'exploitation	2 382 072	2 366 553
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 511 310</b>	<b>2 162 954</b>
22.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	381 471	599 925
23.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	237 849	12 898
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>1 891 989</b>	<b>1 550 130</b>
<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>-113 641</b>	<b>-73 256</b>
24.(-) Impôts sur les résultats	686 490	448 784
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 091 858</b>	<b>1 028 091</b>

	En milliers de Dirhams	
<b>II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 091 858</b>	<b>1 028 091</b>
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	377 715	332 306
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	6 648	600
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	339 887	19 499
23.(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
24.(+) Dotations non courantes	20 000	20 000
25.(-) Reprises de provisions	145 121	20 003
26.(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	87
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	4 356	5 133
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	601	-
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 687 232</b>	<b>1 375 274</b>
<b>31.(-) Bénéfices distribués</b>	<b>410 000</b>	<b>348 500</b>
<b>(+) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 277 232</b>	<b>1 026 774</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	5 937 364	5 580 757
2.(+) Récupérations sur créances amorties	23 097	9 887
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	230 269	188 502
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	-1 475 137	1 160 010
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-266 977	152 399
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	-2 004 357	2 034 247
7.(-) Impôts sur les résultats versés	-686 490	448 784
<b>I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>1 757 769</b>	<b>1 983 706</b>
<b>Variation des :</b>		
8.(-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-5 661 970	1 289 757
9.(-) Créances sur la clientèle	981 565	7 971 772
10.(-) Titres de transaction et de placement	-190 026	-7 804 423
11.(-) Autres actifs	-37 844	-13 463
12.(+) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13.(-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14.(+) Immobilisation données en Ijara	-	-
15.(+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés	-	-
16.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 483 526	7 085 179
17.(+) Dépôts de la clientèle	862 271	3 466 713
18.(+) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-912	579
19.(+) Titres de créance émis	-266 159	469 942
20.(+) Autres passifs	23 403	244 813
<b>II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-5 773 198</b>	<b>9 823 583</b>
<b>III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>-4 015 429</b>	<b>11 807 289</b>
21.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
22.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23.(-) Acquisition d'immobilisations financières	786 235	7 875 028
24.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-513 810	495 577
25.(+) Intérêts perçus	-	-
26.(+) Dividendes perçus	-	-
<b>IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>272 425</b>	<b>-8 370 605</b>
27.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
28.(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
29.(+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçues	-	-
30.(+) Emission d'actions	-	-
31.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	3 300	466 799
32.(-) Dépôts d'investissement remboursés	11 823	11 608
33.(-) Intérêts versés	-	-
34.(-) Rémunération versées sur DI et Wakala Bil Istithmar	-	-
35.(-) Dividendes versés	-410 000	348 500
<b>V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>-394 877</b>	<b>-826 907</b>
<b>VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)</b>	<b>-4 137 882</b>	<b>2 609 777</b>
<b>VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>5 628 834</b>	<b>3 019 057</b>
<b>VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>1 490 952</b>	<b>5 628 834</b>

**PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES AU 31/12/2023****INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT**

Application des méthodes d'évaluation prévue par le plan de comptable des établissements de crédit (PCEC)  
Les États de Synthèse sont conformes à la présentation stipulée dans le PCEC.

**ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31/12/2023**

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

## ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES AU 31/12/2023

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

## CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres éta- blissements de crédit et assimilés au Maroc	Établis- sements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	229 255	-	350 695	174 238	754 188	5 119 290
VALEURS REÇUES EN PENSION	-	2 228 398	-	-	2 228 398	-
- au jour le jour	-	2 228 398	-	-	2 228 398	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRÊTS DE TRÉSORERIE	-	2 070 000	491 375	2 871 577	5 432 952	2 526 223
- au jour le jour	-	360 000	1 488	1 631 226	1 992 714	957 239
- à terme	-	1 710 000	489 887	1 240 351	3 440 238	1 568 984
PRÊTS FINANCIERS	-	-	3 399 776	-	3 399 776	2 561 452
CRÉANCES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
AUTRES CRÉANCES (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	113 477	2 547	-	116 024	1 506 123
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	-	1 457	40 473	15 292	57 222	13 080
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
Dont créances en souffrance sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>229 255</b>	<b>4 413 332</b>	<b>4 284 866</b>	<b>3 061 107</b>	<b>11 988 560</b>	<b>11 726 168</b>

**CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2023	31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 067 229</b>	<b>572 183</b>	<b>20 690 619</b>	<b>210 081</b>	<b>23 540 112</b>	<b>28 021 616</b>
- Comptes à vue débiteurs	453 487	572 183	5 919 947	173 464	7 119 081	6 679 351
- Créances commerciales sur le Maroc	545 714	-	2 939 332	8 757	3 493 803	3 668 579
- Crédits à l'exportation	-	-	147 163	-	147 163	153 801
- Autres crédits de trésorerie	1 068 028	-	11 684 177	27 860	12 780 065	17 519 885
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autre financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
<b>CRÉDITS ET FINANCEMENT PARTICIPATIFS À LA CONSOMMATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 718</b>	<b>4 799 842</b>	<b>4 809 560</b>	<b>4 540 965</b>
- Crédits à la consommation	-	-	9 718	4 659 550	4 669 268	4 408 563
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	140 292	140 292	132 402
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autre financements participatifs à la consommation	-	-	-	-	-	-
<b>CRÉDITS ET FINANCEMENT PARTICIPATIFS À L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>5 446 390</b>	<b>-</b>	<b>14 564 636</b>	<b>406 379</b>	<b>20 417 405</b>	<b>16 212 744</b>
- Crédits à l'équipement	5 446 390	-	14 481 076	406 379	20 333 845	16 155 991
- Mourabaha à l'équipement	-	-	83 560	-	83 560	56 753
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autre financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
<b>CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS</b>	<b>-</b>	<b>437 417</b>	<b>2 196 014</b>	<b>22 004 031</b>	<b>24 637 462</b>	<b>24 068 624</b>
- Crédits immobiliers	-	437 417	2 196 014	18 489 069	21 122 500	20 930 951
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	3 514 962	3 514 962	3 137 673
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>169 052</b>	<b>171 919</b>	<b>340 971</b>	<b>943 784</b>
<b>CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	<b>1 406 338</b>	<b>-</b>	<b>499 145</b>	<b>-</b>	<b>1 905 483</b>	<b>2 255 457</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>365 119</b>	<b>365 119</b>	<b>304 476</b>
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>	<b>-</b>	<b>24 227</b>	<b>2 758 344</b>	<b>1 301 621</b>	<b>4 084 192</b>	<b>4 725 957</b>
- Créances pré-douteuses	-	1 319	1 335 479	338 918	1 675 716	2 413 033
Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs	-	-	-	5 255	5 255	4 882
- Créances douteuses	-	562	886 803	87 183	974 547	783 597
Dont créances douteuses sur financements participatifs	-	-	-	4 526	4 526	3 103
- Créances compromises	-	22 346	536 063	875 520	1 433 930	1 529 327
Dont créances compromises sur financements participatifs	-	-	-	2 472	2 472	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 919 957</b>	<b>1 033 827</b>	<b>40 887 528</b>	<b>29 258 992</b>	<b>80 100 304</b>	<b>81 073 624</b>

## VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

TITRES	Établissement de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
			financiers	non financiers		
<b>TITRES COTÉS</b>	-	-	-	17 146	17 146	27 372
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	17 146	17 146	27 372
<b>TITRES NON COTÉS</b>	-	9 126 587	-	-	9 126 587	9 875 148
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	9 126 587	-	-	9 126 587	9 872 937
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	2 211
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>9 126 587</b>	-	<b>17 146</b>	<b>9 143 733</b>	<b>9 902 520</b>

## VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de rembourse- ment	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	2 181 104	2 181 104	2 181 104	-	-	394
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 181 104	2 181 104	2 181 104	-	-	394
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	17 531	36 298	17 531	1 327	-	176
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	209	209	209	394	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	17 322	36 089	17 322	933	-	176
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	6 945 273	6 407 796	6 299 189	107 346	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 945 273	6 407 796	6 299 189	107 346	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-

## PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIION DES TITRES DE PLACEMENT, DES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

Date d'acquisition	Date de cession	Titres cédés	Valeur comptable brute	Provisions constituées	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession	Taux d'abat- tement	Abattement
		Titres de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
		Titres de participation	7 111	-	7 111	11 467	4 356	-	-	-
		<b>Total</b>	<b>7 111</b>	<b>-</b>	<b>7 111</b>	<b>11 467</b>	<b>4 356</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	783 729	642 890
Valeurs et emplois divers	9 417	12 039
Comptes de régularisation	375 592	475 965
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 168 738</b>	<b>1 130 894</b>

**TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en % 31/12/2023	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice				
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Produits inscrits au CPC	
<b>A - Participations dans les entreprises liées</b>										
SOGLEASE	ACTIVITES FINANCIERES	250 600	100,00%	250 600	250 600	31/12/2022	590 678	52 079	2 346 158	
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,95%	999	999	31/12/2022	29 115	28 014	64 461	
INVESTIMA	GESTION VALEURS MOBILIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443	31/12/2022	194 534	6 442	35 686	
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	15 000	100,00%	14 999	14 999	31/12/2022	23 067	1 555	11 572	
SOGCONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,87%	300	300	31/12/2022	2 181	4 129	20 190	
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,97%	999	999	31/12/2022	1 602	501	4 047	
FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	50 000	100,00%	50 000	19 193	30/11/2022	19 761	-3 008	21 237	
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	96,93%	291	291	31/12/2022	62 615	62 114	99 462	
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	500	99,94%	494	494	30/06/2023	90 278	10 328	7 332	
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750,00	49,00%	390 712	390 712	31/12/2022	882 080	81 849	2 820 632	
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2022	45 700	-1 542	291	
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	53,72%	1 190 493	1 056 837	31/12/2022	1 470 021	91 326	2 233 358	
SOGEPAIEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,00%	-	-	-	-	-	-	
SOGEFONCIERE	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	-	100,00%	355 000	355 000	31/12/2022	195 166	-2 872	28 518	
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	-	99,99%	6 000	4 274	31/12/2022	4 875	-466	1 992	
SG EPARGNE PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	1 000	1 000	-	-	-	-	
FCP SG COURT TERME OBLIG	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	999	999	-	-	-	-	
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	999	999	-	-	-	-	
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	-	360	360	-	-	-	-	
FCP INVEST EQUILIBRE	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	999	999	-	-	-	-	
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	900	900	-	-	-	-	
FCP HORIZON FLEXIBLE	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	999	999	-	-	-	-	
SICAV SG EXPANSION	ACTIVITES FINANCIERES	-	99,20%	133	46	-	-	-	-	
SICAV SG VALEUR	ACTIVITES FINANCIERES	-	96,15%	543	202	-	-	-	-	
SICAV SG PERSPECTIVES	ACTIVITES FINANCIERES	-	33,33%	17	7	-	-	-	-	
SICAV SG OBLIG PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	94,00%	584	222	-	-	-	-	
FCP HORIZON PREMIUM	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	999	999	-	-	-	-	
NEMA CAPITAL	ACTIVITES FINANCIERES	-	49,99%	500	500	-	-	-	-	
FCP HORIZON DISRIPERF	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	999	999	-	-	-	-	
FCP HORIZON OBLIG TRESOR	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	999	999	-	-	-	-	
ALLIANCE DEVELOPPEMENT	-	-	0,001%	187	187	-	-	-	-	
FCP HORIZON MID & SMALL CAP	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	1 000	1 000	-	-	-	-	
F.C.P. SG CASH PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	50	50	-	-	-	-	
FCP HORIZN REASURY FUND	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	999	999	-	-	-	-	
<b>B - Autres titres de participation</b>										
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	724	724	-	-	-	-	
C/C FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	-	-	27 094	27 094	-	-	-	-	
C/C ECOAPARC DE BERREACHID	-	-	-	4 341	4 341	-	-	-	-	
C/C NEMA CAPITAL	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	2 300	2 300	-	-	-	-	
C/C D'ASSOCIES SOGEFONCIERE	-	-	-	60 000	60 000	-	-	-	-	
<b>C - Emplois assimilés</b>										
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000,00	15,00%	3 000	3 000	31/12/2022	73 515,00	30 583,00	875 958,00	
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000,00	-	392	392	-	-	-	-	
FINEA	ACTIVITES FINANCIERES	180,00	0,22%	344	344	31/12/2022	-	40 140,00	187 046,00	
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315,00	0,03%	712	712	31/12/2022	1 771 594,00	217 116,00	6 042 676,00	
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	19 005,00	-	1 267	1 267	-	-	-	-	
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500,00	0,00%	1 840	1 840	-	-	-	-	
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500,00	-	250	250	-	-	-	-	
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	44 513,00	-	22	22	-	-	-	-	
SETTAPARK	ZONE INDUSTRIELLE	-	16,33%	6 530	5 632	31/12/2022	20 919,00	768,00	12 377,00	
SG ATS	ACTIVITES INFORMATIQUES	-	0,10%	2	2	31/12/2022	26 337,00	13 660,00	202 402,00	
PME CROISSANCE	ACTIVITES FINANCIERES	452 135,10	13,30%	24 058	24 058	30/06/2023	347 325,00	19 561,00	-	
SAHAM ASSISTANCE	ASSURANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450,00	2,46%	1 229	1 229	-	-	-	-	
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000,00	1,76%	351	351	-	-	-	-	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	98 200,00	11,20%	11 000	11 000	-	-	-	-	
ECOPARC DE BERRECHID	ZONE INDUSTRIELLE	55 000,00	20,00%	11 000	11 000	31/12/2022	-1 454,00	-1 938,00	48 704,00	
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000,00	5,00%	900	900	31/12/2022	31 207,00	5 663,00	22 568,00	
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000,00	10,00%	5 339	5 339	-	-	-	-	
PORTNET	ACTIVITES INFORMATIQUES	6 000,00	5,00%	300	300	-	-	-	-	
BVC	ACTIVITES FINANCIERES	387 517,90	2,99%	11 765	11 765	-	-	-	-	
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,01%	150	149	-	-	-	-	
SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	ACTIVITES FINANCIERES	1 000,00	1,34%	59	59	-	-	-	-	
SOGEPÓS	ZONE INDUSTRIELLE	35 000,00	13,20%	4 622	4 622	31/12/2022	63 693,00	13 944,00	48 552,00	
SG ABS	ACTIVITES INFORMATIQUES	-	5%	25	25	31/12/2022	144 054,00	25 437,00	727 062,00	
FCP SG SOCIAL IMPAC FUND	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	999	999	-	-	-	-	
<b>Titres de Moucharaka</b>										
Moucharaka fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Moucharaka dégressive	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Titres de Moudaraba</b>										
Moudaraba restreinte	-	-	-	2 548 658	2 380 769	-	6 083 988	695 849	15 854 949	

## CRÉANCES SUBORDONNÉES AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

CRÉANCES	MONTANT			Dont Entreprises liées et Apparentées		
	31/12/2023			31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	Brut 1	Prov. 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés				NÉANT		
Créances subordonnées à la clientèle						
<b>TOTAL</b>						

## IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	
<b>IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</b>									
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles									
Crédit-bail mobilier									
- Crédit-bail mobilier en cours									
- Crédit-bail mobilier loué									
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation									
Crédit-bail immobilier									
- Crédit-bail immobilier en cours									
- Crédit-bail immobilier loué									
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation									
Loyers courus à recevoir					N É A N T				
Loyers restructurés									
Loyers impayés									
Créances en souffrance									
<b>IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE</b>									
Biens mobiliers en location simple									
Biens immobiliers en location simple									
Loyers courus à recevoir									
Loyers restructurés									
Loyers impayés									
Loyers en souffrance									
<b>Total</b>									

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice*	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortis. et/ou prov. début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice*	Montant des amortis. sur immo. sorties	Cumul	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 274 402</b>	<b>384 143</b>	<b>-</b>	<b>2 658 545</b>	<b>1 198 488</b>	<b>230 923</b>	<b>-</b>	<b>1 429 411</b>	<b>1 229 135</b>
- Droit au bail	142 412	-131	-	142 281	-	-	-	-	142 281
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	2 131 990	384 274	-	2 516 264	1 198 488	230 923	-	1 429 411	1 086 853
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 812 439</b>	<b>129 675</b>	<b>-</b>	<b>3 942 113</b>	<b>2 746 602</b>	<b>146 678</b>	<b>-</b>	<b>2 893 280</b>	<b>1 048 834</b>
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 509 824	-17 784	-	1 492 040	1 011 415	44 075	-	1 055 490	436 550
. Terrain d'exploitation	122 984	-	-	122 984	-	-	-	-	122 984
. Immeubles d'exploitation, Bureaux	1 386 840	-17 784	-	1 369 056	1 011 415	44 075	-	1 055 490	313 566
. Immeubles d'exploitation, Logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	570 619	49 117	-	619 736	404 017	42 334	-	446 351	173 385
. Mobilier de bureau d'exploitation	120 450	7 439	-	127 889	89 712	14 358	-	104 069	23 820
. Matériel de bureau d'exploitation	14 292	73	-	14 365	753	12 103	-	12 856	1 509
. Matériel informatique	325 488	33 414	-	358 902	203 204	44 039	-	247 243	111 660
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	97	9	-	106	56	48	-	104	1
. Autres matériels d'exploitation	110 292	8 182	-	118 474	110 292	-28 213	-	82 079	36 395
AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPLOITATION	1 370 397	87 315	-	1 457 711	1 091 203	54 507	-	1 145 711	312 001
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITAT.	361 599	11 027	-	372 626	239 967	5 762	-	245 729	126 898
. Terrains hors exploitation	25 398	-	-	25 398	-	-	-	-	25 398
. Immeubles hors exploitation	74 828	-	-	74 828	61 689	1 729	-	63 417	11 411
. Mobilier et matériel hors exploitation	55 689	-28	-	55 660	16 119	36 837	-	52 956	2 704
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	205 684	11 055	-	216 739	162 159	-32 804	-	129 355	87 384
<b>Total</b>	<b>6 086 841</b>	<b>513 818</b>	<b>-</b>	<b>6 600 659</b>	<b>3 945 089</b>	<b>377 601</b>	<b>-</b>	<b>4 322 690</b>	<b>2 277 968</b>

\* Les montants négatifs correspondent à des reclassements

## PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
N É A N T							
<b>Total</b>		-	-	-	-	-	-

## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

DETTES	Établissements de crédits et assimilés au Maroc				Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	102 849	2 187	197 376	433 836	736 248	217 280	
VALEURS DONNÉES EN PENSION	1 086 636	-	-	-	1 086 636	2 375 493	
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-	
- à terme	1 086 636	-	-	-	1 086 636	2 375 493	
EMPRUNT DE TRÉSORERIE	1 087 000	-	-	3 996 494	5 083 494	6 045 656	
- au jour le jour	-	-	-	-	-	618 220	
- à terme	1 087 000	-	-	3 996 494	5 083 494	5 427 436	
EMPRUNTS FINANCIERS	14 072	-	-	602 485	616 557	482 726	
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	-	-	-	-	
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-	
- Salam	-	-	-	-	-	-	
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-	
AUTRES DETTES (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	379 032	4 238	-	383 271	273 318	
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	996	-	-	37 689	38 685	33 943	
<b>TOTAL</b>	<b>2 291 553</b>	<b>381 219</b>	<b>201 614</b>	<b>5 070 503</b>	<b>7 944 890</b>	<b>9 428 416</b>	

## DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2023	31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	298 604	571 525	23 081 292	30 419 850	54 371 271	53 690 853
Compte d'épargne	-	-	-	10 195 559	10 195 559	10 211 893
Dépôts à terme	-	-	620 825	3 181 037	3 801 862	4 217 478
Autres comptes créditeurs (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	139 887	1 592 969	2 435 025	4 167 881	3 566 563
Intérêts courus à payer	-	-	-	35 515	35 515	23 030
<b>TOTAL</b>	<b>298 604</b>	<b>711 412</b>	<b>25 295 086</b>	<b>46 266 985</b>	<b>72 572 088</b>	<b>71 709 817</b>

## TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

NATURE TITRES	CARACTÉRISTIQUES					MONTANT	dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux Nominal	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/10/2022	31/10/2024	100	3,00%		140 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	29/03/2019	18/12/2025	100	3,38%		450 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/07/2023	31/07/2024	100	3,56%		600 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/08/2023	01/03/2024	100	3,26%		230 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	22/02/2019	22/02/2024	100	3,15%		500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	22/02/2019	22/02/2026	100	2,92%		500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/07/2023	30/04/2024	100	3,42%		360 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/10/2023	01/04/2024	100	3,12%		400 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	22/02/2019	22/06/2025	100	3,31%		500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	29/03/2019	20/09/2024	100	3,21%		450 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/07/2023	31/01/2024	100	3,27%		540 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	29/04/2022	29/04/2024	100	3,20%		400 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/10/2023	31/10/2024	100	3,39%		1 100 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	29/03/2019	29/03/2026	100	2,92%		600 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	30/11/2023	01/03/2024	100	3,08%		400 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	30/11/2023	31/05/2024	100	3,16%		800 000			
<b>TOTAL</b>						<b>7 970 000</b>			

## DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Instruments optionnels vendus	-	-
Opérations diverses sur titres	318	237
Créditeurs divers	1 485 047	1 136 066
Comptes de régularisation	1 583 554	1 909 213
<b>TOTAL</b>	<b>3 068 919</b>	<b>3 045 516</b>

## PROVISIONS AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

PROVISIONS	Encours 31/12/2022	Dotations	Reprise	Autres variations	Encours 31/12/2023
<b>PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :</b>	<b>8 254 429</b>	<b>1 516 420</b>	<b>1 825 295</b>	<b>-2 004</b>	<b>7 947 553</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (y compris FP*)	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle (y compris FP*)	8 091 953	1 509 773	1 825 088	-2 004	7 778 641
Titres de placement (y compris Certificats de Sukuk)	571	-	207	-	360
Titres de participation et emplois assimilés	161 905	6 648	-	-	168 552
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Immobilisations en Ijara	-	-	-	-	-
Autres Actifs	-	-	-	-	-
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>1 367 694</b>	<b>516 369</b>	<b>228 166</b>	<b>-</b>	<b>1 655 897</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	262 514	110 123	65 919	-	306 718
Provisions pour risques sur créances sensibles	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	671 071	339 870	145 103	-	865 837
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges (y compris provision pour risques sur Moudaraba)	434 110	66 377	17 143	-	483 342
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9 622 123</b>	<b>2 032 789</b>	<b>2 053 461</b>	<b>-2 004</b>	<b>9 603 450</b>

\* Finance participative

## SUBVENTIONS FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

Réseau	Objet économique	Montant global	Montant à fin 2022	Utilisation 2023	Montant à fin 2023
Subventions					
Fonds publics affectés			NÉANT		
Fonds spéciaux de garantie					

## DETTES SUBORDONNÉES AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)	Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)
MAD	130 000		4,77 % (taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	130 000	158 800	-	-
MAD	238 200		4,77 % (taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	431 800		3,51 % (Taux révisable)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	749 500		4 % (Taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	50 500		4 % (Taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	6 500	6 500	-	-
<b>Total</b>	<b>1 600 000</b>						<b>136 500</b>	<b>165 300</b>		

(2) éventuellement indéterminée

(3) se référer au contrat de dettes subordonnées

## CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2022	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2023
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	9 290 216	618 091	-	9 908 307
Réserve légale	205 000	-	-	205 000
Autres réserves	8 487 716	618 091	-	9 105 807
Primes d'émission, de fusion et d'apport	597 500	-	-	597 500
<b>Capital</b>	<b>2 152 500</b>	-	-	<b>2 152 500</b>
Capital appelé	2 152 500	-	-	2 152 500
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 028 091	-1 028 091	1 091 858	1 091 858
<b>TOTAL</b>	<b>12 470 807</b>	<b>-410 000</b>	<b>1 091 858</b>	<b>13 152 665</b>

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams	
<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉES</b>	<b>24 357 352</b>	<b>20 624 498</b>
<b>Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés</b>	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements révocables sur produits participatifs	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>8 228 241</b>	<b>6 367 026</b>
Crédits documentaires import	3 362 429	2 314 949
Acceptation ou engagements de payer	-	-
Ouverture de crédit confirmés	4 831 982	4 027 317
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements révocables sur produits participatifs	29 963	20 892
Autres engagements de financement donnés	3 868	3 868
<b>Engagement de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés</b>	<b>3 805 796</b>	<b>3 832 968</b>
Crédits documentaires export confirmés	123 864	73 276
Acceptation ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	1 181 619	1 122 336
Autres cautions, avals et garanties donnés	2 500 312	2 637 356
Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>12 323 315</b>	<b>10 553 524</b>
Garanties de crédits donnés	1 647 948	1 011 394
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	8 558 176	7 157 322
Autres cautions et garanties donnés	2 117 190	2 384 808
Engagements en souffrance	-	-
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>14 269 095</b>	<b>14 146 577</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédits et assimilés</b>	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
<b>Engagements de garantie reçus d'établissement de crédits et assimilés</b>	<b>6 288 316</b>	<b>7 097 020</b>
Garanties de crédits	2 209 691	2 323 319
Autres garanties reçues	4 078 626	4 773 700
<b>Engagements de garantie reçus de l'État et d'organisme de garantie divers</b>	<b>7 980 779</b>	<b>7 049 557</b>
Garanties de crédits	7 980 779	7 049 557
Autres garanties reçues	-	-

## ENGAGEMENTS SUR TITRES AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams	
<b>Rubrique</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
<b>Titres à livrer</b>	-	350 000
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	-	350 000
- Autres	-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
<b>Titres à recevoir</b>	-	626 900
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	-	626 900
- Autres	-	-

## OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

TITRES	Opérations de couverture	
	31/12/2023	31/12/2022
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>5 381 230</b>	<b>8 270 285</b>
Devises à recevoir	1 124 278	2 810 153
Dirhams à livrer	860 421	2 332 283
Devises à livrer	1 821 540	1 752 969
Dirhams à recevoir	1 574 992	1 374 879
- Dont swaps financiers de devises	-	-
<b>Engagements sur produits dérivés</b>	<b>-</b>	<b>21 277</b>
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	21 277
<b>TOTAL</b>	<b>5 381 230</b>	<b>8 291 562</b>

## VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-
Autres titres	226 938	-	-
Hypothèques	45 660 681	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	126 210 218	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>172 097 837</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

En milliers de Dirhams

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>N É A N T</b>	<b>-</b>

## VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
<b>ACTIF</b>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 509 134	1 256 607	1 708 035	2 060 105	-	9 533 881
Créances sur la clientèle	17 544 457	6 138 730	6 060 454	20 070 165	18 718 106	68 531 912
Titres de créances	189 999	349 959	1 228 763	4 298 548	770 657	6 837 926
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
IJARA	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actif</b>	<b>22 243 590</b>	<b>7 745 296</b>	<b>8 997 252</b>	<b>26 428 818</b>	<b>19 488 763</b>	<b>84 903 719</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 550 063	2 382 311	245 482	310 046	298 785	6 786 687
Dettes envers la clientèle	927 612	1 127 504	1 589 499	179 368	-	3 823 983
Titres de créances émis	540 000	1 130 000	4 250 000	2 050 000	-	7 970 000
Emprunts subordonnées	-	-	-	1 600 000	-	1 600 000
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Isithmar reçus	-	-	-	-	-	-
<b>Total Passif</b>	<b>5 017 675</b>	<b>4 639 815</b>	<b>6 084 981</b>	<b>4 139 414</b>	<b>298 785</b>	<b>20 180 670</b>

**CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
7	26 770 304	16 542 219	6 368 385	491 772

**VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31/12/2023**

en milliers de DH

BILAN	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIF</b>	<b>7 250 372</b>	<b>7 473 989</b>
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	46 755	55 292
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	3 291 096	2 338 995
Créances sur la clientèle	3 405 225	4 466 726
Titres de transaction et de placement et invest	491 786	529 941
Autres actifs	10 417	77 661
Titres de participation et emplois assimilés	5 093	5 374
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
<b>PASSIF</b>	<b>7 095 359</b>	<b>8 376 017</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 373 198	5 219 719
Dépôts de la clientèle	2 663 244	2 973 032
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	58 917	183 266
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
<b>HORS BILAN</b>	<b>19 219 197</b>	<b>18 042 970</b>
Engagements donnés	12 379 098	9 803 925
Engagements reçus	6 840 099	8 239 045

**MARGE D'INTÉRÊT DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams

INTÉRÊTS	Montant 31/12/2023	Dont montant relatif aux exercices précédents	Montant 31/12/2022
<b>INTÉRÊTS PERÇUS</b>	<b>4 167 635</b>	-	<b>3 669 519</b>
Dont Intérêts sur opérations effectuées avec des entreprises liées	180 862	-	110 184
Dont Intérêts sur créances subordonnées	-	-	-
<b>INTÉRÊTS VERSÉS</b>	<b>903 945</b>	-	<b>615 594</b>
Dont Intérêts sur opérations effectuées avec des entreprises liées	180 576	-	110 005
Dont Intérêts sur dettes subordonnées	64 552	-	89 654

En milliers de Dirhams

COMMISSIONS	Montant 31/12/2023	Dont montant relatif aux exercices précédents	Montant 31/12/2022
<b>COMMISSIONS PERÇUES</b>	<b>811 960</b>	-	<b>766 763</b>
Commissions sur engagements de financement donnés	104 256	-	102 737
Commissions sur engagements de garantie donnés	9 626	-	9 486
<b>COMMISSIONS VERSÉES</b>	<b>92 532</b>	-	<b>75 149</b>
Commissions sur engagements de financement reçus	489	-	1 943
Commissions sur engagements de garantie reçus	1 173	-	5 805

## PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

CATÉGORIE DES TITRES	PRODUITS PERÇUS
Titres de placement	-
Titres de participation	-
Participations dans les entreprises liées	219 278
Emplois assimilés	87
<b>TOTAL</b>	<b>219 366</b>

## COMMISSIONS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

COMMISSIONS	Montant
<b>COMMISSIONS PERÇUES :</b>	<b>811 959</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	-
sur opérations avec la clientèle	243 739
sur opérations de change	81 414
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	14 712
sur produits dérivés	-
opérations sur titres en gestion et en dépôt	33 362
sur moyens de paiement	322 135
sur activités de conseil et d'assistance	4 078
sur ventes de produits d'assurances	-
sur autres prestations de service	112 520
<b>COMMISSIONS VERSÉES</b>	<b>92 532</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	-
sur opérations avec la clientèle	-
sur opérations de change	3 694
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
sur produits dérivés	-
opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
sur moyens de paiement	83 468
sur activités de conseil et d'assistance	-
sur ventes de produits d'assurances	-
sur autres prestations de service	5 370

## RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

PRODUITS ET CHARGES	Montant
<b>PRODUITS</b>	<b>980 708</b>
Gains sur les titres de transaction	120 910
Plus value de cession sur titres de placement	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-
Gains sur les produits dérivés	2 005
Gains sur les opérations de change	857 793
<b>CHARGES</b>	<b>324 489</b>
Pertes sur les titres de transaction	36 908
Moins value de cession sur titres de placement	-
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-
Pertes sur les produits dérivés	658
Pertes sur opérations de change	286 923
<b>RÉSULTAT</b>	<b>656 219</b>

**CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams	
<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>
CHARGES DE PERSONNEL	1 100 992
IMPÔTS ET TAXES	47 115
CHARGES EXTERNES	840 941
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	15 309
Dotations aux amortiss. et aux provisions des immob. incorporelles et corporelles	377 715

**AUTRES PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams	
<b>Produits et charges</b>	<b>Montant</b>
<b>Autres produits et charges bancaires</b>	
Autres produits bancaires	1 063 143
Autres charges bancaires	566 877
<b>Produits et charges d'exploitation non bancaire</b>	
Produits d'exploitation non bancaire	142 215
Charges d'exploitation non bancaire	65 282
<b>Autres charges</b>	
Dotation aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	2 690 616
<b>Autres produits</b>	
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	2 064 648
<b>Produits et charges non courants</b>	
Produits non courants	88 054
Charges non courantes	201 695

**VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIER OU PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12/2023**

## 1. VENTILATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En milliers de Dirhams			
<b>Pôle d'activité</b>	<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>Résultat courant</b>	<b>Résultat avant impôt</b>
- Activité bancaire	4 823 096	1 891 989	1 778 348
- Autres activités	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 823 096</b>	<b>1 891 989</b>	<b>1 778 348</b>

## 2. VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de Dirhams			
<b>Pôle d'activité</b>	<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>Résultat courant</b>	<b>Résultat avant impôt</b>
- Maroc	4 823 096	1 891 989	1 778 348
- Autres zones	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 823 096</b>	<b>1 891 989</b>	<b>1 778 348</b>

## PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

Intitulés	Montants	Montants
<b>I - RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>		
. Bénéfice net	1 091 858,15	-
. Perte nette	-	-
<b>II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES</b>	<b>1 539 683,70</b>	-
<b>1- Courantes</b>	<b>787 308,98</b>	-
- Loyers sur véhicules de tourisme	2 749,35	-
- Dons	691,75	-
- Cadeaux à la clientèle	1 171,64	-
- Charges d'exploitation sur Exercices Antérieurs	3 619,22	-
- Provisions pour Prédoutoux et Douteux	523 232,03	-
- Provisions pour risques et charges	26 143,26	-
- Provisions pour risques généraux	229 701,73	-
<b>2- Non courantes</b>	<b>752 374,73</b>	-
- Amendes et pénalités fiscales	2 003,05	-
- Autres charges non courantes	3 235,16	-
- Impôts sur les sociétés	686 490,02	-
- Contribution Sociale de Solidarité (CSS)	60 646,50	-
<b>III - DÉDUCTIONS FISCALES</b>	-	<b>813 025,25</b>
1- Courantes	-	813 025,25
- Abattement sur les produits de participation (Dividendes)	-	219 310,05
- Reprises de provisions pour Prédoutoux et Douteux	-	571 106,60
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	20 833,05
- Reprises de provisions pour risques généraux	-	1 775,55
2- Non courantes	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 631 541,86</b>	<b>813 025,25</b>
<b>IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL</b>		
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	1 818 516,60
<b>V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)</b>		
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-
<b>VI - RÉSULTAT NET FISCAL</b>		
. Bénéfice net fiscal ( A - C)	-	1 818 516,60
	OU	
. Déficit net fiscal (B)	-	-
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS</b>		
<b>VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER</b>		
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams

<b>I. Détermination du résultat</b>	<b>Montant</b>
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	1 891 989
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	787 309
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	813 025
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	1 866 273
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	704 518
. Résultat courant après impôts (=)	1 161 755

**II. Indications du régime fiscal et des avantages octroyés par les codes des investissements ou par des dispositions légales spécifiques**

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est soumise à l'IS selon le régime de droit commun, avec un taux d'imposition de 37,75 %.

**DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams

<b>NATURE</b>	<b>Solde au début de l'exercice</b> <b>1</b>	<b>Opérations comptables de l'exercice</b> <b>2</b>	<b>Déclarations TVA de l'exercice</b> <b>3</b>	<b>Solde fin d'exercice (1+2-3=4)</b>
A. TVA collectée	158 735	610 590	611 971	157 353
B. TVA à récupérer	96 398	256 793	246 629	106 561
. Sur charges	60 063	172 686	157 803	74 945
. Sur immobilisations	36 334	84 106	88 826	31 614
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	62 337	353 797	365 342	50 792

**RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2023**

Montant du capital	2 152 500 000 DHS
Montant du capital social souscrit et non appelé	-
Valeur nominale des titres	105 DHS

<b>Nom des principaux actionnaires ou associés</b>	<b>N° IF</b>	<b>N° CIN</b>	<b>Adresse</b>	<b>Nombre de titres détenus</b>		<b>Part du capital détenue %</b>
				<b>Exercice précédent</b>	<b>Exercice actuel</b>	
SG FRANCE	552120222		29, Bd Haussman 75009 Paris France	11 802 223	11 823 256	58%
DEVCO-SOUSS	6928071		153, Bd de la Gironde - Casablanca	5 644 794	5 644 794	28%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES			55, Bd Abdelmoumen - Casablanca	1 023 868	708 828	3%
PATRIMOINE GESTION ET PLACEMENTS	11085200		78, Rue d'Alger - Casablanca	661 764	661 764	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE	3331405		C/Hakam Frères Avenue Hassan II Route de Casa Rabat	265 349	473 480	2%
FINAM	2221142		C/Ets Hakam Frères Av. Hassan II Route de Casa Rabat Rabat Y El Mansour	239 416	239 416	1%
MAD INVEST	46009		C/Hakam Frères Avenue Hassan II Route de Casa Rabat Rabat Y El Mansour	239 379	219 379	1%
MEKOUAR MOUNA			55, Av. Victor Hugo - 75116 Paris - France	-	151 682	1%
MEKOUAR AZIZA			6, Allée des Noisetiers Anfa 20170 Casablanca	-	121 434	1%
MEKOUAR MALIKA			5, rue Abdelaziz Ben Driss Oasis Casablanca	-	121 434	1%
CHEDDADI NAIMA EP MEKOUAR		B430452	BP 13321 - Casablanca	341 535	106 366	1%
MEKOUAR MOHAMMED CHAKIB		BE69823	Icoma Bd Hassan II - Mohammedia	106 256	106 256	1%
ZAK FINANCE	1622659		16-18, Rue Soldat Raphael Mariscal Casablanca	68 406	68 406	0%
SOCIÉTÉ BISMILLAH HOLDING	3331491		C/ Hakam Av. Hassan II Route de Casa Rabat	107 010	53 505	0%
<b>TOTAL</b>				<b>20 500 000</b>	<b>20 500 000</b>	<b>100,00%</b>

## AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En Dirhams

Montants		Montants	
<b>A- Origine des résultats affectés</b>		<b>B- Affectation des résultats</b>	
Projet de l'AGO du 30/05/2023			
Report à nouveau	-	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	410 000 000
Résultat net de l'exercice	1 028 090 797	Autres affectations	618 090 797
Prélèvements sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	<b>1 028 090 797</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>1 028 090 797</b>

## RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS</b>	<b>13 152 665</b>	<b>12 470 807</b>	<b>11 791 216</b>
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1. Produit net bancaire	4 823 096	4 420 747	4 357 551
2. Résultat avant impôts	1 778 348	1 476 875	1 222 509
3. Impôts sur les résultats	686 490	448 784	365 406
4. Bénéfices distribués	-	410 000	348 500
5. Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	1 091 858	618 091	508 603
<b>RÉSULTAT PAR TITRE (en dirhams)</b>			
Résultat net par action ou part sociale	53	50	42
Bénéfice distribué par action ou part sociale	-	20	17
<b>PERSONNEL</b>			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	867 229	1 130 349	1 133 797
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 911	3 077	3 321

## DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31/12/2023

### I - DATATION

. Date de clôture <sup>(1)</sup>	31/12/2023
. Date d'établissement des états de synthèse <sup>(2)</sup>	Mars 2024

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

### II - Évènement nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachable à cet exercice et connus avant la 1<sup>ère</sup> communication externe des états de synthèse

## EFFECTIF AU 31/12/2023

En nombre

	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs rémunérés	2 911	3 077
Effectifs utilisés	2 911	3 077
Effectifs équivalent plein temps	2 841	3 003
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 223	1 196
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 618	1 807
Cadres (équivalent plein temps)	1 858	1 958
Employés (équivalent plein temps)	983	1 045
dont effectifs employés à l'étranger	1	-

**TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS AU 31/12/2023**

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Titres dont l'établissement est dépositaire	17 765	17 236	112 094 955	114 043 762
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	40	38	33 529 691	30 424 085
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	12	13	13 928 237	12 062 011
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	5	5	1 726 152	1 592 849
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

**RÉSEAU AU 31/12/2023**

RÉSEAU	En nombre	
	31/12/2023	31/12/2022
Guichets permanents	324	373
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	508	495
Succursales et agences à l'étranger	-	-
Bureaux de représentation à l'étranger	-	-

**COMPTES DE LA CLIENTÈLE AU 31/12/2023**

COMPTES DE LA CLIENTÈLE	En nombre	
	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants	33 785	34 367
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	18 479	19 896
Autres comptes chèques	447 874	448 337
Comptes d'affacturage	53	34
Comptes dépôts d'investissement	-	-
Comptes d'épargne	320 793	367 399
Comptes à terme	1 854	296
Bons de caisse	269	1 874
Autres comptes de dépôts	-	-

**DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	
Créances en Souffrance	11 868 157,99	
Watchlist	3 458 369,30	

**ÉVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

En milliers de Dirhams		
31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
5 937 364	5 580 757	6 920 852

## DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS NON RESTREINTS REÇUS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Dépôt d'investissements	Encours 31/12/2022	Affectation des résultats	Dépôts collectés 01/01/2022 et 31/12/2023	Dépôts restitués 01/01/2022 et 31/12/2023	Autres variations	Encours 31/12/2023
Dépôt d'investissements reçus	200 671	-	301 079	289 052	-	212 699
- Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	200 671	-	301 079	289 052	-	212 699
Réserve de péréquation des profits	-	-	-	-	-	-
- Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Réserves pour risques d'investissements	-	-	-	-	-	-
- Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Rémunération distribuées aux titulaires de comptes	-	-	-	-	-	-
- Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Report sur dépôts d'investissements	-	-	-	-	-	-
- Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Résultats en instance d'affectation (+/-)	738	-738	-	-	534	534
<b>Total</b>	<b>201 409</b>	<b>-738</b>	<b>301 079</b>	<b>289 052</b>	<b>534</b>	<b>213 233</b>

\* A spécifier: distribution totale du semestre

## TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

BIENS	Montant brut au début de l'exercice (31/12/2022)	Montant des acquisitions ou transfert au cours de l'exercice (01/01/2023 au 31/12/2023)	Montant des cessions au cours de l'exercice		Montant brut à la fin de l'exercice 31/12/2023	Provisions					Montant net à la fin de l'exercice 31/12/2023	
			Exploitation bancaire (01/01/2023 au 31/12/2023)	Exploitation non bancaire		Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des reprises sur biens sortis	Montant des reprises sur biens en stocks	Cumul à la fin de l'exercice		
Bien acquis- Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Biens mobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Biens immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bien acquis- Mourabaha pour donneur d'ordre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Biens mobiliers	-	102 502	102 502	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Biens immobiliers	7 970	694 232	696 565	-	5 637	-	-	-	-	-	-	5 637
Bien acquis-Salam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bien acquis - autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7 970</b>	<b>796 734</b>	<b>799 067</b>	<b>-</b>	<b>5 637</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 637</b>

**TABLEAU DES MARGES CONSTATÉES D'AVANCE SUR MOURABAHA  
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

BIENS	Montant brut au début de l'exercice 31/12/2022	Marges sur opérations de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023	Quote-part reprise en compte du résultat Marges sur opérations de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023	Quote-part constaté en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnées	Montant brut à la fin de l'exercice 31/12/2023	Encours des créances Mourabaha au 31/12/2023
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec la clientèle	859 229	222 142	124 111	2 683	4 748	943 799	3 745 157
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre	859 229	222 142	124 111	2 683	4 748	943 799	3 745 157
<b>Total</b>	<b>859 229</b>	<b>222 142</b>	<b>124 111</b>	<b>2 683</b>	<b>4 748</b>	<b>943 799</b>	<b>3 745 157</b>

# ÉTAT A1 : ÉTAT DES PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

Les comptes sociaux de la Société Générale Maroc sont préparés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). L'objectif de ces comptes est de présenter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Banque.

## 1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances comptabilisées, qui concernent aussi bien les établissements de crédits que les créances sur la clientèle, sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique et ce, comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affecturation.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie. Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Établissements de crédit ou clientèle).

### Les créances en souffrance

Les créances en souffrance sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur régissant l'activité des établissements de crédit. Ces créances sont, après déduction des quotités de garantie prévues par ladite réglementation, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses ;
- 50 % pour les créances douteuses ;
- 100 % pour les créances compromises.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles. Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont, quant à elles, constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable.

## 2. DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur les dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 3. PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de l'intention de leur détention en titres de transaction, titres d'investissements, titres de placements ou titres de participations.

### • Titres de transaction

Ces titres sont acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif. Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupons courus inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée directement au compte de produits et charges.

### • Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

### • Titres d'investissement

Ils correspondent à des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance. À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupons courus inclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

### • Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

### • Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

#### 4. OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

#### 5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminuées des amortissements cumulés calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

#### 6. PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- Les provisions pour risques et charges : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.

- Provisions pour risques généraux : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

- Les provisions réglementées : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

#### 7. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Les intérêts correspondent aux produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés. Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation. Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

#### 8. CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

# D. INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

## D.1. CONTRÔLE INTERNE

Se référer au rapport annuel sur le contrôle interne.

### Comités techniques

#### COMITÉ D'AUDIT

##### Membres :

- Un membre indépendant, Président du comité
- Deux membres du Conseil de Surveillance
- Y prennent également part les auditeurs externes.

**Secrétaire :** Le Secrétaire du Conseil

**Périodicité :** Trimestrielle

##### Attributions :

Le Comité d'Audit et des comptes est responsable de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de Contrôle Permanent et de Contrôle Périodique.

Ce Comité a pour mission de :

- Donner périodiquement son avis sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne (périodique et permanent) de la banque et proposer au conseil de surveillance les adaptations pertinentes.
- Examiner les travaux du Contrôle Permanent :
  - Suivi de l'efficacité de la Surveillance Permanente
- Respect des procédures
- Surveillance des comptes sensibles
- Gestion des suspens
  - Suivi de la gestion et de la prévention des Risques Opérationnels
- Risques de fraude internes et externes
- Risques d'exécution
- Sécurité du personnel et des équipements
- Gestion de la continuité d'activité et gestion de crise
- Sécurité des systèmes d'information
  - Suivi des risques de non-conformité
- Suivi de l'évolution de l'environnement légal et réglementaire
- Respect des obligations en matière de Connaissance client (KYC)
- Suivi des règles de lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme
  - Suivi des Risques juridiques majeurs.
- Examiner les travaux du Contrôle Périodique :
  - Appréciation du plan d'audit annuel en s'assurant que la méthodologie d'élaboration permette une détection et une

couverture adéquates des zones de risques et proposition au Conseil de Surveillance pour validation

- Suivi des moyens et de la réalisation du plan d'audit interne
- Examen des synthèses des missions achevées depuis le dernier comité et des plans d'actions proposés
- Suivi de la mise en œuvre, selon les échéances fixées, des préconisations du contrôle périodique

Autres sujets entrant dans la mission du comité :

- Examiner les synthèses des missions externes (régulateur...) ainsi que les préconisations effectuées et les plans de mise en œuvre.
- Examiner les risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux).
- Proposer au conseil de surveillance la nomination des commissaires aux comptes.
- Examiner, via la présentation des commissaires aux comptes, le projet d'arrêté des comptes et les conditions de leur établissement (principes, méthodes), les réserves éventuelles.
- Examiner le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place
- Procéder, annuellement, à une auto-évaluation du fonctionnement du comité et ce, selon une grille formalisée couvrant l'ensemble de ses composantes (composition, réunions, fréquence,...)

**Le président du Comité d'Audit présente une synthèse des travaux au Conseil de surveillance. Il rend compte des anomalies relevées au Conseil et se prononce sur la pertinence des mesures correctives retenues.**

#### COMITÉ DES RISQUES

##### Membres :

- Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du comité
- 3 membres du Conseil de Surveillance

**Secrétaire :** Le Directeur Risques.

**Périodicité :** Trimestrielle

##### Attributions :

Ce Comité a pour mission de :

- Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de la banque.
- Valider les orientations de la politique de crédit de la banque.
- Examiner le portefeuille d'engagements :
  - Analyse du portefeuille de Risques Souverains et de Crédits Retail et non Retail,
  - Suivi et évolution des plus importantes expositions de la banque,
  - Suivi des engagements irréguliers,

- Suivi des principaux risques sensibles,
- Suivi des engagements Retail et non Retail en défaut,
- Suivi et appréciation du niveau de provisionnement des contreparties ainsi que de l'efficacité du recouvrement,
- Analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit,
- Suivre le respect des seuils définis dans le cadre de l'appétit pour le risque et des ratios réglementaires (division des risques, concentration...)
- Établir un reporting spécifique au Conseil de Surveillance sur les risques encourus sur les apparentés et les parties liées (en cas d'irrégularités)
- Faire part au Conseil de Surveillance des résultats des stress tests

Le Président du Comité des Risques présente une synthèse des travaux au Conseil de Surveillance.

#### COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

##### Membres :

- Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du comité
- 2 Membres du conseil de surveillance

**Périodicité :** Semestrielle

##### Attributions :

Le Comité des nominations et des rémunérations est en charge de conseiller et d'assister le conseil de surveillance dans le processus de nomination et de rémunération de ses membres de ceux du Directoire ainsi que des directeurs généraux adjoints de la banque. Ce comité est chargé notamment :

- D'évaluer annuellement la structure, la taille et la composition du conseil de surveillance et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ;
- De proposer la désignation des membres du conseil de surveillance et des comités d'Audit et des Risques,
- D'identifier et de soumettre au Conseil les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination.
- Fixer la rémunération du Président du Conseil de Surveillance
- Fixer la rémunération des principaux dirigeants de la banque (membres du directoire et directeurs généraux adjoints).
- Répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'assemblée générale, entre les membres du conseil de surveillance en fonction de leur assiduité aux réunions.
- Proposer la liste des bénéficiaires de stock options.

Le comité est en charge également de :

- Examiner la politique générale d'évolution des rémunérations de la banque (au regard du contexte local) ainsi que les enveloppes de parts variables annuelles,
- Examiner les dispositifs d'intéressement à long terme (Epargne salariale...),
- Analyser périodiquement les autres avantages consentis au personnel (véhicules de fonction, personnel de maison, retraites complémentaires...)

**À noter :** dans le cas où ce comité doit traiter de la rémunération ou la nomination du Président du Conseil de Surveillance, ce dernier ne s'associe pas aux délibérations.

L'un des membres du Comité des nominations et des rémunérations présente une synthèse des travaux au Conseil de surveillance et se prononce sur la pertinence des mesures retenues.

## D.2. APPÉTIT POUR LE RISQUE

Chaque année, Société Générale Maroc conduit une revue de son « appétit pour le risque ». L'objectif est de définir le niveau de prise de risque acceptable au regard des ambitions de développement des métiers et la stratégie de la banque. Cet exercice s'appuie sur les processus clés d'identification des risques, et est conduit en cohérence avec les autres processus stratégiques tels que le plan stratégique et financier (PSF), le processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque est ainsi formalisé de manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques et quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement d'indicateurs clés selon la nature de risque, par des limites et des seuils d'alerte.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, approuve l'appétit au risque et s'assure de son respect au travers un dispositif d'alerte ad hoc. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de suivi des Risques et d'évaluation du dispositif de Contrôle Interne :

- LE COMITE DES RISQUES, en charge des risques de contrepartie, des risques de marché et du suivi des indicateurs d'appétit au risque.
- LE COMITE D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est chargé du pilotage des Risques Opérationnels, des risques de non-conformité, des risques structurels ; et de l'évaluation du Contrôle Interne.

Cette approche permet un pilotage adéquat de la stratégie de la banque en ligne avec son appétit au risque et dans le respect des exigences de Bank Al-Maghrib.

## D.3. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Ce risque inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

Le risque de crédit est piloté à travers des politiques d'octroi et de tarification, ainsi que du dispositif de surveillance et de suivi des encours de risque de crédit à l'égard aux limites de risque instaurées.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de la Société Générale Maroc d'accompagner le financement de l'économie et de construire des relations à moyen et long terme avec ses clients (notamment d'être la banque relationnelle de référence).

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de la Banque :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédéfinis dans le cadre du budget annuel et du plan financier ;
- Une variabilité de la CNR compatible avec la tolérance prédéfinie de la Société Générale Maroc quant à la détérioration de sa solidité financière sous hypothèse de stress ;
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différenciées selon le degré de risque.

Pour la gestion proactive de son risque de crédit à la Société Générale Maroc s'appuie sur les leviers ci-dessous :

### **Une filière risque de crédit experte et indépendante :**

La filière risques de crédit est du ressort de la Direction des Risques et du Recouvrement qui couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits, et à la surveillance des engagements, en plus de la supervision de l'activité du recouvrement précontentieux et contentieux.

L'organisation de la filière Risque obéit aux principes généraux suivants :

- Indépendance de la filière risque vis-à-vis de la filière commerciale : la filière risque est indépendante hiérarchiquement de la filière Commerciale au siège et en région. Ce principe vise à assurer une gestion saine et transparente des risques en évitant la dilution des responsabilités et les conflits d'intérêts ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la surveillance des risques : les activités d'octroi de crédit et de surveillance des risques sont prises en charge par des entités distinctes ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la production de crédit : les activités d'octroi de crédit et de production de crédit sont prises en charge par des entités distinctes.
- L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants en fonction du montant, de la nature des crédits, des garanties et de la notation des clients.

### **Des politiques de Risque de crédit en matière d'octroi revues régulièrement :**

La Société Générale Maroc s'appuie sur des Politiques de Risque de crédit en matière d'octroi dument formalisées et actualisées chaque année. Les principes généraux régissant ces politiques d'octroi sont rappelés ci-dessous :

- La banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.
- Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération. L'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.
- L'adossement au poste clients : La mobilisation du poste clients constitue un objectif majeur du développement de la relation avec nos clients, car elle permet tout à la fois de sécuriser les

encours et de capter un mouvement d'affaires. Le financement du poste clients, qu'il convient de privilégier par rapport au découvert ou crédit de trésorerie, peut être assuré par le moyen de l'escompte commercial classique, de lignes spécialisées de type avance sur marché, la cession de créance professionnelle et par l'affacturage en s'appuyant sur l'offre d'assurance-crédit d'ACMAR.

- Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.
- La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- Les politiques d'octroi de crédit de la SGMA doivent se conformer aux critères définis dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ; Une orientation forte est de diminuer son soutien aux secteurs polluants et de s'engager de manière volontariste sur le financement des énergies renouvelables.
- La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière risque. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes conformes aux exigences réglementaires. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).
- La Société Générale Maroc recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

### **Le dispositif de Notations**

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards du groupe Société Générale et annuellement mise à jour. En plus du langage commun des risques qu'elle instaure, la notation a pour but :

- D'aider à la prise de décision ;
- De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque de la contrepartie ;
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours ;
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

### **Des Délégations de compétences formelles limitant les responsabilités**

Dans le cadre des circuits de décision de prise et le suivi des risques, le Directoire accorde des délégations de compétences aux Directeurs Régionaux et responsables de filiales pour l'octroi de crédits.

Ces délégations de compétences sont accordées intuitu personae par le Directoire et notifiées par lettres nominatives, et établies en fonction de La notation du client, le marché, la nature de la garantie, la maturité, l'ancienneté de la relation et l'expérience du gestionnaire.

Les Délégués Régionaux sont par ailleurs autorisés à sous-déléguer sous leur entière responsabilité, au maximum 50% de leurs propres délégations de compétences.

De la même manière, le Directeur des Risques accorde des délégations de compétences aux responsables et analystes octroi de la filière risque.

Les dossiers de crédits Retail faisant l'objet de scoring automatique, peuvent être approuvés par la filière commerciale sans intervention de la filière risques dans le cadre de délégations de compétences octroyées par la filière commerciale et validées par la Direction des Risques, si ces dossiers respectent scrupuleusement les règles consignées dans les politiques de crédits Retail, détaillées par type de produit (PPI, PPC, PPO, crédits expresso...), et par type de contrepartie (particuliers, professionnels, MRE...).

#### Le dispositif de surveillance des risques :

Le monitoring du portefeuille et le dispositif de recouvrement constituent des axes majeurs pour la gestion opérationnelle du risque de crédit :

- La gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. À ce titre, la Société Générale Maroc met en place des procédures rigoureuses et de outils de détection précoce et de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.
- Les contreparties saines dont le profil de risque est en dégradation significative doivent être classées avec diligence en « Noms sous surveillance » (« Watch List ») à l'initiative de la Direction des Risques ou de la filière Commerciale afin de faire l'objet d'une surveillance rapprochée. En cas de défaut de la contrepartie et afin de minimiser le risque de perte finale, la gestion individuelle des dossiers les plus importants est confiée à des équipes spécialisées de recouvrement, séparées des unités responsables de l'origination du prêt.
- Le dispositif de recouvrement aussi bien en phase amiable que contentieuse, est soutenue par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement. Les dossiers importants ou sensibles Retail / Non Retail sont confiés à la Direction des Affaires Spéciales, rattachée au Directoire, pour un circuit de décision plus court sur ces dossiers.

### D.4. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- Un ensemble de stress-tests multi-facteurs historiques (scénarios déjà observés par le passé) et hypothétiques (scénarios élaborés avec les économistes de la banque) permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles d'occurrence décennale. Ces indicateurs estiment la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé ;
- Ces scénarios sont complétés par un ensemble de stress-tests adverses calculés par activité ou facteur de risque pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique (dislocation, liquidité, concentration ...);
- Les indicateurs en « sensibilité » et en NPV « Net Present Value » permettent d'encadrer la taille des positions. Les sensibilités

sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités ;

- Autres indicateurs utilisés : durée de détention maximale d'une position, spread de crédit ainsi que le stress test de crédit ;
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value ».

Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec les Front Offices, un suivi quotidien du respect de ces limites est effectué par le département de Direction des Risques en charge des risques Marchés.

### D.5. RISQUES GLOBAL DE TAUX D'INTÉRÊT

#### Généralités

Les **Risques Structurels** concernent les risques de taux, de change et de liquidité du portefeuille bancaire.

Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, la Banque adopte actuellement une approche statique (à production arrêtée du bilan) dans laquelle toutes les données sont mises à jour mensuellement et une approche dynamique pour le calcul de la MNI règlementaire projetée et la sensibilité de la MNI ainsi que pour la projection des Gaps de liquidité. La Banque recourt à une modélisation des emplois et des ressources en s'appuyant sur :

- Le détail des contrats pour les produits échéances (en taux et en liquidité) ;
- Des règles d'écoulement pour les produits sans échéance.
- Conventions d'écoulement pour les autres postes (fond propres...)

La Banque dispose depuis 2017 d'un nouvel outil ALM (Fusion Risk de finastra) pour le calcul des gaps (ou impasses) de liquidité et de taux, le calcul de la sensibilité (VAN et MNI) aux chocs de taux sous différents scénarios, la production de reporting périodiques, les simulations (stress-scénarios), et plus largement pour l'analyse des risques structurels.

SG Maroc mesure et gère ses risques ALM :

- Au niveau de la Banque (Société Générale Marocaine de Banques) ;
- Au niveau consolidé pour la maison mère (périmètre légèrement différent incluant SG TANGER OFF SHORE, SOGELEASE, SOGEFINANCEMENT, SOGECAPITAL GESTION, ATHENA COURTAGE et FONCIMMO).
- Au niveau consolidé vis-à-vis de la banque centrale (périmètre pour la maison mère + EQDOM)

#### Gouvernance

##### Une cellule ALM au sein de la Direction Financière :

Une Cellule ALM est rattachée à la Direction Financière de SG MAROC. Son rôle est d'identifier et de suivre les risques structurels et de proposer et mettre en œuvre des actions correctrices le cas échéant. Une politique formalisée en date du 30/06/2011 (et mise à jour régulièrement ou suite à un changement majeur dans les modalités de gestion des risques structurels) décrit et définit la stratégie et les modalités de gestion des risques de taux, de liquidité et de change de la Banque.

L'établissement des reporting de gestion des risques structurels est du ressort de cette Cellule ALM. L'analyse des reporting est présentée au comité ALM (ALCO régit par la charte comités ALM), dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie à court et moyen-long termes de la Banque en matière de gestion globale du bilan (liquidité, taux et change).

### Les instances de gouvernance en matière de risques structurels

#### • Les Organes Internes

Le Comité d'Audit définit et valide les orientations d'Audit en matière de gestion des Risques Structurels. Il convient de noter que le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de Surveillance de SG Maroc, auquel il rend compte périodiquement. À ce titre, le Comité d'Audit valide les limites de Risques Structurels de SG Maroc.

La mise en œuvre des orientations stratégiques et le respect des limites opérationnelles de suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par l'ALCO de SG Maroc, et est rapporté à la maison-mère à travers des reporting trimestriels réguliers.

Un ensemble d'objectifs stratégiques et opérationnels a été fixé au Comité Financier :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle ;
- Améliorer le coût de la collecte des ressources ;
- Prévoir et gérer les impasses de liquidité et de taux ;
- Optimiser la gestion du portefeuille de titres de placement ;
- Maîtriser les ratios de liquidité ;
- Développer la démarche de gestion Actif – Passif ;
- Sensibilité au risque de taux encadrée par un seuil d'alerte et une limite globale, par groupe de maturité (court terme, moyen terme, long terme), et par devises MAD et Autres
- Piloter et anticiper les besoins de funding futurs par la projection dynamique des gaps de liquidités tout en respectant les limites réglementaires de liquidité

#### • Les Organes Externes

Le risque structurel de taux fait également l'objet d'un reporting périodique à Bank Al Maghrib. Ce reporting spécifique est établi trimestriellement depuis décembre 2021 sous une nouvelle forme en réponse aux dernières exigences réglementaire sur la gestion des risques inhérents au portefeuille bancaire. Le reporting dénommée IRRBB est communiqué en social trimestriellement et consolidé sur une cadence semestrielle.

La maison-mère (Groupe Société Générale / DEVL) instaure à SG Maroc des limites de risques de taux par deux approches, dites de valeur et de revenu.

### Les Méthodologies employées par SG Maroc

Cette partie traite des méthodes relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité telles que mises en œuvre par SG Maroc.

L'ensemble du bilan des différents périmètres d'analyse fait l'objet d'une gestion en termes de Risques Structurels. Ainsi, pour la modélisation des comptes de bilan, on adopte les méthodes suivantes :

- Comptes à vue (Comptes chèques/comptes courants créditeurs) : modèle statistique. (Modèle MAJ annuellement avec une calibration sur un historique de profondeur 10ans) ;

- Comptes sur carnets : modèle statistique ;
- Comptes à terme : détail du contrat ; pour le risque de taux et en adoptant un modèle de renouvellement des DAT à l'échéance pour l'approche liquidité.
- Découverts (Comptes chèques/comptes courants débiteurs) de la clientèle: Modèle statistique (Modèle MAJ annuellement avec une calibration sur un historique de profondeur 10ans)
- Découverts (Comptes courants débiteurs) des Etablissements de Crédit : sur 12 mois ;
- Gestion propre (Capital, réserves, comptes de régularisation actifs et passifs, comptes de compensation, débiteurs et créditeurs divers, etc.) : Normes Groupe.
- Modèle de remboursement anticipé et de renégociation de taux mis en place en 2019 et mis à jour annuellement

## D.6. RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTÉRÊT

### Le risque global de taux d'intérêt

#### Méthode d'évaluation et de surveillance du risque de taux d'intérêts

Le risque de taux se définit comme le risque de voir la Marge Nette d'Intérêt (MNI) varier dans le temps du fait de variations de la courbe des taux. Ce risque est analysé en intérêts courus, avec un impact sur la marge d'intérêt, ou encore en valeur de marché selon des indicateurs en valeur actuelle nette, qui se calculent par actualisation de tous les flux futurs du bilan, en capital et intérêts, pour un scénario de taux standard et des scénarios stressés en calculant des sensibilités relatives aux différents scénarios.

La gestion du risque de taux structurel par l'ALM se restreint au portefeuille bancaire excluant les activités de marché qui sont gérées par la Direction des Risques dans le cadre du risque marché.

#### Présentation des indicateurs de suivi des risques de taux :

Les indicateurs des risques de taux calculés sont :

- **Gap de taux fixe** : la différence sur chaque maturité entre les montants des encours de passifs et les montants des encours d'actifs projetés dans le temps.
- **Sensibilité de la VAN** : mesure la variation de la valeur de la position de taux suite à une variation des taux d'intérêts. A noter que depuis Mai 2021, SG Maroc s'est inscrite dans le projet de mise en place de la NPV full cash flows, ou une méthode, dite par vague a été adoptée pour calculer les différentes sensibilités CT, MT et LT
- **Sensibilité de la MNI réglementaire** : mesure la variation de la marge nette d'intérêts projetée sur 3 ans avec l'hypothèse de l'évolution du bilan en fonction des projections budgétaires

#### Outils informatiques utilisés

La solution informatique utilisée pour l'ALM est le logiciel FUSION RISK de FINASTRA. L'outil est alimenté par des requêtes à partir du BI-SME, entrepôt de données englobant tous les systèmes de gestion : Delta & KONDOR AQUARIUS (pour SG Maroc) CASSIOPE pour Sogelease Maroc, et à partir des données de gestion SG Tanger Off-Shore et la fenêtre participative DAA.

La filiale EQDOM a été intégrée dans le scope de gestion sur l'Outil ALM SG Maroc pour le calcul des TCI, la mise en service des reportings structurels de la filiale sont toujours en cours dans l'attente d'une consolidation de l'entité dans le périmètre Groupe.

La solution permet une grande flexibilité en termes de stress-scénari, de gestion des maturités (time-buckets), de gestion des périmètres d'analyse et en termes de restitution.

## D.7. RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels résultent d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et systèmes de Société Générale Maroc, et leur gestion fait donc partie intégrante des fonctions de management à tous les niveaux.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, ce dispositif implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisés, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

À ce titre, la Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels a pour mission de piloter et de maintenir un dispositif de gestion des Risques Opérationnels conforme aux exigences internes et réglementaires. Aussi, les équipes en charge de la gestion du RO ont-elles pour missions essentielles de :

- Encadrer et structurer le dispositif d'analyse et de prévention des risques opérationnels et de lutte anti-fraude, à travers :
  - La mise en place d'une approche basée sur l'analyse des risques au sein de chaque entité ;
  - La mise à jour de la cartographie des risques opérationnels de la Banque ;
  - La définition, la mise en place et l'animation du dispositif de collecte des événements de risques opérationnels ;
  - La définition et la mise en place, en liaison avec les managers de directions opérationnelles, des KRI (Key Risk Indicators) prospectifs et proactifs ;
  - L'accompagnement des métiers dans le déploiement et l'animation d'un dispositif de lutte contre la fraude et la mise en place d'une cartographie des fraudes ;
- Gérer les risques opérationnels constatés / avérés. A ce titre, le Département Mesure RO a pour mission de :
  - Centraliser la collecte des événements de risques opérationnels : RO purs, RO liés à du risque de crédit (RORC) ou à du risque de marché (RORM) ;
  - S'assurer de leur déclaration au fil de l'eau ainsi que de leur exhaustivité en effectuant les recoupements nécessaires sur la base des rapports DIG et des remontées de la Supervision Managériale, et en entretenant une étroite concertation/coordination avec les Directions concernées, notamment la Direction des Risques, la Direction du Recouvrement, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction des Systèmes d'Informations, la Direction des Moyens Généraux et la Direction Qualité.
- Animer le dispositif de prévention des risques opérationnels et de lutte anti-fraude, en :
  - Suivant les plans d'action d'atténuation des risques résultant de l'exercice de la cartographie des risques par process, du RCSA, ou des recommandations du contrôle périodique ;

- Animant le dispositif des correspondants RO (synthèse des événements collectés sur la période, diffusion de bonnes pratiques, rappel des règles de collecte des événements) ;
- Mettant en place et animant un dispositif de développement de la « Culture Risque » opérationnel auprès des collaborateurs (diffusion de bonnes pratiques, intervention terrain, formation/information des managers).

### Présentation du dispositif de mesure, de maîtrise et de suivi des risques opérationnels à l'échelle du Groupe

Société Générale Maroc met en œuvre et améliore en continu ses processus, ses outils de gestion et son infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels de l'ensemble des processus de la banque et des filiales. Ces dispositifs comprennent, entre autres, le suivi des pertes et incidents, la supervision managériale, les plans de continuité d'activité, les Comités nouveaux produits et des dispositifs spécifiques complémentaires pour la gestion des risques de non-conformité et de sécurité des systèmes d'informations.

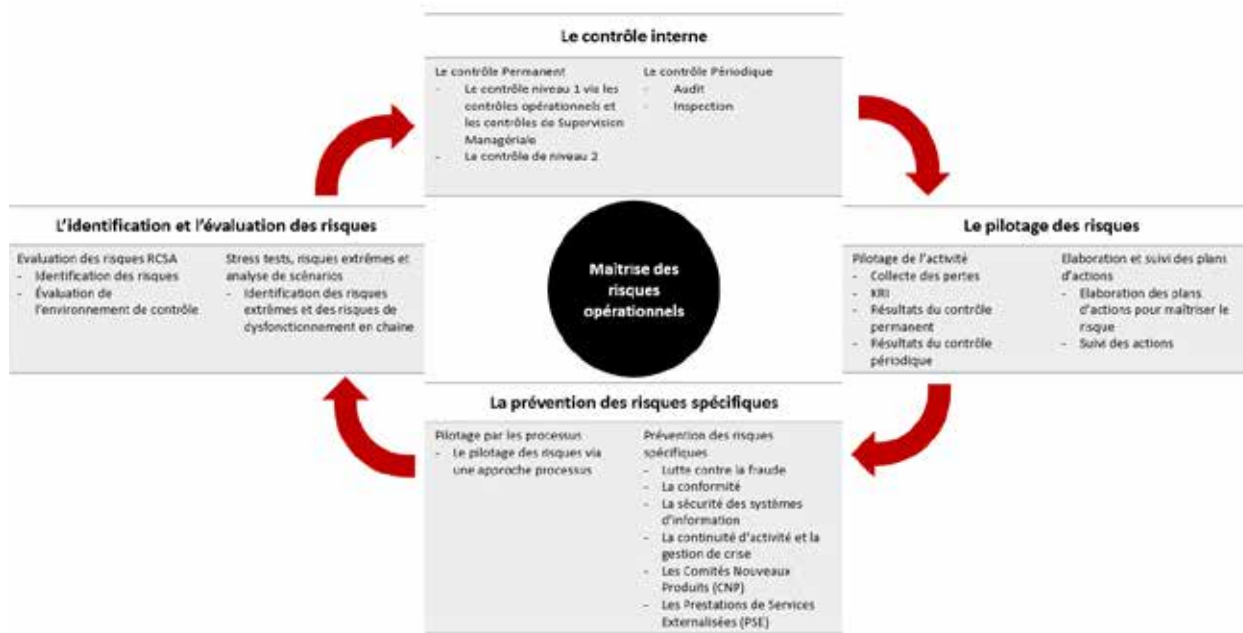
Le dispositif de gestion des risques opérationnels de Société Générale Maroc repose sur les principes suivants :

1. Le risque opérationnel constitue une catégorie de risque à part entière. À ce titre, il fait l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, de dispositifs de prévention, d'un suivi et d'un contrôle normalisé, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.
2. Le risque opérationnel est inhérent à tous les produits, activités, procédures et systèmes de la Banque. Sa maîtrise fait partie intégrante des missions de l'ensemble des collaborateurs. Elle repose sur « Le cercle vertueux du processus de maîtrise du risque opérationnel ».
3. L'existence de processus de traitement sécurisés permettant l'atténuation de l'exposition aux risques opérationnels.
4. L'accompagnement et le renforcement de la culture risque de l'ensemble des acteurs.
5. La mise en place d'un dispositif de contrôle interne robuste et son renforcement régulier.
6. L'existence d'une gouvernance et des dispositifs dédiés. Ceux-ci doivent être coordonnés avec les dispositifs et la gouvernance existant sur les autres types de risques (crédit, marchés, liquidité, finance...) et s'intégrer dans le cadre de la gouvernance du Groupe.

Au travers de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels :

- Les pertes opérationnelles avérées ainsi que les expositions aux risques opérationnels sont systématiquement remontées aux entités concernées et aux membres de directoire.
- Le processus de gestion des risques opérationnels est soigneusement documenté tout en permettant d'assurer le respect des instructions, des procédures et des actions correctives se rapportant aux risques opérationnels élevés.
- Les auditeurs internes et externes sont appelés à examiner périodiquement l'ensemble des composantes du dispositif mis en place.

## Axes de gestion des risques opérationnels



Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de Société Générale Maroc s'articule autour de 4 principaux axes, à savoir :

### a. La collecte des pertes

La collecte des événements internes de risques opérationnels répond principalement à un objectif d'amélioration et de renforcement du dispositif de contrôle afin de réduire les occurrences de pertes provenant de la réalisation d'événements de risques opérationnels.

Ainsi, l'analyse, l'identification, et la surveillance des événements internes de RO sont fondamentales pour assurer une bonne maîtrise de l'exposition aux risques opérationnels de Société Générale Maroc. Collecter des données fiables et exhaustives permet de connaître et de suivre le coût de ses risques opérationnels liés soit aux défaillances opérationnelles, soit aux événements externes. L'analyse des causes de pertes permet d'identifier et de mettre en place les actions correctrices nécessaires et de limiter ainsi la récurrence de ces pertes.

Les données de pertes internes sont également utilisées pour nourrir les autres composantes du dispositif de maîtrise des risques opérationnels (bonne identification des risques dans le cadre de l'exercice de cartographie des risques par processus, du RCSA et dans adéquation des contrôles de supervision managériale, identification de KRI, chiffrage des analyses de scénarios et contrôle de la pertinence de ce chiffrage).

### b. Les indicateurs clés de risque (ou KRI : Key Risk Indicators)

Un indicateur clé de risque (KRI) est une donnée objective et mesurable devant permettre d'évaluer un ou plusieurs risques clé et ainsi d'améliorer leur pilotage.

1) objective et mesurable signifie : quantifiable, facilement reproductible, documentée et auditable.

2) devant permettre d'évaluer (directement ou indirectement) un ou plusieurs risques clairement identifiés à partir du référentiel commun des Risques Opérationnels, de la Cartographie des risques par processus ou du Référentiel RCSA :

- Soit par catégorie ou sous-catégorie d'événement, représentant les manifestations concrètes possibles des Risques Opérationnels d'une entité ;
- Soit par facteur de risques : c'est à dire un élément de l'environnement et/ou de l'organisation qui contribue à la survenance d'un Risque Opérationnel. Il est lui-même rattaché à la ou les sous-catégories d'événement adéquates.

Le KRI a pour objectif d'alerter le management, aux différents niveaux de l'organisation de Société Générale Maroc, sur les activités porteuses de risques opérationnels. Il permet de suivre l'exposition aux Risques Opérationnels.

Le suivi régulier des KRI complète l'évaluation de l'exposition de la banque aux Risques Opérationnels, en apportant aux responsables d'entités :

- Une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- Une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque intrinsèque ou résiduel ou de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière, une action correctrice ou un plan d'action ;

La tendance exprimée par les KRI permet notamment d'alerter sur les sources de risque de pertes opérationnelles potentielles. En cas de KRI en alerte (i.e. dépassement de seuil sur la période ou variation significative), une analyse est faite et le cas échéant, des plans d'actions correctrices sont définis, mis en œuvre et suivis par les entités.

### c. L'auto évaluation des risques et des contrôles (Cartographie des risques par process ou le RCSA)

L'exercice de la mise à jour de la cartographie des risques par process ainsi que le RCSA (Risk & Control Self Assessment) sont au cœur du dispositif de pilotage des risques opérationnels mis en place au niveau de Société Générale Maroc.

Ces exercices ont pour but d'apprécier et d'évaluer l'exposition intrinsèque des activités aux risques opérationnels, de mesurer l'exposition aux risques résiduels et de proposer des améliorations des dispositifs de prévention et de protection. Ils sont pilotés par la Direction CPRO qui décline la méthodologie RCSA du Groupe et la méthodologie cartographie des risques par process sur son périmètre, et qui organise des ateliers avec les métiers à couvrir, afin de :

- Identifier et évaluer les risques opérationnels intrinsèques auxquels chaque activité/process est exposée (i.e. risques inhérents à la nature d'une activité ou d'un process, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle) ;
- Evaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place permettant de réduire ces risques (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- Identifier les vulnérabilités des dispositifs de prévention et de protection ;
- Mesurer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité/process après prise en compte des dispositifs de prévention et de protection (hors couvertures d'assurance) ;
- Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, des plans d'actions correctrices ;

- Faciliter/accompagner la mise en place d'indicateurs clé de risque pertinents (KRI – Key Risk Indicators).

À l'issue des ateliers conduits, une consolidation est réalisée par la Direction CPRO afin de permettre notamment de :

- Synthétiser les risques intrinsèques majeurs et les risques résiduels au niveau de Société Générale Maroc et de ses filiales ;
- Identifier les plans d'actions qui viennent réduire ces risques majeurs ;
- Présenter au Management le profil de risque des entités évaluées.

### d. Les Analyses de Scénario (AS)

Société Générale Maroc, en cohérence avec les règles du Groupe, modélise des scénarios de pertes opérationnelles à forte sévérité (stress-tests) afin d'en mesurer la probabilité de survenance et les impacts financiers. Ces analyses de scénario ont également pour objectif de définir les actions de prévention ou de diminution d'impact qui s'avèrent nécessaires pour se prémunir contre des risques à fréquence faible mais pouvant avoir des conséquences non négligeables pour les activités de la Banque.

Les Analyses de Scénarios sont déroulées chaque année et prennent en considération les situations les plus extrêmes et les plus défavorables.

Ainsi, l'analyse des pertes internes, le suivi régulier des KRI, l'exercice d'auto-évaluation des Risques et des Contrôles, ainsi que les Analyses de Scénario constituent un dispositif d'évaluation de l'exposition de la Banque aux risques opérationnels complet qui apporte une mesure quantitative et qualitative du risque.

Des plans d'actions correctifs et préventifs ont été dressés en couverture des principales zones de risques identifiées.

# COMPTES CONSOLIDÉS IAS/IFRS

## BILAN CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams	
<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Caisse et banques centrales	1 388 649	5 629 265
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 736 205	2 556 688
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 215 714	2 067 164
- Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	520 491	489 524
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-
Prêts et créances sur les ec et assimilés au coût amorti	7 269 764	2 457 583
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	94 307 750	95 481 082
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Titres au coût amorti	6 945 029	7 895 193
Actifs d'impôts courants	1 014 139	843 732
Actifs d'impôts différés	1 800 184	1 839 061
Comptes de régularisation et actifs divers	469 317	690 245
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	430 829	475 793
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	2 261 435	2 105 112
Immobilisations incorporelles	1 279 553	1 053 870
Écarts d'acquisition	291 692	291 692
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>120 194 546</b>	<b>121 319 316</b>

	En milliers de Dirhams	
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 673	33 583
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	30 673	33 583
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 656 196	10 110 940
Dettes envers la clientèle	73 553 974	72 728 521
Titres de créance émis	13 729 267	14 370 241
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	1 743 962	1 279 719
Passifs d'impôt différé	773 546	775 924
Comptes de régularisation et autres passifs	3 689 075	4 328 344
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-
Provisions	1 162 609	1 213 394
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 634 601	2 006 301
Capitaux propres	15 220 644	14 472 351
Capital et réserves liées	12 060 807	11 442 716
Réserves consolidées	1 757 389	1 772 104
- Part du groupe	1 087 665	1 108 227
- Part des minoritaires	669 724	663 877
Gains ou pertes latents ou différés	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40 888	-
- Part du groupe	40 888	-
- Part des minoritaires	-	-
Résultat de l'exercice	1 361 559	1 257 531
- Part du groupe	1 317 134	1 205 841
- Part des minoritaires	44 425	51 690
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>120 194 546</b>	<b>121 319 316</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts et produits assimilés	5 083 533	4 576 329
Intérêts et charges assimilés	-1 282 893	-1 016 401
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>3 800 640</b>	<b>3 559 928</b>
+ Commissions (produits)	1 926 343	1 730 162
+ Commissions (charges)	-388 126	-322 871
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 538 217</b>	<b>1 407 292</b>
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible a la vente	-	-
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>111 468</b>	<b>90 866</b>
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	76 511	30 620
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	34 957	60 246
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3 767	1 522
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste va	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs	-	-
+/- Produits nets des activités d'assurance	-	-
+ Produits des autres activités	192 099	205 888
- Charges des autres activités	-71 948	-68 512
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 574 242</b>	<b>5 196 984</b>
- Charges générales d'exploitation	-2 258 315	-2 218 481
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-413 821	-346 406
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 902 106</b>	<b>2 632 097</b>
- Coût du risque de crédit	-662 883	-728 674
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 239 224</b>	<b>1 903 424</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	55 514	53 334
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-36 391	449
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 258 347</b>	<b>1 957 207</b>
- Impôts sur les résultats	-896 788	-699 676
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 361 559</b>	<b>1 257 531</b>
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-44 425	-51 689
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 317 134</b>	<b>1 205 842</b>

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Aux Actionnaires de la  
**SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES**  
55, Bd Abdelmoumen  
Casablanca

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 220 644 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1 361 559 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

**SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES**

Page 2

<b>Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle</b>	
<b>Question clé de l'audit</b>	<b>Réponse d'audit</b>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3);</li> <li>- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;</li> <li>- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.</li> </ul> <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 106 317 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 12 009 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ;</li> <li>- analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ;</li> <li>- tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;</li> <li>- tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;</li> </ul> <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

**SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES**  
**PAGE 4**

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fidarcoc Grant Thornton



Ghali Guessous  
 Associé

PwC au Maroc



Mohamed Rqibate  
 Associé

# NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES IFRS

En application des normes et principes de l'IASB (International Accounting Standards Board), le groupe Société Générale Maroc a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) applicable à cette date.

## 1. CONSOLIDATION

### Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (Contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément aux normes IFRS.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

### Exclusion du périmètre :

Deux cas d'exception existent :

- La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- Le caractère significatif.

### Regroupements d'entreprises :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

### Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

**Filiales intégrées globalement :** Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe société générale du Maroc détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité) ;
- Droits de contrôle > 40 % ;
- Total bilan > 0,1 % de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

**Filiales mises en équivalence :** Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe société générale du Maroc n'a pas la capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité ;
- Droit de contrôle compris entre 15 % et 40 % ;
- Part dans la situation nette > 0,5 % des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- Total bilan > 0,1% de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.

## 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque.

### Évaluation initiale :

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour au coût d'acquisition qui se compose du prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les réductions commerciales obtenues, des taxes légalement récupérables, les frais de transports, les frais de transit, les frais d'assurance, les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question....

Sont exclus du coût d'acquisition les droits de mutation, les honoraires et commissions et les frais d'actes.

### Évaluation postérieure :

#### Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

#### Amortissement :

**Approches par composants :** chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

**Base amortissable :** coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

**Valeur résiduelle :** le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

**Durée d'amortissement (durée d'utilité) :** c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine est le linéaire.

#### Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

### Modèle d'évaluation :

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitations.

### Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation.

Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

### Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- Les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- Les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- Les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

À partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel à la suite de l'inventaire physique des immobilisations SGMA, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

### Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

### Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- Affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- Distinction entre part terrain et construction.
- Calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- Retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros-œuvres	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façades	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogènes)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

## 3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

### Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font parties des immobilisations corporelles.

## 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

### Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- **La recherche** : les dépenses sont passées en charge.
- **Le développement** : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
  - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
  - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
  - Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
  - La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
  - La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
  - La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

### Évaluation postérieure :

#### Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

#### ■ Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

#### ■ Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- Juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- Les réévaluations régulières
- Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

### Amortissement :

#### Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.  
Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

#### **Pertes de valeur :**

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

#### **Options retenues :**

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux :

- **Phase de recherche** : les dépenses sont considérées comme charges
- **Phase de développement** : les dépenses sont immobilisées.

## **5. CONTRATS DE LOCATION**

La norme IFRS 16 « contrats de location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers du preneur, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

#### **Principes comptables de la norme IFRS 16**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

#### **Options retenues**

##### **Modalités de transition**

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe Société Générale Maroc a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée par la norme.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date en tenant compte de la durée résiduelle estimées des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative. La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **Exemptions**

- Contrats de location à courte durée (inférieurs à 1 an),
- Contrats de location des biens de faible valeur

#### **Durée**

- La durée retenue généralement pour les baux commerciaux est de 9 ans ;
- La durée retenue pour les contrats LLD est la durée contractuelle.

#### **Taux d'actualisation**

Le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation de la dette locative pour les contrats de location est le taux de refinancement sur le marché financier.

#### **Comptabilisation chez le preneur :**

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêt de la dette.

#### **Comptabilisation chez le bailleur :**

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location.

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Soglease et Eqdom.

Le traitement comptable appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

## **6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS9**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le groupe Société Générale Marocaine des banques applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

### **6.1. CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9**

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- **Coût amorti** : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.
- **Juste valeur par résultat**
- **Juste valeur par capitaux propres OCI**
- **Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables**
- **Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable.**

#### **6.1.1 Critères de classement sous IFRS9**

La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :

##### **■ Caractéristiques du produit (SPPI ou no SPPI) :**

La norme IFRS 9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.

Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de trésorerie contractuels
- Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
- Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

### 6.1.2 Instruments de capitaux propres

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres :

- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.

L'option de la Juste valeur par capitaux propres OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

### 6.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

### 6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9

La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.

Les catégories comptables disponibles :

- **Passif financier au coût amorti** : Il s'agit du classement par défaut ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat** : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

## 6.2. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

### 6.2.1 Principaux changements

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
- À chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

### 6.2.2 Modèle de dépréciation

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :

- **Bucket 1** : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.
- **Bucket 2** : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances,
- **Bucket 3** : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou Juste valeur par capitaux propres OCI sur option irrévocable ligne à ligne.

### 6.2.3 Méthodologie de classification sur les périmètres Retail

La méthodologie de classification sur le périmètre Retail est réalisée à la « maille contrat » et se déroule en fonction des critères suivants :

- Pour les impayés de crédits amortissables :
  - Entre 31 et 89 jours de retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 2.
  - Au-delà de 90 jours retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 3.
- Pour les dépassements d'autorisations de découvert :
  - Entre 31 et 89 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 2.
  - Au-delà de 90 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 3.
- Pour les restructurés sortis du défaut, l'engagement est classé en Bucket 2 pendant 2 ans.

### 6.2.4 Méthodologie de classification sur les périmètres Non retail

Tout comme le Retail, la norme IFRS 9.2 introduit la classe « Sensible » (S2) pour les contreparties Non Retail dès lors qu'elles nécessitent une surveillance spécifique au vu de certains facteurs traduisant la détérioration de leur qualité de crédit.

L'évaluation de ce risque de crédit pour les contreparties Non Retail est réalisée à la « maille client » et se base sur plusieurs types de critères permettant de déterminer la Watchlist, base des contreparties sensibles Non Retail.

L'enjeu étant d'identifier rapidement les contreparties Non Retail en situation sensible avant qu'elles ne basculent en défaut et ainsi améliorer le taux de prédictivité du passage en défaut.

Société Générale Maroc se base sur plusieurs critères pour décider du caractère sensible de la contrepartie :

- **Un critère qualitatif** : qui résulte de la relation commerciale directe avec le client (exemple : baisse significative des revenus, forte dépréciation de la valeur des actifs, dépassements répétés d'une autorisation de crédit, changement significatif de l'actionnariat ou de la direction de l'entreprise,).
- **Des critères quantitatifs** discutés lors de comités des sensibles dont le but est de décider l'entrée/sortie en sensible des contreparties Non Retail.

## 7. La juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal à la date

d'évaluation selon les conditions courantes du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

#### Données d'entrée de niveau 1

Instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations brokers/dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.)

#### Données d'entrée de niveau 2

Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Il s'agit d'instruments valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché. Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti au bilan et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Crédit Default Swap (CDS)

#### Données d'entrée de niveau 3

Instruments pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

Au cours de l'exercice 2023, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

#### Evolutions normatives IFRS

Depuis le 01/01/2018, les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe Société Générale Marocaine de Banques au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie réserves.

**Application norme NDOD applicable depuis le 01/01/2021.** Elle consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

## 7. PROVISIONS

### 7.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

#### Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

#### Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

### 7.2 IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1er janvier 2016.

### 7.3 IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Cette incertitude doit être reflétée dans les comptes consolidés.

#### Méthode de transition :

Le groupe Société Générale Maroc a opté pour l'approche partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres au bilan d'ouverture sur l'exercice 2019.

## 8. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la

part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

#### Comptabilisation du Goodwill :

- Évaluation Initiale du Goodwill : À la date d'acquisition, le goodwill doit être évalué initialement à son coût. Le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation Ulérieure du Goodwill : Après la comptabilisation initiale, le coût est ajusté du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, constatées lors des tests de dépréciation effectués annuellement ou en réponse à des indices pouvant remettre en question sa valeur comptabilisée.
- Écart d'Acquisition : Si la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise dépasse le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

#### Options retenues :

##### Tests Réguliers de Dépréciation des Goodwill :

Il est impératif d'effectuer des tests de dépréciation réguliers pour garantir que la valeur comptable des Goodwill demeure inférieure à leur valeur recouvrable. En cas de constatation d'une valeur recouvrable inférieure, une dépréciation doit être enregistrée.

##### Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs opérant selon un modèle économique distinct.

##### Valeur Recouvrable et Tests de Dépréciation (Norme IAS 36) :

La valeur recouvrable, déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession, intervient dans les tests de dépréciation selon la norme comptable IAS 36. Si le test révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation équivalente à la différence entre ces deux valeurs doit être constatée.

Le test de dépréciation réalisée au 31/12/2023 ne nécessite pas de dépréciation des goodwill.

## 9. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et,

s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.

- Indemnités de fin de contrat de travail.

#### Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs.

La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

#### Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

#### Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

#### Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

## Avantages au personnel

	31/12/2022	31/12/2023	Taux d'actualisation
Indemnités Fin de Carrière	196 147	180 058	4,11 %
Avantages Post Emploi	28 178	24 711	4,66 %
Prime de fidélisation	184 052	172 236	3,98 %
<b>Total</b>	<b>408 377</b>	<b>377 005</b>	

## 10. DÉRIVÉS

### Change à termes

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

### Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

## 11. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- Le résultat social et le résultat fiscal ;
- Le résultat social et le résultat consolidé.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

## 12. PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 « CONTRAT D'ASSURANCE » ET DE LA NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS » PAR LA FILIALE D'ASSURANCE

### Norme IFRS 17 :

La norme IFRS 17 a été publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021 et remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Les principaux impacts de l'application de la norme IFRS 17 concernent :

- L'évaluation des contrats d'assurance principalement matérialisée au passif du bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte, notamment, des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- La reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, le rythme de reconnaissance en résultat est modifié. Tout profit attendu est différé au bilan et étalé en résultat sur la durée de couverture des contrats d'assurance. A contrario, toute perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat dès sa première comptabilisation ou lors des évaluations ultérieures ;
- La présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du Produit net bancaire parmi les Charges des services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

### Norme IFRS 9 :

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1er janvier 2023 est rétrospective. Les différences d'évaluation (incluant l'évaluation du risque de crédit) des actifs et passifs financiers concernés résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

### Modalités de transition et de première application normes IFRS17/9 :

La première application des normes IFRS17/9 au 1er janvier 2023 est rétrospective et les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En date de transition (1er janvier 2022), l'application rétrospective des normes IFRS 17 et IFRS 9 par La Marocaine Vie a entraîné une baisse de -24 MMAD du Total capitaux propres consolidés.

En date de première application (1er janvier 2023), l'impact cumulé sur les capitaux propres s'élève ainsi à - 17 MMAD.

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
<b>RÉSULTAT NET</b>	1 361 559	1 257 531
Éléments recyclables en résultat net :	-4 466	-10 793
Écarts de conversion	-4 466	-10 793
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	-	-
<b>Éléments non recyclables en résultat net :</b>	<b>40 888</b>	<b>47 543</b>
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	29 522	76 375
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-	-
Impôts liés	11 366	-28 832
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>36 422</b>	<b>36 750</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 397 981</b>	<b>1 294 281</b>
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	1 356 042	1 255 453
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	41 939	38 828

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams								
Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Résultat l'exercice	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres clôture : 31/12/2021</b>	2 152 500	8 781 613	-	1 797 866	-	-	12 731 979	697 100	13 429 079
Opération sur capital	-	508 603	-	-508 603	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-348 500	-	-	-348 500	-28 944	-377 444
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 205 842	-	1 205 842	51 689	1 257 531
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-	136 141	-	-	136 141	-600	135 541
Variation de périmètre	-	-	-	31 292	-	-	31 321	-3 678	27 643
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>2 152 500</b>	<b>9 290 216</b>	<b>-</b>	<b>1 108 224</b>	<b>1 205 842</b>	<b>-</b>	<b>13 756 782</b>	<b>715 569</b>	<b>14 472 351</b>
<b>Affectation résultat 2022</b>	<b>-</b>	<b>618 091</b>	<b>-</b>	<b>587 751</b>	<b>-1 205 842</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>2 152 500</b>	<b>9 908 307</b>	<b>-</b>	<b>1 695 975</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 756 782</b>	<b>715 569</b>	<b>14 472 351</b>
Opération sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-410 000	-	-	-410 000	-46 349	-456 349
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 317 134	-	1 317 134	44 425	1 361 559
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-164 444	-	-	-164 444	504	-163 940
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	40 888	40 888	-	40 888
Écart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-4 466	-	-	-4 466	-	-4 466
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-29 400	-	-	-29 400	-	-29 400
<b>Capitaux propres clôture : 31/12/2023</b>	<b>2 152 500</b>	<b>9 908 307</b>	<b>-</b>	<b>1 087 665</b>	<b>1 317 134</b>	<b>40 888</b>	<b>14 506 494</b>	<b>714 149</b>	<b>15 220 644</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 258 551</b>	<b>1 957 387</b>
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	413 821	365 999
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	5 390	-1 069
+/- dotations nettes aux provisions	-64 482	213 718
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-55 514	-53 334
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-10 926	-10 439
+/- autres mouvements	-16 038	-636
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>272 251</b>	<b>514 239</b>
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-7 178 239	7 773 541
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	2 083 732	-4 765 547
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	83 683	-607 628
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-166 513	-99 020
- Impôts versés	-924 472	-680 301
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-6 101 808</b>	<b>1 621 045</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-3 571 006</b>	<b>4 092 671</b>
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-85 039	22 555
+/- flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-784 283	-545 498
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-869 322</b>	<b>-522 943</b>
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-331 195	-320 292
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-371 700	-875 448
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-702 895</b>	<b>-1 195 740</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-9 856	52 726
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-5 153 079</b>	<b>2 426 713</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>5 796 308</b>	<b>3 369 595</b>
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	5 629 265	3 019 748
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	167 043	349 847
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>643 229</b>	<b>5 796 308</b>
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	1 388 649	5 629 265
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-745 420	167 043
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-5 153 079</b>	<b>2 426 713</b>

## ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute comptable en début de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-148 195	-148 195
Valeur nette comptable en début de période	291 692	291 692
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Écarts de conversion	-	-
Filiales précédemment mises en équivalence	-	-
Autres mouvements	-	-
Valeur brute comptable en fin de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-148 195	-148 195
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>291 692</b>	<b>291 692</b>

## ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES RÉSULTATS PAR ACTION AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams		
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital appelé	2 152 500	2 152 500	2 152 500
Nombres d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part du groupe	1 317 134	1 205 841	814 533
Résultat par action (KMAD)	64	59	40

## GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
<b>Titres de participation et de filiales</b>	-	-
Plus-values nettes de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
<b>Immobilisations</b>	<b>-36 391</b>	<b>449</b>
Plus-values nettes de cession	490	449
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-36 881	-
Reprises de dépréciations	-	-
<b>Total général</b>	<b>-36 391</b>	<b>449</b>

## PARTIES LIÉES AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams	
<b>Relation entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2023</b>	<b>Entreprises consolidées par Mise en équivalence</b>	<b>Entreprises consolidées par Intégration Globale</b>
<b>ACTIF</b>		
Prêts, avances et titres	1 178 277	5 511 251
Comptes ordinaires	1 012 977	846 522
Prêts	-	4 576 835
Titres	165 300	87 894
Opérations de location financement	-	-
Actifs divers	-	55 086
<b>Total</b>	<b>1 178 277</b>	<b>5 566 337</b>
<b>PASSIF</b>		
Dépôts	83 043	5 423 361
Comptes ordinaires	81 060	1 402 527
Autres emprunts	1 983	4 020 834
dettes représentées par un titre	-	-
Passif divers	-	142 976
<b>Total</b>	<b>83 043</b>	<b>5 566 337</b>
Engagements de financement et de garantie	-	-
Engagements donnés	2 553	-
Engagements reçus	-	-
<b>Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées au 31/12/2023</b>	<b>Entreprises consolidées par Mise en équivalence</b>	<b>Entreprises consolidées par Intégration Globale</b>
Intérêts et produits assimilés	40 321	180 862
Intérêts et charges assimilés	-	180 577
Commissions (produits)	-	1 956
Commissions (charges)	-	1 726
Prestations de services données	-	48
Prestations de services reçues	-	-
Loyers reçus	-	-
Autres	-	563

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de Dirhams

	31/12/2023		31/12/2022	
	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Valeurs recues en pension	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilés	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 215 714	-	2 067 164	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	201 354	-	139 298
Titres de participation non consolidés	-	319 137	-	350 226
Instruments dérivés	-	-	-	-
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>2 215 714</b>	<b>520 491</b>	<b>2 067 164</b>	<b>489 524</b>

## PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs données en pension EC	-	-
Instruments dérivés	30 673	33 583

## GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JV AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	111 468	90 866
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	76 511	30 620
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	34 957	60 246
<b>Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	391 549	325 276
Prêts	4 652 509	2 136 101
Opérations de pension	2 228 398	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>7 272 457</b>	<b>2 461 377</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-2 693	-3 794
bucket -1-	-2 693	-3 794
bucket -2-	-	-
bucket -3-	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>7 269 764</b>	<b>2 457 583</b>

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	7 877 162	7 985 343
Prêts consentis à la clientèle	87 555 117	88 856 923
Opérations de pension	-	-
Opérations de location-financement	10 884 854	10 745 052
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>106 317 133</b>	<b>107 587 318</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-12 009 384	-12 106 236
Bucket -1-	-489 883	-465 598
Bucket -2-	-708 577	-531 829
Bucket -3-	-10 810 925	-11 108 809
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>94 307 750</b>	<b>95 481 082</b>

**TITRES AU COÛT AMORTI AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	6 945 213	7 894 086
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	2 150
Titres subordonnés	-	-
<b>TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>6 945 213</b>	<b>7 896 236</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-184	-1 043
bucket -1-	-184	-1 043
bucket -2-	-	-
bucket -3-	-	-
<b>TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI NET DES DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>6 945 029</b>	<b>7 895 193</b>

**CONTRATS DE LOCATION AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams			
	31/12/2023	31/12/2022		
<b>ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>		
Immobilisations corporelles	2 261 435	2 105 112		
Dont : droits d'utilisation des contrats de location	323 883	345 835		
<b>PASSIFS AU TITRE DE DETTES LOCATIVES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>		
Comptes de régularisation et autres passifs	3 689 075	4 328 344		
Dont : dettes locatives	188 286	211 389		
<b>DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>		
Intérêts et charges assimilées	-1 282 893	-1 016 401		
dont: Charges d'intérêts sur dettes locatives	-7 614	-8 605		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-413 821	-346 406		
dont : dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-46 794	-50 207		
<b>CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION : VARIATION (PRENEUR)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Augmentations (acquisitions)</b>	<b>Diminutions (cessions)</b>	<b>31/12/2023</b>
Valeur brute	486 719	30 065	-21 129	495 655
Amortissements et dépréciations	-156 630	-30 276	-	-186 906
<b>TOTAL IMMOBILIER</b>	<b>330 089</b>	<b>-211</b>	<b>-21 129</b>	<b>308 749</b>
Valeur brute	43 151	7 324	-4 514	45 961
Amortissements et dépréciations	-27 405	-303	-3 119	-30 827
<b>TOTAL MOBILIER</b>	<b>15 746</b>	<b>7 021</b>	<b>-7 633</b>	<b>15 134</b>
<b>TOTAL DROITS D'UTILISATION</b>	<b>345 835</b>	<b>6 810</b>	<b>-28 762</b>	<b>323 883</b>

## RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2022

En milliers de Dirhams

	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	2 461 377	-	-	-3 794	-	-
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	8 750 361 8	2 631 406	17 452 295	-465 598	-531 829	-11 108 809
Titres de dettes au coût amorti	7 896 236	-	-	-1 043	-	-
Engagements Hors Bilan	17 457 529	469 418	3 113 326	-34 412	-24 210	-366 749

## RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	7 272 457	-	-	-2 693	-	-
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	8 591 490 0	4 251 453	16 150 780	-489 883	-708 577	-10 810 925
Titres de dettes au coût amorti	6 945 213	-	-	-184	-	-
Engagements Hors Bilan	23 409 246	704 994	1 171 041	-34 380	-24 196	-377 414

## ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS AU 31/12/2023

### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>		
Aux établissements de crédit	-	-
À la clientèle	9 037 019	6 560 345
Ouverture de crédit	-	-
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>9 037 019</b>	<b>6 560 345</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS</b>		
des établissements de crédit	-	-
de la clientèle	173 213 315	-
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>173 213 315</b>	<b>-</b>

### ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>		
D'ordre des établissements de crédit	3 677 115	3 832 968
D'ordre de la clientèle	12 571 146	10 646 960
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>16 248 261</b>	<b>14 479 928</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>		
des établissements de crédit	8 924 813	2 323 319
de l'état et d'autres organismes de garantie	10 260 042	5 592 718
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>19 184 855</b>	<b>7 916 037</b>

**DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
Autres dettes représentées par un titre	13 729 267	14 370 241
titres de créances négociables	13 541 414	14 147 540
emprunts obligataires	187 853	222 701
Dettes subordonnées	1 634 601	2 006 301
Emprunt subordonnés	-	-
à durée déterminée	-	-
à durée indéterminée	-	-
Titres subordonnés	-	-
à durée déterminée	1 634 601	2 006 301
à durée indéterminée	-	-
<b>Total</b>	<b>15 363 868</b>	<b>16 376 542</b>

**DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	581 684	158 448
Emprunts	6 987 876	7 576 999
Opérations de pension	1 086 636	2 375 493
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>	<b>8 656 196</b>	<b>10 110 940</b>

**DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	57 012 057	56 287 473
Comptes à terme	5 760 993	5 570 714
Comptes d'épargne à taux administré	10 195 559	10 210 700
Bons de caisse	585 366	659 634
Opérations de pension	-	-
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>73 553 974</b>	<b>72 728 521</b>

**MARGE D'INTÉRÊTS AU 31/12/2023**

	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4 728 913</b>	<b>490 985</b>	<b>4 237 927</b>	<b>4 335 506</b>	<b>365 337</b>	<b>3 970 170</b>
Comptes et prêts/emprunts	4 188 788	479 380	3 709 407	3 836 385	349 734	3 486 652
Opérations de pensions	-	27	-27	2	533	-531
Opérations de location-financement	540 125	11 578	528 547	499 119	15 070	484 049
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>354 621</b>	<b>791 908</b>	<b>-437 287</b>	<b>240 823</b>	<b>651 064</b>	<b>-410 241</b>
Comptes et prêts/emprunts	196 435	750 252	-553 817	50 258	634 259	-584 001
Opérations de pensions	158 186	41 656	116 530	190 565	16 805	173 760
<b>Emprunts émis par le groupe</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Portefeuille de transactions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>5 083 533</b>	<b>1 282 893</b>	<b>3 800 640</b>	<b>4 576 329</b>	<b>1 016 401</b>	<b>3 559 928</b>

## COMMISSIONS NETTES AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 626 877	388 126	1 238 751	1 451 235	322 871	1 128 365
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	646 350	88 370	557 981	656 731	79 143	577 588
Sur titres	28 022	7 067	20 955	28 577	4 576	24 001
De change	952 505	292 690	659 816	765 928	239 152	526 776
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>299 466</b>	<b>-</b>	<b>299 466</b>	<b>278 927</b>	<b>-</b>	<b>278 927</b>
produits nets de gestion d'OPCVM	15 809	-	15 809	14 171	-	14 171
produits nets sur moyen de paiement	235 307	-	235 307	209 535	-	209 535
assurance	2 785	-	2 785	2 987	-	2 987
autres	45 565	-	45 565	52 234	-	52 234
<b>PRODUITS NETS DE COMMISSIONS</b>	<b>1 926 343</b>	<b>388 126</b>	<b>1 538 217</b>	<b>1 730 162</b>	<b>322 871</b>	<b>1 407 292</b>

## COÛT NET DU RISQUE AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux provisions	-2 675 569	-1 608 858
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 531 909	-1 525 174
bucket 1	-45 838	-64 295
bucket 2	-193 080	-209 458
bucket 3	-2 292 991	-1 251 421
Provisions engagements par signature	-92 649	-61 866
bucket 1	-	-25
bucket 2	5	-
bucket 3	-92 654	-61 841
Autres provisions pour risques et charges	-51 011	-21 818
Reprises de provisions	2 738 727	1 179 971
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 629 878	1 098 039
bucket 1	22 974	188 718
bucket 2	16 284	-
bucket 3	2 590 620	909 321
Reprises de provisions engagements par signature	81 996	57 995
bucket 1	-	17 649
bucket 2	-	5 409
bucket 3	81 996	34 937
Reprise des autres provisions pour risques et charges	26 853	23 937
Variation des provisions	-726 041	-299 787
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-39 946	-30 383
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-713 133	-287 144
Récupérations sur prêts et créances amorties	37 781	23 868
Autres pertes	-10 743	-6 128
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-662 883</b>	<b>-728 674</b>

**PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams					
	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'assurance	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	36 394	-	36 394	3 846	-	3 846
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Autres produits	155 705	-71 948	83 757	202 042	-68 512	133 530
<b>Total</b>	<b>192 099</b>	<b>-71 948</b>	<b>120 151</b>	<b>205 888</b>	<b>-68 512</b>	<b>137 376</b>

**COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes d'encaissement	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	207 947	143 913
Autres débiteurs et actifs divers	261 370	546 332
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>469 317</b>	<b>690 245</b>
Dépôts de garantie reçus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	318	237
Comptes d'encaissement	-	-
charges à payer et produits constatés d'avance	2 066 504	1 770 252
Dettes locatives	188 286	211 389
Autres créditeurs et passifs divers	1 433 966	2 346 466
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>3 689 075</b>	<b>4 328 344</b>

**CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES AU 31/12/2023**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'impôts courant	-924 268	-680 121
Charge nette d'impôt différé de l'exercice	27 480	-19 555
<b>Charge nette d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>-896 788</b>	<b>-699 676</b>

**DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔTS**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
Actifs d'impôts courants	-924 268	-680 121
Actifs d'impôts différés	27 480	-19 555
<b>Total</b>	<b>-896 788</b>	<b>-699 676</b>

**CALCUL TAUX EFFECTIFS D'IMPÔTS**

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôts	2 258 347	1 903 424
<b>Taux d'impôts effectif</b>	<b>39,71%</b>	<b>36,76%</b>
Différences permanentes	-	-
Autres éléments	-1,21%	0,99%
<b>Taux d'impôts applicable</b>	<b>38,50%</b>	<b>37,75%</b>

## IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
Actifs d'impôts courants	1 014 139	843 732
Actifs d'impôts différés	1 800 184	1 839 061
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>2 814 323</b>	<b>2 682 793</b>
Passifs d'impôt exigible	1 743 962	1 279 719
Passifs d'impôt différé	773 546	775 924
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>2 517 508</b>	<b>2 055 643</b>

## INFORMATION SECTORIELLE AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	Banque Maroc et Offshore	Financement spécialisées	Autres	Total
<b>Total bilan</b>	<b>102 823 235</b>	<b>16 020 920</b>	<b>1 350 391</b>	<b>120 194 546</b>
dont				
<b>Éléments de l'actif</b>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 380 924	32 155	323 126	2 736 205
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	7 268 073	1 689	2	7 269 764
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	79 062 739	15 244 944	67	94 307 750
Immobilisations corporelles	1 697 430	73 488	166 634	1 937 552
<b>Éléments de l'actif</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	7 553 388	1 102 808	-	8 656 196
Dettes envers clientèles	73 517 710	36 264	-	73 553 974
Dettes subordonnées	1 634 601	-	-	1 634 601
Capitaux propres	13 653 696	1 202 848	364 099	15 220 644
<b>Compte de résultat</b>				
Marge d'intérêts	2 990 706	811 213	-1 279	3 800 640
Marge sur commissions	1 295 796	46 590	195 831	1 538 217
Produit net bancaire	4 467 546	880 622	226 074	5 574 242
Charges de fonctionnement	1 964 526	248 992	44 797	2 258 315
Résultat d'exploitation	2 109 120	616 243	176 743	2 902 106
Résultat net	857 574	326 228	177 757	1 361 559
Résultat net part du Groupe	857 552	291 348	168 234	1 317 134

## CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel	-1 236 133	-1 257 676
Impôts et taxes	-50 811	-53 096
Charges externes	-966 015	-944 170
Autres charges générales d'exploitation	-5 356	36 461
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-413 821	-346 406
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-2 672 136</b>	<b>-2 564 886</b>

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams

	31/12/2022	Dotation	Reprise disponible	Reprise utilisée	Autres variations	31/12/2023
<b>Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature</b>	<b>425 371</b>	<b>92 649</b>	<b>-65 926</b>	<b>-16 070</b>	<b>-34</b>	<b>435 990</b>
Bucket 1	34 412	-	-	-	-33	34 380
Bucket 2	24 210	-5	-	-	-8	24 196
Bucket 3	366 749	92 654	-65 926	-16 070	7	377 414
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>443 956</b>	<b>39 569</b>	<b>-43 659</b>	<b>-</b>	<b>-32 426</b>	<b>407 440</b>
Autres provisions pour risques et charges	344 067	50 753	-7 848	-11 177	-56 616	319 179
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 213 394</b>	<b>182 971</b>	<b>-117 433</b>	<b>-27 247</b>	<b>-89 076</b>	<b>1 162 609</b>

**IMMOBILISATIONS AU 31/12/2023**

En milliers de Dirhams

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	2 241 590	-1 044 002	1 197 588	2 250 487	-977 840	1 272 647
Equip. mobilier, installation	2 549 952	-1 640 346	909 606	2 254 495	-1 548 396	706 099
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	162 378	-8 137	154 241	131 081	-4 715	126 366
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 953 920</b>	<b>-2 692 485</b>	<b>2 261 435</b>	<b>4 636 063</b>	<b>-2 530 951</b>	<b>2 105 112</b>
Logiciels informatiques acquis	2 333 001	-1 567 019	765 983	1 894 216	-1 323 892	570 324
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisation incorporelles	513 571	-	513 571	483 545	-	483 545
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 846 572</b>	<b>-1 567 019</b>	<b>1 279 553</b>	<b>2 377 762</b>	<b>-1 323 892</b>	<b>1 053 870</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>7 800 492</b>	<b>-4 259 504</b>	<b>3 540 988</b>	<b>7 013 825</b>	<b>-3 854 843</b>	<b>3 158 982</b>

**PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2023**

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	IG
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	IG
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	IG
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	IG
SOGLEASE	Leasing	100,00%	100,00%	IG
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	IG
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	IG
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	IG
SOGCONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	IG
CRÉDIT EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	IG
LA MAROCAINE VIE	Assurances	49,01%	49,01%	MEE
ALD AUTOMOTIVE	Location longue durée	15,00%	15,00%	MEE
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	IG
SOGEFONCIERE	Activité immobilière	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	IG

IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence

# ANALYSE DES RÉSULTATS SUR LA PARTICIPATION DES FILIALES

En milliers de Dirhams

Dénomination de la société émettrice	Participation au capital en 31/12 2023	Produits inscrit au CPC
<b>Participations dans les entreprises liées</b>		<b>8 570 894</b>
SOGELEASE	100,00%	2 346 158
SOGECAPITAL GESTION	99,94%	64 461
INVESTIMA	48,04%	35 686
SOGECAPITAL BOURSE	100,00%	11 572
SOGECONTACT	99,83%	20 190
SOGECAPITAL PLACEMENT	99,96%	4 047
FONCIMMO	100,00%	21 237
ATHENA COURTAGE	96,93%	99 462
BANQUE OFFSHORE	99,92%	7 332
LA MAROCAINE VIE	49,01%	2 820 632
SOGEFINANCEMENT	100,00%	291
CREDIT EQDOM	55,21%	2 233 358
SOGEFONCIERE	100,00%	28 518
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	99,99%	1 992
ALD AUTOMOTIVE	15,00%	875 958
<b>Autres titres de participation</b>		<b>7 279 010</b>
FINEA	0,32%	187 046
LESIEUR AFRIQUE	0,03%	6 042 676
ECOPARC DE BERRECHID	20,00%	48 704
SG ABS	13,20%	727 062
SG ATS	0,10%	202 402
SOGEPIB	5,00%	22 568
SOGEPOS	13,20%	48 552

## HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

	PWC				FIDAROC				AUTRES				Total
	Montant/Année		Pourcentage/Année*		Montant/Année		Pourcentage/Année*		Montant/Année		Pourcentage/Année*		
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 131	-	92%	-	1 651	1 396	67%	68%	736	2 115	84%	98%	3 518
Émetteur	1 131	-	100%	-	1 131	901	69%	65%	-	1 361	-	64%	2 262
Filiales	-	-	-	-	520	495	31%	35%	736	754	100%	36%	1 256
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	100	-	8%	-	150	-	6%	-	100	-	11%	-	350
Émetteur	100	-	100%	-	100	-	67%	-	-	-	-	-	200
Filiales	-	-	-	-	50	-	33%	-	100	-	100%	-	150
<b>Sous-total</b>	<b>1 231</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>1 801</b>	<b>1 396</b>	<b>73%</b>	<b>68%</b>	<b>836</b>	<b>2 115</b>	<b>95%</b>	<b>98%</b>	<b>3 868</b>
Autres prestations rendues	-	-	-	-	650	650	27%	32%	40	40	5%	2%	690
Autres	-	-	-	-	650	650	100%	100%	-	-	-	-	650
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>40</b>
<b>Total général</b>	<b>1 231</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>2 451</b>	<b>2 046</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>876</b>	<b>2 155</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>4 558</b>

(\*) Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023



7, Boulevard Driss Slaoui  
20 160 Casablanca  
Casablanca  
Maroc



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa  
20220 Hay Hassani  
Maroc

Aux Actionnaires de  
**Société Générale Marocaine de Banques**  
55, bd. Abdelmoumen  
Casablanca

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle qu'amendée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

#### 1.1. Conventions conclues entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale (France)

##### 1.1.1. Convention de prestation de service de mise à disposition de l'outil NEG News Investigation

###### Entités et personnes concernées

Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%).

###### Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les prestations et les conditions dans lesquelles le bénéficiaire (Société Générale Marocaine de Banques) confie au prestataire (Société Générale (France), en sa qualité de professionnel, la fourniture et la gestion des prestations dont il a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de service contractualisés.

Cette convention signée en date du 9 janvier 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 20 mai 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2023.

**1.2. Conventions conclues entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales marocaines**

**1.2.1. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Investima**

**1.2.1.1. Convention de réalisation de prestations de Contrôle Niveau 2 (CN2) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Investima**

Entités et personnes concernées

- Investima est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 48,04% ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration d'Investima ;
- M. Abdelaziz Tazi est membre du Conseil de Surveillance de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur à Investima.

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procède à la réalisation de missions de contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes des conventions signées par Société Générale Marocaine des Banques avec ses filiales.

La prestation est facturée annuellement sur la base suivante : Coût moyen \* nombre de J/H réellement consommé durant l'année pour le compte d'Investima (le bénéficiaire). Le nombre de J/H est comptabilisé par Société Générale Marocaine de Banques (le prestataire) et transmis à Investima pour visa et validation.

Cette convention signée en date du 26 octobre 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2 KMAD HT.

*Société Générale Marocaine de Banques*  
*Page 3*

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**1.2.2. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Athena Courtage**

**1.2.2.1. Convention de prestations de conformité conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Athena Courtage**

Entités et personnes concernées

- Athena Courtage est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 96,93% ;
- M. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

Cette convention signée en date du 7 septembre 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 20 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 24 KMAD TTC.

**1.2.3. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

**1.2.3.1. Convention de prestations de conformité conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

Entités et personnes concernées

- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95% ;
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- M. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

#### Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de KMAD 60 HT.

Cette convention signée en date du 6 juin 2023 - qui vient en remplacement de celle du 17 juin 2019- a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 60 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **1.2.4. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Bourse**

#### **1.2.4.1. Convention de prestations de conformité conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Bourse**

##### Entités et personnes concernées

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

##### Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

Cette convention signée en date du 11 avril 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

##### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **1.2.5. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**

*Société Générale Marocaine de Banques*  
Page 5

### **1.2.5.1. Convention de contrôle périodique entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**

#### Entités et personnes concernées

Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques à Société Générale African Business Services (Société Générale ABS).

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place pour matérialiser les prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD de Société Générale Marocaine de Banques (le prestataire) au profit de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) (l'audité).

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'audité fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Société Générale (France).

Cette convention signée en date du 16 mars 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 septembre 2022.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **1.2.6. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease**

#### **1.2.6.1. Convention de contrôle périodique entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease**

#### Entités et personnes concernées

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques représentée (100%) ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmaa Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de Sogelease ;
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de Sogelease ;
- M. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de Sogelease.

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place pour matérialiser les prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD de Société Générale Marocaine de Banques (le prestataire) au profit de Sogelease (l'audité).

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audité fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Société Générale (France).

Cette convention signée en date du 13 mars 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 septembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**1.2.7. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom**

**1.2.7.1. Convention d'externalisation de recouvrement des créances conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom**

Entités et personnes concernées

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 55,21% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;
- M. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom.

Nature, objet et modalités de la convention

Selon la convention, Eqdom s'engage à réaliser les prestations relatives au recouvrement amiable du portefeuille Retail de la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une commission de 5% calculée sur le montant recouvré effectif encaissé et validé.

Cette convention signée le 8 mai 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 mars 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2023.

**2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

**2.1. Conventions conclues entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale (France)**

*Société Générale Marocaine de Banques*  
Page 7

Entités et personnes concernées

Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%).

**2.1.1. Convention IGS « Intra-Group Services »**

Nature, objet et modalités de la convention

Le groupe Société Générale a mis en place un processus de facturation aux filiales des charges du siège, appelé « Intra-Group Services ou IGS ». Le contrat IGS mis en place intervient de manière rétroactive pour couvrir les prestations rendues aux différentes BU/SU à partir de janvier 2020 et constitue un contrat cadre. Dans le cadre du présent contrat, le Groupe Société Générale s'engage à fournir des prestations directes et ciblées pour le compte des filiales en matière d'expertise dans la gestion des projets, du pilotage de l'activité commerciale, du support et maîtrise des risques, du développement des activités de coverage corporate et pilotage des risques crédits et engagements, de l'optimisation des processus...

L'assiette de facturation représente l'ensemble des coûts engagés afin de fournir la prestation et est composée du :

- coût des ressources (internes ou prestataires externes) qui est calculé à partir des TJM (taux journaliers moyens) déterminés par la Direction Financière, en application des normes du Groupe Société Générale relatives aux charges constituant les TJM et le nombre de jours/hommes consommé pour fournir la prestation ;
- des coûts liés aux déplacements et hébergements ;
- des coûts de consulting, d'autres coûts pourront également être intégrés à l'assiette de facturation .

La facturation se fait sur la base de la validation d'un devis majoré d'un mark-up variant entre 5% et 10% selon la nature du service rendu.

Cette convention a été conclue en date du 6 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 28 902 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 50 651 KMAD TTC.

**2.1.2. Traitement des alertes embargo de niveau 2**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du projet de mise en place d'un site de résilience pour le traitement des alertes embargo de niveau 2, une équipe dédiée basée à Bucarest a la charge du traitement des alertes pour plusieurs entités du Groupe dont Société Générale Marocaine de Banques. Les services fournis par l'équipe de traitement des alertes de Niveau 2 sont résumés ci-après.

- recevoir des alertes de Société Générale Marocaine de Banques ;
- recueillir, si besoin, toutes les informations pertinentes nécessaires (éléments KYC, informations sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire, origine ou destination des marchandises, documentation de transport, factures, objet économique de la transaction, toute autre documentation liée à la transaction) ;

- évaluer la transaction avec une approche aux risques Sanctions et Embargos et décider de libérer ou bloquer l’alerte (le gel des fonds fait aussi partie du périmètre) sur la base des informations et de la documentation recueillie ;
- effectuer une surveillance régulière des activités, des reportings et des contrôles sur la qualité des services fournis.

Le Contrat d’application relatif à cette prestation entre en vigueur pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature la facturation est faite de manière indirecte à travers des frais de structure.

Cette convention a été conclue en décembre 2020.

#### Montant comptabilisé au titre de l’exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l’exercice 2023.

#### Montant décaissé au titre de l’exercice

Aucun montant décaissé au titre de l’exercice 2023.

### **2.1.3. Société Générale Securities Services (SGSS) GALLERY (Société Générale Markets)**

#### Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Securities Services (SGSS) met à la disposition de Société Générale Marocaine de Banques son portail Société Générale Securities Services (SGSS) Gallery (migré depuis vers Société Générale Markets) permettant aux clients locaux de Société Générale Marocaine de Banques d’envoyer leurs instructions de règlement/livraison de façon dématérialisée. La convention a pour objet d’encadrer la mise à disposition du portail Custody International de Société Générale Markets.

Le portail Société Générale Markets est mis à la disposition de Société Générale Marocaine de Banques à titre gracieux.

Cette convention a été conclue en date du 17 avril 2020.

#### Montant comptabilisé au titre de l’exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l’exercice 2023.

#### Montant décaissé au titre de l’exercice

Aucun montant décaissé au titre de l’exercice 2023.

### **2.1.4. Joint-Venture Titres – Société Générale Securities Services (SGSS)**

#### Nature, objet et modalités de la convention

L’accord de Joint-Venture a pour objet de définir les règles d’organisation et de fonctionnement de la Joint-Venture signée entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Securities Services (SGSS). L’accord de Joint-Venture ne fait pas l’objet d’une facturation mais d’un partage analytique des revenus et charges de la Joint-Venture selon les termes de l’accord. Cette convention a été conclue en date du 17 avril 2020.

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 9

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.1.5. Convention de prestation de services centraux et de services informatiques intra-groupe**

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, Société Générale (France) assure l'assistance à un certain nombre de services centraux de la Société Générale Marocaine de Banques (Secrétariat général, Direction des Ressources Humaines, Direction Financière, Direction des Risques, Direction Juridique, ...).

Le coût de cette prestation facturée par Société Générale (France) est calculé sur la base des coûts directs et indirects réels augmenté d'une marge de 5%.

Société Générale (France) effectue, également, dans l'intérêt de Société Générale Marocaine de Banques les prestations de services informatiques suivantes :

- permettre l'accès à Société Générale Marocaine de Banques à une base documentaire informatisée dans les domaines informatique, finance, juridique, fiscalité, risque, ressources humaines... ;
- mettre en œuvre une veille technologique permettant d'orienter Société Générale Marocaine de Banques dans ses choix stratégiques IT ;
- conseiller Société Générale Marocaine de Banques dans sa politique de développement informatique.

Cette convention a été conclue en date du 21 décembre 2012.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.1.6. Contrat de garantie**

Nature, objet et modalités de la convention

Conformément à la convention de garantie à première demande conclue entre la Société Générale (France) et la Société Générale Marocaine de Banques (revu annuellement), la Société Générale (France) se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Marocaine de Banques, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum égal pour chaque contrepartie au montant des concours excédant 20% des fonds propres nets de la Société Générale Marocaine de Banques et ce dans la limite d'un montant maximum de 350.000 KEUR.

La rémunération de la présente garantie est fixée à 0,35% l'an, payable semestriellement à terme échu et calculée à partir des encours fins de mois des risques susmentionnés sur la part excédant le seuil ci-dessus.

Cette convention a été conclue en date du 30 mai 2011.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice s'élève à 2 317 KMAD HT.

#### Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 252 KMAD TTC.

### **2.1.7. Contrat d'ouverture de crédit**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Conformément à la convention, la Société Générale (France) a ouvert en faveur de la Société Générale Marocaine de Banques une ligne de crédit d'un montant maximum de 100.000 KEUR qui n'est actionné qu'en cas de besoin (Ligne Filet).

La rémunération de la présente convention est fixée à 0,0625% l'an, calculé au prorata temporis et perque trimestriellement.

Cette convention a été conclue en date du 23 octobre 2007.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2023.

## **2.2. Conventions conclues entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales marocaines**

### **2.2.1. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Offshore**

#### Entités et personnes concernées

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%.
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.

*Société Générale Marocaine de Banques*  
Page 11

### **2.2.1.1. Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité. La mission de la Société Générale Marocaine de Banques, telle que convenue est de (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

La facturation est calculée sur une base annuelle forfaitaire de 60 KMAD HT.

Cette convention conclue en date du 24 août 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 60 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.1.2. Convention de contrôle périodique entre Société Générale Marocaine de Banques & Société Générale Offshore**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD de Société Générale Marocaine de Banques (le prestataire) au profit de la filiale auditée.

Cette convention conclue en date du 14 décembre 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 décembre 2022.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audit fait l'objet d'une facturation annuelle par le prestataire à Société Générale (France) selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence. Sauf accord contraire entre le Prestataire et l'Audit, l'ensemble des frais de séjour et de déplacement engagés par le Prestataire au titre des prestations susvisées sont refacturés par le Prestataire à Société Générale (France) annuellement.

#### Montant Comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.1.3. Convention de conseil fiscal**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispense à la Société Générale Offshore ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation est calculée sur une base forfaitaire annuelle de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyenne et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevée et missions ponctuelles, la rémunération de pleine concurrence est établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 30 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 54 KMAD TTC.

### **2.2.1.4. Prestations Contrôle Niveau 2 (CN2)**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procède à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé et aux termes des conventions signées par Société Générale Marocaine des Banques avec ses filiales.

Les missions sont déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe. Cette convention a été conclue en date du 16 avril 2020.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 117 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 47 KMAD TTC.

**2.2.1.5. Convention de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- l'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques ;
- le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques ;
- tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information ;

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire (Société Générale Marocaine de Banques) en vertu de ce Contrat, le Prestataire reçoit une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à la validation du client. Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 737 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 195 KMAD TTC.

**2.2.1.6. Contrôle Permanent Niveau 2 Finance.**Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procède à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes des conventions signées par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Cette convention a été conclue en date du 30 septembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.1.7. Convention de sous location conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Offshore**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention de sous location stipule la mise à disposition par la Société Générale Offshore au profit de la Société Générale Marocaine de Banques d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 242 m<sup>2</sup> et sise à la zone franche de Kenitra moyennant un loyer mensuel de 20 KMAD HT.

Cette convention a été conclue en date du 12 novembre 2019.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 277 KMAD HT.

#### Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 277 KMAD TTC.

### **2.2.1.8. Risques structurels pour Société Générale Offshore**

#### Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par la Société Générale Marocaine de Banques dans l'objectif d'une assistance des processus de reportings métiers et réglementaires.

Cette convention a été conclue en date du 16 décembre 2019.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.1.9. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de Gestion des ressources humaines**

#### Nature et objet de la convention

La direction des ressources humaines Société Générale Marocaine de Banques prend en charge, pour le compte Société Générale Offshore, la gestion administrative et sociale, ainsi que le recrutement et la gestion de carrière.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2018.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 25 KMAD HT.

*Société Générale Marocaine de Banques*  
Page 15

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.1.10. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement**

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mis en place par Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale Offshore dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires et des normes du groupe Société Générale en matière de recouvrement des créances.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 38 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.1.11. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière**

Nature et objet de la convention

En vertu des termes cette convention, la direction financière Société Générale Marocaine de Banques s'engage à accompagner Société Générale Offshore pour tout besoin de gestion comptable, couvrant notamment la fiscalité et le reporting réglementaire, ainsi elle intervient pour assurer la cotation et le financement de prêts court et moyen terme en faveur du client, et produire le calcul du RBO par dossier, à la demande du client.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 69 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.1.12. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux**

Nature et objet de la convention

Par ce contrat, la direction de gestion des moyens généraux Société Générale Marocaine de Banques s'engage à gérer pour le compte de Société Générale Offshore les moyens généraux dont elle a la responsabilité et l'assister dans la gestion au quotidien des moyens généraux nécessaire pour le fonctionnement normal de ses activités.

Cette convention a été conclue en date du 12 octobre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 540 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.1.13. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des projets**

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les services et les procédures mis en place par Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale Offshore dans l'objectif de l'assister dans le pilotage et l'encadrement de ses projets bancaires.

Cette convention a été signée en date du 15 novembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.1.14. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise des risques opérationnels et du PCA**

Nature et objet de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques s'engage à accompagner le client pour le déploiement des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels conformément aux obligations réglementaires et aux normes Groupe ; ainsi d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des dispositifs de continuité d'activité et gestion de crise du client.

Cette convention a été conclue en date du 12 octobre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 54 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 17

**2.2.1.15. Convention de prestation de services conclue entre Société Générale Maroc et Société Générale Offshore pour la collaboration dans le domaine juridique**

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2017.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.1.16. Convention de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Offshore**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, Société Générale Offshore doit mettre en place un dispositif de Sécurité Financière en application de la réglementation marocaine et des normes Groupe Société Générale, elle a demandé à la Société Générale d'organiser à son profit un dispositif de Sécurité Financière pour se conformer aux exigences réglementaires afférentes à son activité.

Le contrat a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale Offshore dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires locales et des normes Société Générale en matière de Sécurité Financière.

Cette convention a été conclue en date du 15 février 2015.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 80 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.1.17. Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Offshore**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques, au profit de Société Générale Offshore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

Cette convention a été conclue en date du 3 janvier 2011.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 6 586 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 8 892 KMAD TTC.

### **2.2.2. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease**

#### Entités et personnes concernées

- Sogelease est détenue entièrement par Société Générale Marocaine de Banques représentée (100%) ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmaa Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease ;
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease ;
- M. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease.

#### **2.2.2.1. Contrat de garantie à première demande**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir l'engagement de Société Générale Marocaine de Banques se porter irrévocablement et inconditionnellement garant de Sogelease de la bonne fin des tous les engagements de crédit-bail actuels de la contrepartie susvisée de Société Générale de Location de Matériel Maroc (SGLM) et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à lui accorder à hauteur d'un montant de maximum égal au montant des concours excédant 20% dudit seuil, et en tout état de cause, dans la limite d'un montant maximum de 100.000 KMAD

Cette convention a été conclue en date du 31 décembre 2022.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 366 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.2.2. Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease**Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité. La mission de la Société Générale Marocaine de Banques, telle que convenue est de (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention conclue en date du 21 octobre 2021 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.2.3. Convention de conseil fiscal**Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispense aux Filiales Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fait sur une base forfaitaire annuelle de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : la rémunération de pleine concurrence est établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 54 KMAD TTC.

#### **2.2.2.4. Convention d'accès au Club Dar Bouazza**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à Sogelease de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club *Dar Bouazza* et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents Sogelease (personnel actif et retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Cette convention a été conclue en date du 11 février 2021.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 28 KMAD HT.

##### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 64 KMAD TTC.

#### **2.2.2.5. Convention de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

##### Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques ;
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques ;
- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire (Société Générale Marocaine de Banques) en vertu de ce Contrat, le Prestataire reçoit une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur la base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à la validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 23 septembre 2020.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2 532 KMAD HT.

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 21

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 950 KMAD TTC.

**2.2.2.6. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) Société Générale Marocaine de Banques procède à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes des conventions signées par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 22 juillet 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 21 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 99 KMAD.

**2.2.2.7. Prestations de contrôle Niveau 2 (CN2)**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 Société Générale Marocaine de Banques a procédé à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 28 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 86 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 87 KMAD TTC.

### **2.2.2.8. Convention de prestation juridique conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease**

#### Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 24 février 2016.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la société générale marocaine de banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 300 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 360 KMAD TTC.

### **2.2.2.9. Convention d'audit conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogelease moyennant une rémunération annuelle.

Cette convention a été conclue courant le premier semestre 2013.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.2.10. Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre l'entité chargée du contrôle permanent de la Société Générale Marocaine de Banques et celle de Sogelease, notamment les modalités de filtrage LAB-FT.

***Société Générale Marocaine de Banques***  
***Page 23***

Cette convention est applicable pour toute nouvelle entrée en relation avec Sogelease concernant un client hors la Société Générale Marocaine de Banques quel que soit le montant de crédit à octroyer. L'article 3 de ladite convention définit le coût opérationnel des contrôles et le coût de validation dus par Sogelease à la Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention a été conclue en date du 8 mai 2012.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.2.11. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogelease des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Cette convention a été conclue en date du 3 janvier 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 921 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 9 312 KMAD TTC.

**2.2.2.12. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogelease d'un Centre de Service Partagé au Maroc SSSC (Sourcing Shared Service Centre)

Ce service permet à Sogelease de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 111 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 133 KMAD TTC.

**2.2.2.13. Convention de garantie « PROLEASE »**

Nature, objet et modalités de la convention

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société Sogelease ont convenu de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit-bail par le biais de Sogelease, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel ne dépasse pas 500 KMAD (hors taxes).

PROLEASE est placé exclusivement par les agences de Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales. La Société Générale Marocaine de Banques couvrira à hauteur de 50% la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter suite à la défaillance éventuelle des locataires.

Cette convention a été conclue en date du 22 juillet 2005.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.2.14. Convention d'apporteur « PMELEASE+ »**

Nature, objet et modalités de la convention

Une convention d'apporteur a été conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease. Cette convention prévoit le développement du produit « PMELEASE+ » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.

Les contrats PMELEASE+ dont le financement est assuré par Sogelease sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle entreprise.

Les dossiers entrant dans le champ de PMELEASE+ concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de 1.000 KMAD H.T.

En contrepartie, Sogelease alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine de Banques de 1% du chiffre d'affaires apporté.  
Cette convention a été conclue en date du 7 juillet 2005.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.2.15. Convention de garantie SOGEQUIP**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2.000 KMAD HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par Sogelease sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.3. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom**

#### Entités et personnes concernées

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 55,21% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;
- M. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom.

#### **2.2.3.1.1. Convention Prestation de Service SOGECONSO V1**

#### Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients Société Générale Marocaine de Banques. En rémunération de cette prestation, les parties procéderont sur une base au moins annuelle au partage sur la base du Résultat Avant Impôts (RAI), à savoir : 70% du RAI retenu par Eqdom et 30% du RAI versé à Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention a été conclue en date du 15 mars 2022.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 846 KMAD.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.3.2. Convention Prestation de Service SOGECONSO V2**

#### Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention été conclue en date du 15 mars 2022.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.3.3. Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom**

#### Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire ».

Cette convention conclue en date du 2 février 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.3.4. Convention d'accès Club Dar Bouazza entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à Eqdom de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club Dar Bouazza et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents Eqdom (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc..).

Cette convention a été conclue en date du 31 décembre 2021 avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 27

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 71 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 208 KMAD TTC.

**2.2.3.5. Convention de conseil fiscal**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales de Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles, la rémunération de pleine concurrence est établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.3.6. Convention conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

Nature, objet et modalités de la convention

Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques ;
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques ;
- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de cette convention, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe.

Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève 987 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.3.7. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine des Banques procède à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 3 septembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 47 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.3.8. Convention de prestation juridique conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom**

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 25 mai 2017.

**Société Générale Marocaine de Banques**  
**Page 29**

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la société générale marocaine de banques au cours de l'exercice 2023 s'élève à 250 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.3.9. Convention de bail à usage commercial**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Eqdom d'un local aménagé au premier étage de la villa à usage commercial et bureaux, objet du titre foncier N° 144605/12 dont le RDC abrite une agence bancaire de la Société Générale Marocaine de Banques, situé à Route Secondaire 111 -Lotissement Espérance Ain Sbâa- d'une superficie approximative de 80m<sup>2</sup> moyennant une rémunération mensuelle de 14 KMAD TTC.

Cette convention a été conclue en date du 23 janvier 2015.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.3.10. Convention de la mise à disposition du personnel**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, non écrite, prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit d'Eqdom du personnel détaché pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Cette convention a été conclue en date du 3 janvier 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 14 336 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 15.997 KMAD TTC.

### **2.2.3.11. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit d'Eqdom d'un Centre de Service Partagé au Maroc SSSC (Sourcing Shared Service Centre) Ce service permet à Eqdom de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 313 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 376 KMAD TTC.

### **2.2.3.12. Convention de gestion et de centralisation du service titres conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres Eqdom par Société Générale Marocaine de Banques moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. En rémunération de l'ensemble des prestations définies sur la convention, Société Générale Marocaine de Banques prélève sur présentation de facture une commission forfaitaire annuelle de 150 KMAD HT. Cette convention conclue en date du 15 décembre 2003 a fait l'objet d'un avenant en date du 25 septembre 2018.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 150 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 165 KMAD TTC.

### **2.2.3.13. Convention de garantie conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention vise à couvrir Eqdom, à raison de 50%, contre la perte définitive à la suite de la défaillance des bénéficiaires du crédit « FLASH », clients apportés par la Société Générale Marocaine de Banques.

En rémunération de cet engagement, la Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 31

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.4. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecontact**

Entités et personnes concernées

Sogecontact est une filiale détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,87%.

**2.2.4.1. Convention du personnel détaché**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les responsabilités respectives de chaque Partie dans le cadre de la mise à disposition des collaborateurs désignés par Sogecontact auprès de Société Générale Marocaine de Banques, ainsi que de déterminer les charges afférentes et les modalités de leur refacturation. Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Sogecontact au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 950 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 430 KMAD TTC.

**2.2.4.2. Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité.**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention conclue en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance tenu en date du 25 mars 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.4.3. Convention RH : Convention de refacturation du personnel détaché auprès des filiales**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques met à disposition de Sogecontact dans le cadre de la mobilité du personnel en détachement pour l'exécution de tâches nécessaires à la bonne marche de son activité. Cette convention a pour objet de définir les responsabilités respectives de chaque Partie dans le cadre de la mise à disposition des collaborateurs désignés par Sogecontact auprès de Sogecontact, ainsi que de déterminer les charges afférentes et les modalités de leur refacturation.

En contrepartie de la mise à disposition précitée, Société Générale Marocaine de Banques facture Sogecontact selon une périodicité mensuelle le coût correspondant. Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques sur la gestion administrative du personnel détaché. Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 220 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.4.4. Convention d'accès au Club Dar Bouazza**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à Sogecontact de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club Dar Bouazza et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents Sogecontact (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 30 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 40 KMAD TTC.

#### **2.2.4.5. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 (CN2)**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 (CN2) à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procède à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 15 mars 2021.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 22 KMAD HT.

##### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

#### **2.2.4.6. Convention de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

##### Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques ;
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques ;
- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information ;

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de cette convention, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à la validation du client. Cette convention a été conclue en date du 02 octobre 2020.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 540 KMAD HT.

##### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 368 KMAD TTC.

#### **2.2.4.7. Traitement des Entrées En Relation (EER) à distance**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Dans ce cadre, Société Générale Marocaine de Banques a initié la mise en place d'un nouveau modèle relationnel, dont la première brique est la mise en place d'une nouvelle offre d'Entrée En Relation 100% à distance, commercialisée sous une marque différenciée de l'offre classique Société Générale. A cet effet, Société Générale Marocaine de Banques et Sogecontact ont décidé de conclure un contrat de service, pour formalisation du cadre de collaboration et définition des conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 350 KMAD HT.

##### Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 789 KMAD TTC.

#### **2.2.4.8. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procède à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Cette convention a été conclue en date du 22 juillet 2020.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

##### Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

#### **2.2.4.9. Convention de prestation de service Sogetel**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat prévoit que Sogecontact fournisse à la Société Générale Marocaine de Banques un service complet permettant la réception et la prise en charge des appels entrants ainsi que la réalisation des appels sortants de la clientèle de la banque moyennant une rémunération s'élevant à 25 KMAD par position.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, un avenant a été établi pour modifier l'article 8.1 du contrat de prestation de service. En date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, un deuxième avenant a été établi pour ramener le prix de la position de 25 KMAD à 22 KMAD.

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 35

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> août 2006.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 9 795 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 14 364 KMAD TTC.

**2.2.5. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine-Vie**

Entités et personnes concernées

- La Marocaine vie est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49,01% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur Représentant la Société Générale Marocaine de Banques de La Marocaine-vie ;
- M. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de La Marocaine-vie.

**2.2.5.1. Convention d'accès Club Dar Bouazza**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à La Marocaine-Vie de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club Dar Bouazza et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents La Marocaine-Vie (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Cette convention a été conclue en date du 26 mai 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 62 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 165 KMAD TTC.

**2.2.5.2. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine-Vie**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine vie des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Cette convention a été conclue en date du 15 avril 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.5.3. Convention conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et la Marocaine Vie sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques ;
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques ;
- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du prestataire et soumis à la validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 605 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.5.4. Convention de prestation juridique conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine-Vie**

Nature, objet et modalités de la convention

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 37

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 7 avril 2016.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la société générale marocaine de banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 70 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

**2.2.5.5. Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine-Vie**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les modalités dans lesquelles Société Générale Marocaine de Banques procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de Société Générale Marocaine de Banques ;
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice.

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.5.6. Convention d'audit conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine-Vie**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> février 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.5.7. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine-Vie**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine-Vie d'un Centre de Service Partagé au Maroc SSSC (Sourcing Shared Service Centre)

Ce service permet à la Marocaine-Vie de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 202 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.5.8. Convention de prestations de services conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine-Vie**

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine-Vie ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

## **2.2.6. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Foncimmo**

### Entités et personnes concernées

- Foncimmo est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Présidente du Conseil d'Administration de Foncimmo.

### **2.2.6.1. Convention d'accompagnement des filiales par Foncimmo sur le volet conformité.**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité. La mission de Société Générale Marocaine de Banques, telle que convenue est de (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention conclue en date du 11 mars 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.6.2. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 (CN2) à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales. A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 31 décembre 2021.

#### Montant Comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre

de l'exercice 2023 s'élève à 16 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.6.3. Convention de conseil fiscal**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation est effectuée sur une base forfaitaire annuelle de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles, la rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de de l'exercice 2023 s'élève à 54 KMAD TTC.

**2.2.6.4. Convention conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et la Foncimmo : Prestations Contrôle Niveau 2 (CN2)**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Maroc et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 20 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

*Société Générale Marocaine de Banques*  
Page 41

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 15 KMAD TTC.

**2.2.6.5. Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers de Société Générale Marocaine de Banques : Assistance conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Foncimmo**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention annule et remplace celle signée entre les deux parties en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 portant sur le même objet, a pour objet d'optimiser l'activité de cession des actifs hors exploitation de Société Générale Marocaine de Banques.  
Cette convention a été conclue en date du 11 octobre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 236 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 274 KMAD TTC.

**2.2.6.6. Convention de recouvrement commerciale conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Foncimmo**

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention qui annule celle signée entre les deux parties en date du 14 février 2017, Foncimmo a pour mission d'optimiser l'activité recouvrement commercial de la Banque. Son intervention vise au premier lieu, la récupération intégrale ou partielle de la créance de la Société Générale Marocaine de Banques.

FONCIMMO a pour mission :

- d'optimiser l'activité commerciale de la Banque. Son intervention vise la récupération totale ou partielle de la créance de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle n'a donc pas vocation à dégager des marges élevées au détriment de la récupération des engagements contentieux. Les biens récupérés sont achetés par Foncimmo dans le cadre d'opérations commerciales pures pour les céder après. Cette structure analyse tous les dossiers présentés par la DREC mais se réserve le droit de rejeter un dossier si les conditions de revente jugées difficiles ;
- d'apporter à la banque son expertise en matière de conseil immobilier ;
- d'optimiser la cession d'actifs immobiliers hors exploitation de la Banque. Elle intervient à la demande et pour le compte de Direction des Moyens Généraux.

En rémunération de cette prestation, Foncimmo est rémunérée à hauteur de 5% du montant d'acquisition du bien dans le cadre de :

- sa participation aux ventes aux enchères organisées par le tribunal ;
- ou à la suite d'un arrangement à l'amiable entre le Client et le Débiteur.

Cette convention a été conclue en date du 11 octobre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au

titre de l'exercice 2023.

#### Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.6.7. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Foncimmo**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Foncimmo des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle. Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Foncimmo au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

Cette convention a été conclue en date du 19 mai 2014, avec un avenant signé en date du 11 juin 2021.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 946 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 987 KMAD TTC.

### **2.2.6.8. Convention de bail conclu entre Société Générale Marocaine de Banques et Foncimmo**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Foncimmo d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle. Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 10 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 12 KMAD TTC.

### **2.2.7. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

#### Entités et personnes concernées

- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95% ;

**Société Générale Marocaine de Banques**

Page 43

- M. François Marchal est Directeur Général et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- M. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

**2.2.7.1. Convention de conseil fiscal**Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales de Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles, la rémunération de pleine concurrence est établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 22 décembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 108 KMAD TTC.

**2.2.7.2. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) Société Générale Marocaine de Banques procède à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Cette convention a été conclue en date du 22 février 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 16 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 49 KMAD TTC.

### **2.2.7.3. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

#### Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information ;
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques ;
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques ;

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année. Il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à la validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Ce contrat a été conclu en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 169 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 508 KMAD TTC.

### **2.2.7.4. Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion : Prestations Contrôle Niveau 2 (CN2)**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 (CN2) à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales. A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe.

**Société Générale Marocaine de Banques**  
**Page 45**

Cette convention a été conclue en date du 24 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 34 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 87 KMAD TTC.

**2.2.7.5. Convention de prestations de services conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer les prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT. Elle a été remplacée par la convention conclue en date du 6 juin 2023.

Cette convention a été conclue en date du 17 juin 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé dans les comptes de Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 72 KMAD TTC.

**2.2.7.6. Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

Nature, objet et modalités de la convention

Selon les termes de cette convention, Sogecapital Gestion confie à la Banque, la mission d'assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule de Gestion des Filiales et Fiscalité (GFF) rattachée à la Direction Financière de Société Générale Marocaine des banques moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 50 KMAD HT.

Cette convention a été conclue en date du 16 mai 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 50 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 60 KMAD TTC.

#### **2.2.7.7. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Gestion des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Cette convention a été conclue en date du 3 janvier 2011.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 12 879 KMAD HT.

##### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 14 910 KMAD TTC.

#### **2.2.7.8. Convention de bail à usage commercial conclu entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention stipule la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Gestion d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 21 avril 2001.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 373 KMAD HT.

##### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 840 KMAD TTC.

#### **2.2.8. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Bourse**

##### Entités et personnes concernées

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

#### **2.2.8.1. Convention de conseil fiscal**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales de Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscal, études

**Société Générale Marocaine de Banques**  
**Page 47**

spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation est effectuée sur une base forfaitaire annuelle de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles, la rémunération de pleine concurrence est établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%. Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 54 KMAD TTC.

**2.2.8.2. Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> février 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 16 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.8.3. Convention de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

Nature, objet et modalités de la convention

Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information ;
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques ;
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de cette convention, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de

la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à la validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client.

L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

Cette convention a été conclue en date du 29 décembre 2020.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève 1 005 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 45 KMAD TTC.

### **2.2.8.4. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 (CN2)**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 27 avril 2020.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 32 KMAD TTC.

### **2.2.8.5. Convention de mise à disposition du personnel**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Bourse des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation

**Société Générale Marocaine de Banques**  
**Page 49**

moyennant une rémunération mensuelle.  
 Cette convention a été conclue en date du 03 janvier 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 6 483 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 9 324 KMAD TTC.

**2.2.8.6. Convention de bail à usage commercial**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Bourse d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 21 avril 2001 et a subi une modification en date du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Un nouveau contrat a été conclu en date 28 juin 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 378 HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 851 KMAD TTC.

**2.2.8.7. Convention de rétrocession de commissions de courtage**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit que Sogecapital Bourse rétrocède à la Société Générale Marocaine de Banques 5% des commissions de courtage perçues par elle.  
 Cette convention a été conclue en date du 31 décembre 1996 et a fait objet d'un avenant en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au cours de l'exercice 2023 s'élève à 34 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 40 KMAD TTC.

**2.2.9. Conventions réglementées conclues entre Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive**

Entités et personnes concernées

- ALD Automotive est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 15%.
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques auprès de ALD Automotive.

#### **2.2.9.1. Convention de refacturation du personnel détaché**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place pour permettre à Société Générale Marocaine de Banques de mettre à la disposition de ALD Automotive, du personnel en détachement, pour l'exécution de tâches nécessaires à la bonne marche de son activité.

Cette convention conclue en date du 23 mai 2022, a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 mars 2023.

Société Générale Marocaine de Banques facture à ALD Automotive le coût correspondant selon une périodicité mensuelle. Le coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 781 KMAD HT.

##### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 876 KMAD TTC.

#### **2.2.9.2. Convention d'accès au Club Dar Bouazza**

##### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à ALD Automotive de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club Dar Bouazza et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées. Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents ALD Automotive (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Cette convention a été conclue en date du 08 avril 2021.

##### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 61 KMAD HT.

##### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 75 KMAD TTC.

### **2.2.9.3. Convention de Prestation Juridique conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et la ALD Automotive**

#### Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 16 mars 2016.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au niveau des comptes de la société générale marocaine de banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 50 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

### **2.2.9.4. Convention de bail à usage commercial**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de ALD Automotive d'un local à l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis au 170, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca, d'une superficie de 29m<sup>2</sup> ainsi qu'une partie du local technique évalué à 5m<sup>2</sup> pour héberger son « site de repli » dans le cadre de son dispositif de plan de continuité d'activité (PCA) moyennant une rémunération trimestrielle à hauteur de 7 KMAD HT.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 30 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 33 KMAD TTC.

### **2.2.9.5. Convention de la prestation d'Audit**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par Société Générale Marocaine de Banques au profit de ALD Automotive moyennant une rémunération semestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 10 décembre 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.9.6. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ALD Automotive d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à ALD Automotive de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du Sourcing Shared Service Center S.S.S.C durant l'année N-1.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 49 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 106 KMAD TTC.

**2.2.9.7. Convention de commissionnement sur opérations avec les clients**

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu de cette convention, ALD Automotive réalise une partie de ses opérations avec des entreprises, des professionnels et des particuliers conseillés par le réseau bancaire Société Générale Marocaine de Banques.

Le réseau intervient comme prescripteur pour ALD Automotive qui lui verse une rémunération calculée en fonction du chiffre d'affaires apporté.

Le montant HT de la commission est égal à 1,20% du prix d'achat HT des véhicules entrant dans le cadre des prestations définies, lorsque les financements portent sur de nouveaux véhicules et 0,60% sur des véhicules de renouvellement.

Cette convention a été conclue en date du 10 décembre 2001.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 53

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 292 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 781 KMAD TTC.

**2.2.10. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Investima**

Entités et personnes concernées

- Investima est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 48,04% ;
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration d'Investima ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration d'Investima.

**2.2.10.1. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 (CN2) à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales. A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 07 mai 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 16 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.10.2. Convention de Fourniture de Services et d'Assistance conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Investima**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, le bénéficiaire confie à Société Générale Marocaine de Banques les missions ci-après citées :

- **Mission 1 :** Fourniture de matériels et moyens généraux. Dans le cadre de la convention, Société Générale Marocaine de Banques fournira au bénéficiaire tous les

moyens matériels dont il lui sera fait la demande, nécessaires à la bonne marche de son activité.

- **Mission 2** : Fourniture de personnel détaché : Société Générale Marocaine de Banques fournira au bénéficiaire tout le personnel détaché dont il sera fait la demande pour l'exécution des prestations nécessaires à la bonne marche de son activité.
- **Mission 3** : Assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule Gestion des Filiales et Fiscalité ;
- **Mission 4** : Assistance Juridique par la Direction des Affaires Juridiques (DAJ). La DAJ s'engage, pendant toute la durée du Contrat, à :
  - Consacrer au Bénéficiaire des ressources en nombre suffisant pour couvrir les prestations, d'une compétence et d'une expérience adaptée ;
  - Mettre à la disposition du Bénéficiaire, dans un délai acceptable, variable en fonction de la complexité de la demande à traiter, les ressources nécessaires à la réalisation de missions ou de travaux ponctuels dans le périmètre d'intervention de la DAJ.
  - Rendre compte au Bénéficiaire, de tout dysfonctionnement ou anomalie constatés lors de l'exécution des prestations, de nature à engendrer un quelconque risque juridique ou opérationnel potentiel pour le bénéficiaire.
- **Mission 5** : Assistance et conseil financier par la Direction du Conseil. Le bénéficiaire confie à la Direction de Conseil la mission d'être son conseiller financier étant entendu que le bénéficiaire décide en dernière analyse de ses choix d'investissement et ce indépendamment des conseils qui pourraient être formulés par la Direction de Conseil.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 947 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3 451 KMAD TTC.

### **2.2.11. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Athena Courtage**

#### Entités et personnes concernées

- Athena Courtage est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 96,93% ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au conseil d'Athena Courtage.

#### **2.2.11.1. Convention de conseil fiscal**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales de Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 55

à degré de complexité élevé et missions ponctuelles, la rémunération de pleine concurrence est établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 54 KMAD TTC.

**2.2.11.2. Convention d'accès au Club Dar Bouazza**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à Athena Courtage de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents Athena Courtage (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Cette convention a été conclue en date du 17 juin 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 10 KMAD TTC.

**2.2.11.3. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 16 juillet 2020

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 16 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.11.4. Convention conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Athena Courtage : Prestations Contrôle Niveau 2**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle Niveau 2 (CN2) à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 de Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions Contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 20 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 13 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 67 KMAD TTC.

**2.2.11.5. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Athena Courtage**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit d'Athena Courtage des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Cette convention a été conclue en date du 29 avril 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

## **2.2.12. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et la Sogecapital Placement**

### Entités et personnes concernées

- Sogecapital Placement est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,96% ;
- M. François Marchal est Directeur général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine des Banques, et Président du Conseil d'Administration et administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques à Sogecapital Placement.

### **2.2.12.1. Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Placement**

#### Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, Sogecapital Placement confie à Société Générale Marocaine de Banques la mission d'assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule de Gestion des Filiales et Fiscalité (GFF) rattachée à la Direction Financière de Société Générale Marocaine de Banques moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 25 KMAD hors taxes.

Cette convention a été conclue en date du 16 mai 2019.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 25 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 30 KMAD TTC.

### **2.2.12.2. Convention de bail à usage commercial**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Placement d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la maintenance informatique et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 03 juin 2014.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 64 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 145 KMAD TTC.

**2.2.13. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)**

Entités et personnes concernées

M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Société Générale ATS.

**2.2.13.1. Convention d'accès au Club Dar Bouazza entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS) de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club Dar Bouazza et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents de Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS) (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Cette convention a été conclue en date du 21 décembre 2021 avec une date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 50 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.13.2. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS) d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) SSSC.

**Société Générale Marocaine de Banques**  
Page 59

Ce service permet à Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS) de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 04 décembre 2017.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 83 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 100 KMAD TTC.

**2.2.13.3. Convention de prestation juridique conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 28 décembre 2015.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au cours de l'exercice 2023 s'élève à 125 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 150 KMAD TTC.

**2.2.14. Conventions conclues entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**

Entités et personnes concernées

Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS).

**2.2.14.1. Convention d'accès au Club Dar Bouazza**

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club Dar Bouazza et de

l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)n (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Cette convention conclue en date du 14 septembre 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance tenu en date du 17 mars 2023.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 60 KMAD HT.

#### Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 36 KMAD TTC.

### **2.2.14.2. Convention Fiscale entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**

#### Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales Société Générale Marocaine de Banques s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et d'améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe Société Générale Marocaine de Banques. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales de Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

**2.2.14.3. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Cette convention a été conclue en date du 29 septembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 15 644 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 19 579 KMAD TTC.

**2.2.14.4. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) SSSC.

Ce service permet à Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 20 septembre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 390 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 467 KMAD TTC.

**2.2.14.5. Convention d'application (Client Service Agreement C.S.A) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques confie à Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) la fourniture et la gestion des services dont

elle a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de service contractualisés.

Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) fournira, aussi, selon les standards du Groupe, les services d'infrastructure et de production informatiques nécessaires au bon fonctionnement des applications et des environnements informatiques utilisés. Les services rendus par Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) sont rémunérés selon les conditions financières contractuelles.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 7 589 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 8 342 KMAD TTC.

### **2.2.15. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Investissement**

#### Entités et personnes concernées

- Sogecapital Investissement est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr François Marchal est Directeur Général, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Sogecapital Investissement.

#### **2.2.15.1. Convention de bail à usage commercial conclu entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Investissement**

#### Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention stipule la mise à disposition par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Investissement d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 35m<sup>2</sup> et sise à Casablanca, 55 Boulevard Abdelmoumen moyennant un loyer mensuel de 5,76 KMAD toutes taxes et charges comprises.

Cette convention a été conclue en date du 20 décembre 2018.

#### Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 58 KMAD HT.

#### Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 121 KMAD TTC.

### **2.2.16. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Nema Capital**

#### Entités et personnes concernées

**Société Générale Marocaine de Banques**  
**Page 63**

- Nema Capital est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 50% ;
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine des Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Nema Capital ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Nema Capital.

**2.2.16.1. Convention conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Nema Capital**

Nature, objet et modalités de la convention

Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information ;
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques ;
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques ;

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client.

L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

Cette convention a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 581 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 297 KMAD TTC.

Casablanca, le 22 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

Fidaroc Grant Thornton  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International (SA)  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Ghali Guessous  
Associé

PwC Maroc  
PwC Maroc  
57 100, CFC 19ème étage, Casa Anfa,  
20720 Hassan I - Casablanca  
T: +212 (0) 5 22 23 88 7  
Tél : +212 (0) 5 22 23 88 7  
Tél : +212 (0) 5 22 23 88 7  
Tél : +212 (0) 5 22 23 88 7

Mohamed Rqibate  
Associé





# **RAPPORT ESG** **(ENVIRONNEMENT, SOCIAL & GOUVERNANCE)**

---

# “ CONSTRUIRE UN MEILLEUR, DURAB RESPONSABLE ET

# AVENIR LE, INNOVANT ”

Les défis environnementaux et sociaux, exacerbés par les crises sanitaires et géopolitiques, sont le plus grand enjeu collectif de notre temps. Gouvernements, entreprises, citoyens, nous devons tous en prendre conscience et agir face à ce véritable changement de paradigme. Le développement économique ne se conçoit plus sans progrès environnemental et social. Le Groupe Société Générale Maroc a un rôle moteur pour contribuer à construire des modèles de développement plus écologiques et inclusifs, permettre l'émergence de nouveaux moteurs de croissance durable et encourager les transformations positives du monde. Engagé dans l'accompagnement de ses clients, le groupe Société Générale Maroc a placé la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) en tant qu'axe stratégique transverse. Elle concerne l'ensemble de ses métiers, pour lesquels elle est à la fois une opportunité d'innovation et un facteur de durabilité.

# ENJEUX PRIORITAIRES RSE POUR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

**E**n 2023, Société Générale Maroc a continué dans sa démarche RSE en s'appuyant sur les résultats de son enquête de matérialité avec l'écoute des parties prenantes, la prise en compte des exigences réglementaires en évolution ainsi que l'alignement à la stratégie avancée du Groupe en la matière.

Cinq axes ont ainsi été identifiés avec l'opérationnalisation en 2023 d'une feuille de route ambitieuse autour de ces dits axes :



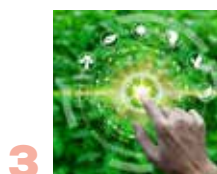
## La gouvernance et l'éthique

Veiller au respect des lois et des principes déontologiques, agir avec intégrité et éthique et inscrire la gestion des risques au cœur de chacune de nos démarches.



## L'employeur responsable

Veiller à la qualité de vie au travail, à la diversité, à l'inclusion et au développement professionnel des équipes, facteur essentiel permettant d'encourager l'engagement des collaborateurs et de gagner en performance.



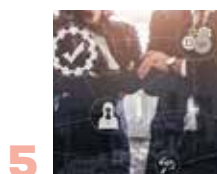
## L'accompagnement de transition écologique

Agir en faveur du climat et de l'environnement en soutenant une transition juste, écologique et inclusive.



## Le développement des territoires

En prenant part aux innovations sociétales émergeant au Maroc, soutenir le développement et la résilience de l'économie locale et accompagner en particulier les transformations positives.



## L'adoption des meilleurs standards pour nos clients

Satisfaire au mieux les besoins actuels et futurs de nos clients en fournissant des services de qualité, pertinents, innovants et numériques et en leur permettant de faire face aux défis futurs.

Ces axes s'alignent parfaitement avec l'ambition de Société Générale Maroc qui vise à coconstruire avec ses clients un avenir meilleur et durable tout en étant une entreprise financière exemplaire. Ils se déclinent en dix enjeux prioritaires constituant la base de la feuille de route opérationnelle RSE des différents métiers de la banque.

Être exemplaire en tant qu'entreprise financière				Co-construire avec nos clients un avenir meilleur et durable						
Gouvernance et éthique		Employeur Responsable		Transition énergétique et climatique		Développement des territoires		Adoption des meilleurs standards pour nos clients		
Éthique et efficacité de la Gouvernance	Risques ESG	Diversité et inclusion	Cadre de travail positif	Financement de la transition énergétique	Acteur éco-responsable pour compte propre	Financement à impact positif	Croissance des territoires	Confidentialité des données	Digitalisation et innovation	Confiance Client

## Une démarche structurée répondant à des standards internationaux, utilisée pour la priorisation des enjeux ESG

La démarche a été menée en combinant une approche qualitative et quantitative : d'abord, en s'appuyant sur une évaluation de critères de matérialité pour classer plus d'une centaine d'enjeux extra-financiers en fonction de leur pertinence et de leur impact sur les parties prenantes et sur la Banque. Cette analyse a permis de ressortir 23 enjeux qui ont été évalués selon leur importance par un panel représentatif des parties prenantes, au travers d'entretiens individuels approfondis. Ainsi, il a été procédé à l'analyse de ces enjeux à la lumière de leurs contributions qualitatives.

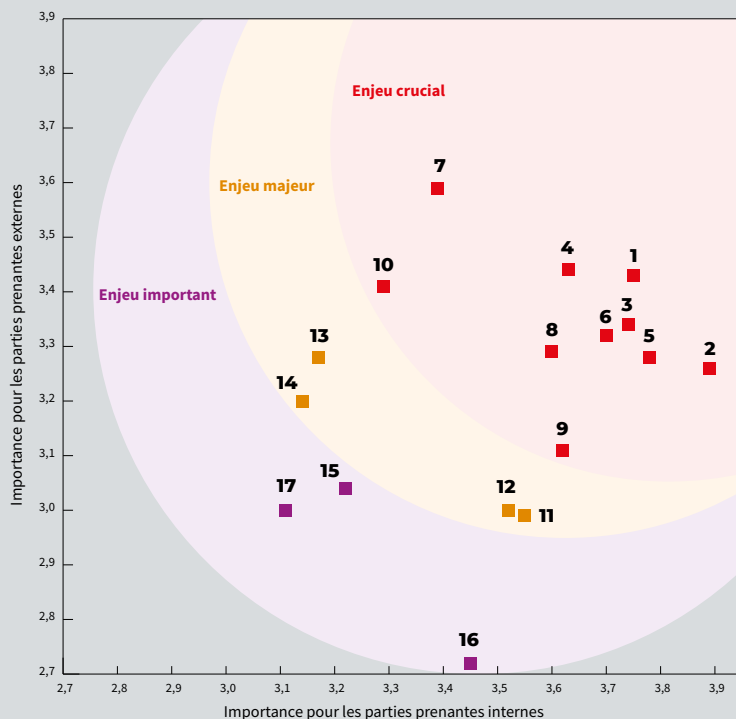
L'étape suivante a consisté à inviter nos parties prenantes internes et externes à répondre à une consultation digitale en assignant une note de 1 à 4 aux 21 enjeux sélectionnés.

La consolidation de ces réponses a abouti à la matrice de matérialité qui classe les enjeux selon leur impact estimé par les parties prenantes internes (axe des abscisses) et selon leur importance relative pour les parties prenantes externes (axe des ordonnées). Elle a permis d'identifier dix enjeux cruciaux, quatre majeurs et trois importants.

48% des répondants à l'enquête ont jugé le niveau de responsabilité sociétale de Société Générale Maroc de « pionnier ou engagé ».

### MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Les résultats de l'enquête réalisée, présentés ci-dessous, sont classés en trois types d'enjeux\* : importants, majeurs et cruciaux.



- 1 Ethique et efficacité de la gouvernance
- 2 Confidentialité et sécurité des données et des systèmes
- 3 Transition énergétique et lutte contre le changement climatique
- 4 Diversité, anti-discrimination et égalité H/F
- 5 Digitalisation et innovations technologiques
- 6 Confiance client et communication Responsable
- 7 Financement de projet à impact positif
- 8 Risques du développement durable
- 9 Cadre de travail positif et protection sociale
- 10 Contribution à la croissance des territoires
- 11 Achats Responsables
- 12 Dialogue social et engagement des salariés
- 13 Compétence et employabilité des salariés
- 14 Accessibilité aux services bancaires
- 15 Préservation de la nature et de la biodiversité
- 16 Transition du modèle bancaire
- 17 Solidarité et philanthropie

\* Pour une meilleure illustration des résultats, certains enjeux ont été regroupés.

# CADRE DE PILOTAGE DE LA DURABILITÉ

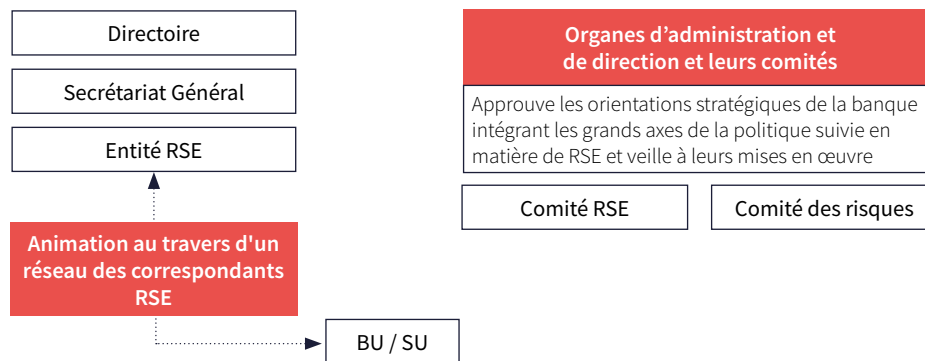
Société Générale Maroc s'est inscrite dans un nouveau plan stratégique **Jossour 25** à horizon 2025 qui vient confirmer ses ambitions de croissance et de transformation en alignement avec les tendances structurelles du marché. L'objectif de ce programme est de transformer les modèles relationnels et opérationnels de la banque pour répondre aux besoins et nouveaux usages des clients, délivrer une proposition de valeur bancaire différente et capitaliser sur un modèle opérationnel industriel, agile et efficient. L'ambition stratégique Jossour 25 s'articule autour de **5 axes majeurs**. L'engagement continu de Société Générale Maroc pour un développement profitable et durable en faveur d'une économie plus inclusive place la Responsabilité Sociétale et Environnementale en tant qu'axe stratégique transverse parmi les 5 axes majeurs du plan Jossour 25.

Aussi, Société Générale Maroc souhaite conduire ses activités de manière exemplaire, faisant de la culture de la responsabilité un

axe fort de son ambition stratégique RSE. Elle a ainsi intégré **la RSE au cœur de sa gouvernance de manière transverse** en déploiement au niveau de tous ses métiers. Pour assurer la mise en œuvre de cette ambition, la banque a développé un cadre pour la gestion des risques d'origine environnementale et sociale (E&S) en s'appuyant sur **des lignes de défense disposant de responsabilités séparées**.

Il est vrai que la stratégie RSE de Société Générale Maroc est construite en tenant compte **des attentes de ces parties prenantes**, des spécificités locales de son écosystème, des exigences réglementaires et des orientations choisies par ses instances de gouvernance pour développer un business à impact positif. Il n'en reste pas moins vrai qu'elle demeure alignée avec **les engagements du groupe Société Générale**, pionnier en la matière sur le plan international, et avec **un code de conduite s'appuyant sur des valeurs partagées**.

## GOVERNANCE RSE TRANSVERSE



Le **Conseil de surveillance** approuve les orientations stratégiques, orientations qui seront mises en œuvre, sous son contrôle, par la Direction Générale.

La **Direction générale** examine les sujets RSE à travers, notamment :

- Le Comité RSE, présidé par le Directeur Général de Société Générale Maroc, et qui a pour mission de définir la stratégie RSE et suivre la mise en œuvre des différents plans d'action en termes RSE ;
- Le Comité des Risques qui supervise la gestion des risques (dont les risques climatiques).

L'entité **RSE**, rattachée au Secrétaire Général, est chargée aussi de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de l'entreprise (en lien avec les différentes directions opérationnelles et supports concernées).

Les **BU/SU** de la banque sont responsables de la mise en œuvre et de l'alignement de leurs initiatives avec la politique RSE de Société Générale Maroc. La déclinaison de la feuille de route opérationnelle RSE au sein des métiers concernés se gère à travers des comités RSE dédiés par BU/SU.

À noter que dans tous les Comités Nouveaux Produits de la Banque, le Responsable RSE fait partie des membres permanents avec pour objectif d'analyser les risques de tout nouveau produit, liés à la responsabilité sociale et environnementale de la banque tout en proposant des conditions permettant l'allocation de ses risques.

# SÉPARATION DES LIGNES DE DÉFENSE

L'intégration des principes de gestion des risques d'origine E&S dans le dispositif de gestion des risques a permis de renforcer la gouvernance. Une application du principe de séparation des responsabilités de ligne de défense pour un pilotage robuste du dispositif de gestion des risques d'origine E&S a conduit à la clarification des rôles de la 1<sup>ère</sup> ligne de défense (BU/SU) et de la 2<sup>e</sup> ligne de défense (Directions des Risques et de la Conformité).

- Les entités opérationnelles ont la charge de déployer le système de gestion des risques d'origine E&S sur leur périmètre dans

le respect des exigences réglementaires et en cohérence avec les recommandations du Groupe concernant l'évaluation des contreparties et des transactions.

- Les Directions des Risques et de la Conformité ont la charge de la 2<sup>e</sup> ligne de défense en ce qui concerne la gestion des risques d'origine E&S. À ce titre, elles exercent un contrôle de niveau 2 sur les risques de non-alignement, de réputation ou de crédit, d'origine E&S et évaluent la qualité du dispositif de la 1<sup>ère</sup> ligne de défense sur les risques d'origine E&S.



## DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Société Générale Maroc dialogue avec ses parties prenantes d'une manière constructive pour mieux répondre à leurs attentes chaque fois que possible dans le respect de la réglementation et des lois en vigueur.

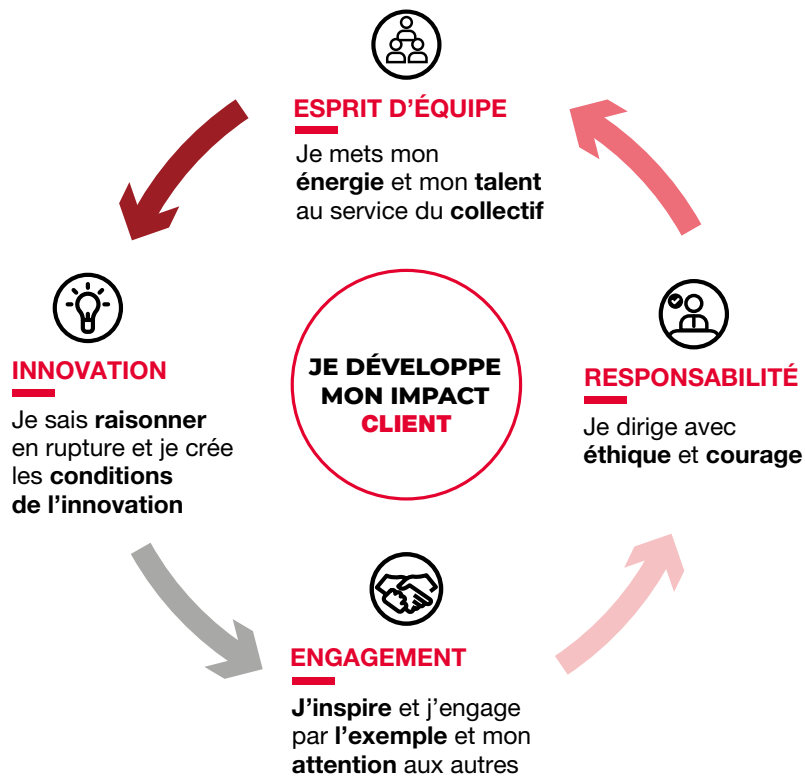
PARTIE PRENANTE CONCERNÉE		DISPOSITIF DE DIALOGUE MIS EN PLACE
Clients		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et analyse de la satisfaction client</li> <li>• Dispositif d'écoute permanent (enquêtes qualitatives et quantitatives)</li> <li>• Étude d'image</li> </ul>
Collaborateurs		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baromètre employeur</li> <li>• Dialogue avec les instances représentatives du personnel</li> <li>• Droit d'alerte des collaborateurs</li> </ul>
Régulateurs et superviseurs		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations étroites avec les autorités de supervision bancaire et financière et les organes de régulation</li> <li>• Participation aux consultations et événements de la place financière</li> </ul>
Société civile		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres régulières avec les associations soutenues</li> <li>• Veille des projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de controverses ou de campagnes publiques de la part de la société civile</li> </ul>
Fournisseurs		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'achats responsables</li> <li>• Respect des principes d'achat responsable (équité, transparence, équilibre, traçabilité)</li> <li>• Intégration dans les contrats de la charte d'achat responsable et de la clause RSE</li> </ul>
Agences de notation		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude et analyse des évaluations de performance financière</li> <li>• Échanges et suivis réguliers avec les analystes</li> </ul>

# UNE DÉMARCHE CULTURE ET CONDUITE AU SERVICE DE NOS VALEURS

Lancée en 2016, la démarche Culture et Conduite s'inscrit aujourd'hui au cœur de la stratégie du groupe Société Générale.

Le Groupe a pour objectif d'ancrer une culture de responsabilité et d'appliquer les normes les plus exigeantes du secteur bancaire en matière de contrôle et de conformité. Il engage ses collaborateurs à agir avec intégrité et dans le respect des lois applicables à toutes ses activités.

Dans cette optique, nos valeurs - **Esprit d'équipe, Innovation, Responsabilité, Engagement** - inspirent et fondent notre vision de banque relationnelle au service des clients et de l'économie. Elles mettent l'accent sur la façon dont les résultats sont atteints, autant que sur les résultats eux-mêmes.



## CODE DE CONDUITE

Les valeurs du Groupe sont intégrées au sein d'un référentiel appelé Code de Conduite, commun à l'ensemble des activités du Groupe et des pays dans lequel il opère. Ce Code décrit les engagements envers chaque partie prenante (clients, collaborateurs, investisseurs, fournisseurs, régulateur/superviseurs, public/société civile) ainsi que les principes de comportement individuel et collectif attendu.

Ce Code de Conduite, validé par le Conseil d'administration, est décliné en codes de conduite spécifiques ou chartes, notamment pour veiller à la loyauté des pratiques, à la lutte anti-corruption, la déontologie ou à la probité fiscale.

Ainsi, le Code de Conduite adopté par Société Générale Maroc établit les valeurs et les lignes de conduite à observer par l'ensemble de ses collaborateurs. Il détaille les règles de bonne conduite, les principes essentiels en matière de comportement individuel et collectif, comme l'intégrité, la rigueur, la responsabilité et le sens du service. Il régit les relations avec les

clients et fournisseurs, s'appuie sur des exigences éthiques telles que le respect de la confidentialité de l'information, l'intégrité des marchés et le droit d'alerte.

Le Code de Conduite s'applique à tous. Il est partagé avec tous les collaborateurs et est remis à chaque nouvelle recrue.

Chaque collaborateur est invité à adhérer, respecter et agir en cohérence avec le code de déontologie et contribuer ainsi à la protection de l'actif fondamental de la Banque : sa réputation.

Le respect du Code de Conduite et de ses principes fait l'objet d'une attention et d'un suivi très étroit par Société Générale Maroc. L'ensemble des collaborateurs ont ainsi bénéficié régulièrement d'une formation « Code de Conduite », une formation renouvelée fin 2023 sous forme de « Parcours Ethique & Conduite ».

Société Générale Maroc poursuit ainsi chaque jour le développement d'une culture forte et partagée par tous ses collaborateurs.

# ALIGNEMENT AVEC LES ENGAGEMENTS ET ORIENTATIONS GROUPE

La responsabilité sociétale du groupe Société Générale est au cœur de **sa raison d'être** :

**CONSTRUIRE ENSEMBLE, AVEC NOS CLIENTS,  
UN AVENIR MEILLEUR ET DURABLE  
EN APPORTANT DES SOLUTIONS FINANCIÈRES RESPONSABLES ET INNOVANTES**

Pour tenir compte des attentes de toutes ses parties prenantes et de leur diversité, le groupe Société Générale a mené une enquête de matérialité qui a permis d'identifier quatre piliers à partir desquels il a inscrit son ambition ESG.



*Avec la mobilité durable comme axe différenciant*

## UN ENGAGEMENT DE PLUS DE 20 ANS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le groupe Société Générale a contribué à l'émergence de nouveaux standards, ce qui lui a permis d'avoir une base solide sur laquelle s'appuyer dans sa stratégie et ambition ESG. Il est à l'origine ou participe à des initiatives transversales mondiales.

2001 - 2017	2018	2019	2020	2021	2022
Positive impact Initiative CDP, Principes de l'Équateur et Soft Commodities Compact	Initiative Climate Bond ICMA Green Bond Principles Engagement de Katowice	Principes pour un secteur bancaire responsable des Nations Unies et Engagement Collectif pour le Climat Coalition Getting to Zero Poseidon principes	PACTA for Banks Conseil de l'hydrogène	UNEP-FI Net-Zero Banking Alliance & NZAO Steel Climate-Aligned Finance Working Group	Aviation Climate-Aligned Finance Working Group Aluminium Climate-Aligned Finance Working Group Sustainable STEEL Principles

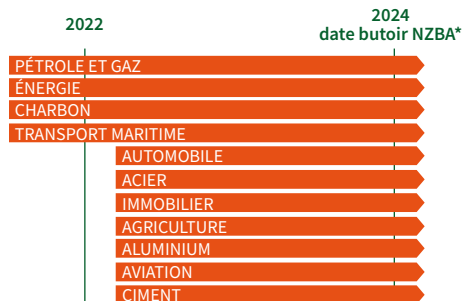
## ENGAGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), le groupe Société Générale anime plusieurs groupes de travail sectoriels. Il s'est engagé à aligner ses portefeuilles avec des trajectoires en ligne avec les trajectoires de l'Accord de Paris, en adressant en priorité les secteurs les plus émissifs et fixant des cibles intermédiaires.

### Nouveaux engagements

- Réduire de 20% l'exposition à l'extraction de **pétrole et gaz** à 2025 par rapport à 2019
- Réduire de 30% les émissions absolues liées à l'utilisation finale de la production de **pétrole et de gaz** à 2030 par rapport à 2019
- Réduire à 125 g CO<sub>2</sub>/kWh l'intensité des émissions de carbone de **production d'électricité** d'ici 2030
- Réduire de 40% l'intensité carbone des livraisons d'**ALD Automotive** à 2023 par rapport à 2019
- Réduire à zéro l'exposition au **charbon** d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et en 2040 dans le reste du monde

### Engagés à traiter en priorité les secteurs les plus émissifs :



\*Net Zero Bank Alliance

Pour gérer davantage proactivement ses impacts, le groupe Société Générale se base dans l'exercice de ses activités sur des politiques sectorielles qu'il renforce par de nouveaux engagements.

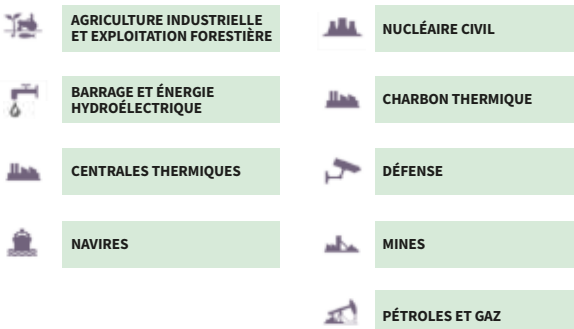
### 3 positions environnementales et sociales

BIODIVERSITÉ

CLIMAT

DROITS HUMAINS

### 9 politiques sur les secteurs les plus sensibles



### Nouveaux engagements en faveur de la préservation de la biodiversité

- Signataire de l'**alliance Act4Nature**
- Participation à des initiatives internationales : **Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, Biodiversity pledge**
- Renforcement de nos politiques internes : **déforestation, préservation des territoires**



De plus, Société Générale accompagne ses clients dans la transition, avec une offre de solutions dédiées et un engagement de **contribution à la finance durable** de 300 Md€ à 2025.

Sur un plan émission de CO<sub>2</sub> directe, Société Générale est engagée sur une cible de **réduction de sa propre empreinte carbone**, à -50% entre 2019 et 2030.

## DES AXES D'INTERVENTION RSE 2023 DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

Société Générale Maroc a articulé sa feuille de route RSE de 2023 autour des enjeux prioritaires découlant de sa récente enquête de matérialité tout en s'inscrivant dans le prolongement de sa démarche entamée les années précédentes. Elle s'est ainsi construite autour des axes suivants :

### Gouvernance et éthique

- Éthique et efficacité de la gouvernance
- Risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

### Employeur responsable

- Diversité et inclusion
- Cadre de travail positif

### Transition énergétique et climatique

- Financement de la transition énergétique
- Acteur écoresponsable pour compte propre

### Développement des territoires

- Financement à impact positif
- Croissances des territoires

### Adoption des meilleurs standards pour nos clients

- Confidentialité des données
- Digitalisation et innovation
- Confiance client

# GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

**S**ociété Générale Maroc s'appuie sur une gouvernance solide, à l'écoute de son environnement et respectueuse des plus hauts standards d'éthique. Une gestion rigoureuse et maîtrisée des risques et une conduite responsable des activités constituent le socle sur lequel sont prises l'ensemble des décisions.



## ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

L'éthique et la conformité sont les piliers de notre métier de banquier. Notre responsabilité nous impose de veiller au respect des lois et des principes déontologiques, d'agir avec intégrité et d'inscrire la gestion des risques au cœur de chacune de nos démarches. C'est un devoir envers nos parties prenantes, indispensable à leur confiance.

En tant que banque responsable, Société Générale Maroc s'attache à appliquer et diffuser une culture forte de responsabilité et d'éthique. Cela implique, pour tous les collaborateurs, un respect permanent des valeurs éthiques et des normes professionnelles. Ces derniers doivent inscrire leurs actions dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles, déontologiques ou internes.

En interne, des campagnes de sensibilisation à la loyauté des pratiques, aux règles de lutte contre la corruption ou le blanchiment, et d'une manière générale au respect du code de conduite et du code déontologique, sont régulièrement menées en ce sens.

### CODE DE CONDUITE

Le groupe Société Générale est particulièrement attaché à l'intégrité de ses pratiques : un actif essentiel dans la confiance que lui accordent ses clients, contreparties et autorités de régulation. Soucieux de veiller à ce que chacun de ses collaborateurs se comporte avec intégrité, le Groupe dispose d'un Code de conduite qui rassemble tous les engagements guidant les comportements et l'activité professionnelle de ses équipes. Ce Code est largement accessible aux parties prenantes via le site

institutionnel du Groupe : <https://www.societegenerale.com/fr/le-groupe-societe-generale/ethique-et-conformite/code-de-conduite>

Ainsi, le Code de conduite adopté par Société Générale Maroc établit les valeurs et les lignes de conduite à observer par l'ensemble de ses collaborateurs que ce soit en matière de comportement individuel ou collectif. Les relations avec les clients et fournisseurs sont régies avec des exigences éthiques telles que le respect de la confidentialité de l'information, l'intégrité des marchés et le droit d'alerte.

Le respect du Code de conduite et de ses principes fait l'objet d'une attention et d'un suivi très étroit par Société Générale Maroc dont l'objectif est de préserver sa relation de confiance avec ses clients et avec l'ensemble de ses parties prenantes.

### PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêt de Société Générale Maroc distingue 3 catégories potentielles de conflits :

- Les conflits pouvant survenir entre Société Générale Maroc et ses clients ou entre les clients de la banque ;
- Les conflits pouvant survenir entre Société Générale Maroc et ses collaborateurs ou mandataires sociaux (notamment dans le cadre d'activités impliquant l'intérêt personnel d'un collaborateur et ses obligations professionnelles) ;
- Les conflits d'intérêts vis-à-vis des tiers/fournisseurs de Société Générale Maroc.

Ce dispositif repose sur un cadre normatif qui rappelle les principes et les lignes de conduite à respecter par les collaborateurs afin d'éviter les situations de conflits d'intérêts

susceptibles d'entraver le respect des obligations réglementaires et déontologiques de la banque et d'entraîner des risques juridiques, commerciaux ou de réputation.

Globalement, tout collaborateur doit s'abstenir d'entretenir avec les clients, partenaires et fournisseurs des relations personnelles qui contreviendraient à ses devoirs professionnels ou le mettraient en situation de conflit d'intérêt.

Société Générale Maroc décline une politique interne rigoureuse qui s'appuie sur :

- Une organisation adéquate, permettant aux principales activités susceptibles d'entrer en conflits d'intérêts de bénéficier d'une indépendance de par leur rattachement au directoire ;
- Des mesures spécifiques permettant à des entités sensibles telles que la salle des marchés de bénéficier d'une séparation « physique » à travers la sécurisation des accès aux locaux dédiés ;
- Des procédures d'habilitation qui limitent l'accès aux informations confidentielles aux seules personnes en ayant besoin dans le cadre de l'exercice de leurs activités ;
- Des règles strictes en matière d'exécution des opérations sur les marchés financiers (respect du principe d'équité dans le traitement des ordres des clients, interdiction de tout intéressement d'un collaborateur au succès d'une transaction spécifique, obligation de transparence des frais et commissions appliqués aux opérations...);
- La mise en place d'une cartographie de conflits d'intérêt permettant l'identification des situations potentielles de conflits d'intérêt. Cette cartographie est soumise à une revue annuelle ;
- Des formations dispensées à l'ensemble des collaborateurs exposés.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**La corruption dite « active » se définit comme le fait de proposer un avantage indu (Une chose de valeur) à une personne ou de céder à ses sollicitations (tendant à lui fournir un avantage indu), pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte lié à sa fonction.**

**La corruption dite « passive » se définit comme le fait de solliciter ou d'accepter un avantage indu (une Chose de Valeur) d'une personne en vue d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction ou un acte facilité par l'exercice de cette fonction.**

**Le trafic d'influence est une autre forme de corruption qui peut être aussi actif ou passif :**

- **Le trafic d'influence dit « actif » est le fait de proposer un avantage indu (une Chose de Valeur) à une personne ou de céder à ses sollicitations (tendant à lui fournir un avantage indu), pour que celle-ci abuse de son influence en vue d'obtenir, au profit de la personne versant cet avantage, une décision favorable d'une autorité ou d'une administration publique.**
- **Le trafic d'influence dit « passif » est constitué par le fait de solliciter ou d'accepter un avantage quelconque d'une personne pour abuser de son influence en vue d'obtenir, au profit de la personne versant cet avantage, une décision favorable d'une autorité ou d'une administration publique.**

**Le Groupe Société Générale dans son ensemble s'interdit de pratiquer la corruption. Aucune forme de corruption n'est tolérée au sein des entités du Groupe.**

Le groupe Société Générale Maroc a mis en place un dispositif complet pour la lutte contre la corruption, avec le déploiement d'équipes dédiées au sein de la banque, la mise en œuvre d'une cartographie des risques détaillée, un dispositif de sensibilisation pour tous les collaborateurs, la publication d'une nouvelle version du Code de Conduite applicable au niveau mondial prévoyant une « tolérance zéro » pour ce type d'agissement, ainsi que le renforcement du système d'alerte (« whistleblowing »).

Toutes les entités du groupe Société Générale Maroc adoptent une attitude ferme vis-à-vis de la corruption (cadeaux, avantages, repas d'affaires, manifestations...). Chaque collaborateur est responsable de ne pas participer à des actes de corruption, de veiller à détecter les comportements anormaux et de les signaler dans les meilleurs délais.

Le dispositif de Société Générale Maroc en matière de prévention et gestion des actes de corruption repose sur un cadre normatif robuste, renforcé depuis juin 2018 par le code de conduite anti-corruption qui s'appuie sur des principes stricts conformément aux dispositions réglementaires les plus rigoureuses en la matière.

Afin de renforcer la vigilance sur cet aspect, Société Générale Maroc a mis en place un programme solide et structuré reposant sur :

- Des actions de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs par rapport à la lutte contre la corruption, ainsi que des formations pour les collaborateurs les plus exposés ;
- Un dispositif d'alerte professionnelle, sachant que le droit d'alerte peut être exercé :
  - Au près de la ligne managériale ou en saisissant directement le Chief Compliance Officer (CCO) local ;
  - En adressant un signalement directement au groupe Société Générale via un outil d'alerte, plateforme sécurisée garantissant la protection des données personnelles ainsi qu'une stricte confidentialité des informations ;
  - Ou en adressant directement via le nouvel outil d'alerte local Whistle-B (plateforme sécurisée garantissant la protection des données personnelles ainsi qu'une stricte confidentialité des informations) ;
- La mise en place d'une cartographie des risques de corruption ;
- La mise en place de procédures comptables et opérationnelles permettant de détecter les faits de corruption ;
- La mise en place d'un régime disciplinaire ;
- L'évaluation et la gestion des risques des tiers ;

- Un dispositif en matière de déclaration des cadeaux, repas d'affaires et évènements externes à travers un outil dédié.

Société Générale Maroc obtient en 2023 la certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption à l'issue de l'audit externe effectué par la Cabinet International EuroCompliance. Cette distinction témoigne de l'engagement indéfectible de la Banque envers des pratiques éthiques et transparentes, et de sa volonté de lutter contre la corruption à tous les niveaux.

## INTÉGRITÉ DE MARCHÉ

La réglementation sur la transparence et l'intégrité des marchés vise à créer les conditions d'un marché efficient et à susciter la confiance des investisseurs, en diminuant les situations d'asymétrie informationnelle pouvant générer un retrait des investisseurs et une moindre liquidité des actifs échangés. Les principales obligations, auxquelles les banques sont également soumises en tant que détentrices de titres mais aussi en raison de leurs activités de marché (trading), consistent à contrôler et déclarer aux marchés les franchissements de seuils, prohiber les abus de marché (délits de manipulation de marché, de diffusion de fausse information, délit d'initié, de divulgation illicite d'information privilégiée). Pour respecter ses obligations, Société Générale dispose d'une cellule de détection des franchissements de seuils et a mis en place des règles, procédures et outils visant à prévenir et détecter les abus de marché, au niveau des collaborateurs comme au niveau central.

Dans le cadre du Code de conduite, Société Générale Maroc précise les règles, mesures et interdictions applicables en matière de prévention contre toutes pratiques portant atteinte à l'intégrité des marchés financiers, incluant les opérations d'initiés (transmission et utilisation d'informations privilégiées) et les manipulations de marché (manipulation de cours, diffusion de fausses informations).

La banque définit les règles communes à tous les collaborateurs, chacun d'entre eux se devant d'agir de façon responsable et de respecter l'intégrité des marchés. C'est ainsi que les collaborateurs agissent dans le strict respect des standards et principes qui encadrent les opérations sur les marchés financiers, en s'abstenant de tout comportement ou action susceptible de fausser le principe de concurrence, d'altérer la réalité ou la transparence vis-à-vis des participants du marché et des autorités de régulation.

Chacun des collaborateurs respecte les règles nationales et internationales relatives à la lutte contre les abus de marché et exerce une vigilance permanente afin de protéger l'intégrité des marchés. De ce fait, il est strictement proscrit, notamment, d'enfreindre les règles relatives au délit d'initié, de divulguer de façon illicite des informations privilégiées, de diffuser des informations envoyant des signaux faux ou trompeurs aux marchés, de manipuler les cours.

- **Information privilégiée :** Tous les employés de Société Générale Maroc, disposant dans l'exercice de leur profession ou de leurs fonctions d'informations privilégiées, s'interdisent de les utiliser pour réaliser ou permettre sciemment de réaliser sur le marché, soit directement, soit par personne interposée, une ou plusieurs opérations. On entend par information privilégiée, toute information à caractère précis qui n'a pas été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, des émetteurs ou des Instruments Financiers cotés sur des Marchés Organisés, et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de façon sensible le cours de ces Instruments Financiers ou des Instruments Financiers dérivés qui leur sont liés.

- **Délit d'initiés :** Les employés de Société Générale Maroc s'astreignent, dans le strict respect des dispositions réglementaires relatives au délit d'initié (notamment le Dahir portant loi N° 1-93-212), à ne pas utiliser les informations privilégiées (non publiques), directement ou indirectement, pour leur compte propre ou celui d'autrui. Une Opération d'Initié se produit lorsqu'une personne détenant une information privilégiée la communique à un tiers en dehors de l'exercice normal de ses fonctions (ou de son mandat spécifique), recommande à un tiers une opération sur la base de cette Information privilégiée ou en fait usage, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, directement ou indirectement, pour :

- L'acquisition ou la cession d'instruments financiers relatifs à cette information ou d'instruments financiers qui leur sont liés ;
- L'annulation ou la modification d'ordres concernant des instruments financiers relatifs à cette information ou des instruments financiers qui leur sont liés.

L'utilisation d'une recommandation ou incitation, sur la base de cette Information Privilégiée, est également considérée

comme une Opération d'Initié lorsque la personne qui y a recours sait qu'elle le fait sur la base d'une Information Privilégiée.

- **Manipulation de marché :** Les employés de Société Générale Maroc s'interdisent de manipuler le marché, seuls ou avec d'autres, à leur avantage ou à l'avantage d'un tiers, au moyen de quelque acte ou série d'actes que ce soit, de silences, de diffusion de fausses informations ou de rumeurs, par l'utilisation de pratiques trompeuses ou par tout autre moyen. Ils ne doivent pas exercer ou tenter d'exercer, pour leur propre compte, sur le marché d'un instrument financier, une manœuvre de nature à agir sur le cours des titres ou ayant pour objet d'entraver le fonctionnement régulier du marché. Les employés sont tenus de s'abstenir de répandre dans le public, par des voies ou moyens quelconques, des informations fausses ou trompeuses sur la situation d'un émetteur de titres ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier.

Outre les dispositifs déployés en matière de **conformité réglementaire** tels que la protection des données personnelles, le dispositif de lutte anti-corruption, la protection du consommateur, l'application du Code de conduite déontologique et l'intégrité des marchés, Société Générale Maroc veille également au respect de la **sécurité financière** à travers l'identification des clients et contreparties, la lutte anti-blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, le respect des embargos et sanctions internationales et ce, conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur en la matière.

## KNOW YOUR CUSTOMER (KYC)

Au sein de la SU (Service Unit) Conformité, un Département (KYC) est dédié à la Connaissance Client, Contreparties et Tiers, en charge de l'application et du contrôle des obligations réglementaires qui visent à les identifier. Cette identification se base sur la collecte des documents et données adéquats et sur une analyse approfondie de ces éléments.

Par ailleurs, le Département KYC est en charge de la déclinaison du corpus normatif, de la formation des collaborateurs et du contrôle de l'effectivité du dispositif.

À noter qu'au sein de la banque plusieurs entités interviennent dans ce processus (force commerciale, Back Office, SU Conformité, etc...). Le Département KYC constitue le point central du dispositif Sécurité Financière étant donné qu'il intervient en premier lieu lors de l'entrée

en relation et tout au long de la relation à travers les revues périodiques et exceptionnelles.

L'exercice 2023 a maintenu le renforcement de ce dispositif avec notamment la mise en place d'une fonction tour de contrôle KYC qui coordonne les différentes actions entre les différents métiers en charge de ce volet et du suivi de l'accompagnement technologique de la démarche. Elle a connu également la désignation d'un CABCO (Client ABC Officer) en charge de l'analyse et la maîtrise du risque de corruption pour les dossiers KYC.

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Au sein de la SU Conformité, un département dédié (LBC/FT) est chargé de la mise en place et de l'exécution d'un programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce programme repose principalement sur la surveillance des opérations et consacre, en complément de la connaissance du client (KYC), une approche pragmatique fondée sur l'approche par les risques à partir de laquelle les établissements financiers classent leurs clients selon le niveau de risque qu'ils présentent au regard de critères établis. Il prend en charge aussi les demandes d'informations et obligations de déclarations de soupçon auprès de l'Autorité Nationale de Renseignement Financiers (ANRF). Il dispense des formations et sensibilisation aux équipes LOD<sup>1</sup> afin de les accompagner pour mieux identifier les signaux (faibles et fort) en matière de LAB-FT.

Par ailleurs, l'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme se fait annuellement à travers :

- 1. Un exercice de Risk Assessment**, mené sous la supervision du groupe Société Générale. Cet exercice couvre systématiquement le risque de blanchiment et de financement du terrorisme. Il a été conçu pour :
  - Identifier les zones de risques potentiellement non couvertes et mettre en place des plans d'action en conséquence ;
  - S'aligner sur les meilleures pratiques internationales quant à la gestion des risques de conformité.
- 2. Un exercice de collecte des données LAB-FT** de l'institution par Bank Al-Maghrib dont l'objectif est de consolider l'exposition du pays en matière de LAB-FT à travers la data disponible chez les institutions financières.

## SANCTIONS ET EMBARGOS

Société Générale Maroc, à travers son département « Conformité Sanctions & Embargos », assure la mise en place et la gestion du dispositif de Société Générale Maroc en matière de maîtrise des risques liés aux embargos et sanctions internationales. A cet effet, il prend en charge le traitement de l'ensemble des alertes liées aux problématiques de sanctions & embargos.

Dans ce cadre la banque dispose d'un corpus normatif relatif à l'activité Sanctions et Embargos en alignement avec la Politique Groupe en matière de sanction incluant les exigences détaillées par pays et thématique, et avec la Procédure Locale sur les Sanctions pour le renforcement du dispositif de Sécurité financière.

Le dispositif de contrôle des opérations Trade a connu un upgrade à la suite de l'interfaçage de la solution DIGITRADE locale avec la version Groupe. Cette montée en version permet l'homogénéisation des standards ainsi que le déploiement de nouvelles fonctionnalités innovantes, à savoir l'OCER/NER.

<sup>1</sup> LOD1 : Ligne de défense 1 faisant partie du dispositif de contrôle interne et composés par les activités métiers et fonctions.

**La banque procède au filtrage de ses clients et de ses transactions sur la base des listes groupe Société Générale mais aussi sur la base de listes locales définies par la CNASNU - Commission Nationale Chargée de l'Application des Sanctions.**

## ACHATS RESPONSABLES

Le groupe Société Générale est soumis à un certain nombre de réglementations en matière de responsabilités sociale et environnementale, incluant la loi française sur le « Devoir de Vigilance ». Cette loi oblige les entreprises à « établir et mettre en œuvre un plan de vigilance comportant les mesures propres à identifier et prévenir la réalisation de risques d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires résultant de leurs activités et de celles des sociétés qu'elles contrôlent, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs sur lesquels elles exercent une influence déterminante ». Elle repose sur les exigences et standards énoncés dans les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme. L'ensemble du Groupe est donc concerné par ces dispositions, y compris les filiales. La politique Achats du groupe Société Générale garantit :

- La neutralité dans la sélection des fournisseurs ;
- L'équité dans l'accès aux marchés du Groupe ;
- L'efficacité dans la recherche des solutions ;
- La sécurité opérationnelle, juridique et contractuelle ;
- La responsabilité, avec l'intégration des engagements sociaux et environnementaux du Groupe dans la conduite de ses achats.

Ainsi, en plus du critère rapport qualité / prix, Société Générale Maroc veille à prendre en considération l'ensemble des coûts et impacts engendrés par l'acquisition, l'utilisation d'un produit ou d'un service ainsi que ses impacts en fin de vie en s'inscrivant dans une démarche d'achats responsables. Dans ce contexte, Société Générale Maroc intègre ces critères dans les processus d'achats.

Ainsi, tout acte d'achat doit respecter les principes et engagements pris par le groupe Société Générale en matière d'achats responsables et repris dans la Charte Achats Responsables Société Générale. Tout achat doit respecter les principes applicables à un achat responsable : mise en concurrence, équité et transparence, équilibre dans les relations, sélection du mieux disant, traçabilité et auditabilité.

Un certain nombre d'actions sont adoptées tout au long du processus Achat en application de la démarche RSE :

- Vérification de la qualification RSE de la prestation ;
- Vérification que le prestataire n'est ni sur la liste d'exclusion et ni sur la liste d'identification du groupe Société Générale entrant dans le cadre de son dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux ;
- Intégration d'exigences RSE dans le cahier des charges ;
- Introduction de critères RSE dans la grille de notation multicritère pour l'analyse des offres des soumissionnaires ;
- Insertion, dans l'ensemble des contrats de la Direction des Achats, de la clause RSE rappelant les réglementations RSE auxquelles Société Générale est soumise ;
- Intégration dans les Contrats d'Achats de la Charte des Achats Responsables et du lien vers Code de Conduite Société Générale.

## Clause RSE

La Clause RSE rappelle que le Groupe Société Générale a mis en place des mesures destinées à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de son activité et de celles de ses prestataires. Dans ce cadre, Société Générale Maroc a intégré cette clause dans ses contrats d'achats en précisant que le prestataire s'engage à respecter les obligations prévues à cet effet.

## Charte des achats responsables

Pour répondre à ses obligations légales et réglementaires et dans la lignée du Code de Conduite, le groupe Société Générale vise à associer ses fournisseurs dans la mise en place de mesures de vigilance. La Charte des Achats Responsables a pour objectif d'informer les fournisseurs :

- D'une part, des engagements pris par Société Générale en matière d'achats responsables notamment les principes des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
- Et d'autre part, des attentes vis-à-vis des fournisseurs sur le respect de ces principes.

La Charte couvre les engagements de la banque vis-à-vis de ses fournisseurs tels que l'équité, l'éthique, la transparence, la vigilance vis-à-vis du risque de dépendance réciproque, le respect de délai de paiement, la confidentialité et le droit de propriété intellectuelle, l'intégration des fournisseurs de petites et moyennes tailles et le recours à la médiation. La Charte couvre également les engagements des fournisseurs sur les sujets de l'environnement, des droits de l'Homme, du droit du travail, de l'éthique des affaires, de la sous-traitance, de la démarche de progrès et du suivi de l'application de la Charte.

## REPORTING RSE

Au-delà du respect de ses obligations légales et réglementaires, le groupe Société Générale s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontaire de publication d'informations extra-financières allant dans le sens d'une plus grande transparence vis-à-vis de ses parties prenantes.

La majorité des informations extra-financières du Groupe sont ainsi mises à jour annuellement et publiées sur le site internet du Groupe consacré à la Responsabilité Sociale et Environnementale, dans son Rapport Intégré et dans son Document d'Enregistrement Universel.

Le groupe Société Générale collecte et consolide, auprès de ses entités et filiales, un certain nombre d'indicateurs réglementaires en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale dans un outil dédié. Les périodes de Reporting s'étalent sur 12 mois :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour les données métiers, mécénat, sociales et achats,
- Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre pour les données environnementales.

Les indicateurs sont fixés pour répondre aux dispositions légales et réglementaires qui imposent au Groupe de présenter une déclaration consolidée de performance extra-financière ainsi que par rapport à la stratégie RSE du Groupe et une volonté de s'aligner à la GRI (Global Reporting Initiative). Ce reporting est alimenté et consolidé sur une plateforme commune à toutes les entités et filiales du Groupe qui sont donc soumises aux mêmes règles. Un protocole d'indicateurs permet de définir et d'unifier les périmètres et les règles de calcul et de gestion des différents indicateurs. La plateforme de reporting permet notamment de :

- Procéder à des contrôles de variance par rapport à l'année précédente ;
- Piloter les données sur base de ratios en rapportant des données au nombre d'occupants ou à la surface occupée ;
- Calculer les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à la consommation d'énergie, du papier, aux déplacements et aux transports, selon la méthode GHG Protocol.

La déclaration de performance extra-financière, ainsi publiée dans le rapport de gestion, est soumise, par obligation réglementaire, à l'audit d'un Organisme Tiers Indépendant (OTI). Sur la base de ses travaux, il formule un avis motivé sur :

- la conformité de la déclaration et la sincérité des informations fournies ;
- la pertinence, l'exhaustivité et la fiabilité des données ;
- les processus de collecte des données.

Société Générale Maroc, engagée dans la dynamique RSE, fait partie du périmètre couvert par l'obligation de reporting extra-financier RSE du groupe Société Générale. Son implication est nécessaire pour maintenir la qualité, la fiabilité et la complétude du reporting RSE, soumis à la vérification des auditeurs mandatés à cet effet. La campagne annuelle de collecte des données pour le reporting RSE couvre des informations extra-financières aussi variées que :

- Les financements durables et à impact positif.
- Le mécénat et sponsoring.
- Les données environnementales.
- Les données sociales et de formation.
- Les données achats.

## Financements durables et à impact positif

Afin d'accompagner ses clients dans leur démarche de transformation durable, le Groupe a défini depuis 2018 la norme de mesure de suivi SPIF : Sustainable and Positif Impact Finance. Il s'agit des financements portant sur des actifs, équipements, projets et/ou activités ayant un bénéfice environnemental ou social selon les définitions de la Nomenclature SPIF du Groupe.

Les SPIF se présentent en :

- **Sous-catégories d'investissements environnementales (SPIF-E)** : avec des secteurs d'activité allant de l'énergie au transport, l'immobilier, l'économie circulaire, la biodiversité, les mines et l'agriculture.
- **Sous-catégories sociales (SPIF-S)** : avant des secteurs d'activité aussi variés que la santé, l'éducation, le logement, l'emploi, les télécommunications et les microcrédits.

En 2023, la banque a poursuivi la remontée des indicateurs pour le suivi et le pilotage du dispositif de gestion des risques E&S tels que le nombre de client ayant fait l'objet d'une revue E&S approfondie, le nombre des transactions ayant fait l'objet d'une analyse E&S et le nombre de personnes formées à la gestion des risques d'origine E&S.

## Mécénat et sponsoring

Le mécénat et le sponsoring font partie de la démarche RSE de Société Générale Maroc et représentent, entre autres, une façon d'affirmer son intérêt pour son environnement culturel et social.

**Mécénat** : un soutien financier ou en nature (moyens matériels ou humains) apporté sans contrepartie équivalente de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une structure pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général.

Les deux domaines d'intervention pour le mécénat du groupe Société Générale sont :

- **Mécénat solidaire** : insertion professionnelle et insertion par l'éducation ;
- **Mécénat culturel** : musique classique et art contemporain

**Sponsoring (ou parrainage)** : un soutien matériel ou financier qui, contrairement au mécénat, comporte des contreparties directes négociées au sein de contrats de partenariat. L'entreprise qui parraine retire un bénéfice direct (en termes d'image, de visibilité ou de notoriété).

Les trois domaines d'intervention pour le sponsoring sportif du groupe Société Générale sont :

- Le rugby ;
- Le Sport ;
- Le handisport

Il existe d'autres types de partenariats qui englobent toute forme de relation partenariale dont les contreparties proposées par les structures bénéficiaires sont trop importantes pour que cela puisse être considéré comme du mécénat.

**Implication des collaborateurs** : dans le domaine de la solidarité, une implication des collaborateurs dans le cadre d'opérations « solidaires » ou de mécénat de compétences organisées par le Groupe sont possibles.

## Données environnementales

Les données environnementales collectées permettent de calculer l'impact carbone de l'activité des occupants de l'entité déclarante et de tous les bâtiments occupés pour exercer leurs activités. Cette collecte tient compte des indicateurs tels que les suivants :

- **Système de management environnemental** : le nombre d'occupants, les bâtiments occupés, la surface occupée, les bâtiments certifiés ou écoconçus... ;
- **Eau** : consommation, coût, mesures prises pour diminuer la consommation ;
- **Énergie** : consommation d'électricité, de fioul, de gaz, eau glacée pour la climatisation, eau surchauffée, émission CO<sub>2</sub>, démarche d'achat d'énergie renouvelable, émission de CO<sub>2</sub> évitée, actions menées pour diminuer les consommations... ;
- **Papier** : quantité et coût de différents types de papier consommé (reprographique, pour les relevés bancaires, enveloppes, chèquiers, bordereaux), émission de CO<sub>2</sub> engendrée... ;
- **Transport** : distances parcourues pour les déplacements professionnels, en train, par avion, en voiture, consommation par type de carburant, son coût... ;
- **Émission de CO<sub>2</sub>** : totale.

## Données sociales et de formation

Dans la continuité de la collecte de données pour le reporting Planethic du Groupe, Société Générale Maroc remonte des indicateurs sociaux sélectionnés sur la base des attentes internes et externes d'informations en matière de développement durable (Instruction Groupe sur le reporting extra-financier, Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), questions posées par les agences de notation...). Ces indicateurs sociaux couvrent notamment les rubriques suivantes :

- Le dialogue social avec la représentation du personnel et les partenaires sociaux ;
- L'emploi en termes d'effectif, de parité, type de contrat, départ en retraite, démission, licenciement, travail intérimaire, turnover... ;
- L'égalité professionnelle en termes de genre, nationalité, d'inclusion ou d'insertion professionnelle ;
- La formation et les compétences avec par exemple le nombre d'heures de formation, les effectifs bénéficiant, formation à distance... ;
- La rémunération notamment avec les avantages sociaux au-delà des obligations réglementaires, la couverture maladie, la gestion de la retraite, dispositif de congé maternité... ;
- La santé et la sécurité avec des indicateurs tels que les absences rémunérées, les dispositifs favorisant la pratique du sport, les initiatives favorisant la qualité de l'environnement de travail, accident de travail, les campagnes de prévention, les actions favorisant l'usage de mode de transport alternatif à la voiture individuelle.

## Données achats

Le reporting des données relatives aux achats entre dans le cadre du respect de la loi sur le Devoir de Vigilance. Il couvre des indicateurs permettant de mesurer notamment le niveau de formation des collaborateurs de l'entité aux achats responsables, les achats répertoriés à risque très élevé, les appels d'offres intégrant les critères de sélections RSE, l'intégration de la clause RSE dans les modèles de contrat...

## Litiges et affaires contentieuses relatifs à l'environnement

Durant l'exercice 2023, Société Générale Maroc n'a enregistré aucun litige ou affaire contentieuse relatifs à l'environnement.

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Le Groupe s'engage à une augmentation continue des impacts positifs résultant de ses activités, produits et services sur les populations et l'environnement, et à une réduction des impacts négatifs associés, qui intègre la gestion des risques d'impacts. La prise en compte de l'impact économique, social, environnemental et éthique de ses activités opérationnelles (directes et indirectes) et commerciales est un axe prioritaire de l'ambition RSE du Groupe.

Par ailleurs, les facteurs de risques d'origine environnementale, sociale ou de gouvernance sont susceptibles de déclencher ou d'aggraver, entre autres, les risques de crédit, de non-conformité et de réputation pour le Groupe.

Les enjeux E&S peuvent impacter le risque de crédit. En particulier, le changement climatique peut affecter la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements de crédit. Les enjeux climatiques peuvent engendrer des **risques de transition** ou des **risques physiques**.

Le risque de non-conformité aux lois portant sur les enjeux E&S ou de non-respect des engagements E&S pris par le Groupe peut induire, en outre, un risque de réputation. Le **risque de réputation** peut également découler d'une perception négative des parties prenantes, notamment externes, sur la prise en compte des problématiques E&S par le Groupe.

La gestion des risques d'origine E&S fait partie intégrante des processus régissant la conduite des activités de la banque. Société Générale Maroc identifie et évalue les impacts E&S et les risques

associés, en coordination avec ses partenaires, afin d'empêcher leur réalisation ou de les atténuer. Dans cette optique, la banque a adopté, en alignement avec le dispositif de gestion des risques E&S du Groupe, une approche fondée sur les risques qui se décompose en plusieurs étapes : **identification, quantification, définition de l'appétit pour le risque, contrôle et atténuation**.

La gestion des risques E&S, liés aux clients Entreprises ou aux sous-jacents des transactions et services dédiés, se décline en deux processus suivant deux approches non exclusives :

- Un processus de gestion des risques E&S sur les Clients, synchronisé avec le processus KYC (Know Your Customer)
- Un processus de gestion des risques E&S sur les Transactions/ Services dédiés aux sous-jacents connus, aligné avec le processus d'octroi de crédits.

Société Générale Maroc dispose d'une équipe E&S qui a pour principale mission d'analyser et évaluer les risques environnementaux et sociaux liés aux clients Entreprises, ainsi qu'aux transactions dédiées lorsqu'un risque E&S est identifié par les équipes commerciales.

Par ailleurs, Société Générale Maroc veille aux respects des aspects E&S dans tous ces nouveaux produits et services bancaires. En effet, le Responsable RSE de la banque est un membre permanent dans tous les Comités Nouveaux Produits et son analyse des risques E&S avec leur atténuation est obligatoire pour le lancement de tout nouveau produit.



# EMPLOYEUR RESPONSABLE



**E**n tant qu'employeur responsable, nous veillons en continu à améliorer le bien-être en assurant **qualité de la vie au travail, la diversité et le développement professionnel des collaboratrices et collaborateurs.** Notre politique vise à renforcer l'engagement, l'adhésion et la performance des équipes.

La gestion du capital humain est une priorité. Notre mission consiste à recruter, développer et accompagner nos talents, à travers des politiques et pratiques équitables et justes. Pour ce faire, Société Générale Maroc assure une **gestion adéquate des carrières et des compétences** futures, et s'appuie sur une **offre de formation variée**, en lien avec les enjeux de la banque et les métiers de demain.

À travers le programme de pilotage de compétences Moustakbali lancé en juin 2021, Société Générale Maroc déploie une démarche robuste d'anticipation de l'évolution des métiers et des compétences, permettant d'accompagner efficacement les hommes et les femmes dans **leur développement et parcours de carrière.** Cette démarche est adossée à une politique de rémunération attractive et équitable, favorisant l'engagement et la fidélisation sur le long terme.

Par ailleurs, Société Générale Maroc œuvre à entretenir un **dialogue social de qualité**

pour conduire de manière transparente et concertée, les transformations structurantes liées à la gestion de carrière.

Société Générale Maroc s'appuie sur une **politique de santé et sécurité commune** à l'ensemble du Groupe et en alignement avec les exigences locales, qui vise à offrir les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail. Elle soutient la qualité de vie et conditions de travail aux meilleurs standards pour ses collaborateurs en signant **des engagements pour l'équilibre des temps de vie.**

Enfin, Société Générale Maroc soutient des pratiques de traitement équitables et inclusives, levier essentiel de performance et d'innovation. Dans cet objectif, la banque s'est engagée à mettre en place une politique **Diversité et Inclusion** forte en s'appuyant sur une gouvernance dédiée avec des ambitions élevées inscrites dans la durabilité.

## DIVERSITÉ ET INCLUSION



Parce que lutter contre les discriminations est une question d'équité, d'égalité et de respect mais aussi de performance, Société Générale défend au quotidien les valeurs de diversité et d'inclusion au travail. Une diversité qui est abordée dans son acception plurielle : genre (égalité femmes-hommes), âge (équilibre

entre les générations), handicap (intégration des personnes en situation de handicap) ...

Cet engagement s'illustre notamment à travers nos participations au Forum Emploi Handicap Maroc. Organisé par l'association Espoir Maroc, le Forum Emploi Handicap Maroc est une rencontre novatrice à taille humaine visant à faciliter l'échange entre le public handicapé, les professionnels de l'emploi et les entreprises publiques et privées du Royaume. À travers ces participations, Société Générale Maroc confirme son engagement envers l'équité des chances, l'inclusion et la diversité.

### DIVERSITÉ GENRE

À Société Générale Maroc, « Diversité » et « Inclusion » sont également des enjeux intégrés depuis longtemps au cœur de notre stratégie de développement au Maroc à travers notre engagement et nos actions concrètes au quotidien. Nous avons ainsi, et depuis quelques années déjà, été précurseur dans la nomination de femmes à des postes de direction, convaincus que le renforcement de la représentativité féminine à tous les niveaux de notre organisation est plus qu'un droit, ou un ensemble d'ouverture et d'émancipation, mais plus encore, le fondement de notre concept de mérite de nos valeurs d'équité et de justice.

Forts de nos convictions déjà établies depuis plusieurs années chez Société Générale Maroc, nos instances de gouvernance

supervisent au Maroc, avec détermination et volontarisme, le déploiement du programme mené par la BU Afrique Méditerranée et Outremer de Société Générale « Diversity For Africa », et plus particulièrement dans sa composante « Diversité et Inclusion ».

Ce programme s'inscrit dans la droite ligne des engagements pris par le groupe Société Générale, qui a notamment adhéré en 2016 aux « Women's Empowerment Principles » sous l'égide du Pacte mondial de l'ONU, portant sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Au sein de Société Générale Maroc, les réalisations majeures ont consisté d'abord à consolider les acquis et à développer davantage notre stratégie ambitieuse autour de la gestion des talents, l'accompagnement des parcours de carrière et du développement professionnel des femmes.

Ainsi, Asmae Hajjami, Directrice Générale et membre du directoire, porte ses sujets au plus haut niveau en tant que sponsor de Diversité et Inclusion et porte ces sujets au plus haut niveau de notre organisation. Pour piloter et accélérer ses actions, la banque a lancé en 2019 un chantier « Diversité et inclusion » visant la création d'un environnement de travail de nature à faciliter l'engagement et la réussite professionnelle de tous ses collaborateurs Femmes et Hommes. Plusieurs ateliers ont été menés dans le cadre de Stream engagés (Etat des Lieux, Quick Win, Rôle modèle, et Work Life Balance) ou avec de nouveaux Stream émergents.

**Chez Société Générale Maroc, des progrès notables ont été observés tenant compte des réformes RH et des changements des modèles organisationnels. Ces progrès ont été constatés notamment dans le cadre du comité « Diversité et inclusion » à travers la pluralité de ses ateliers.** Ces progrès ont été également vécus par un changement de paradigme, des démarches concrètes et des ambitions clairement affichées d'être un employeur responsable. Sa politique en matière de diversité et inclusion est une dimension clé de ses engagements d'Employeur Responsable, au cœur même de notre ambition RSE et de notre développement.

L'ambition élevée d'inscrire cet enjeu dans la durabilité et de défendre ces acquis, a motivé l'orientation de la banque vers une certification exigeante. Aussi, Société Générale Maroc a choisi la démarche de certification EDGE, principale méthodologie mondiale répondant à des standards internationaux en matière d'égalité genre. Cette démarche de certification s'appuie notamment sur le diagnostic de l'existant, la mesure de notre état d'avancement en la matière, plus une évaluation de la perception et l'établissement d'un plan d'action de renforcement de cet enjeu.

À l'issue de cette démarche, **Société Générale Maroc a été extrêmement fière d'obtenir la certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) directement au deuxième niveau MOVE.** Dans le monde, Société Générale Maroc fait partie du cercle des rares organisations à obtenir la certification EDGE Move dès le premier audit. En Afrique, seulement trois organisations du secteur financier sont actuellement certifiées EDGE niveau 1 Assess. Une distinction réservée aux entreprises qui respectent des normes mondiales de haut niveau en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**La certification EDGE niveau 2 Move**, obtenu dès le premier essai de la démarche par Société Générale Maroc, est la consécration d'un travail dynamique en profondeur, d'un modèle concret de l'inclusion dans la gestion des ressources humaines, qui s'inscrit dans la durabilité et qui confirme la Diversité en tant que vecteur de croissance pour l'atteinte de notre ambition stratégique.

**Société Générale Maroc a été extrêmement fière d'obtenir la certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) directement au deuxième niveau MOVE**



## QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Pour plus d'inclusion et améliorer la qualité de vie au travail, le chantier diversité et inclusion a concrétisé des **réalisations rapides et impactantes**. Il s'agit notamment de la mise en place de :

- D'un processus de gestion de départs en congé de maternité ou absence prolongée et de gestion des retours à travers :
  - Un entretien avant le départ en congé de maternité ;
  - Un remplacement systématique des absences longues durées par des CDD en réseau et au siège ;
  - Une prise de contact avec les collaboratrices en amont pour préparer la reprise ;
  - Un entretien systématique à la reprise.
- D'un dispositif d'alerte interne en cas d'harcèlement avec dispositif opérationnel existant comprenant :
  - Une cellule psychologique de prise en charge des risques traumatiques qui traite, entre autres, le harcèlement moral ou sexuel.
  - Des outils du groupe Société Générale déployés qui permettent de lancer des alertes pour soi-même ou pour les autres.
- D'une démarche de recrutement reposant sur une collaboration RH et métiers, garantissant une approche inclusive de promotion conforme à nos valeurs de méritocratie.

Une attention constante portée aux **conditions de santé, de sécurité et de bien-être**. Société Générale Maroc s'attache ainsi à développer un environnement de travail agréable et sécurisé et à améliorer sans cesse l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle de ses collaborateurs.

Dans le cadre de la promotion de l'équilibre Vie Professionnelle – Vie Privée, Société Générale Maroc s'est engagée en faveur du bien-être de ses collaborateurs. Ainsi, tous les membres du directoire ont signé une Charte « Work and life balance » sous forme de **15 Engagements pour l'Équilibre des Temps de Vie**. Ces engagements tendent à soutenir et promouvoir les comportements vertueux dans le cadre de l'organisation du travail : exemplarité des managers, respect de l'équilibre vie privée – vie professionnelle ainsi que l'optimisation des réunions et du bon usage des e-mails. Ainsi, cette charte illustre la volonté de la banque de poursuivre cette démarche de développement de la Qualité de Vie au Travail pour la promotion d'une culture managériale respectueuse de la vie privée des salariés.

Société Générale Maroc œuvre à améliorer l'équilibre vie personnelle et professionnelle de ses collaborateurs, et veille au respect des principes d'une qualité de vie au travail.

En complément de ces dispositifs et afin d'avoir un retour direct sur leurs conditions de travail, la banque s'inscrit dans une démarche Groupe qui évalue la satisfaction et le bien-être de ses collaborateurs à travers le **Baromètre collaborateurs**. Il s'agit une enquête interne annuelle et anonyme déployée dans l'intégralité du Groupe qui mesure l'engagement des collaborateurs. En 2023, l'enquête a porté sur 7 thématiques : Piloter le changement, engager les collaborateurs, créer un environnement de travail efficace, être un employeur responsable, développer tous les talents, écouter les attentes des collaborateurs et le bien-être au travail. Les résultats, partagés régulièrement avec les collaborateurs, permettent de mieux prendre en compte les attentes des collaborateurs, comprendre le climat social et donnent lieu à des plans d'action dans des entités du Groupe dans un esprit d'amélioration continue de leur quotidien. Dans le cadre de cette démarche, Société Générale évalue également la connaissance et le niveau de confiance des collaborateurs dans le dispositif d'alerte du Groupe.

## 15 ENGAGEMENTS POUR L'ÉQUILIBRE DES TEMPS DE VIE

### Exemplarité des managers

1. Incarner l'esprit d'équipe, le respect, les qualités d'écoute, de réalisme et de professionnalisme.
2. Faciliter l'équilibre de vie et le bien-être au travail.
3. Prendre en compte les particularités de chacun et veiller à la cohésion du groupe.

### Respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle

4. Préserver des horaires de travail raisonnables pour ses collaborateurs.
5. Anticiper des délais réalistes pour les différents projets et définir ses priorités.
6. Éviter de solliciter les collaborateurs en dehors des horaires de travail.
7. Prendre ses jours de congés dans l'année et veiller à la prise de congés des collaborateurs.

### Optimisation des réunions

8. Privilégier la planification des réunions dans la plage 9h-18h30.
9. Organiser les réunions en prenant en considération les plannings de présence.
10. Favoriser l'usage des audios ou vidéo-conférences et privilégier les réunions courtes (45 minutes).
11. Ne pas considérer toutes les réunions comme obligatoires et déléguer dès que possible.
12. Organiser des réunions efficaces.

### Du bon usage des e-mails

13. Ne pas céder à l'instantanéité de la messagerie.
14. Limiter les envois de mails à une marge d'horaires de travail convenable.
15. Rester courtlois, écrire intelligiblement et ne mettre en copie que les personnes directement concernées.

Ahmed EL YACOUBI

Mohammed TAHRI

Asmae HALJAMI

François MARCHAL



## PROGRAMME DE MENTORING



Société Générale Maroc a lancé en 2020 la dynamique de programmes de Mentoring. A travers ce dispositif, un « Mentor », grâce à sa séniorité et son engagement, accompagne le « Mentee », par le conseil et le partage d'expériences, pour répondre au mieux à ses attentes de développement de son potentiel et ses opportunités d'évolution au sein de la banque. Le Mentor est en quelque sorte « un compagnon de route dans un chemin de progression ».

La première promotion du programme de Mentoring s'est déployée avec tout au long de 2021 sous le nom de Mentor4All. Emanation du Stream Mentorat et Rôles Modèles du Chantier Diversité et Inclusion, Mentor4All a fait le choix, pour cette première édition pilote, d'être ouvert uniquement aux collaboratrices, côté Mentees. Quatorze binômes de Mentors/ Mentees ont ainsi été constitués. L'aventure a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives dans la réalisation des projets de développement professionnel concret avec un impact réel sur le parcours des Mentees.

Dans l'objectif de pérenniser le programme, nous continuons l'aventure avec des nouvelles éditions, ouvertes à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre banque. Une nouvelle dimension a été ainsi donnée à la promotion 2023 : ouverte aussi bien aux collaboratrices qu'aux collaborateurs pour être « Mentor » ou « Mentee », cette deuxième édition inclut tout le groupe Société Générale Maroc et comprend le siège, le réseau ainsi que les filiales.

Cette nouvelle promotion vient renforcer l'ambition du programme Mentor4All d'élargir les horizons en offrant un cadre unique d'accompagnement, d'échanges et de partages d'expériences.

## CADRE DE TRAVAIL POSITIF

### POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION

La banque s'appuie sur des politiques et pratiques de recrutement et de rémunération transparentes et équitables, favorisant ainsi l'adhésion et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs, et offre une visibilité sur leur chemin de carrière.

Afin d'assurer la relève de ses collaborateurs, outre la politique de recrutement, la banque réalise un exercice d'identification des talents sur les différents postes clés, cet exercice permet également d'offrir des opportunités et des évolutions de carrière à tous les niveaux de l'organisation.

La politique de recrutement porte une attention spécifique au recrutement de jeunes talents, à travers notamment le nombre de stages de fin d'études proposés chaque année, les événements de recrutements auxquels elle participe permet à Société Générale Maroc d'aller à la rencontre des talents pour élargir son vivier et faire connaître ses métiers.

En termes de rémunération à l'entrée, la banque s'appuie sur des benchmarks externes et internes, ainsi que sur la pesée des postes pour garantir des niveaux de rémunération cohérents et équitables.

Dans le cadre la gestion de leur carrière, la situation des collaborateurs est suivie en fonction de l'évolution de leur parcours, à l'occasion d'une mobilité ou lors de l'exercice annuel d'examen de situation, cet exercice s'appuie également sur des benchmarks du secteur, ainsi que sur la classification et pesée de postes, tous étant des moyens clairement présentés permettant d'être un employeur responsable.

**ANTOUM RADIO, LA RADIO INTERNE, EST DEvenu LE CANAL DE RÉFÉRENCE !**

**Antou. Radio**  
La voix des collaborateurs

Antoum Radio, la radio des collaborateurs de Société Générale Maroc, a su trouver son audience et devenir le canal de communication interne par excellence. Ce canal à dimension humaine a conféré une réelle proximité auprès des collaborateurs du siège et du réseau. Il a permis de donner la parole à ses collaborateurs sur différents sujets en lien avec la banque ainsi que différentes thématiques inédites en lien avec le développement personnel, le bien-être au travail ou encore la diversité et l'inclusion. Ainsi, les collaborateurs ont pu connaître et suivre l'actualité de la banque grâce aux émissions « La Quotidienne » et « Actu SG », découvrir les parcours des femmes et des hommes de la banque grâce à « Parcours SG », en apprendre plus sur les talents de leurs collègues grâce à l'émission « SG Got Talent », s'informer sur l'actualité financière avec « Finances Actu », écouter différentes chroniques rapides sur différentes thématiques dans « La minute », et développer leurs êtres avec les sujets de développement personnels abordés dans « Happy SG ». L'émission « Sbah Lkhir SG » a aussi permis aux collaborateurs Société Générale Maroc de prendre la parole sur différents sujets d'actualité.

Grâce à ses émissions, Antoum Radio a pu fédérer autour des valeurs qui unissent tous les collaborateurs de Société Générale Maroc, à savoir la responsabilité, l'engagement, l'esprit d'équipe et l'innovation.

En 2023, Antoum Radio a affirmé son statut de canal complémentaire à l'intranet Antoum en trouvant son audience auprès des collaborateurs de Société Générale Maroc. En effet, plus de 8000 écoutes du flux radio en direct et 5000 écoutes des podcasts en replay ont été comptabilisés. Les collaborateurs Société Générale Maroc ont écouté près de 10 000 heures de contenus sur la Radio interne de la banque. Cet intérêt croissant pour Antoum Radio par les collaborateurs Société Générale Maroc est matérialisé par une augmentation des écoutes du flux direct par mois et des écoutes des replays par mois. En 3 ans, Antoum Radio a mis en place des jalons pour pouvoir s'imposer comme étant un canal inédit indispensable à la communication interne dans la banque.





## CAPITAL HUMAIN, RICHESSE DE L'ENTREPRISE

La volonté de Société Générale Maroc est de favoriser l'adaptation permanente des compétences des collaborateurs aux évolutions rapides de notre environnement et de leur permettre d'accéder à des parcours professionnels motivants.

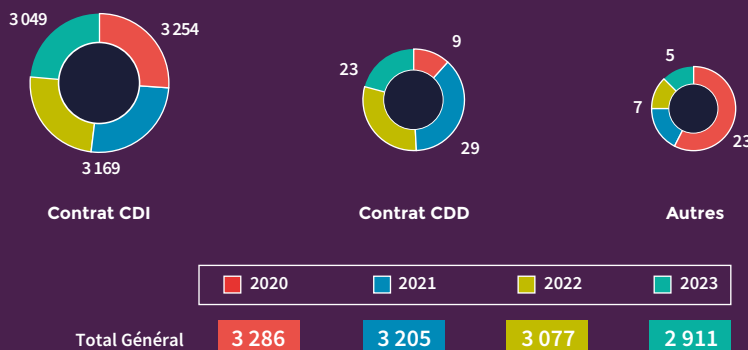
En effet, les compétences des collaborateurs représentent un atout majeur dans la réussite de notre banque, aujourd'hui et dans le futur. Ainsi, des efforts sont fournis afin d'attirer et fidéliser des candidats talentueux provenant de milieux variés, l'objectif étant de les accompagner dans leur intégration dans l'entreprise et à tracer leur trajectoire d'évolution.

En effet, nous offrons des opportunités à nos collaborateurs pour progresser dans leur carrière, développer de nouvelles compétences, et ce, à travers des parcours de formations telles que : formations certifiantes, programmes de reskilling, programmes de upskilling ; et des initiatives de découvertes destinés à faire connaître de nouveaux métiers à savoir : vis mon métier et job days ; ces éléments sont mis à la disposition des collaborateurs et sont destinés à améliorer et retravailler les compétences des collaborateurs durant tout leur parcours professionnel.

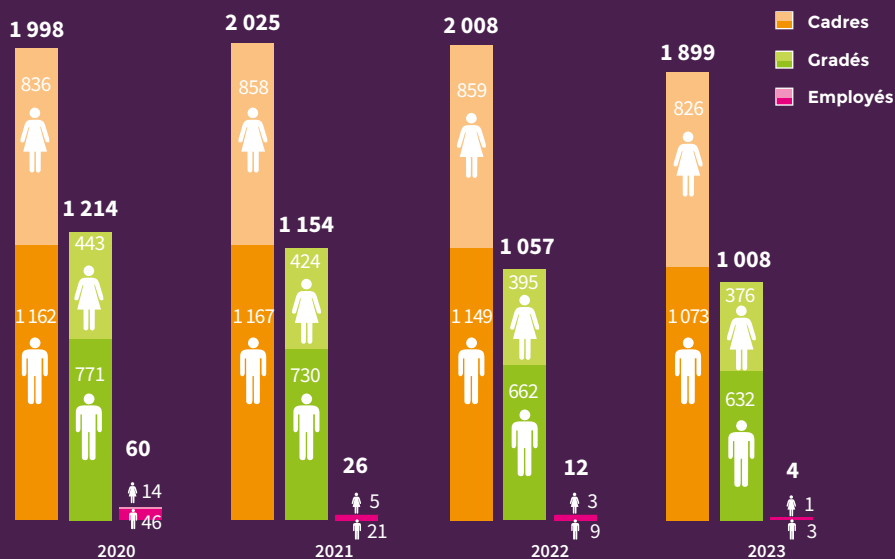
## RECRUTEMENTS

EN CDD					EN CDI				
	11	24	10	12		33	51	54	51
	Année 2020	Année 2021	Année 2023	Année 2023		Année 2020	Année 2021	Année 2023	Année 2023
	4	8	22	3		46	46	46	55
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023		Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRATS

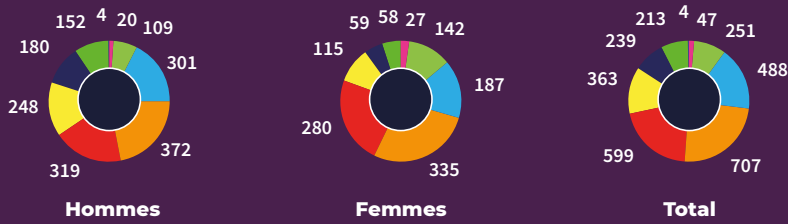


## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

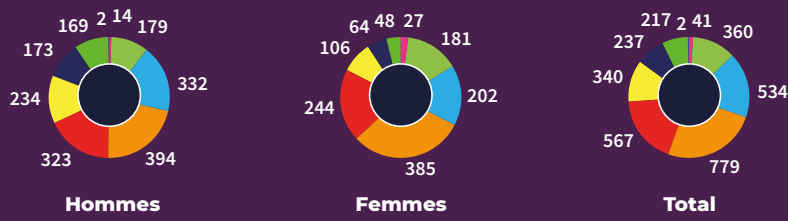


## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR GENRE

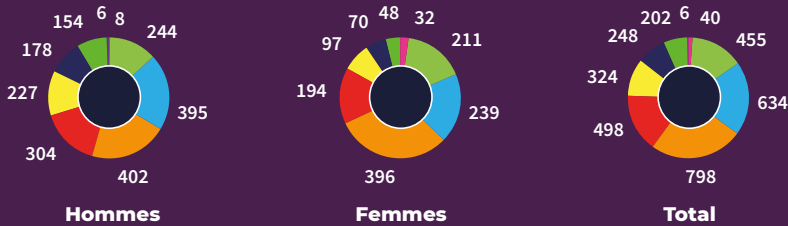
Année 2023



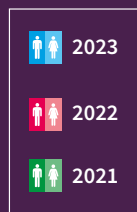
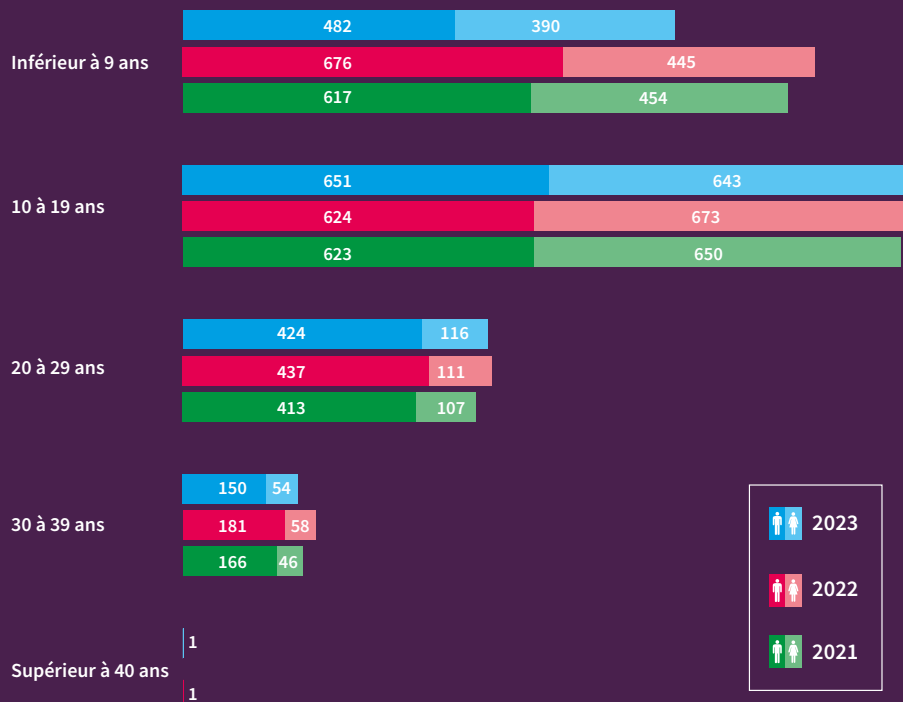
Année 2022



Année 2021



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ



## ANTOUM.INTRA : LE CANAL DE COMMUNICATION INTERNE DE RÉFÉRENCE À SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

Pendant plus de 5 ans, l'intranet Antoum s'est imposé comme le canal de communication de référence auprès des collaborateurs de Société Générale Maroc. Celui-ci est un portail digital regroupant toute l'actualité de la banque. Les informations y sont publiées sous forme d'articles répertoriés dans 6 catégories : Autour du client, Collaborateurs, Activités, Valeurs, Fondation et RSE. Chaque entité dispose de sa sous-rubrique dédiée dans laquelle on y retrouve son actualité. Via l'intranet Antoum, il est également possible d'accéder au flux d'Antoum Radio et aux podcasts.

L'intranet Antoum a été créé afin d'atteindre un objectif innovant et challengeant qui est celui de centraliser les communications internes dans un seul et unique endroit et les présenter sous un format ludique et attractif. Grâce à cela, l'envoi intempestif et non contrôlé d'e-mailings de communication interne aux collaborateurs siège et réseau a pu être limité. Ce canal de communication permet également de centraliser des statistiques permettant de mesurer l'intérêt des collaborateurs vis-à-vis de certains sujets ou actualités de la banque. Ainsi, l'appétence positive des collaborateurs pour ce nouvel outil a pu être mesurée : le nombre moyen de visiteurs et le nombre moyen de pages vues ont augmenté de manière considérable et exponentielle courant 2023. En effet, 422 037 visiteurs sont allés sur l'intranet Antoum en audience cumulée pour cette année. Il est noté également une grande augmentation des vues à travers 669 456 pages vues et revues contre 492 862 pages à vues uniques.

Antoum intra est également devenue une référence pour les recherches des collaborateurs à travers 22 097 recherches totales sur le site et la saisie de 3 833 mots-clés uniques démontrant que les collaborateurs l'utilisent dans leur quotidien et que c'est devenu la source de référence.

Un nombre très important de téléchargements de fichiers a été noté également pour cette année, à travers 23 309 téléchargements dont 18 548 téléchargements uniques.

La durée de visite moyenne des nouveaux visiteurs sur l'intranet Antoum a elle aussi augmenté, en passant de 2mn44 à 3mn08, démontrant alors l'intérêt croissant des nouveaux visiteurs pour le contenu sur la plateforme de communication. L'intranet Antoum s'est installé dans le quotidien des collaborateurs de Société Générale Maroc.

## FAIRE DES COLLABORATEURS LES ACTEURS DE LEUR RÉUSSITE

Société Générale Maroc reconnaît l'importance du développement des connaissances, compétences, aptitudes et engagement envers l'organisation pour fidéliser son capital humain. À cet effet, elle a instauré un programme de formation varié et de qualité visant à renforcer l'expertise et les compétences de chaque collaborateur. Ce programme vise également à améliorer l'employabilité des collaborateurs et à les préparer à contribuer efficacement aux objectifs du plan stratégique de transformation de la banque « **Jossour** ».

La politique RH de la banque a évolué structurellement, mettant en place un programme de pilotage des compétences appelé « **Moustakbali** », alignant chaque métier et fonction avec des compétences spécifiques. Les compétences requises pour chaque poste sont évaluées par le biais des bilans de compétences pilotés en interne, afin de combler les écarts éventuels et d'offrir des parcours de formation personnalisés.

En 2023, Société Générale Maroc a dispensé plus de **49 971** heures de formation, dont **16 366** heures sous forme de formation digitale. En outre, **3 451** collaborateurs (Internes et externes) ont suivi au moins une formation adaptée à leur parcours professionnel et/ou à leur domaine de compétence.

La banque a intensifié son virage numérique en engageant tous les employés dans des formations en ligne, abordant des sujets tels que le code de conduite, la conformité, les risques et les contrôles, avec un taux de participation de **90%**. Cette initiative vise à numériser et à diversifier les modes d'apprentissage, à responsabiliser les employés dans leur développement et à promouvoir une culture de responsabilité à travers des formations sur les risques et la conformité. De plus, elle a identifié et référencé des partenaires pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa feuille de route numérique ambitieuse, visant à enrichir encore davantage sa bibliothèque de formation digitale.

Le Département Formation a poursuivi en 2023 ses projets structurants, tout en lançant de nouvelles actions pour améliorer continuellement la formation et optimiser l'expérience d'apprentissage, conformément à la stratégie de la banque pour renforcer l'employabilité et le potentiel des collaborateurs.

Parmi les initiatives clés, nous citons les suivantes :

- La restructuration du département formation s'est poursuivie en 2023, avec un accent mis sur la centricité « **Collaborateur** » autour d'un écosystème faisant intervenir plusieurs acteurs (Manager, HRBP, Formateurs, Tuteurs, Mentors...) et une amélioration de la gouvernance. Dans cette optique, le HRBP a été désigné comme le principal point de contact pour les besoins RH des lignes métier, incluant la formation, afin d'améliorer la capacité de la SU (Service Unit) RH à servir efficacement toutes les parties prenantes.
- Des parcours de formation axés sur l'excellence relationnelle ont été déployés pour accompagner l'évolution des pratiques commerciales. Dans ce cadre, une troisième promotion du parcours "Premium" a été lancée pour soutenir la transformation du marché « Retail », offrant un soutien à la stratégie commerciale visant à établir des agences "Premium". De plus, un programme de formation a été élaboré, pour accompagner le plan de transformation de la banque patrimoniale.
- La refonte complète de tous les parcours de formation d'Up-Skilling de la force de vente a été finalisée, mettant l'accent sur les compétences spécifiques à chaque métier. Cette refonte a été réalisée en utilisant la méthodologie de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et en se basant sur un référentiel et un dictionnaire de compétences élaborés à cet

effet. Ces parcours seront déclenchés post réalisation des bilans de compétences pour qu'ils puissent cibler les éventuels « Skill Gap ».

- Les catalogues de formation, regroupant l'offre de formation et structurés selon les différentes catégories de compétences (compétences métiers, comportementales et managériales), ont été construits et conçus pour accompagner toutes les parties prenantes tout au long du processus de gestion de la formation.
- Lancement de plusieurs parcours de reskilling, tels que ceux pour les développeurs IT, les contrôleurs de gestion et les analystes de crédit CORPO..., afin d'accompagner les lignes métier dans leur stratégie d'internalisation de leur effectif et les collaborateurs dans leur nouvelle trajectoire d'évolution, tout en restant fidèle à la démarche « GPEC ».
- Une démarche proactive de prospection a été entreprise afin d'établir des partenariats avec des écoles, dans le but d'élargir et de diversifier l'offre de formation au profit des collaborateurs. La banque a également sollicité la contribution des écoles pour organiser conjointement divers événements pédagogiques, notamment la certification de ses parcours d'accompagnement.
- La formation GPBM diplômante "Brevet bancaire" est en cours de refonte, en collaboration avec les banques de la place, afin d'être remplacée par une "Licence professionnelle". Cette initiative vise à répondre aux nouvelles exigences du secteur bancaire et à accompagner la transformation du marché bancaire marocain.
- Accompagnement du programme RSE sous l'égide du groupe Société Générale, comprenant la mise en œuvre des ateliers « **Fresque du Climat** » pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux RSE, ainsi que le déploiement d'un parcours digital spécifique, composé de plusieurs modules E-Learning.

Les programmes de formation diplômantes se sont poursuivis tout au long de l'année 2023.

- L'offre interbancaire EMMB (Exécutive Master Management Bancaire) dispensée par l'UIR (Université Internationale de Rabat), en présentiel et en distanciel sur une durée de 2 ans avec la formation de **50** collaborateurs (**24** en 2<sup>e</sup> année et **26** en 1<sup>ère</sup> année)
- Inscription de **2** collaborateurs dans le programme de formation AMMC proposé par l'UIR de Rabat afin d'obtenir la certification AMMC nécessaire pour continuer à exercer leurs missions
- Diplômation dans le cadre des parcours de Reskilling :
  - DEV IT : **6** collaborateurs
  - Contrôleurs de gestion : **5** collaborateurs
  - Analyste de crédit COPRO : **6** collaborateurs

### 3<sup>E</sup> ÉDITION DU CHALLENGE MOVE FOR YOUTH AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LOOP FOR SCIENCE & TECHNOLOGY

Les collaborateurs de Société Générale Maroc ont participé à la 3<sup>e</sup> édition du challenge international sportif et solidaire, Move for Youth, lancé par le groupe Société Générale. Du 31 mai au 11 juin 2023, les équipes de Société Générale Maroc ont parcouru une distance totale de 58 746 kilomètres, débloquent ainsi un don financier au profit de l'association Loop For Sciences & Technology.



L'association Loop For Sciences & Technology a pour mission le développement de la culture STEM (Sciences, Technologies, ingénierie et mathématiques) auprès des jeunes au Maroc.

Le projet financé consiste à doter 5 établissements publics de la région Casablanca-Settat en équipements techniques, à former 50 élèves âgés de 10 à 14 ans, au coding et à la robotique, dans le but de les préparer au tournoi de la First Lego League 2023 - 2024.



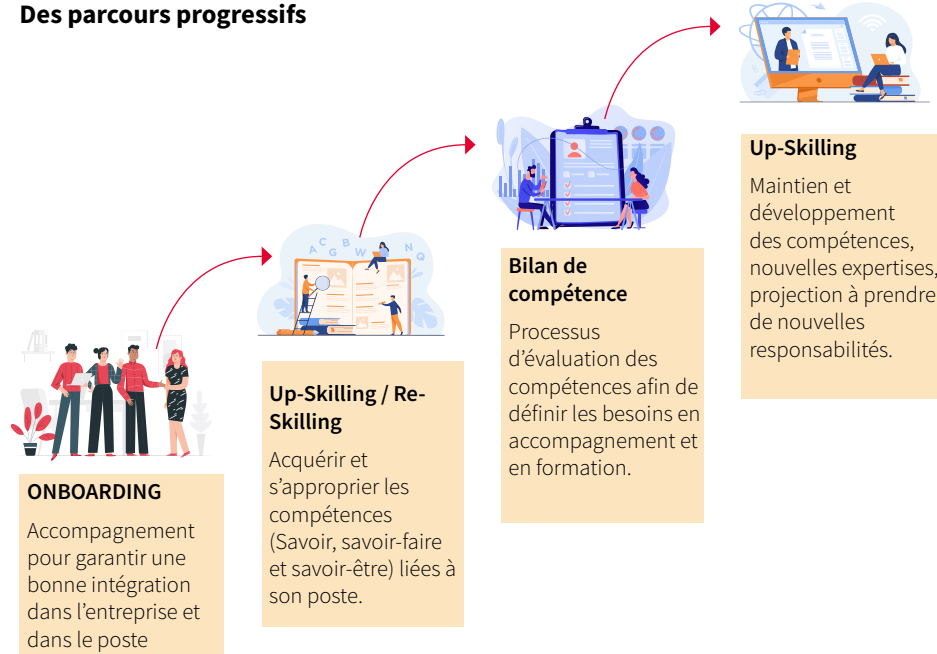
La troisième édition du challenge Move for Youth a mobilisé 25 250 collaborateurs, soit plus de 20 % du groupe Société Générale aux quatre coins du monde. L'objectif : soutenir des associations qui agissent en faveur de la jeunesse et relever le défi de réaliser ensemble plus de 3 millions de kilomètres.

## L'approche « ACADEMY CIBLÉE »

Une pédagogie axée sur l'apprenant

- Encourager la progression de chaque collaborateur, en proposant une offre de formation adaptée à son niveau de compétence dans un domaine donné.
- Favoriser le développement des compétences à la fois individuellement et collectivement, en alignant ces compétences sur les besoins évolutifs de l'entreprise.
- Enrichir l'offre de formation en proposant diverses modalités d'apprentissage qui se complètent mutuellement.

## Des parcours progressifs



En 2023, le programme "CAP Afrique" s'est poursuivi pour la population des collaborateurs CORPORATE (commerciale et risque) à travers des sessions en présentiel. Ce programme a été organisé au profit de **47** participants, provenant de plusieurs filiales du groupe Société Générale en Afrique, dont **15** participants du Maroc.

## La formation en action – Chiffres clés en 2023

**49 971**

heures de formations dispensées

**16 366**

heures de formation digitale  
(36 e-learning déployés)

**3 451**

collaborateurs (internes ou externes)  
ont suivi au moins une formation :

GENRE		IMPLANTATION	
<b>56%</b>	<b>44%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>
HOMME	FEMME	RÉSEAU	SIÈGE

**100**

actions de formation déployées

**173**

sessions de formation organisées

<b>FORMATION DIPLOMANTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>50</b> collaborateurs inscrits à « l'Exécutive Master Management Bancaire » dispensé par le partenaire UIR</li> <li>• <b>17</b> collaborateurs ont bénéficié d'un programme d'accompagnement en mode « Re-Skilling »</li> </ul>
<b>PARCOURS DE POSTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>204</b> collaborateurs participant au parcours innovant « Premium »</li> </ul>
<b>PARCOURS D'UP-SKILLING</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>92</b> participants COO à la formation continue et au parcours d'intégration</li> <li>• <b>51</b> chargés d'accueil ont été accompagnés lors de leur prise de poste</li> <li>• <b>15</b> participants à la formation CORPORATE « CAP Afrique »</li> <li>• <b>15</b> Conseillers de clientèle CCPRO/CCTPE ont participé aux <b>3</b> sessions de formation sur la « Démarche externe PRO »</li> <li>• <b>39</b> collaborateurs ont suivi l'atelier « Fresque du Climat »</li> <li>• <b>11</b> collaborateurs ont été formés pour devenir « néo-animateur » afin d'animer les ateliers « Fresque de climat » en interne</li> </ul>
<b>COACHING &amp; « SOFT SKILLS »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>41</b> collaborateurs collaborateurs ont participé au séminaire d'intégration dédié aux nouvelles recrues</li> <li>• <b>35</b> collaborateurs ont participé aux sessions de formation sur « l'Excellence managériale ».</li> </ul>

## DIALOGUE SOCIAL ÉQUILIBRÉ ET CONSTRUCTIF ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Dans le domaine de la réglementation relative à la gestion RH, des règles sociales et des conditions de travail, la banque veille à appliquer les directives qui permettent la fluidité, la qualité du dialogue et contribuent à la performance économique de l'entreprise :

- Assurer la conformité de l'entreprise avec toute réglementation ayant des impacts sur les processus de gestion des Ressources Humaines ;
- Entretenir un climat social favorable aux interactions avec les parties prenantes de la banque (notamment instances représentatives du personnel et collaborateurs) en garantissant notamment la liberté syndicale et des droits fondamentaux de ses collaborateurs ;
- Lutter contre toute forme de discrimination au travail et promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité dans l'entreprise ;
- Garantir la santé et la sécurité des personnes sur le lieu de travail et dans l'exercice du travail.

Les indicateurs RH reflètent un climat social sain, ainsi que l'application d'un sens de responsabilité et de constante vigilance, notamment en termes d'hygiène et de santé.

<b>Nombre de représentants du personnel</b>	114 personnes (entre délégués titulaires et délégués suppléants)
<b>Nombre de réunions effectuées par les représentants du personnel</b>	En termes de réunions légales, 1 Comité d'Entreprise et 4 Comités Hygiène et Sécurité
<b>Nombre de jours de grève</b>	0
<b>Nombre de licenciements</b>	3
<b>Nombre de litiges sociaux</b>	7
<b>Nombre de démissions</b>	222
<b>Nombre d'accidents du travail</b>	25

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



**E**n accord avec les résultats de l'enquête de matérialité, Société Générale Maroc a fait de la transition écologique un axe prioritaire de la déclinaison opérationnelle de son ambition RSE auprès de ses clients. Ainsi, la banque veut contribuer activement à la lutte contre le réchauffement climatique et à la transformation de l'économie mondiale vers une économie décarbonée.

La stratégie concernant le changement climatique autour des axes suivants :

- Développer la culture commune RSE (sur la gestion des risques et sur les opportunités commerciales de la transition énergétique) ;
- Disposer d'un dispositif de gestion des risques associés au changement climatique ;
- Accompagner les clients dans leur transition énergétique via des offres de produits et services adaptés.
- Piloter les impacts des activités de la banque sur le réchauffement climatique via ses activités propres.

## FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'engagement à construire un avenir meilleur et durable est une valeur fondamentale pour le Groupe Société Générale. Cet engagement est incarné notamment par un pilotage des activités de manière à favoriser une transition environnementale socialement équitable et par un soutien des activités à impact local positif. Toujours en ligne avec ses engagements de banque responsable, le

groupe Société Générale a déjà commencé à mettre en place des initiatives pour agir sur ses portefeuilles dans les secteurs les plus carbonés..

### Finance durable et à impact positif

Société Générale Maroc encourage la finance durable. La banque déploie des financements verts en partenariat avec la BERD à travers les lignes GVC et GEFF, et

identifie dans ses nouvelles opérations de crédit, les financements à impact positif que ce soit sur le volet Environnemental ou Social.

**Sortie progressive du Pétrole et Gaz**

Le groupe Société Générale est engagé à aligner ses portefeuilles avec des trajectoires en ligne avec les trajectoires de l'Accord de Paris, en adressant en priorité les secteurs les plus émissifs et en fixant des cibles intermédiaires. Le Groupe vise une réduction de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz avec une cible de -80 % en 2030 par rapport à 2019, et une étape intermédiaire de -50 % en 2025. Par ailleurs, et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les groupe Société Générale ne financera plus les activités Pétrole et Gaz amont.

**Sortie progressive du charbon thermique**

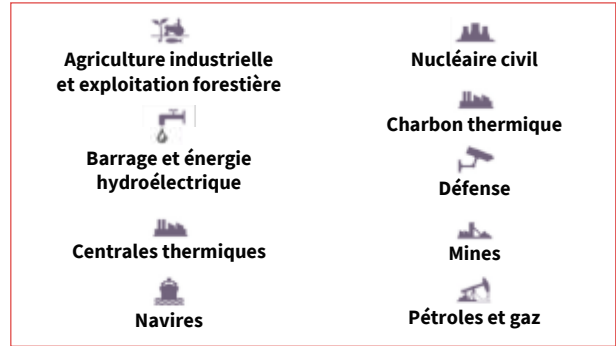
Le groupe Société Générale a annoncé depuis 2019 sa volonté de supprimer son exposition aux entreprises opérant dans le secteur du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 ailleurs. Le groupe a durci ses critères en 2020 en déployant une nouvelle politique sur le secteur du charbon thermique.

**Décarbonisation du secteur de l'acier**

Le groupe Société Générale est Co-Leader du Steel Climate-Aligned Finance Working Group, qui vise à définir des standards pour faire avancer la décarbonation du secteur de l'acier. Le groupe de travail vise à rédiger un accord de financement conjoint adapté au climat pour ce secteur.

**Préserver la biodiversité**

Société Générale exclut les projets situés dans des zones protégées telles que classées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Zone I-IV), les zones classées comme zones humides RAMSAR, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les sites de l'Alliance pour l'extinction zéro, et ce pour les secteurs sensibles tels que l'extraction minière, l'agriculture industrielle en amont, les barrages de stockage d'eau, les centrales électriques et les chantiers navals.



**Engagements en termes de politiques sectorielles**

9 politiques adoptées dans les secteurs les plus sensibles et couvrant les aspects liés au climat, à la biodiversité, et aux droits humains. Ces politiques décrivent les critères et standards sur lesquels le groupe Société Générale vise à aligner ses portefeuilles de clients entreprises. Ces engagements ont pour objectif de limiter à la fois les potentiels impacts environnementaux et sociaux négatifs directs et également de privilégier les transactions et les clients à impact positif en termes de développement durable.

**Risques de crédit liés au climat**

Déploiement en cours de l'identification et de la notation des contreparties les plus vulnérables aux risques climatiques de transition.

Sur un plan opérationnel, Société Générale Maroc prend désormais en compte les critères environnementaux et sociaux décrits dans les politiques internes du groupe Société Générale à chaque entrée en relation avec de nouveaux clients entreprises. La banque ambitionne de revoir l'ensemble de son portefeuille de clients entreprises à horizon 2050 en vue de les accompagner dans une démarche de progrès collectif visant un alignement avec les exigences du groupe Société Générale, eux même inspirés des meilleurs standards et pratiques internationales.

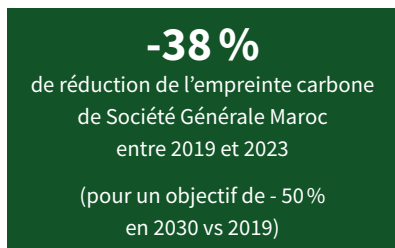


# ACTEUR ÉCORESPONSABLE POUR COMPTE PROPRE

Dans le cadre de sa démarche RSE, Société Générale Maroc est engagée depuis plusieurs années dans la réduction volontariste de son empreinte carbone dans le cadre de l'exercice de son activité.

## DÉMARCHES ET INITIATIVES ÉCORESPONSABLES

### Maitriser l'empreinte carbone des opérations au quotidien dans un souci d'exemplarité



En 2021, le Groupe a défini une trajectoire de réduction des émissions CO2 pour compte propre à hauteur de 50 % sur la période 2019-2030. Société Générale agit sur les émissions liées à l'utilisation de ses locaux, de l'informatique, des déplacements aériens et de son parc automobile. En 2022, Société Générale Maroc a intégré cette ambition en définissant sa propre trajectoire 2019 – 2030 et en mettant en place les mesures opérationnelles nécessaires pour atteindre l'objectif fixé.

### À fin 2023, Société Générale Maroc avait réduit son empreinte carbone en propre de - 38 % par rapport à 2019, en ligne avec son objectif.

Les principaux leviers identifiés et progressivement mis en œuvre concernent :

- **L'énergie avec ses 2 composantes Bâtiment et IT**

Cette année, le plan d'action a été renforcé en conduisant un audit énergétique. Cet audit a permis d'examiner et d'évaluer la consommation énergétique de nos bâtiments, tout en identifiant les sources de gaspillage et d'inefficacité énergétique. Parmi les mesures mises en place cette année et ayant contribué à la réduction de nos émissions propres, on compte : le déploiement des LED au niveau des éclairages y compris les signalétiques, l'optimisation du fonctionnement de la climatisation en termes d'horaire

et de température, l'incorporation de critères d'efficacité énergétique lors de la sélection des équipements électriques et informatiques, la réduction volontaire et organisée des consommations d'énergie grâce à des actions de sobriété, une stratégie immobilière écoresponsable avec notamment le Flex office, la préférence accordée à l'énergie verte lorsque cela est possible, ainsi que la sensibilisation aux gestes écologiques par le biais de campagnes internes de sensibilisation.

Pour l'IT, une attention particulière est portée à l'empreinte carbone informatique à travers un programme spécifique (CSR by Design). Cette approche est intégrée dès les phases amont des projets de développement, où la frugalité est désormais la norme.

- **Le papier**

Le plan d'action papier implique la généralisation de l'impression recto verso par défaut, la réduction et la rationalisation du parc des imprimantes, la continuité de la digitalisation des processus, le déploiement d'actions Quick Win par les métiers afin d'optimiser et gérer leur consommation de papier de manière efficace. Les actions entreprises jusqu'à présent ont déjà donné des résultats concrets et mesurables : entre 2019 et 2023, la consommation de papier a baissé de 48 % avec une émission carbone induite en baisse de 47 %.

### Prix Efficacité Énergétique et Environnement

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le groupe Société Générale s'est engagé à accompagner ses clients dans leur transition environnementale et à agir sur ses propres émissions. Ainsi, il s'est fixé comme objectif une réduction de 50% de son empreinte carbone à horizon 2030 vs. 2019.

Au titre d'une démarche visant à impliquer tous les collaborateurs dans la réduction de l'impact environnemental, le Groupe avait mis en place un programme vertueux reposant sur un mécanisme à double incitation : chaque année la « taxe carbone interne » est collectée auprès des entités du Groupe en fonction de leurs émissions de CO2 puis redistribuée pour récompenser les meilleures initiatives internes dans le cadre du Prix de l'Efficacité énergétique et Environnement (PEE). Société Générale Maroc a, comme

chaque année, participé à ce prix en 2023 avec trois initiatives émanant de différents métiers. Ces initiatives ont concerné les domaines suivants :

- L'installation de panneaux solaires pour l'alimentation électrique de 2 délégations régionales et agences bancaires et ainsi qu'une centrale solaire au niveau du club Dar Bouazza
- Réduction "Courriers client"
- Rationalisation des Multi Function Printer.

Comme chaque année, le Groupe a décerné lors de cette 10<sup>e</sup> édition un prix pour chacune des catégories suivantes : **transport, informatique, immobilier, économie circulaire, eau et restauration**. L'économie circulaire couvre la gestion des déchets, l'allongement de la durée d'usage et la consommation responsable.

Société Générale Maroc a pu se distinguer avec deux prix lors du Green Awards 2023 : solaire au niveau des délégations régionales, agences et club et réduction des courriers envoyés aux clients. Les trois centrales primées qui alimentent les délégations régionales, agences et club vont permettre la production de 80 835 KWh par an, soit l'équivalent d'une réduction de 57 635 Kg en émissions CO2 par an.

### Sensibilisation des collaborateurs à l'empreinte carbone

Société Générale Maroc s'investit également pour sensibiliser, associer, voire inciter les parties prenantes à prendre part aux actions en faveur de la protection de l'environnement. Plusieurs communications internes ont été menées auprès des collaborateurs de la banque pour les sensibiliser aux gestes écoresponsables.

En parallèle, Société Générale Maroc a commencé à déployer la fresque du climat avec un objectif d'en faire profiter tous les collaborateurs de la banque. Il s'agit d'un atelier de sensibilisation sur les enjeux climatiques que nous vivons actuellement. Elle fait appel à l'intelligence collective autour d'un jeu de carte ludique. L'ambition est d'accélérer la montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs afin d'être des acteurs majeurs dans la transformation RSE de

la banque et d'accompagner de plus près nos clients dans leur transition.

En sensibilisant les collaborateurs et en les incitant à participer activement à des actions environnementales, Société Générale Maroc démontre son leadership en matière de responsabilité sociale des entreprises et contribue à la construction d'un avenir plus durable.

**Soutien de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement**



La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, cible principalement les générations d'avenir, qu'elle travaille à sensibiliser et à éduquer aux valeurs et aux comportements du développement durable.

L'objectif est de former des générations écoresponsables en éveillant la curiosité des jeunes et en les amenant à prendre conscience de leurs responsabilités individuelle et collective vis-à-vis de l'environnement.

**GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES**

Les principaux leviers identifiés pour réduire notre empreinte carbone pour compte propre concernent : le papier, le transport, les déchets, l'énergie, l'IT et l'immobilier.

**Papier**

La volonté de réduire la consommation de papier, premier consommable utilisé par les activités de services, Société Générale Maroc déploie une série d'initiatives en ce sens.

L'initiative « industrialisation du journal des guichets automatiques » s'inscrit dans une démarche 0 papier à travers

la suppression définitive des rouleaux de papier journal et la désactivation de l'impression des transactions sur ce papier. En effet, afin de réduire notre impact écologique, nous avons arrêté l'édition des tickets lors des opérations de retraits de nos clients sur nos guichets automatiques ; ils sont avisés instantanément du déroulé de l'opération en consultant leur application mobile.

Les actions réalisées pour la réduction du courrier client s'articulent autour de : l'accélération de l'équipement des clients par les canaux digitaux, l'arrêt d'envoi du papier pour les clients dotés d'un canal digital, l'arrêt d'envoi courrier pour les clients inactifs, la revue de la périodicité d'envoi en gardant uniquement le minimum réglementaire ainsi que la dématérialisation de certains avis qui étaient disponibles uniquement sous format papier.

80% des pièces constitutives des dossiers de crédit CLIPRI-CLIPRO ont été dématérialisées, ce qui a permis une optimisation considérable de la gestion administrative des dossiers physiques en central et en agence à travers notamment des actions d'optimisations de l'archivage en quantité, en contenu et en durée.

La consommation de papier ainsi que les émissions CO2 qui lui sont liés, ont connues des baisses remarquables grâce au déploiement des initiatives papier avec un suivi rigoureux de la consommation.



**Transport**

Société Générale Maroc continue à accorder une attention très particulière au volet transport.

L'année 2023 a été marquée par la réduction de la flotte de véhicules dédiés au transport du courrier de la Banque de onze à



Solaire Marrakech Principale

sept véhicules à travers la suppression de quatre véhicules (soit 36%) en réduisant la fréquence d'envoi du courrier de cinq fois par semaine à trois fois par semaine.

### Déchets

Société Générale Maroc a lancé un nouveau programme de collecte et de récupération des déchets en créant un nouveau mécanisme de regroupement et de tri du papier, du plastique et des déchets ménagers. Ce programme a été lancé au niveau du siège et ses annexes ainsi que les agences du grand Casablanca. Il prend en charge leur conditionnement puis expédition vers des filières de recyclage ou d'élimination de ces déchets.

Pour réduire les déchets générés par les cartes expirées, Société Générale Maroc a décidé en 2023 d'allonger la durée de validité des cartes bancaires à 5 ans. Cette initiative permettra de réduire notre impact écologique. Par cette initiative, nous envisageons de faire face à la menace mondiale de pénurie des composants électroniques dont la production est très génératrice de CO<sub>2</sub> et réduire le nombre de supports plastiques en circulation.

Nous avons démarré avec la carte Papillon, entrée de gamme, courant 2023 et nous allons étendre cette action sur l'ensemble des cartes.

### Eclairage et électricité

Société Générale Maroc poursuit son engagement pour diminuer son empreinte carbone liée à ses besoins en électricité ou à l'éclairage en capitalisant sur ses efforts notamment d'utilisation d'énergie solaire : agence Ouarzazate, piscine d'un chalet d'estivage alimenté par un parking solaire, Club Dar Bouazza et les agences Fès Ville Nouvelle et Marrakech Principale. La banque a engagé en 2023 un audit énergétique au niveau du Siège et de 4 agences pilotes. Les recommandations permettront une économie de 5% aux agences et 10% au siège.

### Efficacité énergétique

Société Générale Maroc continue à utiliser les cyclomoteurs électriques au lieu des vélomoteurs thermiques pour effectuer les courses de la Banque.

### Système d'information et infrastructures informatiques

La Direction des Systèmes d'Information a poursuivi sa stratégie visant à intégrer davantage les considérations environnementales, à travers l'amélioration du pilotage des données de consommation d'énergie : optimisation

des Data Center, client léger, veille technologique et analyse annuelle des équipements.

Société Générale Maroc est engagée dans une transformation digitale, guidée par des technologies de dématérialisation et robotisations des processus sophistiquées. Cette transition représente une avancée majeure dans sa quête de réduction d'empreinte carbone et de numérique responsable, avec moins de mails, moins d'impressions et une gestion électronique sécurisée des informations, contribuant significativement à la réduction de la consommation de papier. En éliminant les processus manuels complexes, cette transformation confère à l'entreprise une agilité accrue dans la gestion des données. Elle propulse l'efficacité opérationnelle à de nouveaux sommets tout en réduisant les risques opérationnels.

Dans le cadre du Green Coding, notre engagement envers la durabilité et l'éthique a été au cœur de nos actions, conduisant à des progrès tangibles dans divers domaines. Nous avons franchi, en 2023, une étape cruciale en généralisant l'utilisation d'un questionnaire évaluant l'impact RSE de nos projets. Cette approche novatrice nous permet d'intégrer pleinement les dimensions sociales, environnementales et économiques dans nos analyses RSE, renforçant ainsi notre capacité à prendre des décisions éclairées et responsables. Dans le cadre

de notre engagement envers l'excellence opérationnelle et la transparence, nous avons également intensifié nos efforts pour mettre en œuvre des seuils et des règles de contrôle inspirés des meilleures pratiques du groupe Société Générale dans nos processus de validation. Cette démarche vise à garantir la conformité, la sécurité et la fiabilité de nos opérations, tout en minimisant notre impact environnemental.

La banque procède également à des dons informatiques en faveur de ses associations partenaires, cela permet de donner une seconde vie aux équipements informatiques décommissionnés et contribuant à la durabilité environnementale.

### Immobilier

Au-delà de l'approvisionnement énergétique, Société Générale Maroc poursuit sa stratégie d'amélioration de la performance énergétique de ses immeubles.

Dans le cadre de son projet de Campus CFC (Casablanca Finance City), Société Générale Maroc engage une démarche complète de Développement Durable permettant de maîtriser la qualité environnementale et de réduire les besoins énergétiques. Le campus CFC a été certifié en 2023 HQE de niveau Exceptionnel pour la phase conception.



### Certificat HQE du campus CFC

Le campus CFC s'inscrit dans une démarche d'insertion urbaine et de qualité de vie professionnelle avec la certification OsmoZ\* Levier Bâti. Doté d'un esprit d'organisation de type « Campus », ce bâtiment se veut être un lieu de rencontres, de savoir, de création et de favorisation du coworking et de la co-construction, en s'appuyant sur une réflexion poussée en matière de RSE et d'empreinte climatique (certification HQE).

\* Certification OsmoZ : Label lancé en mars 2018, la certification OsmoZ porte sur le bien-être des collaborateurs et la performance RSE des organisations au travers de la conception du bâti, de l'aménagement intérieur mais aussi des services et politiques RH.

## Bâtir un Avenir Vert : L'Impact Positif des Chantiers de transformation Immobilière sur la RSE



Dans le secteur en constante évolution de l'immobilier, les chantiers de transformation jouent un rôle crucial dans la promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

### 1. Matériaux Écologiques en Vedette :

Les agences PREMIUM intègrent des matériaux écologiques, notamment dans le revêtement de façade en ROCK PANEL / TRESPA. Cette approche respectueuse de l'environnement témoigne d'un engagement envers la construction durable.

### 2. Éclairage Optimisé :

La mise en place de détecteurs de présence révolutionnaires sur les chantiers permet d'optimiser la consommation électrique liée à l'éclairage. Une démarche stratégique qui conjugue efficacité énergétique et réduction des coûts.

### 3. Climatisation Éco-responsable :

Les chantiers se distinguent par l'adoption de systèmes de climatisation de pointe, notamment les modèles INVERTER. Ces équipements dernier cri, dotés d'étiquettes Ecogreen, témoignent de l'engagement envers une gestion énergétique responsable.

### 4. Recyclage des Déchets Immobiliers :

Les chantiers adoptent des procédures avancées de



recyclage, réduisant ainsi l'empreinte environnementale et contribuant à la durabilité globale du projet.

### 5. Nouvelle signalétique Eco LED

- Les chantiers agences PREMIUM intègrent des panneaux alimentés par des sources lumineuses à haute efficacité énergétique. Cette initiative astucieuse minimise la consommation électrique globale de la rubrique signalétique.
- L'utilisation de la technologie LED dans la signalétique offre une visibilité optimale tout en réduisant la demande énergétique. Ces panneaux écoénergétiques contribuent à l'effort global visant à créer des environnements de travail plus durables.
- Réduction du temps d'éclairage de la signalétique : Éclairer le Juste Nécessaire : Impact Positif sur la Facture Énergétique ;

En conclusion, les chantiers immobiliers évoluent au-delà de la simple construction, s'engageant fermement dans des pratiques éco-responsables. Ces initiatives ne font pas seulement évoluer le paysage urbain, mais elles contribuent également à la construction d'un avenir plus durable et socialement responsable.



# DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



## FINANCEMENT À IMPACT POSITIF

En tant que banque responsable, Société Générale Maroc fait le choix d'accompagner ses clients, afin de les soutenir vers une transition juste, écologique et inclusive. La dimension de durabilité s'adresse à tous les types de clients de la banque, non seulement sur les aspects de financement et d'investissement mais aussi des services financiers.

Pour la clientèle des entreprises, l'accompagnement vers la transition énergétique se fait à travers des financements verts tels que proposés par les lignes GVC et GEFF II. Il se concrétise également à travers le dispositif de gestion des risques environnementale et social permettant aux clients d'avoir une prise de conscience des aspects de durabilité et d'orienter ses investissements et ses activités vers des projets plus responsables.

Plusieurs financements sont accordés à la clientèle PME et professionnelle visant un impact positif, inclusif et durable. Tel est le cas des financements dédiés à des activités en relation avec les secteurs de la santé, de l'éducation ou des promotions immobilières des logements sociaux.

La clientèle des particuliers bénéficie également de financements et produits à impact positif avec notamment des financements dédiés aux acquéreurs de logements sociaux ou aux étudiants.

Enfin, en accord avec son esprit d'innovation, Société Générale Maroc développe des produits et services visant l'inclusion et l'impact positif à plusieurs niveaux.

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT – SG SOCIAL IMPACT FUND

Premier Fonds Commun de Placement ouvert (OPCVM) à vocation sociale et solidaire au Maroc, SG Social Impact Fund est un fonds commun de placement de catégorie monétaire qui distribue son résultat en partie ou en totalité sous forme de dividendes, intégralement reversés à des structures associatives œuvrant au profit de populations défavorisées ou en situation précaire. C'est l'une des particularités majeures de ce fonds : les investisseurs, aussi bien acteurs institutionnels, qu'entreprises, ou personnes physiques, renoncent délibérément à la plus-value de leur placement.

Les bénéficiaires ciblés par SG Social Impact Fund sont les associations de droit marocain qui agissent dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- L'insertion professionnelle ou l'entrée dans la vie active
- L'insertion sociale
- L'insertion par l'éducation, la culture ou le sport
- La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
- La santé.

La sélection des projets est assurée par un comité indépendant, le **Social Impact Board**, qui s'appuie sur l'expertise de la Fondation Société Générale Maroc dans l'évaluation des candidatures, la présélection des dossiers, ainsi que dans la gestion des relations avec les associations.

### 1<sup>er</sup> appel à projets 2023 du SG Social Impact Fund, destiné aux associations porteuses d'initiatives sociales et solidaires

Société Générale Maroc a lancé le premier appel à projets du SG Social Impact Fund, du 5 juin au 10 juillet 2023, sous la thématique : Insertion professionnelle et autonomisation des jeunes.

Après un processus de sélection rigoureux, c'est l'association Al Amal pour l'accompagnement et le suivi des détenus des établissements d'incarcération (AASDEI) qui a été choisie par le Social Impact Board pour bénéficier de la toute première subvention issue des résultats distribuables 2022 du fonds.

Le projet « FPI : Formation, Prévention, Insertion » de l'association de l'AASDEI a remporté les suffrages à l'unanimité des membres du Board.

Il s'agit d'un programme de formation qualifiante avec une approche pédagogique innovante de lutte contre la déviance, la violence et la récidive des jeunes marginalisés, pour les aider à retrouver la confiance en eux-mêmes et en la société. Le programme vise à augmenter leurs chances d'employabilité et à renforcer leurs capacités et leurs soft skills, dans le but d'assurer leur autonomie financière. Le parcours inclut une formation qualifiante dans des métiers tels que le diagnostic automobile, la presse numérique, la coiffure moderne, la pâtisserie... etc. Les animateurs en charge du déploiement du programme sont formés en amont et dotés d'outils adaptés (Notions de Psychologie de l'adolescence – Communication non violente – Gestion des émotions – Renouveau du discours religieux – Justice des mineurs...).

Le projet cible 80 bénéficiaires (dont 60 % de jeunes femmes) sélectionnés dans les quartiers casablancais de Moulay Rachid, Lahraouine, Médiouna et Hay Al Mohammadi.

## CROISSANCE DES TERRITOIRES

### Rebaptisation de la Fondation Société Générale Maroc pour la solidarité et la culture

Société Générale Maroc s'appuie sur sa Fondation pour gérer ses activités de mécénat et déployer des actions à fort impact sur les territoires.

Pour marquer le 110<sup>e</sup> anniversaire de Société Générale Maroc et souligner le rôle qu'a joué la banque en tant que pionnier du mécénat d'entreprise, la Fondation est rebaptisée : **Fondation Société Générale pour la solidarité et la culture Abdelaziz Tazi**.

La banque entend ainsi rendre hommage à Monsieur Abdelaziz Tazi, ex-Président Directeur Général, ex-Président du Conseil de Surveillance et actuel Président d'honneur, pour son parcours inspirant et sa démarche visionnaire qui a grandement contribué à la promotion des arts plastiques au Maroc et à la consolidation de la stratégie de mécénat solidaire et culturel de la banque.

### Soutien institutionnel affirmé des arts plastiques

Société Générale Maroc est l'un des pionniers du mécénat culturel au Maroc, et a participé à l'émergence de nombreux artistes marocains. Elle soutient l'écosystème des arts plastiques, la démocratisation de l'art et l'éclosion de nouveaux talents.

La Banque possède une riche collection d'œuvres d'art qu'elle s'emploie à conserver et à montrer au grand public, tout en participant au rayonnement des arts plastiques marocains, à travers le prêt de ses œuvres d'art à des institutions muséales marocaines et internationales.



**Medhi QOTBI**  
*Bonheur d'une musique printanière*  
Peinture acrylique au pinceau sur toile  
180 x 160 cm  
2023



**Ghizlane AGZENAI**  
*Totem Affa*  
Peinture cellulosique sur bois  
200 x 265 cm  
2023



### Exposition "110 Ans, 110 Œuvres" : Société Générale Maroc célèbre l'art et la culture au musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain

Dans le cadre de sa tradition de mécénat culturel, Société Générale Maroc a célébré son 110<sup>e</sup> anniversaire en partenariat avec la Fondation Nationale des Musées (FNM) pour mettre en avant son engagement envers l'art et la culture.

À travers l'exposition "110 Ans, 110 Œuvres" au musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI) à Rabat, la banque a partagé avec le public une partie de sa précieuse collection, mettant en lumière les artistes marocains et leur contribution à l'enrichissement du patrimoine national, à travers quatre périodes artistiques.

Cette exposition a constitué un véritable hommage à la créativité et aux talents artistiques qui animent les artistes marocains.

### Prêt à l'international

Œuvrant pour la promotion et la diffusion de l'art moderne et contemporain marocain et son rayonnement à l'international, Société Générale Maroc a prêté au musée Tate Saint Ives, Grande Bretagne, deux œuvres d'art appartenant à sa collection, pour figurer dans l'exposition « Casablanca Art School » qui a eu lieu du 27 mai 2023 au 14 janvier 2024.



**Mohamed CHABÂA (1935-2013)**  
202 x 152 cm  
1975



**Farid BELKAHIA (1934-2014)**  
Sans titre  
Cuivre martelé sur bois  
155,5 x 170,5 cm  
Années 1970

### Autres actions de soutien à la culture

#### Subvention du Centre National de Conservation et Restauration de Tapis et Textile



Dans le cadre de ses activités de mécénat dans le domaine de la culture, Société Générale Maroc a pour objet de soutenir notamment la préservation du patrimoine culturel marocain.

À ce titre, elle apporte à la Fondation Nationale des Musées son concours financier, pour la mise en place du Centre National de Conservation et Restauration de Tapis et Textile, situé dans le musée National du Tissage et du Tapis Dar Si Said à Marrakech.

Une grande collection de tapis de la banque, trouvera place au sein du musée pour être conservée et exposée au public dans les conditions muséales.

#### Cartes Infinite Rabii édition limitée

À l'occasion de la célébration de ses 110 ans et pour célébrer le mécénat culturel et l'engagement de la Banque envers l'art et la promotion de la culture, Société Générale Maroc a lancé la carte Infinite en édition Premium limitée reprenant un des tableaux de l'artiste peintre Rabii de sa collection privée.



#### Partenariat avec l'association Orchestre Philharmonique du Maroc



Société Générale Maroc soutient l'association Orchestre Philharmonique du Maroc pour contribuer à la promotion de la musique classique au Maroc. L'association œuvre pour la formation continue de musiciens marocains et l'organisation de concerts, offrant ainsi au public une grande variété de programmes de musique, du grand répertoire symphonique à la musique contemporaine, en passant par l'opéra et la musique de chambre.

### Pour une société inclusive

À travers sa Fondation, Société Générale Maroc développe des partenariats avec les acteurs de la société civile, agissant au profit des populations jeunes en besoin d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle.

#### Insertion professionnelle : un des axes majeurs de la politique de mécénat de Société Générale

##### Soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité



Société Générale Maroc réaffirme son soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui œuvre notamment, depuis sa création, à développer des programmes intégrés, axés sur le renforcement des capacités propres des jeunes à entreprendre, afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle.

Vu le rôle déterminant de la formation qualifiante dans l'atteinte des objectifs de l'insertion des jeunes et en appui aux actions de soutien à la scolarisation et au renforcement de leurs acquis, la Fondation Mohammed V déploie plusieurs centres de formation professionnelle et d'insertion des jeunes afin de favoriser leur accès à différents mécanismes et moyens d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

##### Soutien à la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus



Société Générale Maroc contribue au financement des projets de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, qui œuvre pour l'ancrage de la culture d'assistance post carcérale en vue de permettre aux détenus, essentiellement les mineurs et les jeunes, de corriger leur comportement, d'acquérir des compétences, de poursuivre leurs études ou d'apprendre un métier à même de leur ouvrir des perspectives sur le marché de l'emploi.

L'espace carcéral devient une école pour la correction du comportement et une pépinière pour faire éclore les compétences et les talents dans des conditions humaines faisant du respect de la dignité du détenu, le souci principal.

### Partenariat avec la Fondation Ténor pour la Culture (Programme Mazaya)



Mazaya est un programme socioéducatif combinant éducation scolaire et cursus musical professionnel, destiné aux enfants déscolarisés, issus de milieux défavorisés et qui consiste à les intégrer dans un cursus de formation musicale intensive dispensée par des membres de l'Orchestre Philharmonique du Maroc.

L'ambition de ce programme est de faire de la musique un outil de développement personnel et social, tout en offrant de réels débouchés professionnels.

Société Générale Maroc parraine une jeune fille altiste pour la poursuite de sa formation.

#### Insertion par l'éducation, la pratique culturelle et sportive

##### Partenariat avec INSAF



L'association INSAF se donne pour ambition d'œuvrer pour l'avènement d'une société qui garantit à chaque femme et à chaque enfant le respect de leurs droits, dans la dignité.

Parmi ses missions :

- Prévenir l'abandon des enfants et accompagner les mères célibataires pour les autonomiser et les réinsérer sur le plan social et professionnel ;
- Lutter contre le travail des enfants, l'abandon scolaire et le mariage précoce.

Le partenariat avec INSAF concerne le financement d'un programme de lutte contre le travail domestique des jeunes filles mineures, dans la région de Casablanca. Ce programme consiste à retirer les jeunes filles du travail domestique, à les réinsérer dans leur famille et à l'école et à les accompagner vers une vie digne et active.

## Partenariat avec la fondation Zakoura Éducation



Après avoir subventionné le premier Collège Rural numérique de Proximité (CORP) au Maroc, dont a bénéficié le douar Khallad, situé dans la province d'Azilal, Société Générale Maroc a renouvelé son partenariat avec la fondation Zakoura Éducation pour l'extension de ce collège à deux nouvelles classes situées dans deux autres douars reculés, de la région de Béni Mellal – Khénifra.

Né d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Société Générale Maroc, l'Initiative Nationale de Développement Humain de Azilal, et l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Béni Mellal - Khénifra et la Fondation Zakoura, le CORP s'inscrit dans la volonté commune de ses parties prenantes de :

- Réduire la fracture éducative ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Assurer une inclusion numérique des bénéficiaires en zones rurales.

Le modus operandi de ce projet repose sur un collège dématérialisé avec un corps professoral à distance et un CORP implanté dans un douar jusqu'alors dépourvu de collège. Un dispositif qui permet ainsi de mobiliser les meilleurs enseignants à distance. La cellule d'enseignants est basée à Béni Mellal alors que les CORP sont implantés dans des douars reculés dépourvus de collège.

Équipée des dernières technologies, le CORP accueille une moyenne de 15-20 élèves de 12 à 16 ans par classe pendant 3 ans, accompagnés d'un facilitateur. Les élèves ont accès aux cours interactifs en ligne, à une plateforme numérique, aux capsules enregistrées pour visionnage ultérieur ou pour remédiation scolaire, ainsi qu'à un accompagnement personnalisé. Outre le cycle de base fondé sur le programme formel (9 enseignants/matières) les pôles d'apprentissage sont définis en collaboration avec la direction des curricula et l'AREF et selon le cursus du collège déjà existant.

Les bénéficiaires du CORP, à savoir les enfants ayant abandonné l'école et en âge d'être réintégrés et ceux qui se retrouvent hors système pour indisponibilité d'un collège à proximité, pourront donc poursuivre leur scolarité dans leur douar, dans un environnement respectant les standards d'une éducation de qualité.

## Soutien de la Fondation Ali Zaoua



Société Générale Maroc soutient le 5<sup>e</sup> centre culturel Les Étoiles, situé à Marrakech, qui offre à la jeunesse de la médina, un espace d'expression, d'apprentissage et de découverte.

Un large choix d'activités artistiques est proposé : danse, musique, arts plastiques, jeux d'échecs et théâtre, aux côtés d'activités plus spécifiques qui font écho aux traditions des artisans de la médina : broderie, dinanderie, halqa... Les langues ont également une place de choix au sein de la programmation pédagogique, dans le but d'ouvrir les jeunes aux cultures du monde.

Par ailleurs, Société Générale Maroc contribue au déploiement d'une formation qualifiante spécialisée de « DJing » et de « Beatmaking », dans les centres Les Étoiles, qui s'inscrit dans le projet « Positive School » et qui vise à faciliter l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes talents marocains, âgés entre 18 et 25 ans, dans le domaine de la musique et de l'événementiel.

## Soutien de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière



L'action de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière vise notamment l'inclusion financière par l'information, la formation et l'éducation des publics non introduits dans le système financier.

En 2023, Société Générale Maroc a de nouveau apporté son soutien financier à la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière et a contribué activement à la réussite de la Global Money Week.

**Partenariat avec les associations Tibu Africa et Terres en mêlées**



Société Générale Maroc soutient le programme Alafia, conçu par l'association Terres en Mêlées, et déployé au Maroc, en partenariat avec l'association Tibu Maroc.

Ce programme vise à promouvoir la pratique du rugby auprès de 2.500 enfants afin de leur transmettre les valeurs nobles de cette discipline, la culture de la paix et du vivre-ensemble.

L'objectif est également de contribuer à l'émergence d'une génération d'éducateurs et de jeunes leaders ouverts sur le monde, capables d'utiliser

le sport pour s'engager sur les terrains de la solidarité internationale et du développement durable en Afrique.

Les actions du programme Alafia se composent principalement de séances hebdomadaires de rugby éducatif, de séances régulières de sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté mondiale et à une culture d'écocitoyenneté, d'événements socio-sportifs et d'ateliers de formations à destination des éducateurs et enseignants.

**Partenariat avec la Maison d'enfants Akkari**



L'association Maison d'enfants Akkari est un établissement de protection sociale, reconnue d'utilité publique, sous la tutelle du Ministère de la Solidarité et de l'Insertion Sociale et de la Famille.

L'orphelinat accueille des enfants et adolescents (garçons), âgés entre 5 et 18 ans, orphelins, abandonnés, ou en situation précaire et subvient à leurs besoins vitaux : hébergement, habillement, santé, éducation...

Le partenariat avec l'association Akkari concerne le financement de l'équipement des dortoirs de l'orphelinat en lits métalliques et la contribution aux frais de soutien scolaire des enfants.

**Dons d'ordinateurs réformés en faveur d'associations et écoles**

Au cours de l'année 2023, Société Générale Maroc a fait don de 400 ordinateurs réformés et remis à niveau, à des associations et à des écoles publiques. Cette action s'inscrit dans l'engagement de la banque envers sa communauté, pour développement de l'éducation et de l'action associative par le biais de la technologie.

Cette opération a eu un impact significatif, renforçant les capacités informatiques des institutions bénéficiaires. Elle a permis d'améliorer les conditions d'apprentissage, de favoriser l'innovation pédagogique et de renforcer les compétences numériques au sein des communautés desservies.



## PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Chaque banque est dépositaire de nombreuses informations sur ses clients : patrimoine, affaires, vie privée. Toujours plus nombreuses, les informations sont analysées pour offrir des services plus adaptés et personnalisés. La confidentialité des informations est au cœur des préoccupations des personnes qui sont une majorité à accorder leur confiance aux banques en ce domaine. Ce rôle de tiers de confiance implique de respecter scrupuleusement les obligations réglementaires en termes de conservation, confidentialité et protection de ces informations, et mettre en place des dispositifs d'archivage, de traçabilité et de destruction des données rigoureux.

Le respect des règles de protection des données à caractère personnel est également un enjeu majeur pour Société Générale Maroc. Une instruction définit les règles à appliquer et traitements à réaliser afin de garantir la protection et la sécurité des données des clients, des collaborateurs, des fournisseurs...

Conformément aux dispositions de la loi 09-08 relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, Société Générale Maroc a déployé un dispositif de mise en conformité qui repose sur une double responsabilité :

- Celle des entités opérationnelles, qui doivent intégrer dans leurs actions quotidiennes les mesures assurant le respect de la loi en vigueur (prise en compte des aspects de conformité dans les instructions, guides de procédures, modes opératoires...);
- Celle de la Direction de la Conformité, qui contrôle la conformité de la banque par rapport à la loi 09-08 et propose les règles de bonne conduite applicables aux métiers, assiste les opérationnels dans leur mise en œuvre et intervient dans les processus décisionnels afin de veiller au respect de toutes les normes applicables en matière de conformité.

Ainsi, la Direction de la Conformité veille à la mise en conformité des traitements de données par rapport aux dispositions de la loi 09-08, échange et communique avec la Commission Nationale de Protection des Données Personnelles, conseille et assiste les entités et les filiales du groupe Société Générale au Maroc sur la problématique de la protection des données à caractère personnel et traite les demandes d'exercice d'un droit par rapport aux dispositions de la loi 09-08.

## INVESTISSEMENT RESPONSABLE PAR LA FILIALE SOGECAPITAL GESTION



Pionnier dans l'investissement responsable, Sogécapital Gestion a été la première société de gestion marocaine à signer les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2021. En tant qu'entité de gestion d'actif, elle s'engage ainsi à respecter les six principes suivants : Intégration ESG, Engagement actionnarial, Transparence, Promotion des PRI, Collaboration et Reporting ESG. Les PRI constituent la plus importante initiative relative à l'investissement responsable à l'échelle internationale. Son objectif est d'encourager l'intégration des facteurs

## DIGITALISATION ET INNOVATION

Afin de répondre davantage aux besoins des clients, aux nouveaux usages, aux transformations structurelles du marché, la banque s'inscrit dans une ambition de délivrer une proposition de valeur bancaire différenciée. En alignement avec la raison d'être du Groupe et avec notre ambition stratégique et nos régulateurs, elle vise à apporter à ses clients des solutions financières responsables et innovantes en capitalisant sur le digital et en s'adossant sur un modèle industriel, agile et efficient.

Ainsi, Société Générale Maroc développe des modèles de banque alternative permettant la consolidation de son action en faveur de l'inclusion financière, l'accessibilité, la bancarisation et l'éducation financière. Ces nouveaux modèles visent notamment à faciliter la circulation des flux financiers entre les acteurs économiques et à inclure les populations faiblement bancarisées. Ils consolident également les offres existantes (financements de logements sociaux, crédits étudiants...), développent des canaux multiples et lancent de nouvelles solutions.

Signatory of:



ESG dans les décisions d'investissement et d'actionnariat des investisseurs.

En 2023, Sogécapital Gestion a revu et affiné sa politique ESG. Cette année a été celle du premier reporting aux PRI sur ses pratiques ESG. Les livrables de ce reporting seront rendus publics sur le site unpri.org début 2024.

Sogécapital Gestion poursuit ses actions responsables et environnementales en s'équipant de fontaines et de gourdes réutilisables et en bannissant les capsules de café non rechargeables.

## SOGE, LA BANQUE 100% EN LIGNE POUR TOUS !

La banque 100% en ligne de Société Générale Maroc poursuit sa trajectoire de développement en contribuant activement à l'inclusion financière des populations les plus vulnérables, sensibles à la gratuité de l'offre de base comprenant un compte, une carte bancaire et l'accès à une application mobile de gestion de compte, le tout à 0 dirham !

SoGé s'adapte également à toutes les catégories de clientèle. En effet, courant 2022, SoGé avait lancé une offre spécifique dédiée aux adolescents, contribuant ainsi à l'éducation financière des plus jeunes, à la simplification de la relation avec l'argent pour une gestion autonome de leur budget.

En 2023, SoGé a de nouveau œuvré pour élargir son périmètre d'intervention en préparant une offre dédiée aux bénéficiaires du programme national d'aide sociale directe. Conformément aux Hautes Instructions Royales, ce programme vise à soutenir le pouvoir d'achat des familles ayant des enfants



en âge d'être scolarisés ou celles en situation de fragilité et qui ne bénéficient d'aucune aide familiale. Les bénéficiaires de cette aide recevront un soutien financier mensuel. Avec SoGé, ils pourront en outre souscrire à une offre bancaire spécialement conçue pour eux, -baptisée SoGé Liberté Tadamoun-, qui leur permettra de domicilier le soutien financier reçu tout en ayant accès aux services courants de gestion de leur budget (compte bancaire, application mobile, carte bancaire...)

SoGé confirme ainsi son positionnement de banque pratique et accessible, facilitant l'accès à l'éducation financière et aux services financiers formels pour tous.

## AGENCE MOBILE

L'agence mobile est un outil d'appui au réseau permettant d'aller au plus près des cibles de clientèle, afin de faciliter l'entrée en relation, équiper les clients et apporter expertise et conseil.

Elle a pour vocation de s'installer au plus près des populations et des clients, lors de divers événements (animation conventions salariés, zones de transit périodique, bassins d'emplois éloignés...). Elle permet une plus grande proximité et une amélioration du taux de bancarisation et d'inclusion financière.

Elle est aménagée dans un véhicule équipé de sorte à proposer la gamme de produits et services de la banque et à assurer les services transactionnels. Elle est équipée de panneaux solaires qui constituent sa principale source d'énergie pour son fonctionnement (climatiseur, matériel informatique, guichet

automatique, affichage dynamique...). Elle est également accessible aux personnes à mobilité réduite pour plus d'inclusion.

Durant l'exercice 2023, l'agence mobile a été déployée sur plusieurs villes du Royaume avec des indicateurs de performance très encourageants. En effet, plus de 2 000 km parcourus à travers le pays, près de 650 comptes ont été ouverts avec des équipements en cartes et applications mobiles.

## GAB ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, a adopté une Charte interbancaire en vue de faciliter l'accès et l'usage des produits et services bancaires aux personnes en situation de handicap.

Société Générale Maroc a tenu à intégrer cette nouvelle donne dans les aménagements et infrastructures physiques de son réseau, de manière à créer au niveau de ces accès des interfaces adaptées aux personnes souffrant d'un handicap.

La Banque a lancé un exercice de mise en conformité de notre réseau de Guichets automatiques de manière qu'ils disposent d'une ergonomie la plus inclusive possible pour les personnes en situation de handicap, notamment pour les personnes en situation de handicap moteur utilisant un fauteuil roulant et personnes à mobilité réduite. À fin 2023, plus de 68 guichets ont été installés dans cette configuration.

## BANQUE DÉMATÉRIALISÉE

Pour plus d'inclusion pour les opérations bancaires, Société Générale Maroc continue de développer ses canaux digitaux à travers des solutions de cash management, les solutions à l'international, l'application mobile dédiée aux clients particuliers et celle dédiée aux clients professionnels.

### Digitalisation de la relation bancaire pour la clientèle Retail

La banque a poursuivi le développement des canaux distants et la simplification de la relation bancaire en offrant au client la possibilité de réaliser une majeure partie de ses opérations en ligne. Durant 2023, le client Société Générale Maroc a pu bénéficier de nouvelles fonctionnalités à travers son application mobile. Un client mobinaute peut dorénavant :

- À travers le SG Store :
  - Souscrire à une nouvelle carte bancaire (Monétique),
  - Initier l'ouverture d'un compte sur carnet (Epargne),
  - Demander un financement de crédit à la consommation et de crédit immobilier via un parcours digitalisé totalement intégré à l'application mobile (Crédit),
- Directement sur l'appli Société Générale Maroc :
  - Consulter ses contrats d'assurance et d'épargne (Bancassurance),
  - Augmenter ses versements et cotisations (Bancassurance),
  - Augmentation des plafonds,
  - Virement instantané,
  - Code de Sécurité : un code qui assure au client une sécurité renforcée à chaque fois qu'il effectue des opérations telles que des virements, l'ajout de bénéficiaires, la mise à disposition ou la demande de dotation sur l'application. Cela garantit une expérience sécurisée à chaque étape.
  - Enregistrement d'Appareil de Confiance : Avec cette fonctionnalité, le client peut authentifier et enregistrer son smartphone ou tablette comme un appareil de confiance. Cela signifie qu'il peut utiliser soit le code de sécurité, soit l'empreinte/reconnaissance faciale sans avoir à saisir un mot de passe complexe à chaque utilisation. Une manière simple d'assurer la sécurité tout en facilitant l'accès au compte.
- Une nouvelle plateforme lancée : Credit Consumption - SG (sgmaroc.com)

Siteweb permettant à tout client ou prospect de formuler sa demande de crédit à la consommation en ligne et d'uploader tous les documents nécessaires à la constitution de son dossier. Il ne se déplacera en agence qu'une seule fois pour signer son contrat de crédit et l'assurance y afférente.

- EER Phygitale – Ouverture de compte phygitale : Société Générale - Devenir client (sgmaroc.com)

Société Générale Maroc, a lancé également une plateforme d'ouverture de compte combinant le canal digital et un canal physique en agence. Le prospect remplit le formulaire sur le site en choisissant un créneau pour son rendez-vous téléphonique avec son conseiller et l'agence où il souhaite prolonger son expérience. Après soumission de sa demande d'ouverture de compte sur le portail EER phygitale, un téléconseiller l'appelle pour confirmer les informations et renseigner celles manquantes, et convient avec lui pour un dernier rendez-vous en agence pour la signature de ses contrats et la récupération de ses moyens de paiement.

### DAR AL AMANE

Dar Al Amane, fenêtre participative de Société Générale Maroc a contribué depuis son lancement à améliorer le taux de bancarisation et a participé à l'inclusion financière des personnes, restées en dehors du circuit bancaire classique. Elle contribue également à la consommation des produits et services bancaires, principalement les financements dont une bonne partie en faveur du logement social et les dépôts, auprès de clients qui étaient déjà bancarisés mais avec un taux d'équipement très faible. Dar Al Amane développe davantage son champ d'activité au-delà des particuliers pour couvrir le marché des professionnels et des TPE en privilégiant les secteurs de la santé et de l'enseignement privés qui s'inscrivent dans sa politique de développement durable.

### ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL

Étant alignée avec la stratégie nationale d'inclusion financière, notre banque maintient son engagement d'accompagner des porteurs de projets en apportant conseil et financement à cette frange de professionnels. Ainsi, la banque continue de promouvoir l'entrepreneuriat féminin à travers le programme She's Next en partenariat avec VISA, à soutenir l'initiative étatique via le Programme Intégré d'Appui et de Financement de l'Entrepreneuriat (PIAFE) avec notamment sa composante financière Intelak mais

aussi à sponsoriser des programmes d'accompagnement et de mentorat via notre partenariat avec le Réseau Entreprendre Maroc.

Dans la continuité de son engagement sociétale, notre banque s'est fixée comme ambition de pérenniser son engagement sociétal à travers la promotion d'offres extra-bancaires mettant en avant des entrepreneurs, fintech et startup offrant diverses solutions innovantes et digitales au service de notre clientèle PRO & TPE.

### ENTREPRENEURIAT FÉMININ : LANCEMENT DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU PROGRAMME "SHE'S NEXT"



Après le succès qu'a connu la première édition, Société Générale Maroc en partenariat avec Visa a lancé en exclusivité la deuxième édition du programme She's Next en 2023. Il s'agit d'un programme mondial qui vise à soutenir les petites entreprises détenues par des femmes à travers le financement, la formation et le mentorat.

L'édition de cette année a invité les femmes entrepreneurs de toutes les industries et de tous les secteurs au Maroc à postuler à She's Next pour avoir la chance d'être l'une des trois

gagnantes qui recevront une subvention allant jusqu'à 20 000 USD, en plus d'un programme de formation sur mesure et d'un accès aux ressources du She's Next Club telles qu'une librairie d'ateliers et une communauté d'entrepreneurs.

Par ce programme, Société Générale Maroc ambitionne de soutenir l'entrepreneuriat féminin et assister les femmes entrepreneurs qui sont confrontées à des difficultés de trouver un système de soutien et un modèle/mentor pour les aider à développer leurs entreprises.

# CONFIANCE CLIENT

Dans les projets comme dans les actions au quotidien, l'attention aux parties prenantes est forte et primordiale. En particulier, l'intérêt du client est systématiquement recherché et préservé, au travers d'une écoute active pour une meilleure connaissance de ses attentes, d'une protection de ses intérêts, d'une transparence affichée dans l'application des conditions bancaires, et de l'évaluation de son niveau de satisfaction...

## PROTECTION ET RESPECT DES INTÉRÊTS CLIENTS

La protection des intérêts clients est une préoccupation majeure du groupe Société Générale Maroc. À cet égard, la politique globale couvre l'ensemble des processus de vente de produits en veillant à la formation des collaborateurs concernés.

La protection des intérêts de nos clients est notre responsabilité de banquier et un enjeu majeur du Groupe en matière de satisfaction client et de réputation. C'est pourquoi Société Générale Maroc met en place des actions fortes pour former et sensibiliser ses collaborateurs en vue d'offrir des produits et des services adéquats et travailler avec les clients et partenaires en toute transparence.

Les principes généraux s'appuient sur la nécessité de :

- Répondre aux besoins et à la situation des clients ;
- Veiller à fournir en toutes circonstances une information claire, exacte et non trompeuse ;
- S'assurer d'une tarification transparente et raisonnable des produits et services ;
- Permettre l'identification et le traitement d'éventuels conflits d'intérêts, afin de ne pas porter préjudice aux clients ;
- Garantir la transparence des conditions bancaires et l'exercice des droits clients ;
  - Assurer la loyauté et l'équité dans le traitement des dossiers clients ;
  - Veiller à la protection des données à caractère personnel des clients.

## CLARTÉ D'INFORMATION

En matière de transparence, Société Générale Maroc respecte ses obligations d'affichage avec la diffusion d'une brochure tarifaire sur le site internet et dans toutes les agences de la banque. Pour améliorer la compréhension des contrats, des démarches de simplification et de clarté de rédaction sont engagées sur les diverses offres bancaires.

## SATISFACTION CLIENT

Société Générale Maroc ambitionne de devenir la banque de référence en termes de satisfaction client. Cette ambition se matérialise à travers la mise en place d'une démarche qualité structurée et efficiente, s'appuyant sur une écoute client active et s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue, au plus proche des besoins et attentes des clients.

La banque s'appuie sur la bonne connaissance de ses clients afin de :

- Leur proposer les produits et services adaptés à leur situation et à leurs besoins pour concrétiser leurs projets ou anticiper leurs besoins de financements,

## CONNAISSANCE CLIENT

**La connaissance client est au centre de l'activité bancaire. Le KYC est non seulement aujourd'hui au cœur du dispositif de sécurité financière, mais aussi des autres réglementations telles que la conformité fiscale, les conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme ainsi que du respect des obligations relatives aux sanctions économiques et financières...**

**Les obligations de connaissance de ses clients permettent une meilleure identification de leurs besoins pour y répondre efficacement. Ainsi, ce principe de connaissance des clients nous accompagne tout au long de la relation bancaire.**

**Le processus de connaissance du client constitue non seulement une protection pour la banque contre l'implication dans des opérations à risque (pénal, financier, réglementaire ou de réputation), mais également une protection pour le client contre la réalisation d'opérations non-conformes à la réglementation et sujettes à des sanctions internationales.**

- Les conseiller et les informer, en tenant compte de leur degré d'expertise, des conditions ou des risques liés à certaines opérations.

Dans ce sens, Société Générale Maroc a mis en place un **dispositif de mesure de l'expérience client**, s'appuyant sur la réalisation d'un **baromètre de satisfaction annuel**. Ce baromètre permet de mesurer, comprendre et piloter le Net Promoteur Score (NPS) et de positionner Société Générale Maroc par rapport aux principales enseignes concurrentes.

Les résultats 2023 traduisent l'efficacité et la pérennité de la démarche de proximité initiée vis-à-vis de la clientèle.

### - Clientèle des particuliers

Société Générale Maroc figure parmi les banques les plus recommandées avec un NPS de +22 points.

Malgré une légère baisse (en tendance) de son NPS (+22 en 2023 vs +24 en 2022), Société Générale Maroc reste à la deuxième place du podium et talonne désormais le leader.

### - Clientèle des entreprises :

Avec un NPS de -35 en 2023, Société Générale Maroc affiche cette année un niveau de recommandation qui tend légèrement à la baisse (-4pts vs 2022) quoique non significative.

Tendance derrière laquelle un léger report de ses clients promoteurs (-3 pts) vers ses passifs (+3 pts). Sa proportion de clients détracteurs restant stable, avec toujours 1 client Société Générale Maroc sur 2 qui se positionne comme un détracteur de la banque.

Une tendance à la baisse de la recommandation de Société Générale Maroc en parallèle de laquelle toutefois une Satisfaction globale de ses clients qui tend à la hausse (6,4 vs 6,1 en 2022).

Afin de compléter la vision client et améliorer la qualité de service en conséquence, Société Générale Maroc évalue chaque année la qualité de l'accueil dans ses agences, en face à face dans ses locaux et au téléphone, en se basant sur des visites et appels mystères. Cette démarche permet de vérifier que la qualité de l'accueil est conforme aux normes fixées par la banque et de définir, le cas échéant, des axes clairs d'amélioration.

Afin de se conformer à la réglementation et répondre aux attentes des clients, Société Générale Maroc a mis en place un dispositif de traitement des réclamations clients s'articulant autour de l'outil REKLA.

De façon plus ciblée et pour répondre à des problématiques précises ou étudier certains axes en profondeur, Société Générale Maroc a également lancé en 2023 des études spécifiques, notamment :

#### Étude DAR AL AMANE : Benchmark des Banques participatives

Dans un contexte de multiplication des acteurs du marché de la finance participative au niveau national, Dar Al Amane se positionne en tant que banque participative axée client, en s'appuyant sur 3 principales valeurs : Innovation, Expertise et Partage.

Cependant, la veille concurrentielle est fondamentale et cruciale dans la stratégie de Dar Al Amane. Elle permet d'accompagner constamment les changements évolutifs de son environnement ainsi que l'évolution du marché et ses acteurs.

Pour ce faire, une étude concurrentielle sur plusieurs volets a été lancée afin de :

- Comprendre profondément le positionnement et la proposition de valeur de chaque acteur de la finance participative au Maroc;
- Positionner Dar Al Amane par rapport à ses concurrents et connaître le positionnement stratégique de ces derniers ;
- Analyser en détail les offres concurrentes, les parcours, les produits et services de chaque acteur du marché ;
- Établir un comparatif tarifaire concurrentiel afin d'identifier les prix mis en place par les concurrents ;
- Adapter les offres actuelles et développer de nouvelles offres/parcours.

#### Pré-test de concept carte bancaire entrée de gamme

Société Générale Maroc lance une carte bancaire entrée de gamme destinée aux jeunes et au grand public. Cette carte sera proposée aussi bien en agence que sur le SG store de l'application mobile Société

Générale Maroc pour une clientèle plus en ligne.

L'objectif ultime de l'étude est de valider auprès des cibles, le visuel de la nouvelle carte selon leurs préférences.

Il s'agit donc à travers une étude qualitative via focus groupes de :

- Identifier le retour d'expérience de la cible par rapport à son usage actuel ;
- Identifier les attentes en termes d'offre bancaire et de visuel distinctif ;
- Évaluer l'ensemble des visuels proposés avec leurs forces et faiblesses ;
- Zoomer sur le nouveau format vertical proposé en identifiant son caractère distinctif et l'adéquation de cette distinction à la cible. Il est important sur cet aspect d'identifier si le nouveau format est incitatif ou au contraire bloquant et les actions à mener pour en réduire l'impact si négatif ou au contraire amplifier son impact positif ;
- Évaluer les fonctionnalités de la nouvelle carte et vérifier l'adéquation aux besoins de la cible ;
- Évaluer la réaction à la tarification. En effet, la cible pourrait être sensible aux aspects tarifaires et il est important d'en évaluer l'impact.

#### Pré-test visuels Réseaux Sociaux SoGé

L'animation de la banque 100% en ligne nécessite une animation digitale conséquente.

Il est important de comprendre le ressenti et la compréhension de la communauté SoGé exposée aux posts et publications sur les réseaux sociaux et analyser les différents visuels ainsi que leur impact sur cette cible.

L'étude qualitative à travers des focus groupes, a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Évaluer et classer les visuels
- Identifier la préférence graphique de la cible
- Identifier l'obsolescence des formats des visuels
- Évaluer la clarté des messages

#### Étude de satisfaction Sogécapital Gestion

Sogécapital Gestion est la société de gestion d'actifs du groupe Société Générale, 100% filiale de Société Générale Maroc.

Sogécapital Gestion a souhaité mesurer et connaître la satisfaction de ses clients particuliers, PME et Grandes Entreprises. L'objectif de cette étude est donc de mesurer le parcours client et la satisfaction du parcours et de l'expérience client.

L'étude quantitative via l'administration d'un questionnaire à un échantillon de

clients a permis la réalisation de :

- 100 questionnaires avec les clients particuliers
- 28 questionnaires avec les clients PME/GE

#### Référentiel Agences Premium

Société Générale Maroc a entamé depuis plus de 3 ans la transformation du modèle Retail en recentrant une partie du réseau sur les clients à valeur. Un nouveau modèle relationnel qui interpelle sur le rôle du banquier, les nouveaux usages et attitudes dans un contexte de digitalisation et de dématérialisation.

Dans ce sens, une étude basée sur l'écoute client à travers des focus groupes a été conduite avec pour objectif principal de rédiger un référentiel regroupant les critères sur lesquels la banque pourrait éventuellement s'engager ou mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer les axes correspondant aux attentes de la clientèle.

Il est important de noter qu'un des objectifs principaux de l'étude est d'identifier :

- Les critères impardonnables déterminant le seuil de performance minimal jugé acceptable en dessous duquel la relation pourrait être rompue ou à minima incitative à quitter la banque ou chercher une autre banque
- Les critères pour lesquels la performance de la banque est attendue et jugée normale pour une banque
- Les critères, ou prestations, ou encore performances, jugés comme conducteurs d'une expérience exceptionnelle.

#### Etude SoGé

SoGé la banque 100% en ligne de Société Générale Maroc souhaite participer à **Élu Meilleur Service Client**. Pour ce faire une étude préparatoire a été conduite en deux vagues. Elle consiste, à travers des visites et appels mystères, à évaluer les services rendus par SoGé pour les canaux suivants :

- Appels téléphoniques
- E-mails
- Contact via Facebook
- Navigation internet

#### Analyse des flux Agence Flagship

L'Agence Abdelmoumen est l'agence vitrine de Société Générale Maroc, il est intéressant d'en étudier les flux. L'objectif principal de l'étude est de :

- Mesurer les flux en agence en période calme et en période de grands flux
- Analyser la typologie des visiteurs agence.

# ASSURER UNE GOUVERNANCE Saine et Éclairée

Respectant les principes généraux du gouvernement d'entreprise, le système de gouvernance de Société Générale Maroc se compose d'un Directoire qui assure ses fonctions de gestion sous le contrôle du Conseil de Surveillance.



## LE DIRECTOIRE

Au 31 décembre 2023, le Directoire se compose de

NOM ET PRÉNOM	FONCTION
M. Ahmed EL YACOUBI	Président
Mme Asmae HAJJAMI	Membre – Directeur Général
M. François MARCHAL	Membre – Directeur Général
M. Mehdi BENBACHIR	Membre – Directeur Général Adjoint

Le Directoire bénéficie du support du :

- Comité de Direction Générale Élargi
- Comité Exécutif
- Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc

### Comité de Direction Générale Élargi

Le Comité de Direction Générale Élargi est composé en plus des membres du Directoire, des Directeurs des principales BU et des fonctions régaliennes. Il a pour objectif d'analyser et piloter l'activité et les résultats de la banque et se tient à fréquence mensuelle.

Il permet également de partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres ainsi que de partager les décisions importantes prises ou à prendre par les membres.

Par ailleurs, le Comité est également un forum d'arbitrage pour les sujets remontés par les entités de la Banque.

### Le Comité Exécutif

Le Directoire a mis en place le Comité Exécutif composé des :

- Membres du Directoire,
- Directeurs de Business Unit,
- Directeurs des Délégations Régionales,
- Directeurs des Services Unit,
- Directeurs des Filiales.

Le Comité Exécutif fait partie des principales instances de gestion de la banque. Il a une vocation décisionnaire et informative et se réunit de manière régulière.

Le Comité Exécutif a pour principales missions de :

- Piloter la banque et suivre ses réalisations ;
- Assurer la communication entre le Directoire, les Délégations Régionales, les différentes Business Unit et Services Unit ;
- Suivre les risques et engagements de la banque ;
- Suivre la qualité de service et les réclamations clients ;
- Réaliser les arbitrages nécessaires ;
- Traiter les sujets liés au Développement des Ressources Humaines ;
- Arbitrer sur les points de son ressort et fixer les points à remonter en arbitrage au Directoire.

### Le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc

Outre les comités de gestion, le Directoire a mis en place le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc composé de :

- Les Membres du Comité Exécutif,
- Toute autre personne invitée par le Directoire.

Le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc a une vocation de partage et de développement de synergies au niveau régional. Il se réunit de manière régulière et a pour principales missions de :

- Partager et communiquer les principales réalisations et évolutions du Groupe au Maroc ;
- Développer les synergies entre les différentes entités de la Banque et les filiales ;
- Mobiliser les opérationnels autour des principales orientations stratégiques du Groupe Société Générale Maroc.

## Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a pour mission principale de s'assurer que la marche de la Banque s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun.

### Composition du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2023

NOM ET PRÉNOM	FONCTION	STATUT
Laurent GOUTARD	Président du Conseil de Surveillance	
François BLOCH	Membre	
Jean-Luc PARER	Membre	
Driss BENHIMA	Membre	Indépendant
Ghita LAHLOU	Membre	Indépendant
Khalida AZBANE	Membre	Indépendant
Abdel Aziz THIAM	Membre	Indépendant
Layla M'ZALI	Membre	
Ingrid BOCRIS	Membre	
Caroline ZANARET-GIROS	Membre	
Laurent SAUCIE	Membre	
Abdelaziz TAZI	Conseiller	
Abdellatif HAKAM	Conseiller	
Mohamed OUDGHIRI	Secrétaire du Conseil de Surveillance	

### Critères d'indépendance

En application des critères d'indépendance retenus par la directive de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit et par la circulaire 5/W/16 relative à la désignation de membres indépendants au sein de l'organe d'administration, le Conseil de Surveillance de Société Générale Maroc comprend en son sein quatre membres indépendants.

Il s'agit de :

- Monsieur Driss BENHIMA
- Madame Ghita LAHLOU
- Monsieur Abdel Aziz THIAM
- Mme Khalida AZBANE

### Processus de sélection

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance est pris en charge par le Comité des Nominations et de Rémunération qui soumet ses propositions au Conseil de Surveillance, et à la charge pour ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

## Comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance de Société Générale Maroc a procédé à la mise en place des comités techniques suivants :

### • Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est chargé notamment de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du système de rémunération ainsi que le processus de nomination et de renouvellement de ses membres, de ceux du Directoire ainsi que des Directeurs Généraux Adjointes de la banque.

### Composition du Comité des Nominations et des Rémunérations au 31/12/2023

NOM ET PRÉNOM	FONCTION
Monsieur Driss BENHIMA	Président
Monsieur Laurent GOUTARD	Membre
Monsieur François BLOCH	Membre

### • Le Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'Audit et des Comptes est responsable de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de Contrôle Permanent et de Contrôle Périodique.

Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2023. Les principaux points examinés sont les suivants :

- L'arrêté des comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- Les travaux du Contrôle Permanent et du Contrôle Périodique ;
- Le suivi des risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux) ;
- Le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place ;
- Les synthèses des missions externes effectuées (régulateur...) ainsi que les préconisations émises et les plans de mise en œuvre ;
- Approbation du plan d'audit 2023.

### Composition du Comité d'audit et des comptes au 31/12/2023

NOM ET PRÉNOM	FONCTION
Madame Ghita LAHLOU	Président
Monsieur Jean-Luc PARER	Membre
Madame Caroline ZANARET-GIROS	Membre

### • Sous-Comité d'Audit et des Comptes de Dar Al Amane

Le Sous-Comité d'Audit et des Comptes est chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle Interne de la fenêtre participative « Dar Al Amane ». Ce comité a été tenu deux fois courant l'exercice 2023.

### Composition du Sous-Comité d'Audit et des Comptes de Dar Al Amane au 31/12/2023

NOM ET PRÉNOM	FONCTION
Madame Ghita LAHLOU	Président
Monsieur Jean-Luc PARER	Membre
Madame Caroline ZANARET-GIROS	Membre

### • Le Comité des Risques

Le Comité des Risques est chargé notamment d'assister le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance des risques auxquels Société Générale Maroc est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la réglementation relative au risque.

Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2023. Les principaux points examinés sont les suivants :

- Approbation des orientations de la politique de crédit de la banque, et des seuils et limites d'encadrement des différents risques (risques de crédit, structurels, de marché et opérationnels), définis dans le cadre de l'appétit pour le risque.
- Suivi du respect de ces seuils et limites d'encadrement et des ratios réglementaires.
- Analyse du dispositif de gestion des risques, et du fonctionnement du recouvrement.
- Examen du portefeuille d'engagements, des principaux indicateurs de risques et des décisions prises par la Direction des Risques du Siège sur les grands dossiers.
- Analyse des résultats des stress tests.

### Composition du Comité des Risques au 31/12/2023

NOM ET PRÉNOM	FONCTION
Monsieur Abdel Aziz THIAM	Président
Monsieur Jean-Luc PARER	Membre
Madame Ingrid BOCRIS	Membre
Monsieur Laurent SAUCIE	Membre

### • Sous-Comité des Risques de Dar Al Amane

Le sous-comité des Risques est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques de la fenêtre participative « Dar Al Amane ». Ce comité a été tenu deux fois courant l'exercice 2023.

### Composition du sous-comité des Risques de Dar Al Amane au 31/12/2023

NOM ET PRÉNOM	FONCTION
Monsieur Abdel Aziz THIAM	Président
Monsieur Jean-Luc PARER	Membre
Madame Ingrid BOCRIS	Membre
Monsieur Laurent SAUCIE	Membre

# LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC AU 31 DÉCEMBRE 2023

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

### DIRECTOIRE

#### • M. Ahmed EL YACOUBI

Président du Directoire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Administrateur	NEMA CAPITAL
Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	ALD AUTOMOTIVE LA MAROCAINE VIE SOGLEASE EQDOM INVESTIMA
Administrateur représentation de Investima	VENTEC
Administrateur	BOURSE DE CASABLANCA

#### • Mme Asmae HAJJAMI

Directeur Général et membre du Directoire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	FONCIMMO
Administrateur	SOGLEASE MAROC UIB
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AFRICA TECHNOLOGIES AND SERVICES EH ACMAR CMI SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ABS

#### • M. François MARCHAL

Directeur Général et membre du Directoire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Président du Conseil d'Administration	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE INVESTIMA SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Administrateur	SOGLEASE MAROC
Président du Conseil d'Administration et administrateur représentation de SGMA	SOGECAPITAL PLACEMENT
Président du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION SOGECAPITAL BOURSE
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	NEMA CAPITAL

#### • M. Mehdi BENBACHIR

Directeur Général Adjoint et membre du Directoire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ATHENA COURTAGE
Administrateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAURITANIE LA MAROCAINE VIE SOGLEASE MAROC EQDOM

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### • M. Laurent GOUTARD

Président et Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AFRIQUE DE L'OUEST
Administrateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CÔTE D'IVOIRE FRANFINANCE TREEZOR SAS DGL UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

#### • Mme Ingrid BOCRIS

Directeur Général Délégué	SOGECAP
Directeur Général Administrateur	ANTARIUS
Administrateur	ORADEA VIE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES RETRAITE SOGELIFE
Directeur Général Administrateur	SOGESSUR
Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

#### • M. Driss BENHIMA

Président du Conseil d'Administration	AIR LIQUIDE MAROC AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS
Administrateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN NEXANS MAROC NATAEEJ SARLAU MGH FRANCE
Membre indépendant du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

#### • M. François BLOCH

Directeur Général Administrateur	BRD – GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	BRD – FINANCE IFN
Administrateur	ALD AUTOMOTIVE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CÔTE D'IVOIRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN

#### • Mme. Caroline ZANARET-GIROS

Directeur Général Adjoint	BOURSORAMA
Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

#### • M. Abdelaziz THIAM

Président du Conseil d'Administration	CIAM AVIDE
Membre indépendant du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

• **M. Laurent SAUCIE**

Président du Directoire	LEASEPLAN COPORATION N.V.
Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

• **M. Jean-Luc PARER**

Membre du Conseil de Surveillance	Groupement interproducteurs COLLIOURE BANYULS
Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

• **Mme Khalida AZBANE**

Président Directeur Général	LES LABORATOIRES AZBANE
Administrateur Indépendant	SONASID
Membre Indépendant du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Membre expert	CESE

• **Mme Ghita LAHLOU**

Président du Conseil d'Administration	SAHAM SUPPORT SERVICES MEDIA NETWORK FUND
Membre du Conseil d'Administration	UNICONFORT MAROC DOLIDOL
Administrateur	SAHAM MEDIA FUND HOLDING CASABLANCA MEDICALE DEVELOPPEMENT SAHAM EDUCATION FUND IMMORENTE BATIM AFRICA FONDATION SAHAM
Président et Membre du Conseil de Surveillance	WITAMAX
Membre Indépendant du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Directeur Général	SAHAM SUPPORT SERVICES MEDIA NETWORK FUND
Directeur	SANA EDUCATION LIMITED INTERNATIONAL FRENCH SCHOOL B. V
Gérant	CIEL LABO KIDS FASHION

• **Mme Layla MZALI**

Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Directeur Général	DEVECO SOUSS
Président du Conseil d'Administration	GAMMA MOTORS
Cogérante	NORD SUD OMA HOLDING MARIMBO YASMINA BUS MZALIA

## ENTITÉS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

• **M. Aboubakr BENNOUNA**

Administrateur - Directeur Général	ATHENA COURTAGE
------------------------------------	-----------------

• **M. Taoufik LACKER**

Administrateur - Directeur Général	LA MAROCAINE VIE
Président du Conseil d'administration	MAROCAINE VIE IMMOBILIER AL MAGHRIBIA TAKAFUL
Administrateur	UIB (TUNISIE)
Représentant permanent de LA MAROCAINE VIE au Conseil d'administration (Maroc)	LOSTE ET COMPAGNIE ASSURANCES ATHENA COURTAGE

• **Mme Samira ZERROUK**

Administrateur Représentation Société Générale Maroc	FONCIMMO
--	----------

• **Mme Najoua BENSOUDA**

Administrateur	FONCIMMO LA MAROCAINE VIE
Gérant	SOGEFONCIERE

• **M. Mohammed TAHRI**

Président Conseil d'Administration et Administrateur	SOGELEASE EQDOM
Administrateur	AL MAGHRIBIA LITAKAFUL

• **M. Larbi MOULINE**

Administrateur	SOGECAPITAL PLACEMENT SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITALGESTION SOGECAPITAL BOURSE

• **Mme Narjis OUEDRHIRI**

Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL BOURSE
Administrateur Représentation Société Générale Maroc	SOGCONTACT

• **M. Abdelhak BENSARI NAJI**

Administrateur	SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
----------------	----------------------------

• **M. Othmane ALAOUI BELGHITI**

Administrateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE
----------------	---------------------------

• **M. Ourida TARSIGUEL**

Administrateur	SOGELEASE
----------------	-----------

• **M. Jawad ZIYAT**

Administrateur Indépendant	SOGELEASE
----------------------------	-----------

• **Mme. Pascale DEVERGIES GILODI**

Administrateur	SOGELEASE SG LEASING SPA EQUIPEMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O
----------------	---

• **M. Saïd RKAIBI**

Administrateur	SOGLEASE NCRM AEBDM FORUM SOPRIMA OPPSCIENCE
Président du Conseil d'Administration	OMNIDATA MEDTECH DIAL TECHNOLOGIE
Président du Conseil Surveillance	S2M
Vice-Président du Conseil Surveillance	DISWAY

• **Mme Amina FIGUIGUI**

Administrateur	EQDOM
Directeur Général	ONP
Administrateur indépendant	MAROCLEAR CIMENTS DU MAROC SNEP TERRAMIS

• **Mme Michèle THILL**

Administrateur	EQDOM
Administrateur représentation de Société Générale	INVESTIMA

• **M. Khalid CHEDDADI**

Administrateur	EQDOM OLEA TRADING OLEA CAPITAL SLE BERTIN OLEA CAPITAL SOCIÉTÉ CENTRALE D'EXPLOITATION OLEA CAPITAL SLE III OLEA CAPITAL SLE II OLEA CAPITAL SLE I CIH COSUMAR AUTO HALL AXA ASSURANCES MAROC
Président Directeur Général	CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES "CIMR" RAMICAL AKILAM SICAV CIMR AJIAL SICAV CIMR ATTADAMOUN SICAV CIMR IDDIKHAR SICAV CIMR PREVOYANCE SICAV CIMR TRESO PLUS
Président du Conseil d'Administration	IMC LESIEUR CRISTAL
Administrateur représentation CIMR	WARAK PRESS SOCHEPRESS SAPRESS UPLINE VENTURES CFG BANK AL MADA HOLDING SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA AKWA AFRICA SOMED JORF FERTILIZERS COMPANY V A6 IMMOBILIER ATLAS HOSPITALITY MOROCCO CIMENTS DU MAROC BCP OLEA CAPITAL FUND SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC LAFARGE HOLCIM MAROC RISMA AFMA SONASID H PARTNER
Gérant	LARBEL

• **Mme Magali BALLAREL**

Administrateur	EQDOM COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION HYUNDAI CAPITAL FRANCE
----------------	---

• **M. Olivier DELAPORTE**

Administrateur	EQDOM
Directeur Général	SOGLEASE FRANCE
Directeur Général Délégué	FRANFINANCE
Président	FRANFINANCE LOCATION FENWICK LEASE COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON EUOPHARMA
Président du Conseil de Surveillance	DISPONIS

• **M. Frederic NAUD**

Administrateur	ALD AUTOMOTIVE MAROC RENAULT TANGER MEDITERRANEE RENAULT TANGER EXPLOITATION SOMARA RENAULT COMMERCE MAROC
Co-Gérant	RENAULT MAROC SERVIVES

• **Mme Houda RAHMANI**

Administrateur	ALD AUTOMOTIVE MAROC SOGCONTACT
----------------	------------------------------------

• **M. Youssef ZERRARI**

Administrateur	SOGCONTACT
----------------	------------

• **Mme Camille MILLOT**

Administrateur	ALD AUTOMOTIVE MAROC
----------------	----------------------

• **M. Hassan BOUATTACHE**

Administrateur en représentation de SOPRIAM	ALD AUTOMOTIVE MAROC
Directeur	SOPRIAM

• **M. Gilles BELLEMERE**

Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ALD AUTOMOTIVE MAROC
Administrateur	ALD AUTOMOTIVE ALGÉRIE
Gérant	ALD INTERNATIONAL GMBH ALD INTERNATIONAL GROUP HOLDINGS GMBH
Administrateur et Directeur Général	TEMSYS
Président du Conseil d'Administration	BREMANY LEASE SAS LEASE PLAN FRANCE SAS

• **M. Fabrice CREVOLA**

Directeur Général	RENAULT COMMERCE MAROC
Vice-Président	FONDATION GROUPE RENAULT MAROC
Administrateur	AIVAM APIME RENAULT COMMERCE MAROC

• **M. Philippe PERRET**

Directeur Général et Administrateur	SOGECAP
Président du Conseil d'administration	SOGESSUR ORADEA VIE ANTARIUS SOGELIFE (Luxembourg) LA MAROCAINE VIE
Représentant permanent de SOGECAP au Conseil d'administration.	FONDS STRATÉGIQUE DE PARTICIPATIONS
Président du Conseil de surveillance (République Tchèque)	KOMERCNI POJISTOVNA

• **M. Sébastien SIMON**

Administrateur	BRD ASIGURARI DE VIATA (Roumanie) BRD SOCIETATE DE ADMINISTRARE A FONDURILOR DE PENSII PRIVATE SA (Roumanie)
Représentant Permanent SOGECAP au Conseil d'Administration	LA MAROCAINE VIE

• **Mme Laurent DUNET**

Administrateur	SOGESSUR ORADEA VIE ALD RE DESIGNATED ACTIVITY COMPANY (Irlande) SOGELIFE (Luxembourg) MAROCAINE VIE
Président du Conseil d'administration	BRD SOCIETATE DE ADMINISTRARE A FONDURILOR (Roumanie) BRD ASIGURARI DE VIATA (Roumanie)
Membre du Conseil de surveillance	KOMERCNI POJISTOVNA (République Tchèque)

• **Mme Isabelle HAOUCH**

Président Directeur Général et Administrateur	SOGCONTACT
Administrateur	Société Générale Mauritanie

• **Mme Naoual HAKAM**

Administrateur	INVESTIMA AUTO NEJMA ÉTABLISSEMENT HAKAM FRÈRES HAKAM ABDELLATIF FINANCE
----------------	---

• **M. Marc DIAMANT**

Administrateur représentation SGCD	INVESTIMA
Représentant permanent de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES, Membre du Conseil de surveillance	VIVALTO VIE HOLDING

• **M. Karim EL HNOT**

Directeur Général	SOGECAPITAL GESTION
Directeur Général Administrateur représentation de SOGECAPITAL GESTION	SOGECAPITAL PLACEMENT
Administrateur représentation de SGMA	SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Président du Conseil d'Administration	SICAV OBLIG PLUS SICAV SG PERSPECTIVES SICAV SG EXPANSION SICAV SG VALEURS

• **Mme Zineb AYOUCHE**

Administrateur	SOGECAPITAL PLACEMENT SICAV OBLIG PLUS SICAV SG PERSPECTIVES SICAV SG EXPANSION SICAV SG VALEURS
----------------	--

• **Mme Yasmina BENNANI**

Administrateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE
----------------	---------------------------

• **M. Philippe LESCOURRET**

Administrateur	SG ATS
----------------	--------

• **M. Philippe GABULON**

Président du Conseil d'Administration	SG ATS
Directeur Général	GSC ROUMANIE

• **Mme Widad AZZAM LAHLOU**

Administrateur	SG ATS
----------------	--------

• **M. Grégoire LEFEBVRE**

Administrateur	SG ABS
----------------	--------

• **M. Ernest KUETCHE**

Président du Conseil d'Administration	SG ABS
Administrateur	SGSN (Sénégal)

• **M. Verry SECK**

Président du Conseil d'Administration	SG ABS
Directeur Général	SG MADAGASCAR

# MATRICE DE CORRESPONDANCE ENTRE LE RAPPORT ESG ET LE CONTENU SOLLICITÉ PAR LA CIRCULAIRE DE L'AMMC

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		PAGE
	PARTIE	SOUS-PARTIE	
Stratégie RSE	Cadre de pilotage de la durabilité		176 à 181
Périmètre du rapport, entités du groupe	Société Générale Maroc et ses filiales captives		NA
Analyse de matérialité des différents aspects ESG	Enjeux prioritaires RSE pour Société Générale Maroc		174-175
Note descriptive de la collecte d'informations	Ethique, déontologie et efficacité de la gouvernance	Reporting RSE	186-187
Référentiels adoptés	Ceux du Groupe Société Générale notamment GRI		NA

## ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

	DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		PAGE
		PARTIE	SOUS-PARTIE	
ENVIRONNEMENT	Litiges, contentieux relatifs à l'environnement	Ethique, déontologie et efficacité de la gouvernance	Litiges et affaires contentieuses relatifs à l'environnement	182
	Informations environnementales (activités polluantes, politique en matières d'environnement pour compte propre, gestion des déchets...)	Acteur écoresponsable pour compte propre	Démarches et initiatives écoresponsables	201 à 204
	Mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité	Financement de la transition énergétique		199-200
	Consommation en ressources	Acteur écoresponsable pour compte propre	Gestion responsable des ressources	202-203
SOCIAL	Recrutement	Employeur responsable	Politique de recrutement et de rémunération	192
	Climat Social	Employeur responsable	Dialogue social équilibré et constructif et sécurité des collaborateurs	198
	Hygiène et santé	Employeur responsable	Qualité de vie au travail Dialogue social équilibré et constructif et sécurité des collaborateurs	191 à 198
	Rémunération	Employeur responsable	Politique de recrutement et de rémunération	192
	Gestion des carrières	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	193-194
	Formation	Employeur responsable	Formation et perfectionnement des collaborateurs	195-198
	Mesures mises en place pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées	Employeur responsable	Diversité et inclusion	190-191
	Égalité H/F	Employeur responsable	Diversité et inclusion	190-191
	Effectif par branche d'activité	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	193-194
	Effectif par Nature de contract (CDI-CDD-Intérim)	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	193-194
	Effectif par Catégorie (Cadres, employés)	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	193-194
	Effectif par Genre (H/F)	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	193-194
	Effectif par Ancienneté	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	193-194
	Schémas d'intéressement et de participation du personnel	Employeur responsable	Recrutement, rémunération, capital humain, formation	192 à 198
Nombre de représentants du personnel	Employeur responsable	Dialogue social équilibré et constructif et sécurité des collaborateurs	198	

	DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		PAGE
		PARTIE	SOUS-PARTIE	
SOCIAL	Nombre de jours de grève	Employeur responsable	Dialogue social équilibré et constructif et sécurité des collaborateurs	198
	Nombre d'accidents de travail	Employeur responsable	Dialogue social équilibré et constructif et sécurité des collaborateurs	198
	Nombre de licenciements	Employeur responsable	Dialogue social équilibré et constructif et sécurité des collaborateurs	198
	Nombre de démissions	Employeur responsable	Dialogue social équilibré et constructif et sécurité des collaborateurs	198
	Nombre de recrutements	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	193-194
	Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs et individuels)	Employeur responsable	Dialogue social équilibré et constructif et sécurité des collaborateurs	198
GOUVERNANCE	Composition de l'organe de gouvernance	Système de gouvernance de Société Générale Maroc		217 à 219
	Indépendance des administrateurs	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2023		220 à 223
	Mandats	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2023		220 à 223
	Rémunération des administrateurs	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2023		220 à 223
	Rémunération des dirigeants (stock-option, avantage en nature)	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2023		220 à 223
	Comités spécialisés	Système de gouvernance de Société Générale Maroc		217 à 219
	Taux de présence aux réunions	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2023		220 à 223
	Relation avec les actionnaires	Système de gouvernance de Société Générale Maroc		217 à 219
	Évaluation de l'organe de gouvernance	Système de gouvernance de Société Générale Maroc		217 à 219
	Éthique, déontologie et prévention de corruption	Gouvernance et éthique		182 à 188
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Impact économique et social de l'activité de la société sur la population riveraine	Développement des territoires Adoption des meilleurs standards pour nos clients	Financement à impact positif	205 à 210
	Impact des investissements (infrastructures et services publics)	Croissances des territoires		206 à 210
	Actions correctives mises en place au sein des activités ayant un impact négatif sur les communautés locales	Acteur écoresponsable pour compte propre		201 à 204
	Ethique et corruption, réponse à des incidents de corruption	Gouvernance et éthique	Lutte contre la corruption	183-184
	Conditions de dialogue avec les parties prenantes	Cadre de pilotage de la durabilité	Dialogue avec les parties prenantes	178
	Politique et critères de sélection des Fournisseurs, Clients	Gouvernance et éthique	Ethique, déontologie et efficacité de la gouvernance	182 à 187





معاً لآفاق جديدة

**DAR  
AL AMANE**

---

# DAR AL AMANE

## UN ECOSYSTÈME EN ÉVOLUTION CONTINUE

**Dar Al Amane poursuit son développement, grâce à l'engagement et la mobilisation de ses équipes, ainsi que celles de différentes Services Units et Business Units de Société Générale qui lui ont permis de réaliser de bonnes performances.**

Ces performances sont le fruit de la pertinence de son organisation et de l'expertise de ses collaborateurs. Dar Al Amane s'appuie sur un modèle économique clair, transparent, conforme aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas, ainsi que sur une enseigne jeune, agile et ouverte sur son environnement, offrant une excellente qualité de service.

Les résultats enregistrés en 2023, témoignent de la solidité du business model de Dar Al Amane qui s'est progressivement renforcé année après année, faisant de la fenêtre participative un acteur majeur du marché participatif au Maroc, confirmant ainsi son ambition de maintenir sa position parmi les principaux acteurs de ce marché.

Dar Al Amane, déjà présente dans les grandes régions du Maroc, a continué à

développer son réseau d'agences à travers l'ouverture de deux nouvelles agences dans le grand Casablanca portant ainsi son réseau à seize agences.

Pour accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets particuliers et professionnels, Dar Al Amane a élargi son offre de produits en mettant en place la Mourabaha Construction. Ce produit permet de financer l'achat de la matière première, des matériaux et des équipements.

Par ailleurs, Dar Al Amane a enrichi son offre Takaful par le lancement du nouveau produit « Multirisque Bâtiment » qui permet la couverture des biens financés par Mourabaha, offrant ainsi à ses clients la possibilité de sécuriser leurs biens.

Dar Al Amane a continué à placer la satisfaction Client au centre de toutes ses



recommandations, parrainage, animation des conventions, journées commerciales... Ce développement commercial a été assuré avec une très bonne maîtrise du risque.

Afin de répondre aux différentes évolutions technologiques et aux changements des comportements et des besoins des clients, Dar Al Amane reste résolument orientée pour poursuivre sa quête de solutions innovantes visant à offrir une expérience client adaptée. Dans ce sens, des investissements importants sont engagés pour le renforcement des canaux digitaux.

En 2024, Dar Al Amane continuera à se positionner en tant que partenaire de confiance vis-à-vis de ses clients, et de poursuivre le développement de son réseau d'agences et l'amélioration de ses parcours digitaux. Elle s'engage à accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets, en s'appuyant sur ses valeurs d'innovation, de partage, d'expertise et d'engagement de ses équipes. Acteur actif de l'écosystème participatif, Dar Al Amane alignera ses projets de développement avec l'évolution du cadre réglementaire et juridique (nouveaux produits et services en cours d'étude par les régulateurs...).

**L'année 2023 marque encore une fois le développement continu de Dar Al Amane en augmentant sa croissance et consolidant ses performances sur les principaux indicateurs d'activité. Elle a ainsi enregistré une évolution remarquable aussi bien en financements qu'en collecte des dépôts par rapport à l'année précédente. Ceci reflète l'attractivité de la marque et l'optimisme lié à l'évolution future de cet écosystème.**

**Au 31/12/2023, les dépôts à vue totalisent un montant de 696,4 millions de dirhams, en évolution de 33 % par rapport à l'année précédente. Les comptes d'investissement affichent un total de 213,2 millions de dirhams, en hausse de 6 % et les encours de financement à la clientèle, un montant de 3,7 milliards de dirhams, en évolution de 12 % par rapport à 2022.**

initiatives, que ce soit dans la conception de ses offres, la définition de ses processus et parcours ou en tant que pilier essentiel de sa culture d'entreprise.

La confirmation de son engagement envers le client transparait clairement, à travers son élection pour la troisième année consécutive au titre de "Élu Service Client de l'Année Maroc 2024" dans la catégorie "Banque Participative".



Cette consécration représente une reconnaissance des efforts continus déployés par ses équipes pour répondre aux besoins des clients de manière engagée, professionnelle et adaptée. Cela confirme que la qualité de service à la clientèle demeure l'un des principaux atouts de Dar Al Amane.

Dar Al Amane poursuit une stratégie commerciale ambitieuse pour développer son fonds de commerce, à travers la conquête de nouveaux clients, l'accélération de la collecte des dépôts et la distribution des financements. Cela s'est concrétisé grâce à l'intensification des actions commerciales en actionnant les différents leviers de conquête : participation aux salons, organisation d'évènements commerciaux,

**TAKAFUL AL AMANE LIL BINAYAT AL MOMAWALA**

La Multirisque bâtiment qui protège ce que vous aimez

- Incendie et risques annexes
- Bris des glaces
- Dégâts des eaux
- Evénements catastrophiques

CONFORME aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas



Takaful Al Amane Lil Binayat Al Momawala, commercialisé par Al Amane Courtage, filiale de la Société Générale Marocaine de Banque et garanti par AL MOCHREBA TAKAFUL, compagnie d'assurance spécialisée dans les opérations d'assurance. Takaful Agence au 2211 pour connaître les conditions des assurances.

## RÉSULTATS FINANCIERS DE DAR AL AMANE AU 31/12/2023

### ACTIFS ET PASSIFS DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2023

ACTIF	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	312 241	304 095
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 867	9 381
3. Créances sur la clientèle	3 751 536	3 334 783
. Créances sur Mourabaha	3 739 212	3 326 653
. Créances sur Salam	-	-
. Créances sur autres financements participatifs	-	-
. Autres créances sur la clientèle	12 325	8 130
4. Titres de transaction et de placement	-	-
. dont Certificats de Sukuk	-	-
5. Biens acquis dans le cadre de financements participatifs	5 637	7 970
6. Immobilisations données en Ijara	-	-
7. Titres d'investissement titres de participation et emplois divers	-	-
. dont Certificats de Sukuk	-	-
. dont Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
8. Dépôts d'investissement placés et Wakala Bil Istismar Placés	-	-
9. Autres actifs	45 087	24 110
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 116 369</b>	<b>3 680 340</b>

PASSIF	En milliers de Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 763 489	1 632 635
. Dettes sur Mourabaha	-	-
. Dettes sur Salam	-	-
. Dettes sur autres financements participatifs	-	-
. Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	1 763 489	1 632 635
3. Dépôts de la clientèle	696 386	523 767
. Comptes à vue créditeurs	596 435	486 630
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	-	-
. Autres comptes créditeurs	99 951	37 138
4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	3 487	4 399
5. Autres passifs	1 142 220	1 046 189
6. Provisions pour risques et charges	-	-
7. Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istismar reçus	213 233	201 410
8. Dotation en capital	260 000	260 000
9. Report à nouveau (+/-)	-	-18 986
10. Résultat de l'exercice (+/-)	37 555	30 925
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 116 369</b>	<b>3 680 340</b>

## HORS BILAN AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams	
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>29 963</b>	<b>20 892</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	29 963	20 892
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>9 202</b>	<b>3 640</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	9 202	3 640
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2023

	En milliers de Dirhams	
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>123 898</b>	<b>106 805</b>
1. Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
2. Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	117 469	102 180
3. Produits sur titres de propriété <sup>(1)</sup> et certificats de Sukuks	-	-
4. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
5. Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
6. Commissions sur prestations de service	6 183	4 481
7. Autres produits bancaires	204	109
8. Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istismar reçus	42	35
<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>9 294</b>	<b>8 356</b>
9. Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3	38
10. Charges sur opérations avec la clientèle	-	-
11. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
12. Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
13. Autres charges bancaires	4 976	4 203
14. Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istismar reçus	4 315	4 115
<b>III. PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>114 604</b>	<b>98 449</b>
15. Produits d'exploitation non bancaire	-	-
16. Charges d'exploitation non bancaire	-	-
<b>IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>51 305</b>	<b>48 234</b>
<b>V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>11 892</b>	<b>1 569</b>
<b>VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>8 921</b>	<b>861</b>
<b>VII. RÉSULTAT COURANT</b>	<b>60 329</b>	<b>49 507</b>
<b>VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>60 329</b>	<b>49 507</b>
17. Impôts théoriques <sup>(2)</sup>	22 774	18 582
<b>IX. RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS</b>	<b>37 555</b>	<b>30 925</b>

(1) Autres que Moucharaka et Moudaraba

(2) Le calcul de l'IS réel est compris dans la charge d'impôt de Société Générale Maroc.

# LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DIFFUSÉS EN 2023

---

- SoGé et son offre SoGé Ado s'illustrent lors des African Banking Awards en remportant le prix « Meilleur Lancement de Produit »
- Dar Al Amane confirme ses ambitions d'excellence en remportant le titre « Elu Service Client de l'Année - Maroc »
- Société Générale Maroc lance la construction de son Campus immobilier CFC
- Société Générale Maroc lance le 1er appel à projets du SG social impact fund, destiné aux associations porteuses d'initiatives sociales et solidaires
- Égalité des genres au travail - Société Générale Maroc première banque en Afrique certifiée EDGE niveau 2 Move !
- La célébration des 110 ans de Société Générale Maroc : un voyage au cœur de la culture, de l'engagement et du mécénat à travers l'exposition « 110 ans, 110 œuvres » et un partenariat tourné vers l'avenir avec la Fondation Nationale des Musées.

Les communiqués de presse sont consultables sur le site [www.sgmaroc.com](http://www.sgmaroc.com) – Rubrique « Espace Presse »  
<https://www.sgmaroc.com/nous-connaître/sinformer-et-nous-suivre/espace-presse>.





RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL

20  
23

أنتم المستقبل



الشركة العامة  
SOCIETE GENERALE